C.R.A. N° 8 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 21 décembre 2022

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Absences motivées....1

Ordre du jour – Approbation....1

Communication....1

Modification de la composition du Bureau

Intervenants : Mme la Présidente (doyenne d'âge), MM. Devin, M. le Président, MM. Mugemangango, Desquesnes....1

Allocution de M. le Président....2

Communication....2

Communication....3

Communications....3

Communication....3

Communications....3

Documents – Dépôt....6

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1, 1bis à 4bis)....6

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Wahl, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Hazée, Mme Kapompole, MM. Desquesnes, Bellot, Mme Bernard, M. Schonbrodt, Mme Schyns, MM. Douette, Florent, de Lamotte, Mmes Sobry, Durenne, MM. Beugnies, Dispa, Mme Ryckmans....7

Reprise de la séance....41

Questions urgentes....41

Question urgente de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les leçons à tirer de la zone de basse émission instaurée à Bruxelles et son impact pour les automobilistes wallons »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....41

Questions d'actualité.....42

Question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'investissement de l'entreprise Safran dans une usine de production d'aubes pour moteurs d'avions à Marchin »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

Question d'actualité de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la fin des chaudières au mazout et au charbon en Wallonie » ;

Question d'actualité de M. Douette à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'actualisation du plan Air-Climat-Énergie (PACE) 2030 » ;

Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'absence de transparence relative à l'adoption du plan Air-Climat-Énergie (PACE) »

Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, M. Hazée.....43

Question d'actualité de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'accord intervenu entre le Conseil et le Parlement européens sur le marché du carbone et ses impacts sur l'action climatique wallonne » ;

Question d'actualité de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la réforme du marché ETS et la nouvelle taxe carbone européenne »

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Hermant, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....46

Question d'actualité de M. Matagne à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la répartition des aires destinées à l'accueil des camping-cars ».....49

Question d'actualité de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'avenir du patrimoine moderniste en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....49

Question d'actualité de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possible augmentation des prix des matériaux du gros œuvre et son impact sur les chantiers communaux »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réduction du salaire des bourgmestres des grandes villes »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Question d'actualité de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'interdiction du recours à des accessoires causant des souffrances aux animaux » ;

Question d'actualité de M. Legasse à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'interdiction des objets sources de souffrance animale »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme la Présidente, M. Legasse, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....52

Question d'actualité de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi des analyses des eaux usées dans le cadre du rebond du coronavirus ».....54

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les suites données au rapport circonstancié fourni par Wallonie-Bruxelles International (WBI) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon 54

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1, 1bis à 4bis).....55

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. le Président, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Mugemangango, Mme Kapompole, MM. Desquesnes, Hazée.....55

Fait personnel

Intervenants : M. Desquesnes, M. le Président.....69

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3bis) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1,1bis à 4bis).....70

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....70

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3bis).....71

Examen des articles.....71

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1,1bis à 4bis).....71

Examen du tableau budgétaire et des articles.....71

Communication.....72

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023 (Doc. 1138 (2022-2023) N° 1 et 2).....72

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Kapompole, MM. Desquesnes, Wahl, Hazée.....72

Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 1, 1bis à 9).....78

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mmes Bernard, Ahallouch, Goffinet, Sobry, M. Bierin, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....78

Examen des articles.....83

Projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : S.A.A.C.E.) (Doc. 1137 (2022-2023) N° 1 et 2).....83

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, MM. Sahli, de Lamotte, Mme Laffut, M. Agache, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....83

Examen des articles.....89

Projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 1140 (2022-2023) N° 1 à 4)....90

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mmes Bernard, Sobry, Goffinet, Delporte, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière....90

Examen des articles....92

Projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005 (Doc. 1151 (2022-2023) N° 1 et 2)....93

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Pécriaux, M. Desquesnes, Mme Kelleter, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures....93

Examen de l'article unique....94

Projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2023 (Doc. 1172 (2022-2023) N° 1)....94

Discussion générale....94

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur l'importance pour la mobilité régionale de maintenir les lignes de chemin de fer menacées par MM. Schonbrodt et Hermant (Doc. 1161 (2022-2023) N° 1)....95

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Schonbrodt, Florent....95

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur le non-respect par certaines communes de l'obligation de fournir des sacs-poubelles « gratuits » par MM. Hermant et Dupont (Doc. 1164 (2022-2023) N° 1) et par MM. Clersy, Maroy et Mme Pécriaux (Doc. 1165 (2022-2023) N° 1)....96

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Clersy....96

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur l'extension de l'aéroport de Liège par MM. Liradelfo et Schonbrodt (Doc. 1167 (2022-2023) N° 1) et par Mme Laruelle, M. Hardy et Mme Cremasco (Doc. 1168 (2022- 2023) N° 1)....98

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, Mme Laruelle, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....98

Projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 1 ,1bis à 9).....100

Vote nominatif.....100

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3bis).....100

Vote nominatif.....100

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1,1bis à 7).....100

Votes nominatifs.....100

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....101

Votes nominatifs (Suite).....101

Vote sur l'ensemble.....102

Projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : S.A.A.C.E.) (Doc. 1137 (2022-2023) N° 1 et 2).....102

Vote nominatif.....102

Projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 1140 (2022-2023) N° 1 à 4).....102

Vote nominatif.....102

Projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005 (Doc. 1151 (2022-2023) N° 1 et 2).....103

Vote nominatif.....103

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023 (Doc. 1138 (2022- 2023) N° 1 et 2).....103

Vote nominatif.....103

Vœux de fin d'année

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon 103

Projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2023 (Doc. 1172 (2022-2023) N° 1).....105

Vote nominatif.....105

Liste des intervenants.....107

Index des matières.....108

Abréviations courantes.....109

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de Mme de Coster-Bauchau, doyenne d'âge

(Présidence en application de l'article 23.2 du règlement)

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 7 minutes.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- M. Maroy, pour raisons familiales ;
- M. Luperto, Mmes Lekane, Vandevoorde et M. Antoine, pour raisons de santé ;
- Mme la Ministre Tellier, retenue par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATION

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Le groupe PS m'a informé que M. Devin occupera désormais la fonction de président de groupe.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – J'informe l'assemblée que M. Marcourt, Mme Galant, M. Disabato, Mmes Pécriaux et de Coster-Bauchau ont fait part de leur démission en qualité de président, de première vice-présidente, de vice-président et de secrétaires.

En application de l'article 23, alinéa 2, du règlement, je prie Mme Kelleter, la plus jeune membre de l'assemblée, et M. Demeuse, le plus jeune membre, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Nous allons procéder par des élections distinctes à l'élection d'un président, d'un premier vice-président, d'un vice-président et de deux secrétaires.

L'article 5 du règlement prévoit que le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Quant à l'article 22, il stipule que ces nominations se font au scrutin secret, sauf si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir. Auquel cas, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

Nous allons commencer par l'élection du président du Parlement.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Au nom de la majorité et des groupes PS, MR et Ecolo, j'ai le plaisir de vous présenter M. Frédéric à la présidence, Mme Laruelle à la première vice-présidence, M. Bierin à la vice-présidence et Mmes Sobry et Grovonius au secrétariat.

À ces cinq membres, la majorité PS-MR-Ecolo propose d'adjoindre deux autres membres au Bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Présidente (doyenne d'âge). – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Personne. Merci.

Étant donné qu'il n'y a pas d'observation, je déclare le Bureau élu.

J'invite M. Frédéric à prendre place à la tribune et je remercie les secrétaires provisoires.

(M. Frédéric, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Ainsi qu'il ressort de la proposition de M. Devin, il est proposé que le Bureau compte deux secrétaires supplémentaires.

Puis-je constater l'assentiment de l'assemblée ?

(Assentiment)

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Pour ce Bureau, qui s'ouvre à l'opposition, le PTB propose M. Schonbrodt.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – En suite des discussions que le groupe Les Engagés a eues avec les chefs de groupe de la majorité, nous proposons Mme Goffinet.

M. le Président. – En conséquence, je déclare M. Schonbrodt et Mme Goffinet élus en tant que secrétaires.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. – Chers collègues, je vous remercie pour la confiance accordée à l'ensemble des membres du Bureau.

Ce passage de flambeau se fait dans des circonstances particulières. J'aurais souhaité que ce soit différent, mais nous ne pouvons pas revenir en arrière.

Notre Parlement vit des moments pour le moins difficiles et reste au centre des attentions pour les raisons que nous connaissons.

Mes premiers mots s'adresseront au personnel de notre assemblée, à ces femmes et ces hommes qui travaillent dans l'ombre pour nous permettre de faire vivre notre institution démocratique au service de la Wallonie. À tous les membres du personnel, je voudrais donc adresser des paroles rassurantes.

Je suis bien conscient que certaines plaies sont encore ouvertes et qu'il faudra du temps pour les soigner. Nous avons tardé à réagir. Nous allons prendre le temps afin de redonner à chacune et chacun d'entre vous la confiance nécessaire pour permettre à notre institution de fonctionner dans un climat serein et apaisé. Je crois profondément en votre capacité à donner le meilleur de vous-même. Nous travaillerons ensemble pour restaurer l'esprit collectif et respectueux de chacun que réclame notre Parlement.

Mon rôle, avec Mme la Greffière et avec l'ensemble des membres du Bureau, sera d'entreprendre ce chantier en toute humilité. Vous avez toute ma confiance et toute notre confiance. Nous devrons identifier les points de tension, les apaiser pour œuvrer tous dans le même sens, partager les valeurs et les objectifs communs. Cet objectif est celui de rendre ses lettres de noblesse à notre Parlement et d'assurer le débat démocratique. Pour cela, nous aurons plus que jamais besoin de chacune et de chacun d'entre vous.

Chers collègues, je voudrais également vous adresser quelques mots.

En tant que président, je veillerai, comme d'autres avant moi, à mettre tout en œuvre, avec l'impartialité qui caractérise ma fonction, pour permettre la bonne tenue de nos travaux. Je suis pleinement conscient de l'importance de la mission qui m'est confiée.

La confiance des citoyens envers les institutions et le monde politique est presque rompue. Le défi est immense, mais nous n'avons d'autres choix que de le relever, ensemble, avec conviction et détermination.

Ici encore, j'aurai besoin de chacune et chacun d'entre vous pour que le débat parlementaire soit constructif, respectueux et serein, dans l'intérêt de la Wallonie.

Chers collègues, replaçons l'humain au centre de nos préoccupations. Les Wallonnes et les Wallons attendent de nous l'exemplarité et des réponses concrètes à leurs difficultés du quotidien.

(Applaudissements)

COMMUNICATION

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt de la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à organiser le contrôle des déclarations de mandats, fonctions et rémunération établies par les membres du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE), déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin.

Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 1098 (2022-2023) N° 1. Elle a été déposée sur le portail des parlementaires et sera envoyée à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, qu'une pétition pour une diminution du nombre de vols journaliers en partance de l'aéroport de Gosselies ainsi que pour la révision de l'horaire des premiers et derniers décollages pour limiter les nuisances sonores subies par les riverains et améliorer notre santé et l'écologie, signée par 188 personnes, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission du budget et des infrastructures sportives.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis les avis suivants :

- l'avis 72.241/4 du 5 décembre 2022 sur la proposition de décret conjoint de la Communauté française et de la Région wallonne relativement au service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, déposée par M. Hazée, Mme Grovonius, MM. Wahl, Disabato, Di Mattia et Mme Nikolic (Doc. 1043 (2022-2023) N° 1 ; cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 1043 (2022-2023) N° 3 ;
- l'avis 72.296/4 du 30 novembre 2022 sur la proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par MM. Desquesnes, Collin, Mme Goffinet, MM. Antoine, Matagne et Mme Schyns (Doc. 1052 (2022-2023) N° 1 ; cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 1052 (2022-2023) N° 2 ;
- l'avis 72.700/4 du 14 décembre 2022 sur les amendements proposés par Mme Goffinet sur le projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 8) ; cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 1082 (2022-2023) N° 9.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. Wahl, Président du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission de la comptabilité : Mme Mauel devient membre effective en remplacement de Mme Sobry.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis deux propositions de directives pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que trois consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- le rapport d'activités de la cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens (CAIF) pour l'année 2021 ;
- l'avis RUR.22.1045.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mai 2020 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 en vue de prolonger la chasse à l'espèce sanglier lors de l'année cynégétique 2022-2023 ;
- l'avis Mob.22.12.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté déterminant la procédure d'autorisation d'expérimentations et de projets pilotes employant des systèmes innovants en navigation intérieure prévue à l'article 17*undecies* de la loi du 5 juin 1972 sur la sécurité des bâtiments de navigation ;
- l'avis Mob.22.13.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté portant exécution du décret du 8 juillet 2021 relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales ;
- l'avis LOG.22.08.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2022 instaurant un régime d'aides accordées pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement ;
- l'avis Énergie.22.12.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2022 instaurant un régime d'aides accordées pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement ;
- l'avis A.1510 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2022 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle et modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle ;
- l'avis A.1511 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie)

sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à une indemnité mobilité pour les aide-ménagères titres-services occupées en Wallonie ;
- l'avis A.1514 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'accord cadre tripartite intersectoriel du non-marchand – Initiatives d'habitations protégées et maisons de soins psychiatriques ;
- l'avis LOG.22.09.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2022 instaurant un régime d'aides accordées pour la réalisation d'investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement ;
- la pétition pour une diminution du nombre de vols journaliers en partance de l'aéroport de Gosselies ainsi que pour la révision de l'horaire des premiers et derniers décollages pour limiter les nuisances sonores subies par les riverains et améliorer notre santé et l'écologie ;
- l'avis A.1512 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur la proposition de décret modifiant l'article 4 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, déposée par MM. Desquesnes, Collin, Mme Goffinet, MM. Antoine, Matagne et Mme Schyns ;
- l'avis AT.22.103.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le Code du développement territorial et abrogeant le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales ;
- l'avis. LOG.22.07.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet de décret visant à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement ;
- l'avis. A.1513 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif au transport médico-sanitaire.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 21 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base de l'Agence wallonne de l'air et du climat au titre V du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 064 et 122 des divisions organiques 10 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 121 et 122 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 031 et 091 des divisions organiques 11 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 122 et 097 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 093, 094 et 122 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 064 et 122 des divisions organiques 10 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 121 et 122 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 121 et 122 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 097 et 122 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 120 de la division organique 34 et le programme 121 de la division organique 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 096, 098, 100, 114 et 120 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 120 ; 096, 098, 100 et 114 des divisions organiques 34 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 120 et 100 des divisions organiques 34 et 18 du budget général des

dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 083 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 061 et 056 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 046 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 022 et 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et des infrastructures sportives

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir neuf notifications d'arrêts :
- la notification de l'arrêt n° 153 des rôles 7553 et 7554 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 4, 1°, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales, posées par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 154 des rôles 7643, 7653 et 7704 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 61, 1°, de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 155 des rôles 7674, 7675, 7695, 7750 7771 et 7773 concernant les recours en annulation partielle du décret flamand du 9 juillet 2021 portant modification de divers décrets relatifs au logement, introduits par la SC « De Gelukkige Haard », par Khadija Elhssika et autres, par la SC « T'Heist Best » et autres, par la SC « Gewestelijke Maatschappij voor de Kleine Landeigendom Het Volk » et autres, par l'ASBL « Vereniging van Vlaamse Huisvestingsmaatschappijen » et par la SCRL « Gewestelijke Maatschappij voor Volkshuisvesting » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 156 du rôle 7693 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 2, 16°, 9 et 22 du décret de la Région wallonne du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes, posées par le Tribunal de première instance de Namur, division de Namur ;
- la notification de l'arrêt n° 157 du rôle 7663 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 582, 1°, du Code judiciaire, posées par le Tribunal du travail de Gand, division de Bruges ;
- la notification de l'arrêt n° 158 des rôles 7732 et 7733 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles II.18 et II.21 du décret flamand de gouvernance du 7 décembre 2018, posées par le Conseil pour les contestations relatives aux décisions sur la progression des études ;
- la notification de l'arrêt n° 159 du rôle 7734 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 435, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, posées par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 160 du rôle 7840 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 187, § 6, 1°, et § 9, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, posées par la Cour d'appel de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 163 du rôle 7871 concernant la demande de suspension de l'article 5 de la loi du 30 juillet 2022 portant assentiment aux actes internationaux suivants : 1) la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de l'Inde d'entraide judiciaire en matière pénale, faite à Bruxelles le 16 septembre 2021, 2) le Traité entre le Royaume de Belgique et les Émirats arabes unis sur l'entraide judiciaire en matière pénale, fait à Abu Dhabi le 9 décembre 2021, 3) le Traité entre le Royaume de Belgique et les Émirats arabes unis sur l'extradition, fait à Abu Dhabi le 9 décembre 2021, 4) le Traité entre le Royaume de Belgique et la République islamique d'Iran sur le transfèrement de personnes condamnées, fait à Bruxelles le 11 mars 2022, et 5) le Protocole du 22 novembre 2017 portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, signé le 7 avril 2022 à Strasbourg, introduite par Farzin Hashemi et autres.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par MM. Fontaine et Matagne sur le déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques ; audition de M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de M. Bontems, directeur Énergie et Projets spéciaux de l'Intercommunale de développement économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes (IDETA), de M. Grifnée, Administrateur délégué et Président du comité de direction de l'Opérateur de réseau d'énergies (ORES), de M. Warichet, Directeur général adjoint du gestionnaire de réseau de distribution Resa, de Mme Fonck, *Chief Officer External Relations* du gestionnaire de réseau de transport d'électricité Elia, de M. De Ganck, *Managing Director* de TotalEnergies Charging Solutions Belgium, de M. Dubois, Directeur Réseaux *Mobility Solutions* de TotalEnergies Marketing Belgium, de M. Claerbout, Directeur Affaires Publiques Belgique de TotalEnergies, de M. Germani, Représentant habilité de la société Fastned, de M. Almer, Directeur général de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1057 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission du logement et des pouvoirs locaux par Mme Galant sur la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire pour l'intention de fusion décidée par les communes de Bastogne et Bertogne ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1166 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal par Mme Kelleter sur les pétitions pour la révision de l'avant-projet de décret concernant les conditions d'agrément des établissements pour animaux et les conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1169 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal par M. Clersy sur la pétition quant à l'implantation d'une antenne 5G sur le territoire français ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1170 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal par M. Maroy sur la pétition pour une réforme de la législation sur la détention des animaux sauvages dans les parcs zoologiques ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1171 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) par M. Fontaine sur le projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2023 ; il a été imprimé et distribué sous le n° 1172 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture par M. Bierin, Mme Laruelle et M. Hardy sur le rapport de la SOGEPA sur le groupe Hamon ; audition de MM. Levaux et Witmeur, Président du conseil d'administration et ancien Président du comité de direction de la Société wallonne de gestion et de participations S.A. (SOGEPA) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1173 (2022-2023) N° 1 ;
- le projet de décret modifiant le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique (Doc. 1174 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économique, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, imprimé et distribué.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 À 3*BIS*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* À 4*BIS*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3*bis*) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 4*bis*).

Ces documents ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les textes adoptés par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Tzanetatos et Witsel sous le n° 1134 (2022-2023) N° 3 et 3*bis* et sous le n° 1135 (2022-2023) N° 4 et 4*bis* qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, notre Parlement a été frappé par ce que l'on appelle « les affaires » : un voyage à Dubaï à 20 000 euros et le dérapage de 50 millions d'euros au niveau des chantiers. La première question à se poser est : comment cela a-t-il été possible ?

La première raison pour laquelle cela a été possible, c'est que l'on est dans un pays où la classe politique vit dans une sphère de privilèges et de luxe, avec des rémunérations très élevées : 7 000 euros pour un parlementaire et 11 000 euros pour un ministre. Cela signifie qu'un parlementaire est dans l'échantillon des 10 % de personnes qui gagnent le plus en termes de revenus et c'est même 1 % pour un ministre.

Vous n'êtes pas sans savoir que le PTB agit différemment dans le sens où nos députés vivent avec un salaire moyen de travailleur. Je vis avec 2 200 euros par mois. J'ai bien utilisé les mots « je vis ». Quand on a ce débat, j'ai l'impression que l'on a besoin d'un peu de pédagogie. Je vais donc faire un peu de pédagogie.

Voici ma fiche de paie.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vais m'expliquer parce que je vois que cela dérange. Il n'y a pas de souci, tout le monde aura la parole. Je suis sûr que le président nouvellement élu y veillera.

M. le Président. – Ne m'inquiétez pas pour mon rôle, je m'en occupe. Vous avez la parole.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Voici ma fiche de paie : 7 200 euros. Comme dit par beaucoup de députés, évidemment, on nous verse le même salaire qu'eux.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est une réalité et ceux qui disent cela ont raison. Comme d'autres partis d'ailleurs, nous opérons une rétrocession. Nous rétrocédons à notre parti une part extrêmement importante.

(Réactions dans l'assemblée)

Ne nous affolons pas, tout le monde aura la parole.

Récemment, j'ai entendu M. Frédéric à la radio qui se posait même la question : « Monsieur Mugemangango affirme qu'il y a une rétrocession, mais qui me prouve qu'il y a rétrocession finalement ? » Je vais vous démontrer qu'il existe bien une rétrocession. Il y existe un document que vous pouvez tous, chaque député…

(Réactions dans l'assemblée)

Je constate que mes propos dérangent.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, je vois bien que cela dérange, il n'y a pas de problème.

M. le Président. – Chers collègue, je vous rappelle que c'est un débat sur le budget de la Wallonie.

(Applaudissements)

Je n'ai pas d'avoir d'avis particulier sur les interventions de chacun. Cependant, Monsieur Mugemangango, vous m'obligez à rappeler simplement le sujet de l'ordre du jour. Tout à l'heure, si j'ai bien été attentif – et je pense l'avoir été –, on a le débat sur le budget du Parlement en tant que tel. Il faut que chaque débat ait lieu à sa place, même si je suis fort intéressé par vos explications. C'est très intéressant, mais on n'est pas dans le sujet. Je ne sais pas s'il y a une règle dans ce cas qui m'interdit de retirer la parole. Je ne le ferai pas, ce n'est pas ma volonté, mais je vous demande de vous concentrer, si vous le voulez bien, sur l'objet de notre rencontre, à savoir le budget de la Wallonie, qui attend d'être voté. Les Wallons et les Wallonnes attendent que ce budget soit effectivement voté.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'accorder la parole.

N'ayez pas d'inquiétude sur deux éléments. D'abord, ce que je dis ici, je ne vais pas le répéter pour le texte suivant, c'est tout à fait logique. Le budget des dépenses du Parlement – cela ne vous aura pas échappé – a un impact sur le budget global. Ensuite, je prendrai aussi la parole sur d'autres thématiques, ne vous inquiétez pas.

Je vais donc continuer la prise de parole que j'ai prévue et vous dire que tous les partis politiques en Belgique sont obligés de déposer des comptes au Parlement, à la Chambre. Le document que j'évoquais, vous pouvez le trouver aisément sur le site de la

Chambre. Dans ce document figurent les comptes du PTB. À la page 967 du document en question, où vous trouvez les comptes du PTB, il y a une ligne mandataire. Dans celle-ci, il est indiqué 2,5 millions d'euros ; j'arrondis puisque c'est 2,489 et des poussières. Si vous divisez 2,5 millions d'euros par le nombre de députés dont dispose le PTB, vous arrivez à une rétrocession qui se situe entre 4 000 euros et 5 000 euros par député, ce qui nous amène, au vu des rémunérations que vous connaissez, à la rémunération réelle des députés du PTB, qui correspond au salaire médian wallon s'élevant à 2 300 euros. Ceci étant démontré…

M. Wahl (MR). – Vous ne démontrez rien du tout, parce que vous faites abstraction des obligations fiscales. Votre propos est scandaleux.

M. le Président. – Monsieur Wahl, vous n'avez pas la parole.

La parole est M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Merci, Monsieur le Président.

Comme cela, disais-je, il n'y a pas de doute sur la manière dont on fonctionne. Après, on nous dit : « Oui, mais bon, vous utilisez finalement l'argent comme vous le voulez – c'est juste – et vous l'utilisez pour Facebook »

(Réactions dans l'assemblée)

Si, c'est vrai. On l'utilise pour Facebook et pour d'autres choses que nous faisons pour soutenir le mouvement social et pour soutenir la manière dont le PTB fonctionne. Il n'y a pas de souci avec cela.

Il y a deux hypocrisies dans ce débat. La première, c'est que l'ensemble des partis politiques, même si vous êtes un peu en retard sur nous, utilisent les réseaux sociaux. J'entends régulièrement M. Hardy, ici présent, nous interpeller là-dessus. Or, M. Hardy avait, en 2020, une fonction intéressante pour le PS, puisqu'il était responsable des réseaux sociaux. J'ai même vu, sur les réseaux sociaux, une formation donnée par M. Hardy à d'autres personnes du PS sur l'utilisation desdits réseaux. Lorsque M. Hardy, il y a deux ans, a changé de fonction, le PS a dû chercher un autre responsable des réseaux sociaux. Une candidature a été effectivement portée.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – S'il vous plaît, je vous invite à la sobriété verbale. Non, cela ne fait pas avancer les choses. M. Mugemangango a son temps de parole. Je lui répète que cela fait à peu près sept minutes qu'il parle d'autre chose que du budget wallon.

Néanmoins, je n'ai pas à avoir d'avis sur le fond. Chacun jugera de l'utilité ou non du propos, mais je lui indique que, quand il aura fini son temps de parole, je mettrai fin à sa parole.

M. Mugemangango (PTB). – Chacun jugera évidemment de la pertinence du propos. Je vous demande quand même, Monsieur le Président, au niveau du temps de parole que je compte respecter, de décompter le temps de parole que je perds parce qu'on m'interrompt. Tout simplement.

M. le Président. – De toute façon, Monsieur Mugemangango, c'est automatiquement décompté.

M. Mugemangango (PTB). – C'est super, c'est une bonne nouvelle.

M. le Président. – Transparence totale dans ce Parlement. Il en sera donc ainsi. Je vous demande, chers collègues, de laisser continuer l'orateur dans le calme.

M. Mugemangango (PTB). – Transparence totale dans mon propos aussi. Je parlais effectivement de M. Hardy qui m'indique qu'il aime bien que l'on parle de lui. Tant mieux.

Dans cette candidature au niveau du PS, il était indiqué que celui qui devait être responsable des réseaux sociaux au niveau du PS devait « bouffer du Twitter, du Facebook et de l'Instagram ». Tout cela pour dire que tous les partis utilisent les réseaux sociaux et comptent le faire de manière beaucoup plus intensive. C'est ce qui était indiqué.

Le second élément d'hypocrisie, c'est que l'on est face à des partis qui, depuis 10, 20, 30, 40 ans, sont sur les plateaux TV, communiquent, surcommuniquent sur leurs options, leurs idées et leurs visions. Évidemment, pour un parti émergent comme le PTB, c'est important de communiquer. On va continuer à le faire. C'est important de communiquer ce qui se passe dans ce Parlement et en dehors de ce Parlement.

On a eu une discussion. Vous dites que c'est moi qui parle de Facebook. J'en parle parce que, souvent, vous nous en parlez. Dans un des débats que l'on a eus sur Facebook, on a expliqué que, dans le nord du pays, il y a un enjeu particulier, que je répète : se battre contre l'extrême droite. J'ai été étonné de voir M. Di Rupo rire à ce sujet la fois dernière.

Pourtant, je pense que, entre sa formation politique et notre formation politique, il n'y a pas énormément de points communs ; il y en a tout de même un : le fait que c'est une formation qui lutte aussi contre le racisme. Cet élément est important. En effet, vous avez vu les derniers sondages, dans le nord du pays, il y a un défi particulier par rapport à cela. Dans le nord du pays, tous les partis d'opposition, tous confondus, ont 3 % de temps d'antenne dans les médias *mainstream*. Dans ce sens, les réseaux sociaux sont un terrain sur lequel on veut lutter également contre les idées d'extrême droite.

Sur les rémunérations, pour revenir à des chiffres, nous sommes pour la diminution, la division par deux des rémunérations des parlementaires et la division par deux des rémunérations des ministres. Les autres formations politiques – on en a discuté aussi dernièrement – ne sont pas d'accord sur cette idée. Par contre, je constate quand même que les lignes bougent. C'est une bonne nouvelle. C'est depuis que l'on est dans ce Parlement – même pour la législature précédente – que l'on parle de ces rémunérations. Certaines formations politiques proposent, par exemple, une diminution de 8 % des rémunérations des parlementaires. L'idée d'avoir un débat sur la diminution des rémunérations est positive. Pour la clarté des débats, j'aimerais signaler que diminuer de 8 % les rémunérations alors qu'en octobre dernier il y avait une inflation de 10,6 %, ce n'est pas les diminuer, mais les augmenter de 2,6 %.

Cela étant, je répète : c'est positif que le débat soit sur la table. J'ai lu le chef de groupe Ecolo au niveau fédéral, M. Vanden Burre, qui allait plus loin. Par exemple, il disait que les rémunérations des fonctions spéciales – par exemple, des membres du Bureau – devraient disparaître. Il ne s'agit pas de toutes les rémunérations puisqu'il parlait effectivement des rémunérations des membres et pas de la présidence. Néanmoins, c'est un pas dans le bon sens. Ce qui était intéressant : les deux raisons qu'il évoquait sont en fait les mêmes raisons que les nôtres.

La première raison, c'est le collectif qui l'a mis dans cette position de chef de groupe d'Ecolo ; il est donc logique qu'il soutienne le collectif. Je crois que la rétrocession, dans son cas, est quand même importante ; près de 4 000 euros. Ce n'est pas rien.

La seconde raison : ils veulent se rapprocher de la réalité du monde du travail, de celle des citoyens. Là, on ne va pas être d'accord sur les chiffres. En effet, c'est finalement 5 000 euros par mois. Ce n'est pas la réalité des citoyens, mais l'intention, nous la soutenons.

C'est positif de voir que ce débat sur les rémunérations, qui va devoir continuer effectivement dans le Bureau, a lieu. Monsieur le Président du Parlement a, à juste titre, parlé des travailleurs de ce Parlement. Quel est le lien avec le budget ? Il y a un lien avec le budget parce que je pense que l'on doit quand même être honnête : la plupart des parlementaires qui sont présents connaissaient les difficultés des travailleurs. On les connaissait depuis 2019. Pour ma part, il y avait des interventions, notamment au Bureau élargi sur le sujet. Ainsi, on connaissait ces difficultés. Pourquoi ne s'y est-on pas intéressé ? Pourquoi n'a-t-on pas fait le travail nécessaire pour protéger ces travailleurs ?

Une des raisons – ce n'est pas moi qui l'ai évoqué, ce sont des témoignages qui ont été publiés hier dans la presse –, c'est que l'ancien greffier, pour reprendre les termes utilisés dans la presse, « couvrait les députés d'un cocon de luxe et de privilèges ». C'est l'une des raisons qui doivent nous amener à nous interroger. Il y a bien un lien entre les deux.

Par conséquent, le moins que l'on puisse faire pour ces travailleurs, c'est évidemment qu'on leur permette de se syndiquer. C'est un élément important. Ils doivent pouvoir se syndiquer, c'est essentiel. On nous a opposé différentes choses par rapport à cela. On nous a dit : « Cela va être difficile de se syndiquer, il faut demander un avis juridique ». Il y a un vide juridique par rapport à cela.

En fait, il est possible que le chemin soit plus court que ce que l'on pense, d'après ce que l'on a effectivement démontré ou plutôt cherché. Il faudra vérifier et revérifier cet élément. Si l'on modifie la loi de 1964 au niveau fédéral, soit la loi qui institue le lien entre la fonction publique et les organisations syndicales, dans ses articles 1er et 2, on peut intégrer l'ensemble du personnel des assemblées dans la possibilité de se syndiquer. À partir de là, le Parlement wallon, en modifiant effectivement le statut des agents du greffe, pourrait permettre l'organisation de la vie syndicale pour le personnel du greffe. Ce serait évidemment une très bonne nouvelle. C'est cela qu'il faut absolument vérifier parce, en deux étapes, on pourrait, au niveau fédéral et régional, instituer une organisation syndicale effective dans le Parlement pour défendre ces travailleurs.

Un autre argument auquel on nous a confrontés consiste à dire qu'« il y a un problème de neutralité ». C'est ce que l'on nous a dit à ce moment-là et c'est notamment ce que l'ancien greffier disait. On se rend compte ici que cet argument ne tient pas la route deux secondes. Les policiers doivent être neutres, les militaires doivent être neutres, la fonction publique locale doit être neutre et le personnel des institutions parlementaires européennes doit être neutre. Pourtant, tous les gens que j'ai cités sont dans la possibilité de se syndiquer. Partant, cet argument ne tient pas. Si l'on veut soutenir ces travailleurs, on doit leur permettre, via le fait de se syndiquer, de défendre leurs conditions de travail et leurs acquis sociaux à travers des dérogations syndicales.

On a évoqué – c'est directement lié au budget – la question des voyages. Les voyages qui ont été évoqués, mais aussi les voyages de l'ancien greffier. Il y a deux trous dans la réglementation au niveau des voyages.

Le premier trou, c'est que les voyages qui sont organisés pour la présidence ou pour le greffier ou la greffière ne se retrouvent pas dans la réglementation actuelle.

L'autre problème, c'est que ces voyages n'ont pas l'obligation dans la réglementation actuelle de voir leurs budgets discutés publiquement. Nous avons deux

propositions concrètes et l'on a fait une proposition de règlement qui va bientôt vous arriver. On propose que les voyages décidés par le Bureau, pour le président ou pour la greffière, soient discutés dans cette Commission des dépenses qui a effectivement été instituée, notamment sur base de propositions de l'opposition, mais élargie par la majorité, et qui, elle, est publique. C'est là qu'on doit discuter de ces voyages. Les voyages, qui sont l'initiative de commissions, doivent être discutés dans les commissions.

Actuellement, les budgets n'y sont pas validés. Ils sont validés dans une Conférence des présidents qui est confidentielle. Avec ces deux propositions, on peut effectivement assurer que les budgets des voyages soient discutés publiquement, ce qui est l'élément essentiel. On n'est pas contre les missions ni contre les voyages. Il y a des missions qui se justifient. Il y a des missions qui sont intéressantes pour le travail du Parlement wallon. Par contre, le problème reste l'opacité dans le financement de ces voyages et dans la discussion du budget de ces voyages.

Dernier élément par rapport à mon premier point, c'est la question des sanctions disciplinaires par rapport au greffier. Là aussi, on me dira : « quel est le rapport avec le budget ? »

Évidemment qu'il y a un rapport avec le budget puisque les vacances forcées du greffier nous coûtent 9 000 euros par mois.

On entend que si l'on n'obéit pas aux procédures légales ou si l'on n'est pas prudent par rapport à cela, on lit dans la presse des chiffres fous : 600 000 euros de dommages et intérêts. La première question que je me pose, c'est : comment a-t-il été possible que l'ancien greffier ait un contrat qui ne suppose aucune sanction – c'est ce qui nous a été expliqué – et qui nous expose à un danger de 600 000 euros de dommages et intérêts en cas de manquement ou de faute ? On est tous d'accord qu'en Wallonie ou en Belgique, n'importe quel travailleur ou travailleuse dans la situation d'avoir fait un quart du tiers du dixième de ce que ce greffier a fait, il serait viré sur-le-champ.

Là aussi, on nous a dit : « on ne peut pas le virer sur-le-champ, parce qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche juridique avant de prendre des mesures disciplinaires ». Très vite, cela s'est révélé faux. Tout le monde sait bien que dans toutes les entreprises de notre pays, si un travailleur commet une faute, la direction n'attend pas la décision de justice avant de le virer.

On nous a aussi dit : « Des avis juridiques doivent être demandés ». Il me revient que ces avis juridiques ont été demandés, et certains ont été produits. On doit les mettre à disposition des parlementaires pour savoir ce que l'on doit faire par rapport à cela. Il est inacceptable que des mois après avoir été suspendu, l'ex-greffier soit simplement en vacances forcées, à 9 000 euros par mois. C'est inacceptable.

Je voudrais maintenant vous parler d'énergie.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous êtes contents parce que j'ai dit le mot, on verra ce que je vais en dire.

Le premier problème concerne la passivité de ce Gouvernement wallon par rapport à la crise énergétique. Deux stratégies s'ouvrent à nous : soit des effets d'annonce, soit des mesurettes.

Commençons par les mesurettes. On revient sur ces trois mesures en disant : « On a fait des choses ». Trois mesures :

- arrêt de l'expulsion des logements ;
- arrêt des coupures d'énergie ;
- poursuite de ce que l'on appelle le « tarif social wallon ».

Ces trois mesures sont essentielles pour aider la couche de population la plus précaire. Il n'y a aucun doute là-dessus. Ces trois mesures concernent 10 000 ménages, alors qu'il y a en Wallonie 1,6 million de ménages. Cela veut dire que les travailleurs, les travailleuses, les indépendants, les indépendantes ne sont pas soutenus par les mesures du Gouvernement wallon.

Après, on nous dit : « Il n'y a pas que les mesures régionales, il y a aussi celles du Fédéral ». Parfois, certains ici oublient qu'ils sont députés régionaux et pas députés fédéraux, mais soit. Il y a deux mesures régionales : l'élargissement du tarif social fédéral. Avant, cela touchait 1 million de personnes, maintenant cela touche 2 millions de personnes. Il reste 8 millions de personnes qui ne sont pas touchées. Cela veut dire que l'on manque sa cible, là aussi, les travailleurs et travailleuses ne sont pas touchés par les mesures régionales.

« Il y a aussi les primes » : primes de 200 euros pendant cinq mois, soit 1 000 euros pour des familles qui vont être confrontées à des surcoûts, selon la CREG, de 4 500 ou 5 000 euros. Ce sont des mesures insuffisantes.

La stratégie de la Région wallonne, ce sont des mesurettes.

L'autre stratégie de la Région wallonne, ce sont les annonces. Cela a commencé au tout début de la crise : M. Henry nous avait dit qu'il allait y avoir des chèques-énergie, on ne les a jamais vus.

Au moment du conclave, au mois d'octobre, on nous a annoncé une mesure qui serait intéressante : prendre les bénéfices des gestionnaires de réseaux de distribution – Resa et ORES – et, grâce à ces bénéfices,

baisser la facture des citoyens. C'était une mesure intéressante, là au moins, on touchait à une mesure horizontale, qui pouvait toucher plus que les 10 000 ménages. Cette mesure n'a pas fait long feu. En effet, quelques jours après son annonce, les GRD, eux-mêmes, expliquaient que c'était une mesure impossible. On va juste se limiter à ne pas augmenter les factures.

Les gens ont besoin d'aide, ils n'ont pas besoin d'effets d'annonce, ils ont besoin d'aide immédiate. Le Gouvernement wallon rate complètement sa cible.

Un autre élément important est la situation des indépendants. Là, on a vraiment un problème. On entend tous les jours des indépendants qui doivent fermer leur magasin, qui doivent arrêter leur affaire – souvent l'œuvre de toute une vie – parce qu'ils n'arrivent plus à faire face aux factures d'énergie. L'UCM a parlé d'indépendants en train de mourir, de « crever », pour utiliser les termes qu'ils ont eux-mêmes employés. C'est la situation actuelle.

Que fait le Gouvernement wallon par rapport à cela ? Il décide des aides pour les indépendants, à savoir 175 millions d'euros d'aides directes et 300 millions d'euros sous forme de prêts. Cependant ce sont des aides qui, actuellement, ne sont pas disponibles. J'ai été regarder sur le site hier et il n'est toujours pas possible pour un indépendant d'avoir de l'aide et une aide directe. Presque 75 jours après l'annonce et d'après les échanges parlementaires que l'on a, on constate que les aides vont arriver en janvier ou février 2023, soit trois mois ou quatre mois après l'annonce. Comment est-ce possible de dire à quelqu'un que l'on va l'aider, puis finalement qu'il doit attendre trois ou quatre mois, alors que l'aide est nécessaire, et ce de manière urgente ?

Ce qui est incompréhensible, c'est que l'on est face à un gouvernement à participation MR. Je n'ai pas voté pour le MR, mais si j'avais été indépendant – j'ai voté pour le PTB, ce n'est pas secret –, c'est ce qui nous revient, je me serais attendu d'être aidé par le MR. Le MR est-il le parti des indépendants ? Dans les faits, non, car les indépendants ne sont pas aidés.

En revanche, les multinationales sont aidées et vont continuer à être aidées. Dans l'ensemble des aides pour les indépendants, l'exemple qui avait été donné par M. Borsus – et je ne sais pas s'il était de bon aloi de le donner, je lui laisse ses propres propos – parlait d'un indépendant confronté à une facture de 10 000 euros qui serait en conséquence aidé à concurrence de 1000 euros. Par contre, une filiale de multinationale pourrait-elle être aidée jusqu'à concurrence de 7,5 millions d'euros par filiale.

Nous sommes intervenus, dans ce Parlement et dans la presse, pour dénoncer le fait que dans la première mouture des aides, il était possible pour une entreprise comme TotalEnergies d'avoir des aides. La réaction du Gouvernement – à juste titre –, c'est-à-dire M. Di Rupo et M. Borsus, a été de dire : « on va exclure des aides les entreprises énergétiques et pétrolières ». La situation est telle que les autres filiales de multinationales peuvent toujours être aidées, que ce soit par le *carbon leakage* qui existe pour les multinationales ou que ce soit par les aides qui sont proposées.

Actuellement, la réglementation ne permet pas de les exclure. On me dit que ce n'est pas vrai, parce que d'une part, ils ne doivent pas payer de dividendes et que, d'autre part, ils doivent être en perte. Sur ce premier point, j'ai vu, notamment en France, des multinationales qui payaient les dividendes soit avant de demander les aides, soit après les avoir perçues. Dans ce sens, ce critère ne va pas empêcher ces multinationales de profiter des aides. L'autre élément c'est que – M. Borsus et probablement encore plus outillé que moi pour le savoir – la comptabilité des multinationales permet de décider, en fonction de leur politique, qui est en perte et qui est en bénéfice.

Dans l'état actuel des choses, la réglementation proposée par la Région wallonne n'empêche pas ces multinationales d'avoir les aides énergétiques. Notre position et notre proposition, c'est que ces aides soient consacrées aux PME et aux indépendants et que ces multinationales soient exclues de ces aides.

Pour le moment, ce sont les PME et les indépendants qui sont en train de crever et qui sont en train de souffrir. Ce sont eux qui doivent être absolument soutenus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – C'est rigoureusement faux. On a fait la démonstration.

Répéter 10 fois quelque chose qui est rigoureusement faux et dont l'inexactitude a été démontrée et vraiment inacceptable.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur Borsus, vous aurez l'occasion de répondre et j'aurai l'occasion de répliquer à votre réponse. N'ayez pas d'inquiétudes.

Ce qui est surprenant c'est qu'il existe des pistes que le Gouvernement wallon n'emprunte pas. Au niveau de la Région wallonne, celle-ci est responsable, en moyenne, de 900 euros de la facture des ménages sur une année. On pourrait intervenir – ce n'est pas nous qui le disons, Test achat l'avait dit – pour éviter que la facture soit une facture d'impôts et éviter qu'à travers la facture d'énergie, on paye des postes qui pourraient être payés autrement, notamment, l'éclairage des villes, par exemple, ou d'autres obligations de service public.

Il y a là quelque chose que l'on peut faire et qu'on ne fait pas. Pourquoi, malgré les promesses – car au sortir du conclave, il y avait une promesse d'étudier ces

prélèvements –, ces prélèvements ne sont-ils pas sortis de la facture pour aider les ménages ? Cela pourrait être fait, alors pourquoi ne le fait-on pas ?

La seconde proposition que nous faisons – il est vrai que ce n'est pas à ce niveau de pouvoir – est de répondre à la question du blocage des prix. Nous sommes tous conscients que nous pouvons continuer à aider les maisons de repos, les communes, ces collectivités et ces personnes qui sont en grande difficulté. Tout l'argent que l'on va mettre sur la table, dans l'état actuel des choses, va être transféré sous forme de dividendes aux actionnaires. C'est pour cela qu'il faut bloquer les prix.

La bonne nouvelle – en parlant de réseaux sociaux – est que j'ai vu une vidéo TikTok du président du Parti socialiste, M. Magnette, qui, enfin, après avoir dit que cela n'était pas possible, considère qu'un blocage des prix au niveau national est possible. Il a fait une vidéo dans laquelle il explique que l'on pourrait très bien, au lieu d'acheter l'énergie au prix du marché, l'acheter aux producteurs avec un petit bénéfice lié au prix de revient, elle serait beaucoup moins chère que l'énergie actuelle et elle pourrait rendre service aux ménages, aux collectivités locales et à tous ceux qui éprouvent des problèmes à payer les factures d'énergie. Ce ne sont pas les mêmes chiffres que les nôtres, mais c'est le même raisonnement. C'est donc une bonne nouvelle ! Cela veut dire que dans ce Gouvernement wallon – on va entendre M. Di Rupo en premier –, le banc socialiste défend enfin le fait que l'on doit demander le blocage des prix au niveau national. Vous avez de l'idée pour le faire. Que cela soit M. Di Rupo ou M. Henry, à travers les structures interministérielles, vous pouvez exiger qu'au niveau fédéral l'on organise au niveau belge ce blocage des prix afin d'aider les ménages de manière directe.

Nous avons posé la question aux deux ministres. Ce que l'on entend, c'est que dans les organes interministériels, on râle surtout sur l'Europe. C'est justifié, car l'Europe devrait faire un blocage des prix, mais vous voyez bien qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord ou qu'ils y arrivent, mais sur des niveaux de prix tellement élevés que cela n'aidera pas les ménages. On doit le faire aussi au niveau national. C'est pour cela que nous vous posons à nouveau la question suivante : sur base de la proposition de votre propre président de parti, allez-vous enfin proposer, dans les organes interministériels, un blocage des prix au niveau national pour aider les ménages de manière décisive par rapport aux factures ?

Comment expliquez-vous la passivité du Gouvernement wallon ? Il y a deux hypothèses.

La première hypothèse, pour citer à nouveau le chef de groupe Ecolo au Fédéral, mais pas pour le soutenir dans ce cas, serait expliquée par le fait que l'énergie étant chère, cela serait un bon signal pour éviter que l'on n'en consomme trop. Cette thèse est complètement cynique ; elle l'est à deux niveaux…

M. Hazée (Ecolo). – À nouveau une déformation de propos, Monsieur Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Vous pourrez également, comme M. Borsus et d'autres, corriger mon propos si vous le désirez.

M. Hazée (Ecolo). – Votre mise en scène est parfaite.

M. Mugemangango (PTB). – Pas de problème.

La thèse a déjà été expliquée ici. Nous l'avons déjà entendue ici au Parlement ou en commission. Si vous ne souhaitez pas que je colle cette thèse à M. Vanden Burre, cela n'a pas d'importance, mais cette thèse serait que le signal pris serait un signal intéressant pour économiser de l'énergie.

Cette thèse pose problème à deux niveaux.

Le premier problème est que les gens économisent déjà sur l'énergie, et cela depuis des années. Cela fait des années que les gens baissent le thermostat, qu'ils font attention, d'abord pour des raisons économiques, mais souvent également pour des raisons écologiques. Ce n'est pas moi, c'est la CREG qui le dit, la commission qui réglemente l'énergie au niveau belge, elle explique que l'on est déjà dans la sous-consommation énergétique. Cette thèse est donc fausse.

Elle est fausse également pour une seconde raison. Vous avez plein de gens autour de vous qui vous disent : « Regardez ma facture. Par rapport à l'année dernière, j'ai diminué ma consommation et pourtant le prix augmente. » Cela veut dire que même si l'on diminue la consommation, ce qui est un conseil logique pour sauver son portefeuille ou sauver le climat, si l'on ne bloque pas les prix, le montant des factures va continuer à augmenter. Cette thèse est donc à rejeter.

L'autre hypothèse de votre passivité, c'est peut-être de ne pas reconnaître votre échec, l'échec de la libéralisation. Voilà ce qui est au cœur du débat : la libéralisation du secteur énergétique. Dès que vos propres formations ont décidé de mettre l'énergie dans les mains du marché et des spéculateurs, le prix de l'énergie a augmenté. Cela a augmenté dès le début et, dernièrement, celui-ci a explosé. Il est vraiment temps de reconnaître cet échec et de mettre le secteur de l'énergie dans les mains de la collectivité, d'enfin nationaliser ce secteur. Celui-ci est trop important pour la vie des gens, la vie des collectivités, la vie des communes et des ménages.

Il est temps de changer de modèle par rapport à cela.

La dernière thématique dont je voulais vous parler, c'était la mobilité. Pourquoi ? Parce qu'au mois de

décembre dernier, on a eu une discussion avec M. Henry, et on a été fort surpris d'entendre qu'apparemment, on avait mal lu la Déclaration de politique régionale. Dans cette dernière, à la page 66 pour être précis, vous indiquez, votre majorité indique « la volonté d'organiser la gratuité des transports en commun pour tous les moins de 25 ans, pour les plus de 65 ans et pour ceux qui ont le statut BIM ». C'est ce qui est marqué dans la Déclaration de politique régionale.

Dans le dernier échange qu'on a eu avec M. Henry, il nous a dit : « c'est une interprétation possible, mais ce n'est pas notre interprétation. Notre interprétation, c'est que l'on va organiser la gratuité pour les 18-25 ans, mais qu'en dessous de 18 ans, on ne va rien changer ». Il y a donc un engagement dans la DPR, qui est dans votre DPR, auquel vous renoncez. Ce n'est pas une question d'interprétation. C'est un renoncement. C'est un renoncement important : parce qu'il est important d'organiser la gratuité pour les étudiants – pour ceux qui ont plus de 18 ans, c'est important –, mais ce qui pèse le plus dans le budget des ménages, et ce qui pèse le plus aussi au niveau des embouteillages des villes, c'est le transport public des plus jeunes, de ceux qui sont en secondaires, qui ont entre 12 et 18 ans. Ce sont eux qui ont le plus d'avantages au niveau des ménages à avoir la gratuité. D'ailleurs, le ministre lui-même le reconnaît, puisqu'il dit : « l'impact au niveau du budget est plus important ». C'est à cela qu'il faut travailler.

Le Gouvernement wallon rate là un coche. Parce qu'en l'année 2023, si l'on regarde ce qu'il se passe ailleurs dans le monde, c'est l'année du transport gratuit. En France, il y a déjà 39 villes qui organisent des transports de manière gratuite. En 2023, Montpellier, qui est une métropole importante, va organiser effectivement le transport gratuit. Même au-delà de l'Europe, aux États-Unis, après une ville comme Kansas City par exemple, Washington va organiser le transport gratuit. Là, il y a un Gouvernement wallon qui rate le coche au niveau du pouvoir d'achat et de l'environnement. Ce n'est pas un problème d'interprétation. C'est un problème de renoncement.

J'invite le Gouvernement wallon à tenir sa parole, à tenir ses engagements sur ce plan aussi, et organiser le transport gratuit pour 2023.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Félicitations, Monsieur le Président, pour votre présidence et félicitations, à travers vous, à l'ensemble des membres du Bureau. Je pense que l'on aura bien besoin de vos talents pour ramener de la sérénité au sein de notre assemblée. Je voudrais aussi vous remercier pour vos mots à l'égard des travailleurs de notre assemblée

Il est vrai, chers collègues, que la discussion budgétaire est très technique. Elle est même aride, complexe. On le voit bien, les discours simplistes et populistes passent parfois mieux, cela est vrai. Pour ce qui me concerne, je reste persuadée qu'il est primordial de poursuivre le travail démocratique, et de le faire avec sérieux.

On le sait, depuis le début de cette législature, le moins qu'on puisse dire, c'est que ce Gouvernement a été mis à rude épreuve. Les crises se sont succédé, et je dirais même juxtaposées. Elles ont contraint notre majorité à réagir face aux différentes urgences qui se dressaient devant elle, à la fois crise sanitaire, catastrophe climatique, guerre, inflation, crise de l'énergie, sans oublier l'impact des inondations encore aujourd'hui, véritable calamité pour de nombreuses familles wallonnes. On peut dire qu'il n'y a eu aucun répit pour ce Gouvernement amené à agir dans l'urgence.

La réponse à ces différentes crises a engendré de facto un emballement de l'endettement de la Région, et dans la foulée, la question de la soutenabilité de la dette wallonne a été posée. C'est comme si nous devions faire le grand écart entre la nécessité de soutenir l'économie et les ménages face aux crises d'une part, et la nécessité de réduire structurellement nos déficits d'autre part. Pour ce budget initial 2023, il convenait autant que possible d'aider les ménages et les entreprises à faire face à la crise de l'énergie que nous rencontrons. L'explosion des coûts est telle que cela a mis en péril nombre d'artisans et de ménages contraints de faire des choix douloureux. Cela n'était bien sûr pas acceptable.

L'ensemble du Gouvernement et des parlementaires, ici, en a pris toute la mesure.

En parlant de mesures, différentes mesures ont pu être prises en urgence afin de soutenir les plus faibles.

Je pense à l'indexation des APE permettant ainsi de pérenniser 65 000 emplois essentiels au monde associatif et culturel.

Je pense aussi aux aides directes aux institutions d'aide et de soins ou encore au chèque-mobilité pour les 50 000 travailleurs des titres-services en Wallonie.

Il y a également les aides à la mobilité accordées dans le secteur des aides familiales et, enfin, le maintien de l'indexation des allocations familiales.

Voilà pour quelques exemples de mesures, mais je pense qu'à travers eux l'on constate que le Gouvernement refuse de vivre dans une bulle. Il agit concrètement pour aider des secteurs essentiels à la vie quotidienne de nombreuses personnes, retrousse ses manches face à une situation de crise et tente de soutenir au mieux les ménages et les entreprises wallonnes à travers les turbulences que nous rencontrons.

Comme je l'ai indiqué, les entreprises souffrent, elles aussi, de cette crise énergétique et de cette inflation

galopante. L'explosion du coût de certaines matières premières a ainsi contraint de nombreux artisans, de nombreux indépendants à mettre la clé sous la porte. C'est évidemment inconcevable lorsque l'on sait l'importance d'un vivier d'indépendants et de très petites entreprises pour le redéploiement économique de notre Région.

Dans ce cadre, le Plan de relance wallon est recalibré en fonction de l'état d'avancement des différents dossiers et permet de tenir compte, d'ailleurs, de la réduction de l'aide européenne. Pour rappel, l'Europe a revu ses calculs pour la Belgique et la part wallonne passera de 1,5 milliard d'euros à 1,14 milliard d'euros.

Mieux qu'un long discours, je dirai que les crises consécutives que nous avons traversées ont mis, une nouvelle fois, en évidence, le rôle essentiel du soutien public responsable et solidaire sans lequel davantage d'entreprises auraient connu des situations encore plus dramatiques qu'aujourd'hui.

Ce soutien public aux entreprises et aux indépendants lors de la crise covid a été conséquent au niveau budgétaire parce que les réponses devaient être massives et rapides.

Pour 2023, l'expérience de ces dispositifs de soutient aide, aujourd'hui, à circonscrire au mieux les interventions publiques dans le cadre de la crise énergétique et du traitement d'un mal si massif peut aussi naître un progrès pour traiter au mieux et anticiper l'avenir.

Il est important de dire que l'on n'arrête pas le travail, en fait. Lorsque l'on discute d'un budget, cela permet de voir l'avenir et d'encore adapter les mesures que nous prenons.

Dans le budget 2023, 175 millions d'euros sont dégagés pour mettre en place des aides directes destinées aux entreprises impactées par la hausse brutale des prix énergétiques.

Si on peut faire plus et si on peut faire mieux de manière responsable, on le fera. Le travail est permanent au sein de cette assemblée. Il est important de le souligner, c'est important de le dire.

D'autres mesures devraient aussi permettre un soutien plus efficient à nos entreprises, notamment la réforme des primes à l'investissement prévues en 2023 et qui sera primordiale pour négocier au mieux ce virage économique et soutenir les filières stratégiques wallonnes.

En parallèle à ces crises, la Wallonie doit faire face à un défi colossal, celui d'une transition énergétique juste et solidaire. Fort logiquement, notre Région doit investir à grande échelle dans la production d'énergies renouvelables ainsi que dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.

Les moyens sont disponibles, les programmes existent, la volonté est là. Il faudra, dorénavant, coordonner encore mieux tout cela afin que les résultats puissent émerger sans délai et que l'on puisse le montrer à l'ensemble de la population. Ce sera aussi une des conditions du comblement de ce fossé qui existe entre le monde politique, l'action politique et le ressenti des citoyens.

On le sait, on mène une course contre la montre et on a une obligation de résultat. Maintenant, il est nécessaire d'accompagner ces moyens par une simplification administrative des démarches, notamment en vue de l'obtention des primes. Au nom du groupe socialiste, nous appuierons le Gouvernement dans toutes ces démarches qui viseront à soutenir les ménages dans ces moments très compliqués.

Je voudrais également rappeler qu'il est important d'avancer sur un outil tel que le *gender budgeting* qui permet de réorienter les moyens en tenant compte des inégalités de genre. À la suite des analyses liées aux crises successives, on le voit, les familles monoparentales et les femmes seules avec enfants sont souvent encore plus victimes de cette crise.

J'ajoute un mot sur les pouvoirs locaux, eux aussi confrontés à une inflation galopante. À côté des différentes actions menées par le ministre à travers la politique de la ville, le Fonds du numérique ou encore l'opération Cœur de village, le ministre a maintenu le mécanisme d'indexation du Fonds des communes ; c'est déjà une victoire en soi. D'autres aides ont été dégagées afin d'aider les communes à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et à faire face aux coûts élevés de l'énergie.

Enfin, j'ajoute encore un mot sur la dette ; celle-ci a bondi ces dernières années à cause des différentes crises que j'ai évoquées tout à l'heure. Qu'on le veuille ou non, la Wallonie n'a guère le choix.

Comme je l'ai expliqué, le soutien massif aux entreprises a permis de préserver notre tissu économique. L'intervention de la Wallonie a également permis de reloger des milliers de personnes victimes des inondations. Et le travail continue. Nous savons qu'il est impossible de continuer à creuser ainsi notre dette. À défaut d'une responsabilisation et d'actions fortes, la Wallonie risque de voir les sources externes de financement se tarir. À tout point de vue, il est essentiel que nous prenions notre destin en main avec des mesures pour assurer la soutenabilité de la dette. Prendre des décisions maintenant, c'est assurer une stratégie crédible de retour à une trajectoire de dette soutenable et éviter de se voir imposer par d'autres une austérité, signe d'augmentation des inégalités sociales, on le sait, et d'un affaiblissement de l'action pour la

transition climatique. On ne perd pas cela de vue. Je pense qu'il faut vraiment avoir à cœur d'avoir les justes débats au sein de cette assemblée.

Pour nous, ce budget se veut responsable en ce qu'il fait mieux que ce qui était convenu en matière de déficit structurel et que des décisions fortes sont prises. Encore une fois, c'est également un budget de soutien aux ménages et aux entreprises de Wallonie.

En conclusion, avec les membres du groupe socialiste, nous continuerons à travailler d'arrache-pied, conscients de nos faiblesses, certes, mais surtout formidablement déterminés à poursuivre la reconstruction et le redéploiement de notre Région. C'est notre priorité.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, « la cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue ».

Voici, chers collègues, ce que dit la Cour des comptes de la cigale wallonne : « S'il est fait abstraction des dépenses exceptionnelles dédiées par le Gouvernement aux inondations, à la crise sanitaire, à la relance, à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique, les dépenses au budget initial 2023 s'établiraient à environ 17,6 milliards d'euros contre 13,9 milliards d'euros en 2019. La croissance des dépenses entre 2019 et le budget initial 2023 serait alors de l'ordre de 26,2 %, soit une croissance endogène moyenne annuelle de 5,99 % contre 3,04 pour la précédente période 2015-2019. La Cour des comptes observe dès lors que la croissance endogène des dépenses hors dépenses exceptionnelles s'accélère ».

Quant à la « bise », chers collègues, elle souffle aujourd'hui, et fort : flambée des prix, singulièrement de l'énergie, et remontée des taux bancaires. J'y reviendrai.

Deux milliards cinq cent septante-sept millions d'euros, tel est le déficit du solde de financement de la Région wallonne pour l'année 2023 s'élève ou, pour le dire de façon plus résumée, le déficit wallon dans le cadre des normes européennes SEC. Si l'on compare ce chiffre de déficit au total des recettes estimées par le Gouvernement pour l'année 2023, à savoir 17,7 milliards, le déficit de ce solde de financement trahit donc le budget d'une majorité wallonne PS-MR-Ecolo qui a décidé de vivre presque 15 % au-dessus de ses moyens.

En réalité, ce chiffre de déficit ne serait rien s'il n'était que conjoncturel et non pas structurel. Pour le dire autrement, chers collègues, une « fourmi », une famille, peut, elle, vivre un mois, deux mois au-dessus de ses moyens s'il y a de l'épargne de côté ou si elle décide de couvrir des dépenses d'investissement exceptionnelles par un emprunt ; par exemple, pour l'achat d'une maison, mais aucune de ces « fourmis » n'imaginerait à un seul moment vivre, de façon structurelle, au-dessus de ses moyens. En Wallonie, visiblement, pour la majorité PS-MR-Ecolo, c'est possible, alors que, comme vous le savez, aucune épargne ne subsiste.

L'effet total de ces déficits à répétition depuis trois années se traduit très clairement par une dette qui explose. Or, si l'on s'attarde sur l'indicateur que constitue la dette consolidée de la Wallonie – directe et indirecte –, celle-ci était, fin 2019, estimée à 22 milliards d'euros. Selon la Cour des comptes, fin 2024, au bout de votre législature de Gouvernement, nous aurons dépassé allègrement la barre des 40 milliards d'euros.

Bref, chers collègues, il est question d'un quasi-doublement de la dette consolidée sur cinq années à peine.

Bien évidemment, j'entends déjà les membres de la majorité rétorquer que cette augmentation est principalement due aux circonstances exceptionnelles qu'a traversées la Wallonie et qui ont déjà été évoquées. Toutefois, si l'on isole ces différentes dépenses, le compte n'y est pas : covid, 2,7 milliards d'euros ; inondations, 3,5 ; conséquences de la guerre en Ukraine, 500 millions d'euros.

C'est vrai, on a déjà grossi un peu les choses avec les 6,5 milliards d'euros du Plan de relance. J'aurai l'occasion d'y revenir. Il reste cependant encore, au-delà de cela, 8 à 9 milliards d'euros d'augmentation de la dette, qui reste, pour une large part, inexpliquée, si ce n'est par un train de vie plus que confortable d'un Gouvernement tripartite, qui, faute de s'entendre, préfère dépenser. Ce train de vie dépensier a donc un chiffre : il représentera, sous l'actuelle majorité, un déficit annuel moyen inexpliqué de l'ordre de 1,6 milliard d'euros à 1,8 milliard d'euros par an. La réalité, chers collègues, c'est que, depuis trois ans, le Gouvernement wallon n'a jamais trouvé la touche « moins » sur sa calculette budgétaire, c'est toujours plus. Ce n'est aucun renoncement, aucune réforme qui implique, à un moment donné, des dépenses plus efficientes.

Au-delà de ce constat, ce que nous craignons de plus, c'est que le *trend* des dépenses sur lequel le Gouvernement nous aura ainsi tous emmenés nous amène à un comportement structurel de cigale. C'est là qu'il y a une faille et que nous serons bien dépourvus quand la bise soufflera.

Lorsque l'on regarde les chiffres annoncés par le Gouvernement, dans sa présentation magnifique en mondiovision le 7 octobre dernier, tout semble aller pour le mieux puisque la trajectoire annonce un retour à

l'équilibre, même un léger surplus de 35,9 millions d'euros en 2027. Nous sommes sauvés !

Qui, chers collègues, peut encore croire à ces chiffres ? Certainement pas le Bureau fédéral du Plan qui indique que, en 2027, au *trend* de dépenses actuelles et d'évolution des recettes de la Wallonie, notre Région vivra encore 13 % au-dessus de ses moyens ; la seule entité de ce pays retrouvant une situation d'équilibre en 2027 étant la Flandre. Dès lors, comment croire aux chiffres que vous, Monsieur le Ministre du Budget, nous avez présentés publiquement voici quelques mois ?

Il ne faut pas vous en aller, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Dolimont)

Je vous remercie.

Il est vrai que le travail des experts de la Commission externe de la dette, présidée par M. Hilgers, a donné un cap. Nous avons salué le travail effectué, les résultats et les préconisations, avec la perspective d'un effort cumulatif, année après année, de 150 millions d'euros sur le plan structurel. Cette initiative a été portée par M. Crucke, précédent ministre du Budget. Nous espérions que le Gouvernement se tienne à cette règle proposée par la Commission externe de la dette.

À écouter M. le Ministre-Président lors de la conférence de presse du 7 octobre dernier, on allait faire encore mieux en 2023 : « La marge de 150 millions d'euros supplémentaires n'est pas suffisante : on va faire 250 millions d'euros ». Roulez tambours, sonnez trompettes !

Pourtant, chers collègues, nous ne trouvons pas la réalité de cela dans les chiffres du budget wallon ; il est vrai que, pour 2022, ils avaient été listés. On verra, dans quelques mois, dans les comptes, s'ils se trouvent réellement exécutés et si l'on n'a pas redépensé autant par ailleurs.

Pour 2023, notre grande inquiétude, c'est que, entre le budget ajusté 2022 et ce fameux budget 2023 dont nous parlons aujourd'hui, où l'on nous annonce les 250 millions d'euros, nous ne constatons aucune amélioration du résultat du solde de financement SEC immunisé des dépenses exceptionnelles puisqu'il reste reste bloqué à -111 millions d'euros. Notre crainte, c'est que l'effort annoncé de 250 millions d'euros se trouve tel un panier percé et vidé de l'autre côté. Bref, ce que l'on a annoncé comme économies d'un côté, on le redépense de l'autre.

Il reste encore à savoir si, au-delà des économies annoncées, mais redépensées, il n'y a pas aussi un problème sur le type d'économie que l'on réalise. Les 250 millions d'euros doivent, en principe, être structurels. Ces dépenses, normalement, doivent inscrire durablement les finances wallonnes vers une amélioration structurelle de ces résultats.

Du côté des ministres, on a eu telle ou telle information sur telle ou telle dépense ou recette supplémentaire, mais force est de reconnaître qu'une partie de ce qui est mis sur la table n'a rien de structurel.

Quand Mme Tellier nous annonce qu'elle va faire 4 millions d'euros de recettes supplémentaires sur les ventes de bois en Wallonie, qui peut croire au caractère structurel de ces recettes ? En réalité, on revient à des recettes équivalentes à celles d'il y a trois ou quatre ans. Pendant deux années, il y a eu le covid et la crise des scolytes, ce qui signifie que l'on a vendu un peu moins de bois pendant cette période ou à des prix plus faibles.

Ce n'est pas comme cela que l'on va redresser structurellement les finances de la Wallonie.

De ce point de vue là, on aurait voulu, du côté des Engagés, que, à côté des chiffres proposés par M. Dolimont, il y ait également les lettres proposées par le Gouvernement, à savoir un décret-programme porteur de réformes structurelles, qui transforme toute une série de dispositions wallonnes, de cadres légaux, pour faire mieux avec un peu moins. C'est la logique dans laquelle, de gré ou de force, la Wallonie devra s'inscrire.

Dans ce cadre, il y avait eu un espoir, la fameuse initiative du budget base zéro. Le précédent ministre du Budget et des Finances nous avait dit, repris plus timidement par son successeur : « Nous allons mener des réformes structurelles grâce à ce *spending review* ». On va d'ailleurs implémenter, paraît-il, de façon systématique en Wallonie, qui a identifié toute une série de leviers.

Je ne disconviens pas qu'il y ait eu çà et là quelques améliorations techniques, mais sur les choix politiques qui étaient soumis ensuite au Gouvernement, c'est le vide sidéral : aucune réforme derrière. Pourtant, le travail intéressant qui avait été fait par le budget base zéro, et qui nécessitait une attitude politique… Ce n'est pas aux experts payés par la Wallonie d'identifier et faire le choix des réformes structurelles, ils peuvent poser des hypothèses ; dans ces hypothèses, il revient au Gouvernement de faire un choix politique. De tout cela, nous n'avons rien vu.

Quand je dis que la bise fut venue, c'est aussi ce que nous subissons, ce que les citoyens, les entreprises les entrepreneurs, les indépendants de Wallonie subissent aujourd'hui en termes de cataclysme économique : cette inflation à deux chiffres pour 2022, cette flambée des prix énergétiques et ces difficultés sur le marché du travail. Ces éléments sont bien prégnants, mais que fait le Gouvernement pendant ce temps-là ? Il a ajusté à la marge son Plan de relance de la Wallonie, alors qu'il fallait une réforme structurelle, fondamentale.

Nous avons relayé ici, pendant deux ans, les critiques fondamentales de l'Union wallonne des entreprises, des syndicats et du banc environnemental, sur le fameux Plan de relance, en disant : « C'est du saupoudrage : 242 projets qui partent dans tous les sens ». Même le Gouvernement n'y retrouve pas ses jeunes.

Puis, lueur d'espoir, en janvier de cette année, se dégage un accord pour 42 projets prioritaires. On l'a salué. Je l'ai dit ici à cette tribune, mais 2 milliards d'euros de projets prioritaires, auxquels on additionne 800 millions d'euros de reconstruction pour les vallées qui ont souffert des inondations, le milliard d'euros européen de la Facilité pour la relance et la résilience, cela laisse 3 milliards d'euros de dépenses qui ne sont pas jugées prioritaires par l'Europe ni par les partenaires sociaux. N'y a-t-il pas là matière à revoir en profondeur cette maquette, voire à annuler certains projets ?

Par la force des choses, par la pression européenne et la baisse de l'enveloppe dont bénéficiera probablement la Wallonie, il y a bien eu quelques ajustements à la marge, mais pas de remise en cause de la maquette du Plan de relance à 7,5 milliards d'euros. C'est une erreur, c'est même une faute politique, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement de Wallonie, que de ne pas avoir profondément revu cette partie qui contient toute une série de dossiers et de projets qui sont certes très positifs, certes très intéressants, certes où il y a de bonnes idées, mais où franchement l'efficience est loin d'être au tournant.

Voici un exemple. Il y a des projets financés à 100 % où les opérateurs ont annoncé, ce n'est pas un secret, ils l'ont même dit dans la presse : « On a tapé à gailles, on a mis tel montant en se disant que si l'on mettait tout cela, on aurait peut-être un peu ». Finalement, ils reçoivent l'entièreté de la somme financée à 100 %. Est-ce vraiment sérieux ?

Quant à l'évaluation a priori des effets du Plan de relance, elle est toujours dans les limbes. Le Gouvernement a fait tout seul le choix de retenir tel ou tel projet sans savoir quel sera l'impact de ces projets, sans le mesurer ou y adjoindre en disant : « Telle mesure, on va dépenser parce que l'on espère avoir autant de réduction de tonnes de CO_2, autant de création d'emplois, autant de diminution du taux de la pauvreté ». De tout cela, chers collègues, toujours rien à l'horizon.

Dernier volet des grandes lignes de ce budget, ce sont les promesses. Les promesses du 7 octobre, en grande pompe : « Chers amis, chers citoyens de Wallonie, on va vous aider, on va donner une trajectoire budgétaire solide et sérieuse à la Wallonie ». Je vous ai fait, Cour des comptes à l'appui, la démonstration du contraire.

Il y avait également les promesses pour faire face à la crise énergétique que nous traversons. Des promesses faites aux citoyens, sans lendemain aujourd'hui parce que le dossier était mal préparé, parce que l'on n'a pas pris les contacts utiles avec les interlocuteurs, notamment les GRD et la CWaPE.

Quant aux promesses faites aux entreprises d'aide urgente pour couvrir leurs frais énergétiques – aide qualifiée d'urgente le 7 octobre –, nous attendons toujours la simple ouverture du site internet 1890.be qui permettrait aux milliers d'indépendants, d'artisans, de commerçants et de de PME wallons d'introduire une demande d'aide. Après, il faudra encore le traitement, les vérifications et enfin les paiements. Franchement, faire des annonces de cette façon est trompeur pour les entreprises et les citoyens de Wallonie. Nous le dénonçons.

Enfin, je voudrais revenir sur les limites de ce budget 2023. On peut très bien le présenter et en être fier. Quand on présente un budget en déficit et qu'il faut aller chercher sur les marchés financiers 2,5 milliards d'euros, on ne peut pas être fier. On est à la merci des règles du jeu. Il y a les règles du jeu européennes, et heureusement, pour 2023, la clause dérogatoire générale est toujours d'application. L'Europe ferme pudiquement les yeux sur les largesses budgétaires des États et des régions européennes, mais on voit bien qu'à l'horizon 2024, cela ne pourra plus être le cas. Ce 22 novembre, la Commission européenne vient de présenter une réforme possible de ces règles budgétaires. Le réveil sera dur pour celles et ceux qui n'ont pas fait le travail à temps et à heure.

Bien avant cela, il y aura celui des marchés financiers. J'entends certains dire : « C'est scandaleux d'être soumis aux marchés financiers ». Si on est soumis aux marchés financiers, c'est parce que la Wallonie est demandeuse de beaucoup d'argent : 2,5 milliards d'euros d'emprunt cette seule année 2023. C'est évidemment quand on se met dans ce genre de conditions que l'on se met en difficulté par rapport à ces bailleurs, ces prêteurs que sont les banques et les marchés internationaux. C'est donc le budget qui détermine la position de force ou de faiblesse de notre Région, et qui nous met en difficulté.

Les signaux sont, pour l'instant, peu encourageants. Je vois le ministre sourire, on a déjà eu l'occasion d'échanger en aparté dessus, c'est vrai qu'il y a Moody's. Cette société n'a pas dégradé la Wallonie, Monsieur le Ministre. Si Moody's avait effectivement dégradé la Wallonie, le débat d'aujourd'hui aurait profondément été modifié, mais nous avons été dégradés en décembre 2021. Les perspectives restent fortement incertaines. Je rappelle que nous sommes le dernier de la division 1 de Moody's. On est au bord de passer dans les B, une catégorie dans laquelle se retrouvent des institutions publiques auxquelles les organismes bancaires prêtent bien moins facilement.

Concrètement, il y a déjà une difficulté à convaincre les banques belges à prêter à la Wallonie aujourd'hui. Mon collègue, Benoît Dispa, reviendra dans quelques instants sur le plan Oxygène. Pour ce dernier, les réponses que vous et votre collègue, M. Collignon, avez fournies en commission concernant la faculté de financer cette annonce de sauvetage des finances d'un nombre important de communes wallonnes, est pour le moins mal engagé. D'abord, il n'est engagé que pour 2022, il n'y a aucune solution pour l'année prochaine, pour 2023.

Quant au contrat caissier de la Wallonie, on aurait pu espérer un nouveau contrat plein et entier. La seule chose que vous avez pu obtenir, c'est une prolongation qui va en diminution. En conséquence, ces signaux, Monsieur le Ministre, au-delà de la stabilité de Moody's, sur la dernière marche avant de basculer dans la catégorie B, sont extrêmement inquiétants.

On en revient à la logique qui est la nôtre, celle de présenter, avec un budget, des réformes structurelles sérieuses, pas juste promettre des chiffres, réformer certains outils, certaines législations wallonnes, pour faire un peu moins de dépenses et plus d'efficience, pour que nos citoyens puissent effectivement bénéficier, parmi celles et ceux qui en ont le plus besoin, parmi les plus fragiles de notre tissu économique, des aides les plus justes possible. Les observateurs économiques l'ont d'ailleurs dit, par rapport aux différentes aides octroyées dans le cadre des crises successives, il faut cibler au maximum, pour que l'efficacité soit la plus importante.

Pour conclure, j'en viendrai à citer le dernier rapport de la Commission européenne sur la situation des États membres. « Dans son évaluation globale des projets de plans budgétaires des États membres, la Commission constate enfin que, parmi les pays fortement endettés – Belgique, France, Grèce, Portugal et Espagne –, la Belgique est le seul pays où le taux d'endettement continue d'augmenter et où la croissance des dépenses courantes financées par les pouvoirs publics s'avère supérieure à la croissance potentielle ».

Là, chers collègues, par rapport au budget qui nous est soumis aujourd'hui, la Wallonie prend plus que sa part dans ce verdict sévère de la Commission européenne.

En guise de conclusion, je reprendrai les derniers mots, non pas de Jean de la Fontaine, mais d'Ésope – car c'est lui qui a écrit, au départ, la fable de la cigale et de la fourmi – : « Il faut se garder de la négligence pour éviter les chagrins ». Votre Gouvernement devrait en tirer leçon.

M. le Président. – M. Wahl partagera son intervention avec M. Bellot.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – La discussion sur le budget est toujours un moment particulier de la vie de notre Parlement. Entre bilans et perspectives, il permet de dresser le portrait de la situation de notre Région.

Je voudrais attirer votre attention sur certains éléments. Quand on analyse un budget dans un Parlement, certains ont la faculté – parfois même une faculté déconcertante – de tout voir en noir, en dressant un tableau pessimiste de l'avenir, sans nuance, et en occultant les difficultés auxquelles nous avons dû, nous devrons et devrons encore faire face, mais aussi en oubliant parfois – quand cela arrange les auteurs – les erreurs du passé.

Suite à l'intervention de M. Mugemangango, je ne serai pas très long, je me suis demandé s'il avait bien lu l'ordre du jour. C'est la première question que je me suis posée et je me la pose encore toujours, d'ailleurs. J'ai entendu surtout – on y est tellement habitués –, et je pense que l'on va de plus en plus dans l'excès, des propos qui sont purement populistes, qui ne tiennent aucun compte des principes d'un État de droit, des propos qui, désormais, ne relèvent même pas de la manipulation de l'information, mais sont tout simplement faux.

Il faut le savoir, nous le savions, cela ne va pas en s'améliorant, tenons-en compte.

En ce qui concerne l'intervention de M. Desquesnes, il est dans son rôle d'opposition. Par comparaison avec l'intervention du PTB, il faut le souligner, il est évident que l'opposition est là pour examiner un certain nombre de choses ; est là pour critiquer, pour appeler un certain nombre d'éléments qu'elle considère comme importants, mais dès lors que l'on reste dans ce rôle, le débat est constructif.

Je crois qu'il ne faut pas non plus, à l'inverse, tomber dans l'excès d'embellir une situation. Nous devons l'analyser avec rigueur et en tenant compte des difficultés que nous pouvons rencontrer. Je crois sincèrement qu'aujourd'hui, nous devons trouver cet équilibre ; que ce soit dans nos paroles, mais aussi dans nos actes. Un équilibre pour mettre sur les rails des réformes qui doivent simplifier et améliorer la vie des citoyens tout en gardant en tête que nous ne vivons pas en vase clos. Nous devons travailler dans un monde en perpétuelle évolution.

Comme l'a indiqué le ministre du Budget en commission, nous devons tout faire pour que les finances publiques gardent leur aspect durable. Pour ce faire, nous nous devons par exemple de répondre aux recommandations de la Commission externe de la dette, et je pense que la trajectoire budgétaire 2023 proposée ce jour est la preuve d'une véritable prise en considération de cet élément.

La nouvelle dynamique que nous devons inscrire dans la durée jusqu'en 2024 doit être faite, même bien

au-delà que 2024. Un exemple très concret de cet engagement que nous suivons aujourd'hui : le Gouvernement s'est engagé à réaliser 150 millions d'efforts. Ce que le Gouvernement propose, c'est d'aller encore plus loin, avec 250 millions d'économies structurelles. C'est un signe qui va dans la bonne direction et qui démontre que le Gouvernement a une parfaite connaissance de la situation et en assume les responsabilités.

Voyons de bonnes nouvelles. Tout récemment, alors que certains semblaient plus que sceptiques, Moody's a actualisé l'opinion de crédit de la Wallonie. L'agence de notation a confirmé la note « A3 » ainsi que la perspective « Stable », ce qui est évidemment une excellente nouvelle pour la Région. J'entends les bémols de M. Desquesnes. Il est dans son rôle.

Cela démontre en tout cas que le travail réalisé pour assainir nos finances est un travail de gestion, une gestion qui se veut rigoriste, mais qui tient également compte des situations humaines dans lesquelles ces décisions doivent être posées. Le Gouvernement a pris ses responsabilités en gardant à l'esprit que nous ne pourrons pas nous arrêter d'investir dans le futur si nous voulons que la relance de la Wallonie devienne pleinement une réalité.

Investir, c'est ancré dans le futur, c'est trouver une place dans le monde économique, être précurseur dans les domaines qui, demain, donneront encore plus de valeur ajoutée à notre Région.

Autre point qui me semble aller dans le bon sens, c'est la réduction de la trésorerie de certaines UAP pour soulager les besoins de financement de la Région. Ce sont les 831 millions d'euros qui dormaient et dont notre économie a besoin pour se relancer. On peut nous dire que nous n'allons pas assez loin, pas assez vite, qu'il faut couper dans les dépenses de manière plus drastique ; mais ce sont les mêmes que nous entendons également dire : « pourquoi n'avez-vous pas dépensé plus en ce qui concerne la crise covid ? Pourquoi n'avez-vous pas dépensé plus pour les inondations ? Pourquoi n'avez-vous pas triplé ou quadruplé les aides ? ». Il y a cette contradiction que l'on entend malheureusement assez régulièrement, même si c'est le jeu de la majorité/opposition. Je pense qu'il convient d'éviter ce type de débat qui ne sert pas nécessairement l'intérêt de la Wallonie ; et quand je parle de la Wallonie, je pense aussi et surtout aux générations futures qui, demain, devront vivre avec les décisions que nous prenons aujourd'hui.

J'ajouterai que l'exercice budgétaire demande aussi de prendre en compte ce qui pourrait se passer dans un avenir à court et moyen terme. C'est pourquoi le Gouvernement a déjà pris des décisions supplémentaires, je cite une série de mesures afin de lutter contre les conséquences de la crise énergétique pour 400 millions d'euros ; le ministre Borsus a par ailleurs dégagé 175 millions d'euros pour soutenir les entreprises dans cette période délicate.

Je ne doute pas qu'il répondra aux affirmations mensongères du PTB. Il est prévu :

- une provision de 28 millions d'euros afin de faire face aux surcoûts énergétiques attendus en 2023 ;
- une provision estimée à 60 millions d'euros afin de prévoir les crédits en cas de résurgence de la covid, dont 20 millions d'euros logés au sein des crédits de l'AViQ et les 40 autres millions au sein des crédits du ministre-président ;
- une provision de 30 millions d'euros au sein des crédits du ministre-président afin de faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine ;
- un montant de 4 millions et demi d'euros au sein des crédits du ministre-président à nouveau en lien avec la présidence de l'Union européenne de la Belgique en 2024.

C'est aussi cette responsabilité de gérer en tenant compte des crises qui ont frappé la Wallonie, mais aussi le monde, en se disant que, non, malheureusement, tout n'est pas derrière nous et que nous devrons encore assumer des conséquences dans les mois et les années qui viennent. Si nous souhaitons que demain la Wallonie puisse pleinement se redresser, nous ne pouvons pas passer à côté du Plan de relance. Je ne doute pas que chaque ministre mesure bien l'importance de celui-ci pour répondre aux défis colossaux qui nous attendent. Deux mille vingt-trois doit être l'année de la relance à tout point de vue.

En mars dernier, le Gouvernement wallon et les partenaires sociaux et environnementaux ont identifié 42 projets prioritaires au sein du Plan de relance de la Wallonie. Ces projets ont été choisis au regard de leur potentiel en matière de création d'emplois, de qualité, de valeur ajoutée et d'impact favorable sur l'environnement et le climat. Ces projets sont regroupés en quatre programmes d'actions prioritaires. Pour rappel :

- la sortie de la précarité ;
- mener la politique économique et industrielle forte et durable ;
- renforcer l'indépendance et la transition énergétique ;
- former.

La formation reste un objectif essentiel de cette relance. La volonté du ministre Borsus de renforcer, par exemple, le déploiement d'une stratégie de pédagogie numérique, mais aussi des équipes qui accompagnent les apprenants et encadrent la partie de la formation en entreprise est primordiale. Nous savons que la formation reste une des clés pour l'emploi et une des solutions pour permettre à des travailleurs de se réorienter ou à des jeunes d'avoir tout en main pour décider eux-mêmes de leur avenir. L'ensemble des projets doit mener à une meilleure efficacité, que ce soit au niveau des projets que nous menons dans les services que les pouvoirs

publics rendent aux citoyens ou encore dans les solutions d'avenir que nous pouvons proposer à nos jeunes.

Le budget 2023 s'inscrit dans ce travail pour retrouver l'équilibre, d'une part, mais aussi pour se donner des perspectives, d'autre part. La raison a jalonné les travaux budgétaires du Gouvernement. Les décisions que vous avez prises, Mesdames et Messieurs les Ministres, sont responsables et s'inscrivent dans la durée. Les circonstances sont difficiles et dans une conjoncture mondiale qui se modifie presque de semaine en semaine, même si certains économistes ont laissé penser qu'une année 2023 plus optimiste pourrait se profiler à l'horizon, nous devons rester d'une prudence extrême. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que notre Région a besoin de réformes durables, cohérentes et qui permettront de nous positionner avec en point de mire les défis de demain. Cette cohérence est primordiale pour poursuivre le travail avec un leitmotiv et une vision sur le long terme. C'est un vrai défi que nous devons toutes et tous poursuivre. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, Monsieur le Président, le ministre du Budget et le Gouvernement dans son ensemble sont face à plusieurs défis importants. Je voudrais tout de même les énumérer et les rappeler. La gestion quotidienne des différentes crises sanitaires, énergétiques ou encore géopolitiques réclamant des interventions nécessaires et indispensables du Gouvernement en faveur des ménages et des entreprises. Un Plan de relance toujours ambitieux, bien qu'obligatoirement adapté, mais qu'il conviendra de mettre en œuvre de manière rigoureuse pour s'assurer d'en retirer les résultats positifs :

- une dette exceptionnellement élevée qu'il faut tenter de maîtriser au mieux ;
- des paramètres socioéconomiques instables, avec une inflation importante pouvant entraîner des taux d'intérêt importants ;
- une relation de confiance avec nos partenaires financiers qu'il convient de maintenir ;
- une règle d'or de 1 % de recettes d'économies a minima, comme l'a prouvé la décision du Gouvernement wallon pour cette année, qu'il convient d'institutionnaliser et de faire perdurer.

Le Gouvernement s'est engagé à mettre tous les moyens en œuvre afin de faire face à ces crises en dégageant des enveloppes budgétaires conséquentes pour ce faire. Il a donc pris ses responsabilités en s'adaptant au contexte actuel, notamment via la réorientation des moyens, mais son travail et son ambition ne s'arrêtent pas là, car, concomitamment à ces réponses contextuelles, le Gouvernement a souhaité également préparer l'avenir en réalisant des investissements stratégiques indispensables, tout en assurant la soutenabilité de la dette. C'est assez remarquable.

Face aux nombreux impératifs, le Gouvernement n'a cessé de répondre présent. Il va sans dire que personne ne s'est jamais positionné contre l'ensemble des initiatives prises par le Gouvernement qui étaient souhaitées et saluées. Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'intervention financière publique n'a été aussi importante pour soutenir durant les crises. Sans l'intervention massive des différents niveaux de pouvoir, les revenus des ménages auraient fortement baissé et le nombre d'entreprises qui auraient dû cesser leur activité aurait été élevé.

Face aux nombreuses incertitudes et facteurs de risque, nous relevons les points budgétaires positifs suivants :

- 250 millions d'euros d'efforts structurels, alors que 150 millions d'euros étaient demandés ;
- l'amélioration du solde brut à financer de 900 millions d'euros en 2022 et 2023 ;
- l'amélioration du solde SEC de plus de 500 millions d'euros par rapport à 2022 ;
- malgré tout, 400 millions d'euros sont prévus pour répondre à la crise énergétique ;
- la diminution des dépenses exceptionnelles : covid, relance, inondations, Ukraine et énergie ;
- l'utilisation du budget base zéro pour certaines pistes structurelles et la transition vers le *spending review*, soutenue par la Commission européenne ;
- les corrections SEC de plus en plus réalistes, notamment les codes 8 et l'utilisation du sous-estimé ;
- l'obtention de l'abattement fiscal sur l'acquisition de biens immobiliers, en croissance, de 20 000 à 40 000 euros ;
- la meilleure présentation des chiffres du solde SEC et du solde brut à financer.

Outre les dépenses importantes indispensables, une attention toute particulière a été portée à la soutenabilité de la dette wallonne. À côté des économies diverses, il convient de relever que de nombreuses opérations de trésorerie et l'actualisation du Plan de relance pour faire coller au plus près des besoins. Des possibilités ont permis de réduire de 900 millions d'euros le solde brut à financer. Les besoins de financement en 2023 ont donc pu être réduits à un niveau permettant de suivre les recommandations du Conseil régional du Trésor. Le solde SEC est en importante amélioration de 400 millions d'euros.

Le budget initial 2023 est par ailleurs marqué par un niveau de recettes hors emprunt historique, avec une augmentation de 1,79 milliard d'euros par rapport à l'ajusté 2022. Je ne vais pas passer en revue toutes les recettes, mais deux ou trois d'entre elles méritent l'attention.

Les droits d'enregistrement, avec une hausse exceptionnelle de 236 millions d'euros, soit +18 %. Les recettes liées aux droits d'enregistrement continuent leur progression avec une projection 2023 en nette hausse. Budgétairement parlant, la hausse des recettes est toujours une bonne chose. Cependant, cette recherche d'optimisation des recettes ne doit pas se faire à tout prix. La hausse du prix de l'immobilier rend encore plus compliqué l'accès des jeunes à la propriété et il était nécessaire d'agir afin de contrer ses effets. C'est ce qu'a fait parfaitement le Gouvernement sur proposition du ministre en doublant l'abattement sur le précompte immobilier.

Une autre recette qui évolue de manière significative, ce sont les additionnels à l'IPP. Entre 2022 et 2023, on passe de 2,695 milliards à 3,199 milliards, soit une progression de 18,7 %. Les additionnelles correspondent à la part des recettes IPP reversées par le Fédéral.

Le taux de perception étant de 98,7 %, la somme que l'on devrait réellement encaisser serait de 3,092 milliards d'euros.

À remarquer que, sans l'intervention massive des différents niveaux de pouvoir, les revenus des ménages auraient fortement baissé ; ce qui aurait eu un impact significatif sur l'IPP.

En termes de dépenses, le Plan de relance doté de 7 milliards d'euros, dont 1,5 milliard d'euros seront mobilisés sur la relance en 2023, avec près de 300 millions issus du Plan de relance européen.

Notez à ce niveau que le budget initialement alloué à la Wallonie, de 1,480 milliard d'euros, pourrait être revu à la baisse du fait des corrections apportées par la Commission européenne sur base de l'évolution macroéconomique de notre pays.

À souligner également, la nette diminution des dépenses covid et inondations, et toujours le soutien des dépenses dans le cadre du conflit ukrainien.

Un autre point à remarquer est l'évolution de l'encours en 2022. Le projet de budget des dépenses 2023 porte un différentiel entre les moyens d'action et les moyens de paiement de 1,430 milliard d'euros, c'est-à-dire une augmentation de 599 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022. André Antoine souligne souvent l'importance de cet encours. L'explication, c'est que de nombreuses mesures de la relance ont été initiées en 2022, et les moyens de paiement seront nécessaires sur 2023.

En ce qui concerne la trajectoire SEC, on constate que le budget 2023, hors dépenses covid, inondations, Ukraine, énergie et relance, respecte la trajectoire établie à -274 millions d'euros et fait beaucoup mieux, avec un solde de 111 millions d'euros, soit 163 millions d'euros de mieux, ou 60 % de diminution.

Concernant la dette, on remarque que M. le Ministre a pris l'immense défi de la dette wallonne à bras-le-corps, comme l'avait initié son prédécesseur. Nous nous en réjouissons. La dette indirecte reste stable avec plus de 10 milliards d'euros.

L'augmentation importante des dépenses de ces derniers mois a particulièrement accentué la dette déjà élevée de la Région.

Les 250 millions d'euros d'économie ont été possibles notamment grâce au monitoring et à l'adaptation de l'ensemble des dépenses et des recettes – il faut le souligner –, et à la décision du Gouvernement wallon de réduire de 8 % les indemnités ministérielles, par la maîtrise des dépenses dans toutes les administrations et cabinets, l'optimisation et le renforcement de la mobilité interne et volontaire des agents de la fonction publique, la gestion dynamique des participations financières de la Région, la réforme du dispositif d'aide à l'emploi Impulsion, la réforme du dispositif des chèques-entreprises.

Ce budget traduit, par ailleurs, les premiers résultats du travail du BBZ.

M. le Président. – Je suis désolé de vous interrompre, mais votre temps de parole est écoulé. Il faut conclure.

M. Bellot (MR). – Je termine.

Les économies réalisées aujourd'hui permettront inévitablement d'éviter toute mesure coercitive d'austérité redoutée par tout le monde. Ce sont 250 millions d'économies structurelles, dans un budget de quasiment 21 milliards d'euros de dépenses, ce n'est pas de l'austérité, c'est du bon sens.

Cet ajustement structurel et soutenu permettra de mieux rebondir et de mieux investir.

Dans ce contexte, le budget base zéro trouve toute son importance, c'est justement son rôle : examiner ce qui est réalisé actuellement, ce qui fonctionne encore ou plus, ou jamais fonctionné, et dégager des marges pour mieux réinvestir.

M. le Président. – Je vous remercie, cher collègue.

Avec moi, quand on dit que l'on termine, on termine et l'on ne parle plus 10 minutes, car cela ne va pas.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, j'avais compris que le temps dépassé pouvait être pris sur les 30 minutes supplémentaires.

M. le Président. – Ce n'est pas la règle, me semble-t-il. Je vous demande de respecter le temps de parole que nous avons convenu.

Je trouvais votre atterrissage parfait, Monsieur Bellot. Continuez, s'il vous plaît.

M. Bellot (MR). – Face aux nombreux impératifs, le Gouvernement n'a cessé de répondre présent. La Wallonie abrite de nombreux talents et des entreprises au rayonnement large, voire mondial. Chaque jour, grâce au soutien financier wallon et à la diplomatie économique, celles-ci conquièrent de nouveaux marchés.

On le sait, la croissance du taux d'emploi est un objectif essentiel auquel le Gouvernement wallon est complètement investi dans sa stratégie de développement durable.

M. le Président. – Je suis navré de vous ennuyer, et je sais que c'est moche, mais si nous ne faisions pas preuve de rigueur avec le temps imparti, tout le monde déraperait et nous ne nous en sortirions pas.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Le renouvellement du Bureau, Monsieur le Président, est un signal important. Nous pensons que celui-ci doit aller de pair avec une série de réformes – j'y reviendrai lorsque l'ordre du jour appellera le budget de fonctionnement du Parlement. Ce sont des éléments clés pour la confiance en notre institution.

Les temps budgétaires sont, une nouvelle fois, particulièrement difficiles ; ils le sont dans le monde, en Europe, en Belgique, ils le sont aussi en Wallonie avec les crises qui se succèdent ou, plus exactement, qui se superposent et s'additionnent. Qui peut réellement parler d'été ? Qui peut réellement parler de cigales chantant durant l'été lorsque nous voyons dans quel contexte nous travaillons.

Lors de la discussion du budget initial 2021, nous nous débattions avec le covid. Les inondations dramatiques sont arrivées ensuite et ont dévasté notre Région.

Lors de la discussion du budget initial 2022, nous continuions à faire face à ces défis du covid et des inondations, c'est alors la tragédie en Ukraine qui est arrivée. Dans ce contexte de guerre, la crise des prix de l'énergie sur l'ensemble du continent. Face à ces évènements exceptionnels, convenons que nos discussions budgétaires appellent à une certaine modestie.

Néanmoins, dans ce contexte, le Gouvernement continue à investir pour préparer l'avenir pour les générations futures qui sont de plus en plus les générations déjà présentes. Tout le moyen terme rejoignant de plus en plus le court terme, les dangers sont toujours plus palpables, c'est donc un travail tout à fait indispensable pour rattraper tous les investissements qui n'ont pas été faits face à l'endettement écologique pour préparer au mieux face aux bouleversements à venir. C'est le sens de la transition écologique, a fortiori au regard des vents contraires. En même temps, il y a l'immédiat pour affronter précisément ces vents contraires ; c'est l'action à court terme visant à aider à faire face.

Il est évidemment possible de tout voir en noir – le temps s'y prête –, il est évidemment plus facile de constater le pire que de préparer les voies de sortie. C'est pourtant à cela que nous continuerons à travailler.

La crise de l'énergie est là. Le Gouvernement a continué à mobiliser les moyens de la Région dans une action complémentaire à ce qui se passe et à ce qui se passera encore au niveau fédéral et, espérons-le, au niveau européen pour faire baisser la facture.

Il y a donc une série d'actions ciblées, avec les moyens de la Région, pour les entreprises, les PME, les indépendants, les organisations du non marchand, les communes et CPAS, pour les ménages avec la prolongation du statut de client protégé conjoncturel, ou à travers la neutralisation de l'impact pour le secteur de l'eau et le secteur des déchets.

Face à la détresse sociale, il faut aussi mentionner notamment le montant de 8 millions d'euros pour le secteur de l'aide alimentaire.

En parallèle, l'inflation affecte fortement les recettes et les dépenses ; c'est aussi là que l'on peut mesurer le choix politique du Gouvernement de continuer à aider autant que possible.

Pour les ménages, les allocations familiales sont évidemment complètement indexées. L'air de rien, c'est directement un budget supplémentaire de 380 millions d'euros. Cela peut paraître élémentaire et cela l'est pour notre groupe, mais observons que la Flandre, par exemple, avec beaucoup plus de moyens, a fait un autre choix.

Pour les pouvoirs locaux, c'est l'engagement d'indexation plus 1 % du Fonds des communes qui est également tenu. Cela fait directement une somme supplémentaire de 219 millions d'euros pour l'année 2023 et encore 13 millions d'euros pour le Fonds spécial de l'action sociale.

Pour les emplois subsidiés sous le régime APE et donc pour le secteur non marchand, les associations et les pouvoirs publics, c'est aussi un crédit de 124 millions d'euros pour couvrir l'indexation. Nous en avions longuement parlé lors de l'ajustement, le travail a été fait de façon complète.

Dans un autre registre, les accords du secteur non marchand sont bien sûr respectés. Les moyens passent ainsi de 150 millions à 200 millions d'euros en 2023.

À côté de cela, et toujours sur le front du pouvoir de vivre dignement, des engagements de la Déclaration de politique régionale continuent à se déployer et prennent un relief particulier dans ce contexte difficile.

C'est l'investissement de la quasi-gratuité TEC qui poursuit sa montée en puissance : un abonnement à 1 euro par mois pour les jeunes de 18 à 25 ans, après les séniors et les ménages sous statut BIM. C'est une somme provisionnelle de 37 millions d'euros, 26 millions d'euros de plus qu'en 2022. Le cdH l'avait jadis qualifié de « gadget ». Nous pensons à l'inverse que c'est une aide extrêmement précieuse qui aidera les ménages, qui aidera a fortiori les jeunes qui font face seuls à leurs dépenses. Nous poursuivrons évidemment, Monsieur Mugemangango – qui n'est pas là, mais vous lui direz – cette perspective dans le futur.

C'est aussi l'allocation loyer Énergie : 24 millions d'euros dans les crédits des ministres du Logement et de l'Énergie. Nous l'avons portée lors des négociations, nous l'avons beaucoup espérée, elle est aujourd'hui là au 1er janvier. C'est une aide bienvenue qui interviendra pour plus de 15 000 ménages qui sont dans la file d'attente du logement social depuis trop longtemps.

En parallèle de cette action à court terme, le Gouvernement continue à faire le choix d'investir, en particulier face à la dette écologique. C'est un choix que nous partageons pleinement. L'augmentation du prix de l'énergie a mis en abîme notre extrême dépendance, autant que la dépendance de la France, de l'Allemagne. Elle montre plus encore la nécessité d'investir dans les économies d'énergie.

Dès lors, la rénovation des bâtiments est amplifiée et accélérée pour mettre en œuvre la transition juste. Dans le Plan de relance par exemple, ce sont 420 millions d'euros qui sont prévus pour l'alliance Emploi-Isolation, la massification de l'isolation des bâtiments privés, ou encore la rénovation énergétique des bâtiments publics dans les pouvoirs locaux, au Service public de Wallonie. Je pense aussi à l'extension du programme UREBA. Ce sont les primes Énergie, dont les crédits vont quasi doubler pour couvrir jusqu'à 90 % de la facture des travaux en fonction des revenus. Ce sont les avances remboursables Écopack qui voient aussi leurs moyens considérablement augmentés. C'est la poursuite du plan de rénovation des logements publics, également la décarbonisation des entreprises et les économies d'énergie pour les entreprises et indépendants. Je ne reviens pas sur l'indexation des loyers dans les logements mal isolés, qui a été bloquée ou limitée à partir du PEB D. C'est toute une série de mesures qui prennent leur sens et leur puissance encore davantage en 2023 pour répondre à ce défi de l'énergie.

Ce chantier est aussi une formidable opportunité pour la création d'emplois en Wallonie, c'est aussi un défi majeur pour la formation. C'est l'occasion également de diversifier les matériaux et de développer davantage les matériaux biosourcés produits en Wallonie.

Il faut aussi souligner les mesures qui visent à renforcer la production d'énergie renouvelable – d'autres l'ont fait avant moi –, je pense à la *pax eolienica*, au déploiement des comités d'énergie renouvelable ; au tout début de l'année 2023, le soutien aux réseaux de chaleur. Je pense aussi, à côté de cela, au déploiement des compteurs communicants, des bornes de recharge, le soutien au réseau, de même que le déploiement d'une filière wallonne hydrogène.

Le travail pour les alternatives à la mobilité alternative est une nouvelle fois porté par ce budget, pour encourager et faciliter la réduction des kilomètres en voiture individuelle, mais aussi économiser des sommes importantes pour le budget des ménages, économiser des gaz à effet de serre. C'est la politique du vélo et les investissements cyclopiétons, près de 100 millions d'euros en 2023. On voit là la montée progressive et basculante de cette politique dans les programmes de moyen terme du Service public de Wallonie, sur le développement des transports publics qui reste également prioritaire. La seule indexation du contrat de service public, c'est 51 millions d'euros en plus en 2023. Les moyens spécifiques dégagés pour l'offre des transports en commun continuent à progresser, pour aboutir à 30 millions d'euros.

C'est le verdissement de la flotte des bus prévu au Plan de relance. C'est la réorientation déjà engagée du plan Infrastructures pour les sites propres, les aménagements des arrêts. Le nombre de bus-kilomètres par exemple a augmenté sous cette législature de près de 10 % – 9,4 % en Wallonie –, c'est très significatif et c'est un effort qui vise l'ensemble du territoire. En Province de Luxembourg, par exemple – moins desservie, nous le savons –, c'est +13,6 %.

Je note par ailleurs l'augmentation du Fonds des infractions routières afin de renforcer les politiques préventives et répressives, pour sécuriser l'usage de la route et diminuer le nombre indécent des victimes des accidents de la route.

Sur l'ensemble des enjeux climatiques, l'adoption du projet de plan Air-Climat-Énergie est une autre bonne nouvelle, et mon collègue M. Florent y reviendra tout à l'heure.

En parallèle, le budget contient les moyens pour la reconstruction après les inondations, pour la politique de dézonage et de rachat de terrains, et plus largement pour la politique d'adaptation.

L'autre bombe à retardement, celle de la biodiversité, continue aussi à monter dans l'ordre des priorités. C'est le cas en Wallonie depuis 3 ans, mais c'est aussi le cas à l'échelle mondiale avec cet accord historique à Montréal avant-hier.

Ce n'est bien sûr qu'un commencement, il y a bien sûr encore énormément de travail pour concrétiser ces engagements dans des politiques concrètes. Il est cependant heureux – je veux partager ce moment avec vous – que les États du monde se soient enfin entendus sur des objectifs en la matière. Il est aussi heureux que la Wallonie n'ait pas attendu pour investir massivement ces enjeux, car il y a, là aussi, urgence. Soulignons ici, sans être exhaustifs, la poursuite des créations de réserves naturelles et aires protégées – 3 500 hectares depuis le début de la législature –, la concrétisation des parcs nationaux, le programme de végétalisation des villes, les trames bleues et vertes, l'amélioration de la qualité du cadre de vie qui est également un élément fort pour la santé de l'ensemble des habitants de Wallonie.

S'agissant de la santé, il y a eu la présentation de Proxisanté, samedi dernier, nous serons attentifs à ce travail important pour mieux organiser la première ligne de soins.

Nous pouvons également mettre en évidence les infrastructures pour les filières agroalimentaires, le travail réalisé avec le plan Food Wallonia, le travail sur les produits locaux durables, les cantines durables et la transition agricole.

L'année 2023, c'est aussi : la nouvelle Politique agricole commune, avec les ECO-régimes à déployer au maximum dans l'enveloppe prévue, le soutien au petit maraîchage, l'important enjeu du renouvellement et de la reprise des exploitations agricoles. Il faut également poursuivre et amplifier le développement du bio, pour atteindre l'objectif fixé des 30 % de surfaces agricoles, notamment à travers Bio Wallonie, ou encore le soutien à la demande.

La stratégie d'économie circulaire poursuit son déploiement. C'est aussi la deuxième édition de l'appel à projets « Go Circular » en cours pour les PME et les ASBL.

En matière circulaire, la réhabilitation des friches industrielles reste un enjeu crucial pour notre Région, puisqu'elle rend l'espace à l'activité économique, elle préserve les terres agricoles et constitue une clé du Stop béton. C'est en fait le recyclage du territoire.

Quinze nouveaux projets viennent d'être retenus par le SPAQuE, pour un montant s'élevant à 36 millions d'euros. Nous avons également un œil particulier, M. le Ministre le sait, pour les projets majeurs et pour le suivi des *masterplans* de Chertal et Seraing d'une part, de Carsid et Duferco, d'autre part.

Par ailleurs, nous pensons nécessaire de renforcer à l'avenir le soutien aux communes, pour les outiller par rapport à la réforme du CoDT et du Schéma de développement territorial. Le financement de la CPDT reste également un enjeu et nous avons retenu le rendez-vous de l'ajustement.

En matière d'économie et d'emploi, nous voulons aussi saluer le recadrage des chèques-entreprises, du programme impulsion, afin de réduire les effets d'aubaine. C'est un travail et une logique qu'il faudra poursuivre dans une série d'autres dispositifs dans les mois qui viennent.

La transition numérique poursuit également son cours au niveau du tissu économique, du SPW Digital, au niveau des pouvoirs locaux, sans oublier la connectivité de base des partis les moins desservis du territoire. Le travail progresse ici aussi, toujours trop lentement, mais il progresse et c'est cela qui est important.

L'année 2023 sera également une année importante pour préparer la réforme de l'alternance, de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle. Des jalons ont été posés, il faudra maintenant avancer. Nous sommes par ailleurs impatients quant au démarrage concret du dispositif « Territoire zéro chômeur », puisque l'appel à projets a été conclu. Les analyses sont en cours et j'imagine que des décisions interviendront très prochainement.

Enfin, en matière de logement, au-delà de la rénovation que j'ai évoquée tout à l'heure, au-delà de l'allocation-loyer qui vient bien à son heure, nous voulons aussi saluer les projets de création de logements : 800 logements à haute qualité environnementale, 2 350 logements sur les réserves foncières des sociétés de logement. Nous insistons par ailleurs sur l'enjeu de la localisation de ces constructions, puisque cela structure le territoire et cela amène également l'enjeu de l'accessibilité en transport public. Il est aussi important de le souligner.

Il faut aussi soutenir la poursuite du développement des agences immobilières sociales et du fonds wallon du logement : 2 300 logements ont ainsi rejoint le parc des logements à loyers régulés en 3 ans. C'est une augmentation de 35 % et il faudra continuer pour atteindre les 6 000 logements fixés par la Déclaration de politique régionale. Cependant, on voit que le chemin est orienté dans le bon sens.

Le renfort des équipes et l'extension du dispositif Housing First sont également bien venus.

Enfin, le programme « Cœur de village », pour 35 millions d'euros, doit permettre de renforcer la qualité de vie et la cohésion dans 78 communes de moins de 12 000 habitants qui sont concernées. Ma collègue Hélène Ryckmans reviendra par ailleurs sur ces choix budgétaires, sous l'angle du genre. C'est Mme Kapompole qui évoquait tout à l'heure le *gender budgeting*.

Il faut naturellement continuer à suivre avec la plus grande vigilance la trajectoire budgétaire de la Région, puisque les crises qui se superposent mettent les finances des pouvoirs publics, la Région, l'État, les

communes, en situation critique. Le solde à financer – M. Bellot l'a indiqué – diminue de 1 milliard d'euros, certes essentiellement suite à des opérations de trésorerie, mais nous nous réjouissons de ces dernières, tant les matelas qui se superposent également au sein des UAP ont pris une hauteur insoutenable depuis plusieurs années. Il y a donc là une démarche qui fait sens. Elle fait d'autant plus sens lorsque l'on se rappelle les taux d'intérêt payés par les UAP à un niveau nettement supérieur au taux de la dette régionale.

Plus fondamentalement, au-delà de cette question du solde budgétaire, le solde SEC, le juge-arbitre budgétaire, est aussi en diminution de 437 millions d'euros, et même 515 millions d'euros par rapport à l'ajustement 2022. La situation reste globalement sous tension, mais le chemin de crête qui est amorcé est poursuivi.

Le 1,577 milliard d'euros, cela reste très important, et il faut surveiller l'évolution des taux d'intérêt. Néanmoins, nous savons aussi que ce solde SEC est significativement impacté par les inondations. En 2023, c'est encore 461 millions d'euros pour la reconstruction, pour le Fonds des calamités. Il est impacté significativement par le covid et la guerre en Ukraine : 80 millions et 429 millions d'euros.

Puis il y a ce choix des investissements pour 1,448 milliard d'euros, qui sont tellement nécessaires pour rencontrer la dette écologique et qui ont tellement été reportés par le passé, avec des conséquences que nous sentons maintenant dans notre chair. Il faudra continuer sur ce chemin de crête l'investissement et la maîtrise de la trajectoire budgétaire. Ce sont des dépenses, la qualité de celles-ci, plus que jamais maximisons le triple dividende de chaque dépense pour que les investissements soient au maximum de la transition écologique, de l'emploi, du pouvoir de vivre dignement et de la cohésion sociale.

Ce sont aussi les recettes. À cet égard, j'ai deux points d'attention. Le Gouvernement fédéral – nous en avons parlé en commission – porte sur l'ambition d'une réduction de l'impôt sur le travail, et il y a de quoi. Il importe toutefois que les mesures qui seront prises pour financer cette réforme impactent également l'impôt des personnes physiques, de telle sorte qu'il n'y ait pas un quart de la note qui soit renvoyé aux régions. C'est un débat à 1,5 milliard d'euros, cela fait donc plusieurs centaines de millions d'euros qui sont en jeu dans cette discussion pour notre Région, sans compter l'impact pour les communes dans l'hypothèse où, comme ce fut le cas par le passé, les mesures compensatoires se trouvent dans d'autres impôts qui ne sont pas partagés avec les régions. Il y a là un message qui doit être porté par notre Gouvernement.

Toujours sur les recettes, un travail important est en cours au niveau de l'administration pour préparer la reprise du service de perception des droits d'enregistrement et des droits de succession. Là aussi, la Région ne doit pas tarder à agir, parce que l'État fédéral n'investit plus dans ces services qu'il effectue pour compte de notre Région. Il y a donc un risque de perte de recettes pour notre Région, sans compter l'iniquité entre les contribuables. Il y a là aussi un défi qu'il faut relever.

Enfin, vous avez bien fait, Monsieur le Ministre, de ne pas investir l'argent wallon en bitcoins, comme certains parlementaires Engagés le proposaient. Il y a là aussi une volonté de tenir la maison droite.

M. le Président. – Pour que chacun et chacune comprenne bien le déroulement des opérations, chaque groupe dispose de 30 minutes à partir de maintenant, qu'il n'est pas obligé d'utiliser. Les groupes ont manifesté leur intention d'adresser des questions précises aux ministres, et je vais donc leur donner la parole. Cela veut donc dire que, après ces interventions, nous ferons la pause, et le Gouvernement et les ministres répondront juste après les questions d'actualité.

Voilà le timing que je vous propose, de façon à ce que chacun puisse s'organiser.

Je vous rappelle que, dans le cadre de la discussion budgétaire, la parole sera donnée aux intervenants, dans l'ordre protocolaire des ministres, sur la base des recommandations horaires suivantes :

- le groupe PTB, 30 minutes ;
- le groupe PS, 30 minutes ;
- le groupe Les Engagés, 30 minutes ;
- le groupe MR, 30 minutes ;
- le groupe Ecolo, 30 minutes.

Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre-Président Di Rupo, la parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, 27,741 millions d'euros, c'est le coût total des membres de votre cabinet et des autres cabinets de votre Gouvernement. Nous avons déjà discuté de cette question auparavant et nous avons entendu siffler le mot « populistes » à nos oreilles. Je voudrais dire qu'il y a alors d'autres populistes dans d'autres gouvernements européens. Aux Pays-Bas, chaque ministre travaille seulement avec trois collaborateurs. Au Danemark, les ministres sont en relation directe avec l'administration et n'ont pas de cabinet ministériel. En Allemagne, le ministre travaille également directement avec l'administration et une équipe d'un maximum de 10 équivalents temps plein.

En Belgique, il n'y a pas que le PTB qui soutient l'idée de réduire la taille des cabinets. Michel Legrand, du GERFA, dit que le souci, c'est « la multiplication des ministres et coutumes clientélistes francophones ». Guy Verhofstadt, dont on ne peut pas dire qu'il est un gauchiste, a mis en place le plan Copernic qui visait

notamment à supprimer les cabinets et mettre en place des structures regroupant les responsables de l'administration publique et les experts pour faciliter la collaboration entre les ministres et l'administration publique. Malheureusement, ce plan a été torpillé par les ministres socialistes, écologistes et même libéraux, qui ont profité des dispositions transitoires pour n'apporter que des modifications superficielles à leurs cabinets respectifs.

Enfin, en 2016, le *think tank* politique « Groupe du vendredi », dont M. Dermine, secrétaire d'État fédéral à la Relance et membre du Parti socialiste, était l'un des plus grands contributeurs, a plaidé en faveur de la réduction du nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous, dans le cadre du budget, vous aussi réduire le nombre des membres des cabinets du Gouvernement ?

Concernant le style de vie du Gouvernement et des membres de ce Parlement, aujourd'hui, le salaire des députés est de près de 7000 euros net, ce qui les place dans les 10 % de la population ayant les plus hauts revenus du pays, et les ministres, avec 11 000 euros, se retrouvent dans le 1 % de la population ayant les plus hauts revenus du pays. Avec de telles rémunérations, il est compréhensible qu'il n'y ait pas eu beaucoup de mesures en faveur des ménages. En effet, 300 euros ou 400 euros de plus sur votre facture, cela ne vous affecte pas, contrairement à énormément de travailleurs.

Le PTB propose de diviser par deux le salaire des ministres et des députés pour rapprocher le monde politique de la réalité quotidienne des gens.

On m'a dit qu'il y a déjà eu une décision du Gouvernement de réduire de 8 % le salaire des ministres, ce qui apparaît être une bonne première étape. Cependant, cette réduction n'est pas réelle, car elle intervient après une indexation de 10 %. Si mes souvenirs des cours de mathématiques sont bons, cela vous fait une augmentation de 2 %.

Au PTB, nous avons fait le calcul suivant :

- diviser par deux la dotation aux partis et groupes politiques ;
- diviser par deux les salaires des députés et des ministres ;
- diminuer la taille des cabinets, en suivant le système néerlandais ;
- supprimer l'ensemble des collaborateurs des anciens ministres, cela fait un total de 40 millions d'euros disponibles.

Avec 40 millions d'euros, on peut financer la régularisation de la situation des orphelins en matière d'allocations familiales. Une injustice frappe, en effet, les enfants dont un parent est décédé avant 2019 : si le parent survivant se remet en ménage, l'enfant perd la majoration de ses allocations familiales. Pour les enfants qui ont perdu leur parent après 2019, à la suite de la réforme des allocations familiales, ce taux est, par contre, maintenu en cas de remise en ménage. Cette différence est incompréhensible et injustifiable. Nous avons déjà abordé cette question l'année dernière, et le Gouvernement nous a répondu que c'est un choix budgétaire de ne pas régulariser cette situation.

Nous en reparlerons tout à l'heure puisque, nous allons voter un projet de décret sur les allocations familiales. Ce projet prévoit d'harmoniser toute une série de situations en souffrance à la suite de la régionalisation des allocations familiales, mais pas les allocations pour orphelins. En commission, Mme De Bue a une nouvelle fois répété que c'est pour des raisons budgétaires. Avec l'amendement que nous déposons aujourd'hui, cela peut être corrigé.

Diminuer les salaires des ministres et députés, diminuer les dotations aux groupes politiques, diminuer la taille des cabinets permettrait d'accorder à tous les orphelins les mêmes montants d'allocations familiales majorées.

C'est un choix que vous auriez pu faire. C'est un choix que nous, au PTB, nous vous proposons de faire aujourd'hui.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Borsus, la parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre, s'il fallait résumer en un mot votre politique économique, malheureusement, à ce stade, ce serait « omerta » : l'omerta sur le dossier Hamon, cette faillite, cette perte de 100 millions d'argent public, mais aussi sur vos outils économiques, à tel point que cela questionne votre vision de l'utilisation de l'argent public, de notre argent collectif, que l'on voit maintenant tomber dans les mêmes travers que l'utilisation de fonds privés, où l'on voit des outils économiques jouer aux grands capitalistes.

Le premier problème qui se pose porte sur le secret qui continue de régner sur l'affaire Hamon. Hier encore, après avoir auditionné MM. Witmeur et Levaux, quand nous avons proposé de continuer les auditions, avec MM. Buelen et Orban, cela nous a été refusé par les groupes de la majorité. Or, ces auditions ont non seulement pour but de creuser et de comprendre ce qui s'est passé dans le fiasco Hamon, mais également pour en tirer les conclusions nécessaires pour changer la façon de diriger nos outils économiques wallons.

Pourquoi entendre ces personnes ? Parce que, d'une part, comme on peut le découvrir dans un article de *L-Post,* les 100 millions d'argent qui ont été perdus dans Hamon n'ont pas été perdus d'un coup. Cela a été fait par tranches, par paquet. Le dernier paquet qui a été fait n'était pas un petit paquet, c'était 20 millions d'argent public qui ont été investis dans cette entreprise déjà en

grande difficulté. On apprend que, contrairement à ce que l'on a entendu lors des auditions, non, il n'y avait pas d'unanimité pour le faire. D'ailleurs, vraisemblablement, un directeur de la SOGEPA avait même fait un rapport pour expliquer pourquoi il ne fallait pas le faire. Cette personne qui a fait ce rapport, il est indispensable de l'entendre. Pourtant, la majorité nous le refuse.

L'autre personne, M. Orban, était la personne qui, en 2020, a été mise à la tête de Hamon et chargée de redresser l'entreprise. Attention, *spoiler*, il n'a pas réussi à le faire. Il dit : « Oui, je n'ai pas réussi à le faire, mais quand j'ai été mis à la tête de cette entreprise, celle-ci était déjà dans une situation où elle était cliniquement morte. » Il rajoute : « Cette situation, la SOGEPA me l'a cachée ». Cela me semble tout de même interpellant et intéressant d'entendre une personne qui rapporte une version qui diffère significativement de ce que l'on a entendu dans les auditions précédentes.

Un autre point qui est interpellant, c'est le salaire de M. Orban à l'époque, à savoir 400 000 euros. Moralement, cela peut être discutable d'avoir un tel salaire dans une entreprise qui est en difficulté, mais, a fortiori, c'est au-dessus des plafonds pour une rémunération publique. Or, à l'époque, Hamon était majoritairement propriété de la Région wallonne. Qui a donc octroyé une dérogation et permis ce salaire ? Nous ne le savons toujours pas et nous pensons qu'il est indispensable aujourd'hui de continuer ces auditions pour le savoir, parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont interpellantes, comme les rôles. On apprend, en effet, dans les auditions, que M. Witmeur vous tenait informé des décisions qui étaient prises par la SOGEPA, certainement celles de cette ampleur, et que, pour reprendre son expression, on ne va pas à l'encontre de son actionnaire, et son actionnaire, c'était vous, la Région wallonne.

Avec Hamon, vous avez déclaré partout que vous vouliez faire toute la transparence. Cependant, la réalité est tout autre. On a un rapport qui est tenu dans une *secret room* et les seules auditions des deux personnes qui ont fait ce rapport et qui viennent dire : « Oui, oui, tout s'est bien passé ».

En fait, concernant toutes les critiques qui ont été faites sur la gestion de la Région wallonne, ce que l'on entend, c'est : « Ce sont des gens qui se sont trompés. Ce sont des gens qui avaient dit cela, mais qui avaient dit autre chose à un autre moment, et ce n'est pas cela qu'il fallait retenir ». En fait, on écarte toute pensée critique, toute réalité critique. Quand nous, nous proposons d'entendre les personnes qui ont fait ces critiques, il y a un vote, et le PS, le MR et Ecolo votent contre et décident d'arrêter de faire ces auditions.

On voit dès lors que cette transparence a une limite avec cette majorité. On nous dit : « Oui, vous pouvez tout regarder, mais à condition de regarder uniquement dans cette direction, et de ne pas trop voir ce qu'il y a ».

Pour nous, aujourd'hui, à la veille du lancement d'un outil économique présentant tout de même un pied de bilan de 6 milliards d'euros, le temps n'est pas au secret, il est à la transparence, au changement et à tirer les leçons du fiasco qu'a été l'affaire Hamon.

Si seulement il n'y avait que le PTB qui vous disait qu'il y a un manque de transparence, je comprendrais que vous disiez : « C'est l'opposition, je ne vais pas en tenir compte ». Mais nous ne sommes pas les seuls. C'est aussi le cas de la Cour des comptes qui, dans tous ses nombreux rapports, vous dit qu'il y a un problème de transparence. Cela a encore été le cas dans les auditions relatives à ce budget. Les représentants de la Cour des comptes sont venus dire qu'il y avait trop de place pour le secret des affaires par rapport à la transparence indispensable quand il s'agit d'argent public.

Le seul point que le Gouvernement a concédé, c'est un audit unique réalisé par la Cour des comptes. Il y a un bémol, et non des moindres : il sera fait plus tard, rétrospectivement. On aura cet outil amiral de votre politique économique qui arrivera en début d'année, mais l'audit par la Cour des comptes ne pourra se faire qu'en 2024.

Le dernier point sur lequel je voulais intervenir, c'est le casting. À la tête de ce vaisseau amiral de votre politique économique, vous allez mettre le baron Pierre Rion. La Déclaration politique régionale de cette majorité dit : « On veut avoir une politique sociale ; garantir des perspectives d'avenir à la population wallonne ; avoir de l'emploi de qualité ». Il y a alors moyen de s'interroger sur le casting. La personne choisie pour diriger le conseil d'administration déclare : « Un bon citoyen doit être une pompe à argent qui fait tourner l'économie », et qui, lorsqu'on lui demande quel est son modèle économique, répond l'économie de plateformes – Uber, Deliveroo, Airbnb. Ces modèles d'entreprise représentent les faux indépendants n'ayant pas droit à des congés, qui travaillent dans des conditions épouvantables. Pour la classe travailleuse, Uber est devenu le symbole du travail précaire, de l'exploitation jusqu'au bout du supportable. Est-ce ce message que le Gouvernement veut faire passer en disant que c'est la personne que vous choisissez à la direction de votre véhicule amiral ?

Quand on voit ce casting, on peut se demander où en sont les leçons à tirer de l'affaire Hamon. En plus de la question de la transparence, il y a celle des conflits d'intérêts. M. le Baron Rion a été administrateur de la Société régionale d'investissement de Wallonie, la SRIW, et en même temps, administrateur d'une banque, CPH. On se pose des questions sur la capacité de dissocier les intérêts publics et privés. On a vu que ces questions se sont posées par le passé avec Hamon, et

aujourd'hui, il n'y a aucune perspective de changement à la direction des outils d'investissement wallons.

Voilà ce que nous retenons de la lecture de votre budget et de vos intentions. À ce stade, aucune leçon n'a été tirée de l'affaire Hamon. Ce qui nous inquiète dans le même temps, c'est qu'aucune perspective ne s'annonce que vous vouliez réellement tirer les bonnes leçons de cette affaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je m'attacherai à deux enjeux dans mon intervention : le volet agricole et la question de la reconstruction suite aux inondations.

En termes d'agriculture, je serai brève. On le sait, nos agriculteurs, comme tous les citoyens, subissent aussi la crise, la crise énergétique notamment. Comme d'habitude, le secteur agroalimentaire se tourne vers le premier maillon de la chaîne pour imposer des prix qui étouffent nos producteurs. On a encore pu le voir ces derniers jours avec les fruiticulteurs soumis à cette exigence de baisser les prix tout en étant confrontés à une explosion des coûts et à une concurrence intraeuropéenne.

Depuis plusieurs semaines – je ne suis pas la seule à le faire –, je vous alerte sur la situation spécifique vécue par les circuits courts.

De nombreux lieux de vente sont actuellement sur la corde raide, et l'on a déjà assisté à des fermetures dans les différentes provinces. C'est un maillon essentiel de la politique alimentaire locale. Au sein de la Commission de l'agriculture, nous sommes nombreux à vouloir promouvoir ces circuits courts. Si les pouvoirs publics ne se décident pas à agir de manière plus énergique, la situation deviendra catastrophique. Sur ces besoins spécifiques des acteurs des circuits courts, il est temps, pour nous, de passer du discours rassurant et soutenant que vous avez aux actes. Or, nous n'avons pas vu dans votre budget le soutien spécifique indispensable.

La situation des circuits courts met en péril le secteur bio qui, plus que le conventionnel, est tourné vers cette forme de commercialisation directe. Le secteur bio attendait beaucoup du plan Bio présenté par le Gouvernement, mais il semble aujourd'hui que les promesses ne se concrétisent pas. J'en veux pour preuve une déclaration qui n'est absolument pas de l'opposition, mais qui est tirée du dernier numéro de la revue *Tchak !*, et qui dit : « Ce qui est fâcheux, c'est que la Wallonie a un plan stratégique de développement du bio qui prévoit des budgets supplémentaires pour la promotion du bio, que le ministre Borsus n'a jamais dégagés alors qu'il aurait pu les trouver ». Je répète que ce n'est pas l'opposition qui le dit. Allez voir qui le dit dans la revue en question.

Le deuxième enjeu que je voulais aborder ici, afin de laisser du temps à mes collègues, est important pour le groupe Les Engagés, à savoir la reconstruction après les inondations. J'aurai, Monsieur le Ministre, quatre points d'attention.

Premièrement, le budget pour le rachat des maisons à démolir. Le 2 décembre dernier, votre Gouvernement annonçait la libération d'un budget de 25 millions d'euros pour les neuf communes de catégorie 1 pour l'acquisition de maisons et pour la réalisation des travaux de démolition. Sur le terrain, les mandataires locaux restent malgré tout inquiets, car, pour eux, le budget est trop limité afin de racheter les maisons visées en priorité.

À Verviers, il est estimé qu'une centaine de maisons sont dans le cas et que le montant attribué ne permettra pas d'en racheter le tiers. De plus, les mandataires nous indiquent que les sommes concernent le rachat, mais pas le réaménagement des sites étant donné qu'aucun budget n'est prévu actuellement. En début de semaine, les habitants de certains quartiers de Verviers exprimaient leur crainte de voir leur maison rachetée et démolie, parce qu'ils ont réinvesti dans de la rénovation ; ils ne savent toujours pas quelle est la situation.

Cette semaine, vous avez annoncé la publication de l'étude « Quartiers durables », commandée pour envisager des aménagements préventifs à la lumière des inondations de la mi-juillet 2021. Cette étude propose notamment de démolir toute une série de bâtiments afin de favoriser l'écoulement des eaux en cas de nouvelles crues. Cependant, les recommandations d'aménagement du territoire qui y sont formulées ne sont ni contraignantes ni obligatoires puisqu'il s'agit de propositions. Comment s'assurer que les options retenues permettront d'éviter de futures inondations ? La base juridique paraît fragile. Quelles garanties pouvez-vous apporter à cet égard ?

Enfin, quand les habitants seront-ils informés ? Vous nous avez annoncé en commission la tenue d'une réunion prévue en janvier avec la Conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Verviers. J'ai appris hier qu'elle allait être reportée à février. Sur ce dossier de la reconstruction à Verviers et ailleurs, il y a urgence.

Deuxièmement, toujours en lien avec le budget, le soutien financier aux communes. Votre Gouvernement, alors que l'on avait déjà discuté du budget il y a 15 jours, a fait deux annonces cette semaine.

La première, c'est que les communes les plus touchées par les inondations disposeront d'un appui urbanistique pour réaliser un diagnostic. Cet appui représente un nombre d'heures de prestations. Nous tenons à signaler que c'est une bonne nouvelle, car les communes ont besoin de soutien et d'expertise.

Néanmoins, soyons sérieux : vous annoncez cela le 19 décembre, et les communes doivent vous répondre pour le 12 janvier. Cela ne me paraît pas tout à fait réaliste en termes de timing.

La deuxième, toujours sur cet enjeu en lien avec le budget et les communes, c'est une nouvelle positive sur laquelle nous avons des questions. Le Gouvernement wallon a décidé de revoir à la hausse, pour un budget de 50 millions d'euros, le soutien aux communes inondées. C'est une somme en plus, et c'est très bien, mais j'ai deux remarques. Tout d'abord, on s'étonne de ce timing à peine un mois après la présentation du budget. Ensuite, quelles seront les communes visées ? Est-ce toutes les communes, pour des actions de prévention par rapport aux changements climatiques ?

Vous annoncez aussi que les critères permettant de calculer les montants accordés à chaque commune ont été révisés « en tenant compte d'un montant complémentaire individualisé pour chaque autorité communale sur base du principe de solidarité et de cohésion sociale ». J'ignore si les collègues ici présents voient ce qu'il y a derrière cela, mais nous ne le voyons pas ; nous aimerions y voir beaucoup plus clair sur les critères qui vont permettre aux différentes communes de bénéficier de ce soutien complémentaire.

J'en arrive au troisième enjeu, toujours en lien avec les inondations et l'aménagement des berges. Ce n'est pas pour vous, Monsieur le Ministre Borsus, mais j'ai regroupé mon intervention. Vous allez transmettre celle-ci à la ministre Tellier, qui a indiqué en commission que les travaux de réaménagement des berges seraient initiés à la mi-2023 avec une enveloppe de 441 millions d'euros – 300 millions venant d'un prêt de la Banque centrale européenne. C'est une phase qui concernera la « sécurisation urgente ». Concernant l'urgence, on dira seulement qu'on est quand même deux ans après les inondations. Cette reconstruction doit s'appuyer sur les résultats d'une étude hydraulique et c'est une phase qui sera financée à 100 %, mais pour la suite il reste encore énormément de zones d'ombre. Ces zones d'ombre, il sera important de les éclaircir, puisque c'est la contribution que le Gouvernement entend faire payer aux propriétaires des berges. Il y avait une recette au budget initial 2022 de 25 millions. On ne les a plus vus à l'ajustement, il n'y a pas de recette. On indique que « des travaux auront lieu en 2023 et que les factures suivront plus tard ». Cela manque vraiment de clarté et il y a une inquiétude de tous les propriétaires de berges qui ne voient pas très bien comment cela va être réaménagé et financé.

Enfin, pour le dernier enjeu que je voulais relever aujourd'hui, même s'il y en a encore d'autres sur la reconstruction, c'est le suivi des recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations. Depuis mars, nous avons régulièrement questionné les ministres sur le suivi de ces recommandations ; beaucoup d'entre elles sont encore au stade de texte en projet ou de mesure ayant besoin d'une mise en œuvre. Je pourrais citer le cadre législatif des barrages-réservoirs, le ministre a indiqué en commission ce lundi que la première lecture devait avoir lieu en janvier. On peut aussi citer le décret pour le futur CORTEX, l'ex-Centre de crise. Le ministre-président reconnaît qu'il est dépendant du Fédéral pour avancer.

Ce que nous espérions voir dans ce budget, que ce soit le vôtre, Monsieur le Ministre Borsus, mais aussi le budget global, c'est l'inscription de budgets qui permettaient la mise en œuvre de recommandations. On ne les a pas vus. Nous allons être, durant toute l'année à venir, particulièrement attentifs à la mise en œuvre de ces recommandations et à la mise en œuvre de la reconstruction, indispensable pour toutes les communes qui ont souffert et pour les habitants qui souffrent toujours.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Henry, la parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Mon intervention sera ciblée sur les dossiers liés à la mobilité, l'énergie et le climat.

Monsieur le Ministre, vous écrivez un livre qui nous raconte une histoire relatant comment nous allons produire et consommer l'énergie, et comment nous allons nous déplacer à l'avenir. Si vous avez commencé certains chapitres, nous espérons que 2023 vous permettra d'avancer dans cette rédaction afin de finaliser une bonne partie des textes.

Au chapitre « Énergie », nous avons besoin de ces textes et d'une vision complète de ces financements afin de permettre à nos concitoyens d'avoir une énergie stable à un prix abordable. Vous avez lancé le principe de communautés d'énergie – c'est un beau projet –, mais pour permettre une réalisation, il reste à écrire les arrêtés d'exécution et déterminer de façon plus précise les soutiens d'exécution.

Pouvez-vous nous donner le timing sur la validation de ces arrêtés, mais également nous expliquer la modélisation des soutiens financiers aux communautés d'énergie ? Pour que le système fonctionne, il faudra certainement intensifier également l'installation de compteurs intelligents. Où en est-on en la matière ?

Au chapitre « Mobilité individuelle », vous proposez, dans le budget 2023, le financement et le placement de bornes électriques. Si des efforts sont perceptibles dans ce budget 2023, cela nous semble insuffisant pour atteindre nos objectifs d'électrification du parc automobile. Pensez-vous intensifier encore, dans des adaptations budgétaires, ces installations afin de rattraper le retard sur la Flandre ?

Il serait intéressant de commencer ce livre par son chapitre 1er : « le financement de la modernisation du réseau électrique ». Nous pouvons installer des

communautés d'énergie partout en Wallonie. Nous pouvons placer des productions massives d'électricité via des panneaux ou des éoliennes. Nous pouvons mettre en place un réseau de bornes électriques pour les voitures. Nous pouvons installer des pompes à chaleur dans nos maisons. Toutefois, si nous n'avons pas un réseau électrique capable de transporter tous ces électrons, ces beaux projets ne serviront à rien.

Dans la presse et en commission, vous avez parlé d'un financement de plus de 160 millions d'euros pour améliorer ce réseau. Si c'est un bon début, il me semble que cela ne sera pas suffisant, car on parle de voir doubler la capacité du réseau pour assumer cette électrification massive. Monsieur le Ministre, outre ces premiers chiffres annoncés qui sont intéressants, qu'est-il prévu comme financement complémentaire pour améliorer ce réseau afin de ne pas faire porter ces investissements sur la facture d'énergie des ménages dans le futur ? Dans ce même chapitre introductif, il serait intéressant d'écrire quelques phrases sur le soutien et la mise en place des batteries performantes permettant de mieux gérer la production intermittente de l'énergie verte. Vous allez me dire : comment financer tous ces projets de ce chapitre 1er ?

Peut-être tout simplement écrire un chapitre 2 qui pourrait s'intituler « Utilisation du fonds Kyoto ». Ce fonds de plus de 800 millions d'euros de fonds de réserve pourrait être utilisé à ces investissements productifs qui pourraient correspondre en plein à l'utilisation d'un code 8. Concernant ce fonds Kyoto, on sait que les montants sont conditionnés aux *border sharing* intrabelges. Votre exposé en commission nous rappelle qu'un accord partiel a été conclu concernant ce *border sharing* afin de débloquer des montants notamment de 2021 à 2002. Où en est-on sur un accord global pour l'ensemble du reste des montants 2023 ?

Au niveau du chapitre sur les économies d'énergie, après la présentation et la mise à jour de la stratégie à long terme de la rénovation des bâtiments en 2021, vous nous annoncez, Monsieur le Ministre, qu'une série de mesures d'opérationnalisation se poursuivront en 2023 avec, il est vrai, une augmentation des différents budgets. Si les budgets augmentent, il faut avouer que l'écriture est assez vague. UREBA, POLLEC, Rénopack, Écopack, et cetera, répartis sur de multiples appels à projets et dans de multiples articles budgétaires, ne rendent pas la lisibilité facile au risque de fatiguer les porteurs de projets dans ces domaines. Ne serait-il pas plus facile de travailler par système de droit de tirage afin de permettre une facilité administrative et d'accélérer le montage de ces projets ?

Pour le chapitre du PACE 2030, vous avez annoncé l'actualisation de ce plan. Quelles sont les grandes mesures contenues dans ce plan ? Outre les objectifs annoncés, quel est le budget prévu pour ce PACE ? L'ambition en matière d'isolation des logements est très haute. Quelle est la stratégie prévue par la Wallonie pour atteindre ses objectifs ? Au vu de toutes ces questions et de vos éventuelles réponses, ne serait-il pas temps de présenter de manière complète aux parlementaires ce chapitre avec une table des matières, c'est-à-dire votre vision stratégique à ce niveau ?

Au chapitre de la mobilité collective, et j'arrive presque à la fin de mes propos, si des moyens complémentaires sont prévus, notamment pour l'achat de bus plus écologiques ou pour développer le renforcement de l'offre de transports publics, ne pensez-vous pas qu'il faudrait revoir le modèle du transport public, et ce notamment en zone rurale ? Ne serait-il pas temps d'écrire une nouvelle partie d'un chapitre qui intégrerait le principe de délégation du service public en la matière ? Ou tout simplement la notion de transport à la demande, notamment en zone rurale ?

Vous l'aurez compris, si en matière d'énergie, de climat et de mobilité, des pages sont en train de s'écrire, Monsieur le Ministre, il reste un chemin important pour éditer le livre. Il est important également de rendre ce récit accessible à tous nos citoyens. Sachez que notre groupe sera toujours à vos côtés pour vous aider à écrire, nous l'espérons, la plus belle histoire pour l'avenir de notre planète.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Chers collègues, je voudrais apporter sur ce budget, mais aussi sur cette fin d'année, les récentes évolutions politiques en matière climatique. C'est un éclairage, un éclairage sur notre action climat de la Région. Les mesures climatiques se dessinent nettement au travers de ce budget, elles se dessinent également en parallèle puisque le PACE, le plan Air-Climat-Énergie vient tout juste d'être validé au niveau du Gouvernement en première lecture.

Ce sont deux occasions de nous réjouir, deux raisons de garder un espoir dans le contexte climatique. Il y en a d'autres, comme l'Accord européen sur les surprofits qui va apporter, in fine, une partie des solutions pour les ménages frappés par la crise énergétique, mais bien entendu, on est très clairs avec cela, l'action climatique ne fait que débuter et devra s'amplifier.

Avant d'aborder dans le détail les avancées, permettez-moi d'énoncer clairement la volonté de notre groupe en tant qu'écologistes, ce que nous souhaitons, ce que nous voulons, c'est garantir un avenir à notre Région et à sa planète, assurer notre part dans l'effort d'atténuation. Il y a d'une part notre obligation légale aux yeux de la loi européenne. Il y a certainement et surtout aussi notre part de responsabilité humaine envers ce réchauffement climatique et nous voulons également nous préparer, nous adapter aux chocs présents et à venir.

Je voudrais simplement rappeler un chiffre qui a peu été répercuté dans la presse cette année, les quatre pics de chaleur en 2022 associés aux pics d'ozone ont causé

une surmortalité de 1 200 décès. En Belgique, c'est la surmortalité estivale la plus importante depuis 20 ans.

C'est à l'aune de cette responsabilité et de cet enjeu que nous lisons ce budget et l'action climatique qui en découle.

Dans le budget 2023, il y a des avancées tangibles qui matérialisent les efforts de notre Région. Celle-ci va mobiliser 720 millions d'euros en crédits d'engagement à travers le Plan de relance pour différents projets climatiques associés au climat. Premier axe, la mobilité active et la mobilité partagée.

Plus de 100 millions d'euros seront consacrés au développement d'alternatives à la voiture individuelle, investis dans les transports publics, dans l'aménagement de P+R ou encore de solutions d'intermodalités.

Bien entendu, il y a la quasi-gratuité, une avancée majeure et identifiable de cette législature pour trois publics cibles : 18-25 ans, les séniors et les bénéficiaires BIM. Elle est confirmée, budgétisée et pérennisée.

Mais cette quasi-gratuité n'est certainement pas tout. Elle se fait conjointement avec l'amélioration de l'offre, qui reste la clé de voûte de la politique de mobilité de la Région.

Sommes-nous bien conscients que sous cette législature, le nombre de kilomètres par bus a augmenté en Wallonie de près de 10 % ? C'est un bond colossal.

Au 31 décembre 2018, les TEC parcouraient 90,9 millions de kilomètres.

Au 31 décembre 2022, ils auront parcouru 98 millions de kilomètres et en décembre 2023, les TEC auront parcouru plus de 100 millions de kilomètres.

Cette augmentation du volume de kilomètres est inédite. Elle permet à bien davantage de Wallonnes et de Wallons d'utiliser ce mode de transport, notamment dans les zones rurales où les alternatives à la voiture doivent encore être amplifiées et qui connaissaient un retard en la matière. M. Hazée a rappelé que pour la province de Luxembourg, on atteint une augmentation de 18 %. C'est vraiment remarquable.

Quand j'entends certains parler de renoncement dans la politique de mobilité, je me dis qu'il faut vraiment avoir la mauvaise foi du communiste pour annoncer de telles âneries. C'est, au contraire, une évolution importante, inédite dans les politiques de mobilité.

Pour soutenir cette avancée, la Région soutient pleinement le développement des TEC avec une augmentation de l'ordre de 73 millions d'euros pour l'OTW.

Avec, nous le savons, des obstacles importants qu'il n'est pas question de nier ici, notamment celui de la pénurie des chauffeurs. On a souvent l'occasion d'y revenir en commission, Monsieur le Ministre. Quelles sont les pistes de solution que vous mettrez en place en 2023 pour résoudre tant que faire se peut ce problème majeur ?

Autre soutien important de la Région : la politique cyclable.

Dans le plan de relance, 30 millions d'euros sont injectés dans la politique cyclable ; ces investissements sont complétés par d'autres articles budgétaires :

- PIMACI : 46 millions d'euros ;
- RAVeL : 8 millions d'euros ;
- PIMPT mode actif : 26,5 millions d'euros ;
- PRW : 30 millions d'euros.

En 2023, on a 99 millions d'engagements budgétaires pour la politique du vélo.

Je rappelle l'engagement de la DPR qui était de consacrer 20 euros par habitant par année pour cette politique vélo.

En 2023, nous serons à 27 euros par habitant. Un autre engagement que nous respectons ici.

Monsieur le Ministre, la vision FAST prévoyait d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, pour passer des 1 % en 2017 à 5 % en 2030. On sait que la vision FAST énonce des objectifs, mais le plus difficile était d'atteindre ces objectifs et d'y mettre les moyens afférents.

Quelles sont les prochaines étapes ? Quel est le monitoring qui est réalisé pour voir l'évolution de nos objectifs et évaluer le respect de ces engagements ?

Notre Parlement a également dernièrement voté un décret qui donne un statut aux cyclostrades. Quelles sont les perspectives de nouvelles cyclostrades dans notre Région pour 2023 et les années à venir ?

Un autre enjeu de la transition – certains l'ont déjà abordé – réside dans la rénovation du bâti wallon. C'est une brique majeure de la transition climatique. Ce budget injecte 170 millions d'euros pour l'alliance Emploi-Isolation et 150 millions d'euros pour stimuler la massification des bâtiments privés. Il est également question de l'extension du programme UREBA. Là encore, ce sont des moyens inédits qui sont déployés pour non seulement participer à cet effort d'atténuation des gaz à effet de serre, mais également permettre de soulager la facture des ménages.

En 2022, l'accès aux primes a été facilité. Certaines rénovations ne nécessitent plus obligatoirement un audit. Les montants des primes ont été augmentés et les primes sont généralement modulées en fonction du revenu des ménages, ce qui est nécessaire pour la

transition solidaire. Les moyens sont donc relativement bien présents, on peut toujours les accentuer et nous y sommes favorables. Cependant, je voudrais souligner l'un des grands défis que constitue l'utilisation maximale des moyens disponibles. À cet égard, toute l'action de sensibilisation, de communication, mais également de soutien aux ménages, sera essentielle. Lorsque les ménages avec des revenus limités sont soutenus dans leurs démarches, ils ont accès aux primes, éventuellement aux prêts à taux zéro. Presque à chaque fois, la rénovation de leurs logements leur octroie un bénéfice immédiat. On doit le redire et le répéter et surtout permettre cet accompagnement. C'est la politique solidaire, la plus durable et la plus efficace qui soit.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quelles solutions de terrain mettrez-vous en place en 2023 et les années qui viennent pour l'accompagnement des ménages ?

Mon collègue, M. Douette, a parlé du fonds Kyoto. Il a bénéficié, cette année, de l'accord partiel du *burden sharing*, intervenu entre le Fédéral et les entités fédérées. C'est un accord partiel qui a dégagé, pour la Région wallonne, 267 millions d'euros. Surtout, ce qui est intéressant dans ce budget, c'est que ce fonds Kyoto sera davantage mobilisé, comme nous le demandons, hors code 8 : on parle de 76 millions d'euros qui sont mobilisables en plus. On sort donc progressivement le fonds Kyoto du cadre budgétaire restrictif décidé sous la précédente législature ; un fonds qui était et reste utile pour les dépenses wallonnes, mais qui est – reconnaissons-le – bloquant en partie pour l'action climatique.

En effet, des questionnements par rapport à l'accord global sont encore attendus sur le *burden sharing*. On sait que la présidence de la CNC passe à la Région bruxelloise. Quelle est votre lecture de la situation, des négociations sur le *burden sharing* ? Quelles sont les perspectives pour 2023 ?

On espère tous deux choses : un accord complet, mais surtout un accord équilibré qui permet à la Région wallonne – et elle le souhaite – de réaliser ses objectifs et engagements, qui ne fait pas non plus reposer sur les Régions bruxelloise et wallonne l'ensemble de l'effort, car cela serait intenable.

Voilà pour la partie budgétaire.

Nous arrivons maintenant à deux avancées majeures, particulièrement celle qui concerne l'accord wallon intervenu dernièrement sur le PACE, le plan Air-Climat-Énergie, en première lecture. C'est une avancée qui va vraiment nous permettre d'orienter l'action climatique bien au-delà de la législature. L'année 2030 sera la prochaine étape – avec la diminution de 55 % des gaz à effet de serre – et puis 2050 sera l'étape de long cours pour la neutralité carbone que nous devons viser.

Quelles sont, Monsieur le Ministre, les avancées majeures de cet accord conclu ?

Comment le budget 2023 va-t-il être articulé avec le PACE qui vient d'être validé en première lecture ? Quelles actions budgétisées en 2023 seront déjà utiles et mobilisées dans le PACE ? Faudra-t-il éventuellement réaliser certains ajustements budgétaires dès 2023 ?

Quelles sont les actions prioritaires ?

Je voudrais également souligner l'enjeu essentiel du monitoring, année après année, de l'évolution des mesures, pour voir celles qui sont les plus pertinentes parce que l'on est bien aussi conscient qu'il est très difficile d'anticiper, de prévoir quelles actions, quels leviers vont réduire d'autant de pour cent les gaz à effet de serre. L'enjeu du monitoring va être crucial dans le suivi du PACE. Qu'est-il mis en place à ce niveau ? Une des questions épinglées par la presse rejoint également en partie l'accord européen sur le *pack* « Fit for 55 » qui est l'enjeu des énergies fossiles dans le chauffage. On pense évidemment au mazout. L'annonce a été faite, comme la Flandre l'a déjà fait, d'interdire l'installation de chauffage à mazout dans les nouvelles constructions. Que fait-on pour accompagner les ménages, le public également puisque cela concerne l'ensemble du bâti wallon ? Comment cela s'articule-t-il avec l'accord européen intervenu dans le *pack* « Fit for 55 » qui cible aussi le chauffage résidentiel ?

Enfin, je voudrais aborder un autre enjeu du réchauffement climatique et de l'action politique sur le réchauffement climatique, celui de l'adaptation. Là encore, les budgets sont mobilisés pour des politiques de végétalisation des villes, de plantations d'arbres, de haies, de résilience des pouvoirs locaux et également de résilience de nos forêts puisqu'il y a deux ou trois jours, Mme Tellier a aussi annoncé la validation du nouvel appel à projets pour la forêt résiliente. On ne se rend pas suffisamment compte de cet enjeu forestier qui touche notre Région wallonne. Au total, 1 126 hectares seront replantés avec un véritable accompagnement sur la diversité des essences, des âges et la résilience de nos forêts. C'est un enjeu de taille.

Clairement, tous les acteurs vont être impactés. Ils sont donc amenés à s'adapter. Dans ce cadre, je voudrais épingler le secteur agricole. Par conséquent, je me tourne vers M. Borsus, avec l'enjeu du développement de pratiques culturales plus durables, qui mettent l'accent sur la qualité des sols, sur l'humus, sur le couvert hivernal. Ils sont d'ailleurs déjà bien présents dans le Plan stratégique wallon qui intègre la nouvelle PAC. On a eu l'occasion d'en discuter rapidement en commission de l'agriculture, lors de la discussion budgétaire : cette année 2023 sera l'année décisive vis-à-vis du mécanisme d'assurance multirisque climatique pour les agriculteurs wallons. On en a discuté, je l'ai dit, avec un certain nombre de points d'attention que nous avons épinglés au niveau de notre

groupe. Peut-être faudrait-il faire, Monsieur le Ministre, le point sur les travaux ? Avoir cet équilibre entre les pratiques d'adaptation qui seront favorisées pour nos agriculteurs, mais également ce matelas, ce filet de sûreté en cas de grosse canicule. Qu'est-il prévu ? Quel est le timing ? Quelles sont les options ?

Je vous remercie pour votre attention. Vous avez compris que l'action climatique d'adaptation et d'atténuation restera l'un des fers de lance de notre politique en tant qu'écologistes.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre Morreale, la parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, en prenant connaissance du chapitre « Emploi » de votre exposé particulier, notre attention s'est immédiatement portée sur l'AB relative aux aides APE. C'est un dossier que le groupe des Engagés a suivi et continuera à suivre de près et, je vous le confirme, avec la plus grande vigilance.

Je ne m'étends pas aujourd'hui sur les rétroactes. Les employeurs soutenus par le dispositif APE sont durement éprouvés par l'inflation galopante et les indexations successives. Pour beaucoup, l'effort devenait difficilement soutenable, au point de devoir envisager des réductions d'effectifs, voir l'abandon de leurs projets respectifs. Il n'est pas besoin de rappeler le caractère essentiel des activités en question dans ce que l'on appelle le secteur non marchand ou les communes : crèches, aide aux personnes, santé, jeunesse, culture, éducation permanente, enseignement, et j'en passe. La crise sanitaire a largement mis en évidence l'importance de ces missions sociétales.

Pas plus tard que cette semaine, la fondation Roi Baudouin, dans sa toute dernière newsletter, nous disait : « Les associations jouent un rôle essentiel dans notre société. Elles contribuent au bon fonctionnement de la démocratie, renforcent la cohésion sociale et participent à la vie économique ».

Comme pour les ménages et les entreprises marchandes, le renchérissement des énergies alourdit les charges des opérateurs concernés dont l'équilibre financier est déjà précaire en ces temps ordinaires. Le coût du personnel était aussi impacté.

Au fil des mois, Les Engagés ont eu les interventions pour vous inciter à porter secours à ces secteurs au cours de l'exercice 2022 et pour 2023. En effet, l'indexation promise pour 2023, conformément au décret, semblait fort lointaine et insuffisante pour éviter les risques de noyade. Nous avons formulé à cet égard des amendements responsables à l'ajustement. Nous avons également déposé une proposition de décret, tout aussi responsable et sérieusement charpentée.

Au sortir du conclave budgétaire, vous aviez annoncé, Madame la Ministre, l'engagement d'une enveloppe de 95 millions d'euros pour couvrir les indexations de 2022, soit 38 millions d'euros, et celles préfigurées pour 2023, soit 57 millions d'euros. Il faut admettre que, à la lecture des documents budgétaires, cet engagement est tenu : 57 millions d'euros sont bel et bien prévus pour l'an prochain et, pour 2022, les moyens complémentaires promis seraient puisés sur les réserves du FOREm. Ils doivent normalement arriver dans les associations et les pouvoirs locaux avant la fin de l'année 2022, et nous y veillerons.

Madame la Ministre, cette formule est une solution de fortune et non pérenne. On imagine combien vous avez dû guerroyer pour obtenir ces moyens dans les arbitrages budgétaires.

Si les secteurs et structures concernés sont momentanément soulagés, ils ne sont pas pour autant soulagés pour les temps à venir. Dans les prochaines années, face aux caprices de l'inflation, leur survie restera tributaire du bon vouloir et des arbitrages des gouvernements.

Rappelons-nous que le décret promet, dès son intitulé, de garantir le maintien des emplois soutenus par les aides APE, voire d'offrir les conditions d'en créer de nouveaux. Reconnaissons que cet engagement serait plus solide en prévoyant sur une base décrétale un système d'indexation collant davantage en temps réel à l'évolution chaotique de l'inflation et des indexations salariales. Le soutien au secteur APE serait, de la sorte, affranchi d'arbitrages budgétaires laborieux et aléatoires à chaque exercice et ajustement.

Les secteurs du non marchand comptent sur vous et ont besoin de stabilité, de sérénité et de visibilité. C'est sur ces trois mots que j'insisterai pour vous dire l'importance de la garantie de la pérennisation des emplois et de transformer cet arbitrage budgétaire d'un exercice 2023 en une pérennisation des emplois.

Nous continuerons, Madame la Ministre, à plaider en faveur d'une solution structurelle. Il serait souhaitable que le système d'indexation colle davantage à l'évolution de l'inflation et des indexations. D'ailleurs, dans notre proposition, il y a quelques mois, nous suggérions à cet égard un système d'indexation semestriel, en début et en cours d'exercice. Ce serait déjà un progrès considérable dans le sens souhaité.

Les secteurs du non marchand méritent mieux que des ballons d'oxygène hypothétiques et accordés in extremis. Ils méritent enfin une plus grande sérénité et une plus grande visibilité sur leurs perspectives de survie et de développement à long terme. C'est fondamental pour répondre à l'objectif que la fondation Roi Baudouin nous rappelait : « Les associations contribuent au bon fonctionnement de la démocratie,

renforcent la cohésion sociale et participent à la vie économique ».

Nous comptons vraiment sur vous, insisterons et vous suivrons dans ces démarches, pour arriver à une stabilisation et à une réelle pérennisation de l'emploi. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je me consacrerai à la thématique de l'emploi, en ce qui me concerne, car au niveau du taux d'emploi, la Wallonie, certes en progrès, mais avec un taux de 66 % d'emploi, est plus de 10 % derrière la Flandre et encore très loin de l'objectif à l'horizon 2030 qui est d'atteindre un taux d'emploi de 80 %.

Les choses, dans leur contexte, ont énormément évolué ces dernières années. On est passés d'une pénurie d'emplois à une pénurie de main-d'œuvre. Il faut composer avec ce curseur qui bouge sans cesse.

Il est absolument nécessaire d'adapter les mécanismes, les outils, les aides wallonnes à cette transition substantielle en permettant aussi bien aux demandeurs d'emploi d'améliorer leur situation économique, socioprofessionnelle, notamment en revalorisant leur estime de soi – on en parle souvent avec vous, Madame la Ministre – et à la fois en permettant aux entreprises de réaliser leurs ambitions avec des effectifs humains en suffisance.

Nous considérons évidemment qu'une des principales clés pour l'avenir de la Wallonie est bel et bien l'emploi. Le FOREm propose un nombre record d'offres d'emplois. J'ai une question qui est d'ordre global, général : comment dès lors réussir, Madame la Ministre, à concilier, à relever le défi ambitieux, mais nécessaire, de cette conciliation entre formations des demandeurs et les offres d'emplois disponibles ?

Des territoires qui nous sont proches, comme la Flandre occidentale ou tout prochainement le bassin de l'Escaut, cherchent énormément de main-d'œuvre, presque de façon désespérée. Une question me venait aussi : comment motiver davantage nos demandeurs d'emploi à franchir le pas, dès lors que l'on sait que la barrière de la langue n'en est pas vraiment une, si on regarde le nombre de travailleurs français qui sont actifs en Flandre ?

Une excellente nouvelle : dès le premier janvier prochain, les conventions de stage en alternance et les stages dans les filières de formation des adultes seront simplifiés en Wallonie. Néanmoins, certains secteurs, comme celui de la construction, ne cessent de répéter leurs demandes pour un renforcement de la formation en entreprise sur le terrain. Une question aussi assez large : comment – en 2023, et par la suite également – donner enfin écho à cette demande plus que légitime ?

Je conclus mon intervention en disant, pour ramasser mon propos, que beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire en matière d'emploi et je remercie déjà la ministre de poursuivre les efforts qu'elle a déjà entrepris.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Avant toute chose, Madame la Ministre, je voulais vraiment vous remercier pour les débats que nous avons eus en commission et les nombreuses réponses apportées.

Aujourd'hui, je souhaitais insister sur deux sujets qui font encore toute l'actualité. Premièrement, le budget 2023, Madame la Ministre, conforte votre annonce du 25 octobre dernier, d'octroyer des primes énergétiques pour une partie du secteur de l'action sociale. Pour les citer, il y a 450 euros par place agréée en structures d'hébergement en maisons d'accueil de vie communautaire. Il y a 150 euros par place pour les abris de nuit et enfin, 1 000 euros au service ambulatoire.

Cependant, en commission, Madame la Ministre, vous annonciez ne pas avoir prévu la notification à l'Europe de ces possibles aides d'État. Dans l'attende de ce retour européen qui devra ensuite être acté auprès du Gouvernement, ces aides annoncées seraient dès lors gelées.

Je voudrais, Madame la Ministre, faire le point aujourd'hui avec vous, savoir ce qu'il en était. Quand le dispositif sera-t-il officiellement lancé ? Quand les structures averties recevront-elles cette aide d'urgence régionale, ô combien attendue et importante ?

Le deuxième point, Madame la Ministre, vous vous en doutez, concerne la crise covid-19, parce que ce mardi, les derniers chiffres de Sciensano confirmaient le redémarrage de l'épidémie. On sait que ce rebond se traduit déjà, aujourd'hui, par une hausse de 30 % des hospitalisations sur une semaine, de 23 % en soins critiques, et de 56 % des décès, ce qui est énorme. Cette nouvelle vague nous rappelle que le virus n'a pas disparu, que l'épidémie frappe encore, tue encore. Après une brève accalmie, les infections covid-19 s'amplifient et, à quelques jours de Noël, la situation inquiète d'autant qu'elle risque de mettre à l'épreuve un système de santé en situation précaire, en pénurie importante de personnel et impacté par les épidémies de bronchiolite et de grippe déjà très actives. J'entendais ce matin, en venant ici, Charlotte Martin, infectiologue, en parler en radio. Comme je le dis, dans ce contexte, bon nombre de médecins et de soignants recommandent de reprendre – même si cela peut être difficile pour chacun – les habitudes de distanciation sociale et aux personnes à risque de se faire vacciner.

À propos de la vaccination, selon l'AViQ, seulement 58 % des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que plus de la moitié des personnes immunodéprimées sont aujourd'hui protégés par le

vaccin ou une précédente infection, mais on sait aussi que la protection du vaccin baisse avec le temps. Au vu du boom des hospitalisations et des décès, on en vient à se questionner sur les niveaux de vaccination. Aujourd'hui, on peut se poser la question de savoir si effectivement ils sont suffisants.

En gestionnaire de la santé publique, Madame la Ministre, comptez-vous tirer la sonnette d'alarme en ces périodes de fin d'année, de fêtes de fin d'année face au rebond de la covid ? Pourra-t-on éviter le retour du masque obligatoire et de la vaccination ? Que sait-on de ce nouveau variant qui semble mieux échapper à l'immunité et pourquoi les hôpitaux sont-ils déjà dans le rouge ? Je crois qu'il est important aujourd'hui de faire le point sur la situation.

Votre budget, Madame la Ministre, prévoit encore un reliquat de 20 millions d'euros pour la gestion sanitaire covid.

La politique wallonne de santé publique nécessite aujourd'hui un discours, comme vous l'avez toujours fait, clair, adapté, parce qu'à l'heure où vous annoncez la fermeture progressive des centres de vaccination, même si on en a déjà parlé longuement en commission – bien sûr, d'autres solutions existent, vous travaillez en étroite collaboration avec les pharmaciens, avec les médecins –, d'aucuns oublieraient presque, finalement, de se faire vacciner et de se protéger et, quelque part, de protéger l'hôpital.

Il n'y a plus, aujourd'hui, de conférences de presse, il n'y a plus spécialement de communications gouvernementales qui appellent aux gestes barrières et à ce port du masque dans des situations bien précises, pour un public bien précis également, bien ciblé, dès que nous sommes avec des personnes fragiles ou dans des zones, comme je viens de le dire, de promiscuité comme les transports en commun.

Il faudrait, en prévention, anticiper – vous l'avez toujours fait avec les différentes crises que nous avons connues – ce qui peut arriver. Il faut essayer de faire passer des messages de prévention et de santé publique.

Madame la Ministre, j'aurais aimé savoir aujourd'hui, si vous comptez aller plus en avant dans la pédagogie de la prophylaxie par rapport à la vaccination et aux mesures de précaution ; chose que, je le répète, vous avez déjà fait, mais je pense qu'elle était nécessaire aujourd'hui et en ces périodes où nous allons tous nous retrouver.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de Mme la Ministre De Bue, la parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Monsieur le Président, je comptais à la base faire une intervention qui couplait les matières de la ministre Morreale en termes d'emplois et celle de la ministre De Bue, pour être plus concise.

Madame la Ministre De Bue, dans le cadre de vos compétences, je comptais faire un lien avec l'emploi, outre la dotation des moyens utiles pour une poursuite de la mise en place de la réforme des allocations familiales qui intègre des modifications au décret-cadre de février 2018. On en discutera tout à l'heure lors de la discussion sur le projet de décret à l'ordre du jour, donc, modification au décret-cadre suggéré par l'AViQ et par le comité de branche Famille, et qui consacre la suppression du plafond de revenu des alternants.

Il est à souligner votre volonté de maintenir entièrement le mécanisme d'indexation des prestations familiales. Le budget consacré par la Wallonie au paiement de ces allocations est ainsi fixé à 2,846 milliards euros pour 2023 ; ce qui représente une augmentation de presque 530 millions d'euros pour les Wallonnes et les Wallons depuis votre entrée en fonction en 2019.

C'est un choix politique marquant, d'ailleurs différent de celui opéré en Flandre, de maintenir cette indexation dans une période difficile, tant pour l'ensemble de la population que pour les finances de notre Région. L'indexation des allocations permettra aux familles, comme l'indexation des salaires, de maintenir un certain pouvoir d'achat.

Il ne faut toutefois pas occulter le fait que les prestations familiales sont une politique coûteuse. Je rejoins, à ce sujet, vos propos que j'ai trouvés justes et tout à fait lucides quand vous demandiez qu'une réflexion soit posée sur l'ensemble des politiques publiques, comme pour les aides à l'emploi ou les aides aux entreprises.

En effet, pour financer – cela semble logique – des politiques sociales, la priorité doit être également d'augmenter le taux d'emploi – d'où le lien avec mon intervention précédente – et d'atteindre cet objectif dont je parlais à l'horizon 2030. C'est par la création d'emplois et de valeurs sur le sol de la Wallonie que l'on pourra aussi maintenir ce modèle des allocations familiales.

J'ai une question assez globale. Par rapport à cette réflexion que vous souhaitez voir initier, pouvez-vous nous indiquer si elle a pu être entamée au sein du Gouvernement ?

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Collignon, la parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, voilà déjà plusieurs mois que vous rappelez à qui veut l'entendre qu'il n'y aura pas de taxe supplémentaire pour les citoyens en Wallonie. Or, la réalité est bien différente. Vu la conjoncture au niveau des pouvoirs locaux et les difficultés financières rencontrées par certaines villes et communes, il paraît évident que certaines taxes augmenteront dans les

communes et cela touchera inévitablement la classe travailleuse. Malheureusement, on a déjà pu constater des exemples bien concrets récemment à Charleroi.

Pour vous donner un ordre d'idée, la majorité se vante de ne pas établir de nouvelles taxes, mais augmente le prix des sacs poubelles. Ils seront moins grands et seront plus chers. Les redevances pour les stationnements vont aussi augmenter à Charleroi et c'est aussi le cas dans d'autres communes, stationnement et prix des horodateurs. À Mons, par exemple, ils ont choisi d'élargir le parking payant.

Un autre exemple frappant, c'est la commune de Jemeppe qui voit son système financier actuel ne plus tenir qu'à un fil. La faute à différentes crises. Cette commune décide d'augmenter les additionnels au précompte immobilier, entre autres.

À Mouscron, le prix des sacs poubelle va augmenter de 44 %. Certaines communes augmentent le prix de location des salles communales ou des halls omnisports. De plus, il y a aussi l'augmentation du prix de certains services administratifs aux citoyens. Par exemple, les cartes d'identité coûteront plus cher à Oupeye. Une révision du cadastre, à la hausse, est aussi prévue dans plusieurs communes.

Bref, toutes ces augmentations vont toucher de plein fouet et une nouvelle fois l'ensemble des citoyens qui subissent déjà une inflation record qui risque de durer dans le temps, en plus d'une crise énergétique qui rend les factures impayables.

Cela devient une mauvaise habitude d'aller chercher l'argent dans la poche de la population alors qu'une autre fiscalité est possible en visant davantage les très grosses entreprises. Mais là, il s'agit d'une volonté politique, ni plus ni moins.Vous pourriez faire différemment, mais vous ne le faites pas. Dont acte.

La situation des pouvoirs locaux est dramatique, parce qu'au-delà des mots, des avis, il y a un constat particulièrement préoccupant. Cette inflation qui touche les communes se traduit principalement dans les budgets communaux par une forte hausse des dépenses de personnel par exemple, ou bien par une explosion des dépenses énergétiques, sans oublier une augmentation importante liée au prix des matières premières et plus globalement des coûts de la construction. Les communes ont dû faire face à la crise sanitaire du covid-19, aux inondations pour certaines, et ces crises ont fortement impacté les recettes communales.

Concernant les dépenses énergétiques, nous vous proposons depuis des mois un blocage des prix de l'électricité sur la base des coûts de production réels et d'introduire un plafond maximum pour le gaz et ramener ainsi le prix de l'énergie au niveau d'octobre 2021. Pourquoi ne demandez-vous pas activement au Fédéral de le faire ? Nous aimerions vous entendre sur le sujet.

Les conséquences ont été énormes pour nos communes qui avaient déjà dû subir certaines décisions politiques, comme l'exclusion des chômeurs, entre autres.

La situation est si grave que si rien n'est fait dans les prochaines années, les communes vont être contraintes à des cures d'austérité avec à la clé des pertes d'emplois et des réductions, voire des suppressions de services à la population.

Un exemple ici complète mes dires : la Ville de Tournai a vu ses frais de personnel augmenter de 5 millions d'euros. La conséquence directe, c'est la réduction de ces mêmes frais en limitant les remplacements du personnel qui part à la retraite.

Les finances des communes sont donc sous pression, on l'a dit, mais celle des citoyens également. Dans ce contexte, comment pouvez-vous, Monsieur le Ministre, affirmer que la fiscalité des Wallons ne va pas augmenter ? Via les pouvoirs locaux, la fiscalité augmente bien bel et bien – je vous en ai donné des exemples – alors qu'une majorité des gens n'arrive même plus à payer ses factures d'énergie.

Par conséquent, la situation des zones de secours est également un problème majeur pour nous.

En 2020, le Gouvernement wallon a décidé que les provinces devaient reprendre en partie la charge financière des zones de secours qui pesait jusque-là uniquement sur les communes. C'est aux provinces donc de trouver les moyens. Comme pour les communes, avec l'explosion des dépenses, l'augmentation prévue de la quote-part des provinces et sans recettes nouvelles, le financement des zones de secours est clairement en grand danger. Je viens de donner des exemples et celui que je vais donner est très récent. Dans la presse, nous apprenions que la Province du Hainaut tirait la sonnette d'alarme.

En effet, à partir de 2025, il lui sera pratiquement impossible de financer les services incendie ou les services de secours. C'est en tout cas le message que veulent faire passer les autorités provinciales hennuyères. Elles précisent qu'avec l'indexation des salaires et l'explosion des prix de l'énergie, la situation risque d'être intenable.

Du coup, pour trouver l'équilibre budgétaire, la province n'a d'autre choix que de piocher dans son fonds de réserve.

Nous apprenions aussi que cette province comptait vendre la moitié de son patrimoine immobilier et que 200 agents provinciaux partant à la retraite ne seraient pas remplacés.

En Province de Liège aussi, le budget 2021 annonçait déjà le gel des engagements pour les cinq ans

à venir et le remplacement partiel des départs naturels à la retraite.

Autres exemples : les provinces ont été contraintes de supprimer toute une série de subsides aux ASBL, alors que ces subsides leur étaient vraiment nécessaires, et elles ont aussi décidé de fermer une piscine.

Vous avez décidé, Monsieur le Ministre, de répartir la misère dans l'espoir d'améliorer les choses. Vous soulagez ainsi, de manière très temporaire, les communes en demandant aux provinces de prendre en charge une partie des zones de secours, avec des conséquences très négatives, comme la diminution du volume d'emploi.

Une question me vient à l'esprit : comment allez-vous faire pour garantir à la fois le fonctionnement des zones de secours et l'emploi provincial ? Ce sont deux aspects qui, pour nous, sont fondamentaux.

Concernant le CPAS, je veux rappeler l'importance cruciale que jouent les CPAS. Ceux-ci constituent tout de même le dernier rempart avant l'extrême pauvreté et le sans-abrisme. Comme dans votre Déclaration de politique régionale, vous dites que vous allez éradiquer le sans-abrisme, pour y arriver, la moindre des choses serait d'aider les CPAS. Or, leur situation est encore bien plus problématique. On voit aujourd'hui que, pour faire face aux difficultés financières, une forme de privatisation des services est mise en place. On parle notamment d'externalisation des services tels que les crèches ou les maisons de repos. Je pense aussi aux épiceries sociales. Tout cela aura un impact négatif sur les prix pratiqués envers la population.

Cette situation n'est pas admissible et n'est finalement que le résultat des politiques antisociales qui ont été menées par les Gouvernements successifs depuis de nombreuses années.

Je l'ai dit précédemment, la situation des pouvoirs locaux devient critique, mais, pour la population, le gouffre se profile, avec des factures énergétiques impayables. Il n'est pas rare d'entendre des témoignages glaçants. Vous en avez entendu aussi. Pour se chauffer ou s'éclairer, on parle d'acomptes mensuels qui dépassent les 1 000 euros. C'est fou. L'inflation sur les produits alimentaires ajoute encore de la difficulté pour les personnes.

Pour faire face aux ennuis financiers, que font les gens ? Ils se tournent, pour certains d'entre eux, vers les CPAS pour obtenir un peu une aide, bien nécessaire. Je le rappelle, certains vont au-devant de graves problèmes. L'hiver qui est là, et il faut bien se chauffer. Au vu des coûts de l'énergie qui remontent actuellement – je dois le préciser –, les CPAS vont devoir aider énormément. Par exemple, en région verviétoise, ils craignent de ne pas faire assez. Cette angoisse qui taraude les CPAS est à prendre au sérieux et demande une réflexion globale et sérieuse sur la situation.

À la suite du constat alarmant posé quant aux finances locales en raison des différentes crises, le Gouvernement wallon a adopté, en novembre 2021, le plan Oxygène, un mécanisme de soutien pour les communes de Wallonie. La Wallonie a dû négocier avec des banques pour ce plan. Ces dernières demandaient, dans un premier temps, d'exclure certaines villes, comme Charleroi, au de vu la situation de la Ville. Puis, Belfius s'est carrément retiré des négociations. Seule ING est restée. Cette banque a finalement marqué son accord pour un prêt prévu en 2022, uniquement. Ils ont décidé cela il y a quelques jours. ING n'a donné aucune garantie pour 2023, alors que des villes basent une partie de leur budget sur de l'argent qui n'arrivera peut-être jamais.

En réalité, Monsieur le Ministre, ce plan va juste permettre aux communes de tenir jusqu'aux communales de 2024. Ce n'est que cela, et après on verra bien. D'ailleurs, la Ville de Verviers indique que, à la fin du plan Oxygène, prévue en 2026, elle ne pourra plus assumer financièrement ses missions, sauf refinancement massif à tous les niveaux de pouvoir.

En conclusion, le constat est implacable. Avant votre mandat, les communes étaient en difficulté financière, et après celui-ci, les communes sont toujours en difficulté financière, mais les provinces le sont aussi.

M. le Président. – Pour que chacun soit conscient du déroulement des opérations, après M. Dispa, il y aura encore une intervention puis nous suspendrons nos travaux.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, au moment où nous finalisons les discussions sur le budget 2023 de la Région wallonne, les pouvoirs locaux sont confrontés au même exercice. C'est un exercice dont on sait, depuis plusieurs années, mais davantage encore dans les circonstances présentes, qu'il est particulièrement difficile pour les pouvoirs locaux.

Confrontés déjà à l'impact du *tax shift*, à l'impact des pensions, à l'augmentation exponentielle des cotisations de responsabilisation et au sous-financement des services de sécurité, les pouvoirs locaux sont, eux aussi, de manière drastique, désormais confrontés à l'indexation des dépenses de personnel et à une majoration du coût très importante de ces dépenses de personnel dans leur budget. Ils sont confrontés à la hausse des coûts énergétiques et à la hausse des coûts des matériaux. Ils doivent aussi faire face à l'impact de la crise socioéconomique via notamment des dépenses supplémentaires transitant par les CPAS pour venir en aide aux concitoyens, de plus en plus nombreux, en situation de grande précarité.

L'enjeu des finances locales était bien connu, mais il s'aggrave en raison de ces circonstances. Il est donc

légitime de s'interroger sur les initiatives et les réformes qui ont été mises en place au départ du Gouvernement wallon pour faire face à ces difficultés ; réformes au-delà de la seule application du décret relatif au Fonds des communes. L'indexation plus 1 %, ce n'est pas rien, j'en conviens, mais c'est l'application d'une disposition décrétale et ce n'est pas une réforme.

Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, vous aviez initié trois actions pour faire face à ce défi des finances locales.

Premièrement, la réforme du financement des zones de secours qui a apporté un ballon d'oxygène aux communes pendant trois ans puisque, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, les communes ont pu réduire leur dotation aux services de secours, tandis que les provinces montaient en puissance. Cependant, de reculade en reculade, ce ballon d'oxygène a finalement disparu. Je parle de reculade puisque, au départ d'une montée en puissance à concurrence de 100 % dans le chef des provinces, on en est revenu à 60 % puis à une fixation de montants en chiffres absolus. Ce qui fait que, désormais, pour 2023, les contributions des communes reviennent aux montants antérieurs à cette réforme du financement des zones de secours. C'était une initiative bienvenue, mais elle a désormais cessé de produire ces effets.

Deuxièmement, la saisine du Comité de concertation sur la base d'analyses réalisées par la *task force* relative aux finances locales. Le Comité de concertation a bien été saisi. Le ministre des Pouvoirs locaux nous a dit qu'il se réjouissait que le nord du pays rejoigne les revendications de la Wallonie, mais, en bout de course, quel effet peut-on constater ? Aucun, la saisine du Comité de concertation n'ayant débouché sur rien. Peut-être l'un ou l'autre groupe de travail va-t-il enfin se mettre en place, mais, à ce stade, aucun effet positif.

Troisièmement, la mise en place du plan Oxygène, le grand œuvre de la législature en matière de finances locales, le plan de sauvetage pour les communes wallonnes. Je rappelle que ce plan ne concerne pas toutes les communes, loin de là, puisque, en bout de course, seules 34 d'entre elles ont sollicité les bénéfices de ce plan et l'autorisation de s'endetter pour couvrir leur déficit. Si je ne me trompe, pour 2022, 21 communes ont été déclarées éligibles à cette autorisation d'emprunt pour un montant de quelque 300 millions d'euros.

Nous avons longuement débattu de ce plan Oxygène en commission, et je voudrais y revenir. À l'époque, j'avais relayé un certain nombre d'informations inquiétantes qui me parvenaient, et le ministre ne les avait pas réellement démenties. Il semble aujourd'hui qu'elles soient tout à fait confirmées sur la base de la décision qui a été prise par le Gouvernement wallon la semaine dernière. Les notifications consécutives à cette décision n'ont pas encore été communiquées, ni aux parlementaires ni aux communes concernées, sauf erreur de ma part, mais des éléments sont déjà bien connus et ils viennent confirmer des inquiétudes exprimées.

La première inquiétude concerne l'opérateur financier sélectionné, Belfius, comme dit par M. Beugnies, n'a pas déposé d'offre. C'est finalement la banque ING qui a été retenue.

En date du 19 juillet 2022, trois établissements de crédit avaient été sollicités sur base de l'appel à projets pour financer ce plan Oxygène. Aucune offre n'est parvenue au CRAC dans le cadre de cette consultation. Au terme d'une ultime négociation, seule la banque ING a déposé une offre. J'en déduis – je ne m'en réjouis pas – que le monde bancaire n'a plus entière confiance en la Wallonie et en ses grandes villes principales bénéficiaires du plan.

Les signaux se sont accumulés : le contrat caissier de la Région n'a été prolongé que jusqu'aux prochaines élections, la ligne de crédit de la Région wallonne a été réduite de moitié par Belfius et, désormais, une seule banque est candidate au financement du plan Oxygène, après d'ailleurs avoir imposé ses propres conditions ; j'y reviendrai.

Ce constat est assez dur dans tous les cas que je viens d'évoquer. La banque Belfius, la banque historique de la Région et des communes, manifeste ses réserves, voire son scepticisme par rapport à la Wallonie et ses pouvoirs locaux ; c'est réellement inquiétant.

M. Desquesnes a cité tout à l'heure le rapport de la Cour des comptes qui fait état, hors dépenses exceptionnelles de la Région wallonne, de la croissance endogène annuelle des dépenses de la Région wallonne ; croissance très forte puisqu'elle est de près de 6 % en base annuelle. Cette croissance s'accélère et ces dépenses mettent, manifestement, à mal le lien de confiance entre la Wallonie et son banquier historique et, plus généralement, avec le secteur financier puisque c'est la conclusion qu'il faut tirer des avatars du plan Oxygène.

Nous sommes en train de perdre la confiance du monde bancaire ; cet effilochement du lien avec nos banquiers est de nature à nous inquiéter. La seconde inquiétude qui avait été exprimée en commission et qui se vérifie, c'est le fait que l'organisme bancaire retenu – ING – a imposé ses propres conditions à la Wallonie : financement du droit de tirage pour la seule année 2022, durée de crédit ramenée à 20 ans, modification de la prise en charge des intérêts par la Région jusqu'en 2035 seulement, exigences en termes de garanties et de sûreté. Manifestement, de manière assez drastique, ING est venue corriger la copie du Gouvernement, modifiant le plan d'origine.

Ainsi, le Gouvernement prévoyait un emprunt sur 30 ans, il est désormais réduit à 20 ans. Le résultat

mécanique de cette réduction, c'est que la charge d'emprunt augmentera également. Tout aussi mécaniquement, les intérêts ne seront pris en charge par la Région que jusqu'en 2035, et non plus jusqu'en 2041, comme cela avait été annoncé.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous pourrez nous apporter des explications sur la modification de ce dispositif.

Deuxièmement, on prévoyait dans le plan initial un financement de toutes les tranches du plan Oxygène jusqu'en 2026 ; ING a si peu confiance qu'elle limite son financement à la seule année 2022. On ne peut interpréter cette méfiance que comme un camouflet à l'égard de la Région wallonne.

Troisièmement, on prévoyait des contreparties dans le chef des communes, sous la forme de plans de gestion. Ici, on parle désormais d'exiger des garanties. La piste de garantie physique sur le patrimoine communal a même été envisagée durant un temps. On parle désormais de la dotation du Fonds des communes des communes bénéficiaires, qui pourrait être mise en garantie, c'est un précédent, me semble-t-il, dangereux puisque l'on en vient à mettre en gage le Fonds des communes.

La méfiance des banques à l'égard du plan Oxygène, à notre sens, vient confirmer les objections que nous avions exprimées dès le départ à l'égard de ce plan, des objections de principe puisque ce plan pousse les communes à s'endetter, non pas pour financer leurs investissements, comme c'est la règle en matière de finances locales, mais pour couvrir leur déficit courant. On les pousse ainsi à plonger dans la spirale de l'endettement, c'est sans doute fondamentalement ce qui justifie la réserve, la méfiance, la défiance du secteur bancaire par rapport à ce plan.

On doit dès lors en arriver à se poser la question de la pérennité du plan Oxygène.

Vous nous confirmerez, Monsieur le Ministre, que la notification de la décision du Gouvernement annonce la négociation d'un nouveau marché-cadre pour la période 2023-2026, cette négociation devant se régler pour juin 2023. C'est édifiant. La notification prévoit en effet qu'il sera fait appel à un consortium de banques pour financer le plan Oxygène. Fait-on à ce point peur aux banques qu'elles n'accepteront désormais de nous financer et de nous prêter qu'en se coalisant au préalable ? C'est la conclusion que l'on doit tirer de cette évocation du recours à un consortium de banques.

Par ailleurs, on parle dans la notification du Gouvernement de modalités alternatives pour l'exécution du plan. Y a-t-il déjà un plan B en préparation alors que les premières tranches viennent à peine d'être versées ? Faut-il « sauver » le plan de sauvetage des communes ? On peut en tout cas sérieusement se demander si la trajectoire initiale du plan Oxygène est tenable, et ce, jusqu'à quand : est-ce jusqu'en 2056, comme cela avait été annoncé ? Est-ce finalement jusqu'en 2046 ? Plus personne ne sait exactement ce qu'il en est. J'espère que vous pourrez clarifier la situation, Monsieur le Ministre.

Cette situation est inquiétante parce que, si la trajectoire de sauvetage des finances de nos pouvoirs locaux, et en particulier des grandes villes, n'est pas crédible, on risque, en 2024, à l'amorce d'un round institutionnel, de s'exposer à une situation de fragilité par rapport aux négociateurs du nord du pays.

Il nous semble donc important, Monsieur le Ministre, de prendre toute la mesure de ces difficultés. Les mesures qui ont été prises par le Gouvernement jusqu'à présent ne règlent manifestement pas la question de cette difficulté majeure pour les pouvoirs locaux. De vraies réformes s'imposent, et je voudrais à nouveau vous inviter à prendre ces réformes à bras-le-corps.

Nous avons deux pistes, on en a déjà parlé à plusieurs reprises ; je voudrais que vous puissiez manifester davantage d'enthousiasme à l'égard de ces pistes de travail.

La première concerne les provinces. Le Gouvernement lui-même avait annoncé, à côté du transfert de la dotation communale aux zones de secours vers les provinces, la mise en place d'un groupe de travail sur l'institution provinciale. Ce groupe de travail s'est-il réuni ne serait-ce qu'une seule fois ? Je pense que vous avez renoncé à toucher davantage à l'institution provinciale, et vous avez confirmé en commission que vous ne modifierez plus le dispositif mis en place, dont on sait qu'il est fragile et qu'il est toujours susceptible de contestation. Cet abandon de toute velléité de réforme de l'architecture institutionnelle intrawallonne est de mauvais augure.

Le deuxième chantier que je vous suggère est celui de la fonction publique locale. Il est urgent de mettre en œuvre une sorte de *phasing out* du statut au niveau de la fonction publique locale. La Flandre l'a fait depuis longtemps ; elle a mis en place un mécanisme de financement pour encourager les communes à adopter un deuxième pilier de pensions. En Région wallonne, nous supprimons les incitants à la mise en place de ce deuxième pilier de pensions. Nous allons donc à contresens, à contre-courant de ce qu'il faut faire.

Voilà, Monsieur le Ministre, les réflexions que je voulais partager avec vous. Je conclurai en vous demandant de bien vouloir urgemment vous saisir de ces propositions que nous mettons sur la table, parce qu'elles nous paraissent de nature à répondre plus adéquatement à l'enjeu des finances locales. Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien prêter à ces propositions.

M. le Président. – Pour ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Dolimont, la parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Chers collègues, Messieurs les Ministres, en particulier Monsieur le Ministre Dolimont, je ferai mon intervention en continuation de ce que Mme Kapompole a déjà évoqué, à savoir le *gender budgeting*.

Cette année, comme toutes les années depuis 2015, nous avons des notes de genre accolées aux budgets initiaux, et ce, en vertu du décret d'avril 2014 dit de *gender mainstreaming* intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales. Cette note de genre donne lieu à des débats variables selon les commissions et force est de constater que sa prise en compte en fin de séance de l'examen budgétaire ne donne pas toujours lieu à une présentation exhaustive et à des échanges nombreux.

Plusieurs collègues ont néanmoins demandé aux différents ministres si un *screening* de genre avait pu être réalisé, de quelles statistiques genrées on disposait pour élaborer des politiques ou en analyser les effets ou si des budgets étaient alloués explicitement pour réduire les inégalités existant entre femmes et hommes.

En matière de production de statistiques, nous pouvons nous réjouir que l'IWEPS assure bien, et chaque année davantage, la publication d'indicateurs spécifiques selon le genre. Cet instrument indispensable permet en effet de mettre en place des politiques plus solides et d'identifier les effets négatifs imprévus de mesures qui seraient prises. Des statistiques accessibles permettent également de remplir de manière plus pertinente le test genre demandé pour les décrets.

Les moyens supplémentaires alloués à l'IWEPS pour répondre à cet enjeu sont cependant limités. Les budgets accrus et prévus à l'AB 46.10.20 sont attribués à une recherche sur les violences de genre. Ecolo salue cette décision, mais j'attire l'attention sur le travail à fournir pour disposer de statistiques dans toutes les politiques afin de mettre en œuvre le *gender budgeting* et les mesures prévues au plan Genre.

Cette année, nous avons en outre reçu, pratiquement au même moment que le budget initial 2023, le rapport intermédiaire du plan Genre wallon 2020-2024 adopté en mars 2021. S'il est dommage que ce rapport n'ait pas pu être utilisé pour élaborer le budget initial 2023, ce sera donc pour le budget suivant.

La note de genre et le plan Genre sont deux outils différents, mais étroitement associés puisqu'il faut des budgets pour assurer la mise en œuvre, par chaque ministre, des deux mesures phares qu'il a choisies de porter durant son mandat.

Force est de constater qu'un outil reste largement absent, à savoir le *gender budgeting* que, en tant que ministre du Budget, Monsieur Dolimont, vous avez en charge de faire progresser. En commission, en réponse à ma collègue, vous avez annoncé que vous en étiez toujours en cours de réflexion et à l'état de mûrissement.

Vous avez annoncé une première mesure visant à mieux connaître les budgets dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'identifier, dans la nouvelle solution WBFin SAP, les AB dédiés à cet objectif. On peut regretter que ces AB ne soient identifiés que de manière fort incomplète par vos collègues du Gouvernement.

Il est dès lors impossible, à l'heure actuelle, de dire quel est le budget attribué spécifiquement par le Gouvernement wallon à cet enjeu important de l'égalité de genre ; enjeu qui touche pourtant tous les domaines de compétences de la Wallonie.

En outre, le *gender budgeting* permettrait de disposer d'un tableau synthétique de l'ensemble des AB et des montants dédiés en évitant des oublis ou des doublons puisque certaines mesures sont reprises dans les compétences d'autres ministres. Par exemple, le budget de l'IWEPS pour l'étude sur les violences de genre est sous la responsabilité de M. le Ministre-Président Di Rupo.

Par ailleurs, vous annoncez qu'une nouvelle méthode de *gender budgeting* devrait progresser, ce qui est prévu par le décret de 2014, que j'ai cité, dans son article 2.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le calendrier de cette mise en œuvre ? En commission, vous avez indiqué qu'il est question de tenir compte de l'expérience de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est-ce, par exemple, pour codifier les articles budgétaires au mieux et pour, le cas échéant, dédoubler les AB afin d'avoir une vision plus précise des budgets réellement alloués à l'égalité ? C'est une piste actuellement explorée en Fédération Wallonie-Bruxelles par la cellule d'appui Genre. Pouvez-vous nous en dire plus aujourd'hui, Monsieur le Ministre ?

Nous sommes en 2022, et votre volonté est là ainsi que celle de la ministre en charge des Droits des femmes, qui est pilote pour le plan Genre, et celle des autres ministres qui ont pris des mesures çà et là, et que nous remercions pour leur action.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – S'il vous plaît, chers collègues.

Mme Ryckmans (Ecolo). – La question est posée également à M. le Ministre-Président : le Gouvernement a-t-il la volonté d'avancer plus résolument dans le *gender budgeting* ? Ceci permettra d'engranger de réels résultats en matière d'égalité en mettant en place une

méthode de *gender budgeting* solide avant la revue décennale du décret de 2014.

M. le Président. – Chers collègues, pour répondre à des interrogations qui me sont soumises, nous reprendrons avec les questions urgentes et les questions d'actualité à 14 heures parce que nous sommes suivis par les télévisions et que nous devons commencer à l'heure.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 50 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

Pour refixer les règles :
- la durée d'une question urgente est de 1 minute, la durée de la réponse est de 1 minute et la durée de la réplique est de 30 secondes ;
- la durée d'une question d'actualité est de 2 minutes, la durée de la réponse est de 2minutes et la durée de la réplique est de 1 minute.

Je serai strict et, lorsque le temps de parole sera écoulé, je couperai le micro.

Ainsi, chacun peut s'organiser pour dire ce qu'il a à dire dans le temps imparti. Il est inutile de me dire : « Je vais conclure » parce cela ne marchera pas.

QUESTION URGENTE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES LEÇONS À TIRER DE LA ZONE DE BASSE ÉMISSION INSTAURÉE À BRUXELLES ET SON IMPACT POUR LES AUTOMOBILISTES WALLONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les leçons à tirer de la zone de basse émission instaurée à Bruxelles et son impact pour les automobilistes wallons ».

Je vous informe que M. le Ministre Henry répondra en lieu et place de Mme la Ministre Tellier, excusée.

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, 19 000, c'est le nombre de conducteurs sanctionnés pour aller à Bruxelles depuis seulement juillet 2022 ; 63 000 personnes ont reçu un avertissement. Ce sont des chiffres assez impressionnants sur la seule année 2022.

Cela découle de la politique de zone basse émission de Bruxelles. Pourquoi y en a-t-il autant ? Car, finalement, il n'y a pas d'alternative. Les gens se rendent au travail et sont obligés de prendre leur véhicule ; souvent, les travailleurs n'ont pas les moyens de s'acheter les meilleurs véhicules, et sont sanctionnés par cette politique.

On voit que les alternatives ne sont pas au rendez-vous, que ce soit à la SNCB avec tous les retards et ceux que l'on nous annonce dans les années à venir. On voit qu'en Wallonie, c'est la même chose : on a certes reporté de 2023 à 2025, mais on a aussi une politique de sanctions qui va arriver en Wallonie.

Est-on d'accord sur le fait que cette politique ne fonctionne pas et qu'elle est mauvaise pour le citoyen ? Combien de Wallons ont été touchés par ces amendes et ces avertissements ?

M. le Président. – Autorisez-moi, Monsieur Dupont, à vous féliciter.

(Réactions dans l'assemblée)

Et ce n'est pas fréquent.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, c'est un sujet extrêmement important puisque vous savez que la qualité de l'air reste le premier facteur de mortalité en Europe. On parle de 11 000 décès prématurés en Belgique en raison notamment des trois principaux polluants de qualité de l'air. Des mesures ont été prises et annoncées depuis un certain temps au niveau de Bruxelles, comme d'autres agglomérations urbaines comme Anvers ou Gand ; ce n'est pas encore le cas en Wallonie. Le milieu urbain est plus touché encore que les autres zones.

Pour ce qui concerne la Wallonie, il n'y a pas de zone locale qui ait été définie. Il y a bien un calendrier de sortie planifiée, pour les moteurs les plus polluants, qui a été reporté au 1er janvier 2025 pour les véhicules sans norme Euro, les Euro 1, 2 et 3.

Pour le reste, nous avons des mesures d'accompagnement qui sont prévues, et également dans

le PACE qui contient des mesures « Air » ; je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, 63 000 avertissements et 19 000 amendes, ce n'est pas rien. Ce sont autant de travailleurs qui ne savent pas se rendre au travail parce que l'on procède à l'envers : on met des amendes, des avertissements, mais on ne propose pas d'alternative. Des expériences existent comme à Dunkerque où ils ont proposé des alternatives sans attaquer directement la voiture, en proposant le transport en commun gratuit et accessible avec un plus grand nombre. C'est vers cela qu'il faut aller ; d'abord proposer des alternatives. Il y a eu 62 % de personnes en plus dans les bus à Dunkerque, et 50 % ont abandonné la voiture, sans prendre des politiques anti-voitures. Vous menez tout à l'envers.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance de l'après-midi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INVESTISSEMENT DE L'ENTREPRISE SAFRAN DANS UNE USINE DE PRODUCTION D'AUBES POUR MOTEURS D'AVIONS À MARCHIN »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'investissement de l'entreprise Safran dans une usine de production d'aubes pour moteurs d'avions à Marchin ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a deux bonnes nouvelles ces derniers temps pour la province de Liège. D'une part, il y a l'investissement de John Cockerill de 100 millions d'euros pour une usine d'électrolyseurs à Liège, sans que la location soit précisée exactement et, d'autre part, l'investissement annoncé par Safran à Marchin pour fabriquer des ailettes, des pièces qui se trouvent par dizaines, voire centaines dans les boosters produits par l'entreprise pour les moteurs d'avion.

C'est une bonne nouvelle pour l'emploi, pour le développement économique de notre Région dans son ensemble. On voit aussi là derrière une stratégie de réindustrialisation et de relocalisation d'une partie de nos productions sur le territoire wallon ; ce qui permet d'être moins dépendant de fournisseurs étrangers et de chaînes d'approvisionnement plus lointaines.

Tout cela est très positif et je voulais me tourner vers vous pour connaître, de manière générale, votre stratégie par rapport à cette réindustrialisation de la Wallonie.

Comment sont impliqués les outils wallons dans le projet ? Comment assurer une cohérence avec ce projet visant à développer des moteurs d'avion plus performants consommant moins de carburant, qui produisent moins de nuisances sonores ? Comment être cohérent avec cet enjeu dans les différentes décisions que le Gouvernement est amené à prendre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, c'est une décision importante s'inscrivant dans la foulée de l'investissement wallon de soutien à ce que l'on appelle le PIT Aéro – aussi appelé WINGS – qui est une action d'ampleur visant à financer l'innovation, la recherche, l'investissement dans la transition aéronautique. À la fois dans l'innovation dans un certain nombre de procédés, mais aussi dans le but de pouvoir identifier un certain nombre de processus, de matériaux, de technologies, qui permettent à l'aviation et à l'aéronautique, de façon générale, d'être moins productrices de carbone, avec cette ambition de neutralité carbone également pour l'aéronautique.

En l'espèce, cet investissement – je remercie le groupe Safran pour sa décision et je rappelle que Safran Aero Boosters appartient à Safran, l'entreprise française, d'une part, et à concurrence de 31 % à la SRIW – dans la structure créée qui va géré la production d'aubes – ces ailettes que vous évoquez – est un investissement en capital qui est, d'une part de 22 % pour la Région wallonne, 22 % pour la SFPI et le solde par Safran Aero Boosters. C'est une perspective de création d'une centaine d'emplois. C'est aussi un dossier qui coche positivement d'autres cases, puisqu'il est situé sur un ancien site d'activités industrielles que nous avions visité d'ailleurs avec mon collègue Christophe Collignon. Celui-ci s'inscrit bien dans notre volonté également de ne pas consommer de l'espace

non encore urbanisé et localisé dans ces espaces dits réhabilités de l'activité industrielle.

Nous tenons le même raisonnement en ce qui concerne la production de batteries ou d'autres éléments, car notre objectif est de ramener chez nous des filières de production industrielle où nous pouvons, grâce à la plus-value générée, être compétitifs et le rester à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Comme vous l'avez mentionné, il y a d'autres éléments tout à fait positifs dans ce dossier, comme le fait de réhabiliter une friche. On avait déjà pu aborder de façon plus générale ce projet – cette stratégie WINGS – dans le cadre du débat budgétaire. Je pense qu'on a tout intérêt, dans toutes les décisions prises par le Gouvernement, y compris dans les semaines ou mois qui viennent, à soutenir le secteur aérien, y compris dans cette volonté d'aller vers des avions plus silencieux, plus modernes et qui consomment moins. Je pense que cela peut permettre d'avoir un cercle vertueux dans la création d'emplois et d'activités dans notre Région.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA FIN DES CHAUDIÈRES AU MAZOUT ET AU CHARBON EN WALLONIE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DOUETTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACTUALISATION DU PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE (PACE) 2030 »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ABSENCE DE TRANSPARENCE RELATIVE À L'ADOPTION DU PLAN AIR-CLIMAT-ÉNERGIE (PACE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Douette, sur « la fin des chaudières au mazout et au charbon en Wallonie » ;
- M. Douette, sur « l'actualisation du plan Air-Climat-Énergie (PACE) 2030 » ;
- M. Desquesnes, sur « l'absence de transparence relative à l'adoption du plan Air-Climat-Énergie (PACE) ».

La parole est à M. Douette pour poser ses questions.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a annoncé sa volonté d'interdire les chaudières à mazout et à charbon à partir de 2024 pour les nouvelles constructions et à partir de 2027 dans leur globalité.

Comment allez-vous accompagner les ménages dans ce changement, car beaucoup s'inquiètent déjà au niveau du chauffage ? Le cas échéant, quelle est la proposition du Gouvernement wallon au niveau des chaudières à gaz ?

Concernant les réponses que je peux avoir, nous avons une chaudière à mazout – au charbon il y en a quand même de moins en moins, mais il y en a encore –, certains citoyens veulent passer au gaz et se demande : va-t-on étendre le réseau de gaz ? Je leur réponds que non, puisque nous n'allons pas vers cela. Les alternatives ne sont cependant pas nombreuses. Pouvez-vous nous éclairer à ce niveau ?

Ma deuxième question touche à la question du PACE 2030. Le Gouvernement a annoncé l'actualisation de ce PACE et j'ai eu l'occasion de l'aborder également dans la question au niveau de l'intervention budgétaire. Quelles sont les grandes mesures, Monsieur le Ministre, qui sont contenues dans ce plan ? Je présume qu'on aura l'occasion d'en parler dans de futures commissions.

Outre les objectifs annoncés, quel est le budget qui est prévu ? Car il y a toute une série d'actions et l'on est dans une séance budgétaire. Quels seront les moyens financiers alloués à ce plan ?

L'ambition en matière d'isolation des logements est très haute. Je m'en réjouis quand on l'entend et quand on peut lire vos différentes interventions, nous sommes heureux de voir cela. C'est certainement en lien avec le changement de système de chauffe dont je parlais précédemment puisque, si l'on veut aller vers un autre système de chauffe, il faudra certainement isoler.

Quelle est la stratégie prévue par la Wallonie pour atteindre cet objectif qui semble complexe à réaliser ?

Je serais heureux de vous entendre sur les moyens financiers, les moyens de communication et les accompagnements que nous pourrons mettre à disposition de nos citoyens pour atteindre ces différents objectifs.

Je vous remercie pour cette double réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le plan Air-Climat-Énergie est fondamental et attendu par l'ensemble des observateurs de cette assemblée, mais également celles et ceux qui sont, d'une façon ou d'une autre, partie prenante ainsi que nos concitoyens. L'objectif est de traduire à l'échelle de

la Wallonie nos objectifs climatiques : -55 % des émissions…

M. le Président. – Des gaz à effet de serre, Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Des émissions de gaz à effet serre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. – Vous savez que vous pouvez toujours compter sur moi.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Avec plaisir. J'espère que ce sera décompté de mon temps de parole.

(Rires)

M. le Président. – C'est ce qui s'appelle être engagé, Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Moins 55 % à l'horizon 2030, Monsieur le Ministre, c'est demain.

Vous avez plusieurs fois reporté l'échéance puisque, normalement, c'était décembre 2021. Les choses ont avancé et aujourd'hui, par la presse, nous apprenons qu'il y a un accord au sein du Gouvernement sur un texte en première lecture. C'est une bonne nouvelle.

J'ai toutefois deux questions précises par rapport à la situation.

Tout d'abord, vous engagez-vous à transmettre de façon publique ce document qui a été adopté en première lecture ? Les parlementaires découvrent par communiqué de presse ou par interview ce qu'il y aurait dans ce document. Êtes-vous prêt à jouer cette transparence ?

Ensuite, êtes-vous prêt – je prends à témoin le président de cette assemblée – à ce qu'il y ait, avant l'adoption définitive de ce plan, un débat public au sein de cette assemblée, en séance plénière ?

Je vous remercie de me répondre sur ces deux questions précises.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, le plan Air-Climat-Énergie rehaussé de la Wallonie d'ici 2030 est un élément important puisqu'il vise à atteindre nos 55 % de réduction de gaz à effet de serre, tel que nous nous y sommes engagés en Wallonie.

Cela comprend une partie industrielle qui, je le rappelle, est la réduction la plus importante, c'est-à-dire 62 % de réduction, qui est la cible européenne. C'est une partie moins importante, mais très conséquente, sur ce qui dépend directement de nos compétences, c'est-à-dire la mobilité, les bâtiments, le tertiaire et l'agriculture, pour une cible globale de 47 % de réduction d'émissions.

Cela correspond in fine à nos obligations européennes. Cela veut dire que ces objectifs doivent être atteints d'ici 2030. C'est une obligation de résultat, avec possiblement des sanctions si nous n'y parvenons pas. C'est important puisque cela va concerner tous les secteurs sous la responsabilité de la Wallonie.

Il est nécessaire – c'est ce que le Gouvernement a aussi prévu – qu'il y ait chaque année un monitoring très précis des évolutions réelles permettant d'ajuster le plan si nécessaire, de renforcer certaines actions ou d'en diminuer d'autres pour atteindre la cible globale d'ici 2030. On peut s'accorder sur le fait que, si l'on peut faire des prévisions, on ne sait pas non plus tout prévoir. Cette législature en est malheureusement l'illustration.

Ce plan reprend 255 mesures, dont une centaine de nouvelles mesures. Beaucoup de mesures existent déjà parce qu'il ne s'agit pas de tout réinventer. Tout ce qui est mis en œuvre sous cette législature et qui a un impact sur le climat est repris et poursuivi ou amplifié.

Des mesures supplémentaires et beaucoup d'objectifs sectoriels et de mesures existent déjà dans beaucoup d'autres plans de la Wallonie qui sont intégrés : la PAC, Circular Wallonia, stratégie Rénovation, vision FAST pour la mobilité, et cetera. Dans ce plan, il y a aussi des paramètres d'ajustement possibles.

Nous avons décidé de travailler en deux lectures pour avoir une vraie consultation sur le projet abouti adopté par le Gouvernement qui va être lancée d'ici le 20 janvier, de manière telle que nous soyons dans les délais d'adoption finale pour le calendrier européen.

Au niveau de la Belgique, nous transmettrons notre contribution en mars, qui pourra alors être collationnée et envoyée au niveau européen. À ce stade-ci, il n'est pas prévu de publication, puisqu'on est dans le processus normal de travail du Gouvernement lorsqu'il y a plusieurs lectures.

En revanche, je suis tout à fait disponible, Monsieur le Député, pour des débats au Parlement. Je souhaite même qu'il y en ait, car je n'ai pas d'espoir qu'il n'y ait pas d'interpellations au mois de janvier, par exemple, sur ces sujets. Ce sera le cas, je vous connais et il est logique d'ailleurs que les parlementaires s'intéressent et posent des questions. Donc, des débats, il y en aura. Nous en avons aujourd'hui, il y en aura certainement d'autres, mais on est dans un processus de consultation traditionnelle du Gouvernement.

Quant au contenu du plan, nous avons évidemment des mesures qui concernent chacun des secteurs. Un

morceau très important concerne la mobilité, un autre concerne les bâtiments. Il y a là-dedans notamment la question du chauffage et la question de l'isolation.

Comme M. Douette m'interrogeait spécifiquement sur la question des chauffages à mazout, c'est évidemment important, impactant les chauffages à mazout en Wallonie puisqu'ils représentent actuellement près de la moitié des chauffages. Le calendrier prévu, puisque nous devons sortir d'une manière générale du fossile d'ici 2050 et comme les autres Régions et autres pays, a été de le faire de manière phasée et progressive.

La première chose à faire, c'est de sortir du charbon – même s'il n'y en a plus beaucoup – et du mazout qui, lui, est encore très répandu. Nous avons prévu de ne plus permettre d'installation de nouvelles chaudières à mazout à partir d'octobre 2024 dans les nouvelles constructions. Dans ce cas, l'impact est encore limité puisqu'il y a assez peu de nouvelles constructions avec des installations de chauffages au mazout. Ensuite, il ne

sera plus permis de remplacer les chaudières à mazout. Personne n'est obligé de changer de système de chauffage existant et qui fonctionne, mais on ne permettra plus de nouvelles installations de remplacement dans les bâtiments existants à partir de 2025, 2026, 2027. Ces dates font partie des éléments de curseur sur lesquels nous aurons une position définitive plus précise après la consultation qui a débuté.

Pour cette mesure là, comme pour beaucoup d'autres, ce qui est très important, c'est l'accompagnement de la population. Pour moi ou pour l'ensemble du Gouvernement, il est tout à fait hors de question que des catégories de la population, a fortiori les personnes les plus précarisées, soient en difficulté pour appliquer les mesures ou d'accompagnement en matière de soutien technique et de soutien financier.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'augmenter les primes. Nous avons un peu de temps pour le faire. On va le faire sous cette législature et peut-être y aura-t-il encore du travail après également. Nous avons décidé de créer une nouvelle prime pour l'enlèvement des citernes. Nous avons aussi prévu de travailler sur la simplification, sur les procédures et sur la communication d'une manière générale. Il y a un grand travail à mener pendant plusieurs années sur ces terrains pour vraiment accompagner la population.

Pour la question de M. Douette relative au gaz, il est prévu à terme de sortir complètement des énergies fossiles, mais les choses vont se faire progressivement. Aujourd'hui, une chaudière à gaz est environ 25 % moins émettrice qu'une chaudière à mazout. À ce stade, nous n'avons pas décidé d'interdire le placement de chaudières au gaz pour les toutes prochaines années. Par contre, nous allons travailler à une stratégie générale sur le gaz pas plus tard qu'en 2023, pour avoir justement un phasage précis au-delà de 2030.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Pour la première question sur les nouvelles constructions, cela ne pose pas de problème. Lorsque quelqu'un construit une maison, il la modélise par rapport à une pompe à chaleur. Même si l'isolation coûte un peu plus cher, il y a moyen de s'en sortir, quoique le prix de construction explose. La question se pose, en revanche, pour toutes les personnes qui font des transformations massives et qui vont devoir changer, in fine, leur chaudière à mazout. C'est précisément là qu'il y a un problème sur 2027, même si je comprends bien la temporalité. Vous nous dites : on va accompagner et compenser jusque 2024. Je comprends encore les moyens financiers qui sont à disposition.

Excusez-moi, quand on voit l'état financier de la Wallonie et de nos communes de manière globale, je ne sais pas comment on va pouvoir accompagner les citoyens dans cette démarche. C'est là mon inquiétude, ce n'est pas jusque 2024, c'est après.

Je parlais tout à l'heure d'un livre à écrire. Quand on l'écrit, ce livre, au niveau climatique, je pense qu'on doit l'écrire jusque 2050 et pas pour une seule législature. Mon inquiétude est vraiment de savoir comment on va faire pour accompagner les citoyens après 2024 dans toutes ces mesures d'isolation et dans toutes ces mesures de changement de chauffage. Je n'ai pas la réponse aujourd'hui. C'est une question que je vous pose.

Je viens maintenant sur le plan Air-Climat. Vous avez eu une consultation avec les citoyens. À ma connaissance, les parlementaires que nous sommes, nous sommes aussi des citoyens. Il serait peut-être intéressant dans le plan Air-Climat, de manière globale – j'induis les chaudières et l'isolation, et cetera –, que l'on se mette autour de la table tous ensemble, tous partis confondus, pour essayer de voir quelle est la programmation que l'on fait jusque 2050 et une programmation réaliste. Les dates qui sont mises pour l'instant me font plaisir sur le papier de manière théorique. Je ne suis pas sûr que, dans la manière de l'appliquer de manière pratique, ce soit réaliste et que cela tienne la route financièrement. Ce n'est qu'un avis personnel. Je demande tout simplement, comme citoyen et pas comme parlementaire élu, que je puisse avoir le droit de discuter de ce plan Climat avec vous.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je voudrais appuyer l'intervention de mon collègue de la majorité, M. Douette, pour faire en sorte qu'effectivement il y ait un espace pour le débat, y compris dans cette assemblée.

J'ai entendu l'ouverture qui est la vôtre, Monsieur le Ministre. Vous nous dites que vous êtes aujourd'hui

disponible pour un débat. J'inviterai prochainement l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée à soutenir la demande d'organisation d'un débat avant le passage en deuxième lecture du plan Air-Climat-Énergie.

Ce sont des enjeux qui nous concernent tous et qui engagent la Wallonie, non seulement pour cette législature, mais également pour la suivante et pour celles qui suivront après.

C'est important que l'on puisse le faire en toute transparence. Je sais, Monsieur le Ministre, que la formation politique qui est la vôtre est particulièrement attachée à cet élément.

Enfin, sur le dernier volet qui est celui de la transmission des documents, je n'ai pas très bien compris votre réponse. À partir du moment où vous allez envoyer à une série d'acteurs pour la consultation, j'avoue avoir du mal à comprendre pourquoi, nous, comme parlementaires, majorité et opposition, on ne recevrait pas ce document…

M. le Président. – Je vous remercie de terminer, Monsieur Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Vous qui êtes issu d'un parti qui prône la transparence, je me permets de réitérer, vous le confirmerez…

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Desquesnes.

L'ordre du jour appelle la question d'actualité…

M. Desquesnes (Les Engagés). – Le plan Air-Climat soit transmis à l'ensemble…

M. Hazée (Ecolo). – On le recevra avec les justifications que l'on reçoit chaque semaine pour les réunions du Gouvernement, enfin.

M. le Président. – Je serai rigoureux pour tout le monde, qui que ce soit, le Gouvernement, la majorité et l'opposition. Je n'autoriserai pas que l'on ne respecte pas les temps de parole.

Je sais que tout le monde trouve que…

M. Desquesnes (Les Engagés). – Avec toutes mes excuses, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je sais que, quand tout le monde s'exprime, il trouve que c'est toujours très important. À un moment donné, si chacun fait comme cela, on ne respecte plus l'ensemble de notre assemblée. De cela, je dois en être le garant.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'ACCORD INTERVENU ENTRE LE CONSEIL ET LE PARLEMENT EUROPÉENS SUR LE MARCHÉ DU CARBONE ET SES IMPACTS SUR L'ACTION CLIMATIQUE WALLONNE »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA RÉFORME DU MARCHÉ ETS ET LA NOUVELLE TAXE CARBONE EUROPÉENNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Florent, sur « l'accord intervenu entre le Conseil et le Parlement européens sur le marché du carbone et ses impacts sur l'action climatique wallonne » ;
- M. Hermant, sur « la réforme du marché ETS et la nouvelle taxe carbone européenne ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les législateurs européens – le Conseil, le Parlement – sont parvenus à un accord sur certains grands aspects du pack Fit for 55, notamment la taxation carbone avec deux grands éléments que j'ai envie de souligner aujourd'hui.

Premièrement, la fin des quotas gratuits pour les industries qui sont dans le système ETS. Depuis de très nombreuses années, les environnementalistes, les écologistes, les experts du système ETS demandent la fin des quotas gratuits, parce que ces derniers n'amenaient pas suffisamment le secteur industriel à décarboner ses *process*. C'est une excellente nouvelle.

Deuxièmement, la mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières qui permet à l'Union européenne de protéger d'une concurrence déloyale son secteur industriel par rapport aux importations.

Le deuxième volet, c'est l'extension du système ETS, en tout cas du système taxation carbone, à d'autres secteurs. Le secteur maritime ne pose pas de problème particulier. En revanche, les secteurs de la mobilité et du chauffage résidentiel suscitent de grandes préoccupations par rapport à leur mise en place.

Les questions qui vont se poser sont les suivantes : quelles vont être les conditions de cette taxation carbone, mais surtout, quelles mesures d'accompagnement l'Union européenne propose-t-elle ? Il serait dommageable que seuls les États membres aient à proposer ce système d'accompagnement.

Je ne sais pas si l'on y voit clair, car pour l'instant, dans l'ensemble des documents qui ont filtré dans la presse, on n'a pas encore les conditions exactes. Quel suivi vos services font-ils de cette évolution européenne ? Comment la Wallonie s'y prépare-t-elle ? Comment la Wallonie prépare-t-elle à la fois son secteur industriel et les secteurs qui pourraient se voir étendre le système ETS ?

M. le Président. – La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). – Monsieur le Ministre, effectivement, l'Union européenne a pris toute une série de mesures dans le cadre de la lutte – soi-disant – contre le réchauffement climatique, comme : augmenter le prix du carburant de 10 centimes par litre, augmenter la facture d'énergie des ménages. Ces mesures sont à nos yeux inacceptables.

Mme Khattabi a dit que la Belgique n'avait pas pris position sur ces mesures parce que – soi-disant – le nord du pays bloquait un accord de la Belgique. Cela veut dire que les autres partis du pays, les ministres écolos sont en fait d'accord avec les mesures européennes et veulent appuyer de manière beaucoup plus claire ces mesures.

Pourquoi les ministres écolos sont-ils si enthousiastes par rapport à ces mesures ? Comme l'a dit M. Vanden Burre, Ecolo veut-il donner un signal prix avec des prix de l'énergie chers ? Voulez-vous forcer les gens à moins consommer d'énergie, à payer plus cher leurs factures d'énergie ? Est-ce pour cette raison ? Pensez-vous qu'avec cette mesure on va enthousiasmer les gens à lutter contre le réchauffement climatique ? Allons-nous gagner les millions d'Européens à la lutte contre le réchauffement climatique ? Pas du tout ! Cela va juste dégoûter les gens.

Quelles vont-être les conséquences financières pour la Région wallonne ? Puisque ces mesures vont devoir être approuvées par tous les pays européens, la Wallonie devra également se positionner, allez-vous soutenir oui ou non ces mesures au niveau de la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, effectivement, ce qui se joue au niveau européen en est au stade du trilogue dans les processus. Au-delà de ce trilogue, il y aura encore un positionnement du Conseil, de la Commission et du Parlement. Clairement, on est sur des sujets très importants qui sont la finalisation du *pack* « Fit for 55 », c'est-à-dire les 55 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au niveau européen. Il y a eu la question des puits de carbone, le célèbre LULUCF, il y a eu la directive Cars, le travail sur l'ETS dont nous parlons pour le moment, le travail sur le CBAM, c'est-à-dire la contribution aux frontières. Ces différents sujets ont émergé dans la presse ces derniers jours et ces dernières semaines. Nous sommes en effet dans cette phase de dialogue intense dans le processus européen.

Pour ce qui concerne le système ETS, il y a des éléments assez positifs prévus. Premièrement, on peut citer la confirmation que le secteur industriel va bien faire la plus grosse partie en matière de réduction d'émissions, c'est-à-dire 62 % sur la cible globale de 55 %. Deuxièmement, c'est la fin des quotas gratuits – je pense, Monsieur Hermant, que votre groupe a plaidé à plusieurs reprises sur ce sujet. Cela veut dire que nous allons être dans un système totalement différent et compensé précisément par ce système CBAM de taxes aux frontières.

Toujours dans cette évaluation de l'ETS, on peut citer la création d'un nouveau système ETS pour la partie « bâtiments et transports ». À ce sujet, nous avons des questions et réserves. Pour ma part, vous interprétez un peu la position belge, car vous savez que la Belgique doit toujours s'accorder entre les différentes entités qui la composent pour s'exprimer au niveau européen. Malheureusement, ces derniers temps, nous avons souvent dû avoir une position neutre, c'est-à-dire ne pas intervenir, par divergence principalement avec la Région flamande sur différents sujets. Il n'y a pas toujours de vote, c'est un travail au consensus dans le conseil. Par contre, il y a une expression, il y a des choses qui sont dites. Sur ce sujet-ci, de l'ETS « bâtiments, transports », nous avions clairement des questions dans le sens où nous voulions clairement conditionner un éventuel sujet de ce nouvel ETS à des mesures sociales de manière telle que personne ne se retrouve au bord du chemin dans les populations précarisées.

Nous sommes pour partie rassurés puisqu'il y a la création du fonds social qui accompagne cette mesure, qui va permettre de compenser et d'avoir donc une situation où l'on va aider ceux qui en ont vraiment besoin, sur base d'une contribution générale. Toutes ces mesures ne sont prévues qu'à partir de 2027. C'est toutefois un peu prématuré pour avoir un avis définitif, puisque nous n'avons pas encore les textes précis, ces accords sont seulement en train de se finaliser. Nous devons les analyser, et puis nous devrons avoir une décision belge, un mandat belge pour la décision formelle, et puis un assentiment au niveau des différents parlements.

Nous analyserons les choses comme à chaque fois, et nous verrons quelle peut être la position belge dans ce contexte. Au-delà de ce point plus réservé sur cet élément précis, on est quand même dans un sujet très positif avec ce paquet Fit for 55 qui permet à l'Europe de continuer d'être en avant-garde, ou en tout cas à la hauteur des espoirs par rapport aux politiques climatiques, y compris sur le plan social.

Ce n'est malheureusement pas encore le cas dans l'ensemble des régions du monde, et c'est ce qui fait aussi que la lutte contre les émissions est trop lente, et qu'il faudra continuer cette discussion année après année.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La fin des fossiles est réclamée par les scientifiques, par les climatologues, par le GIEC. C'est un élément vital. S'y opposer de manière obtuse serait faire partie du problème. Cette fin des fossiles doit s'organiser, se planifier et surtout s'accompagner. Vous avez rappelé, Monsieur le Ministre, qu'il est demandé à l'industrie une diminution d'ici 2030 de 62 %, et 47 % pour les autres secteurs. C'est normal, c'est un équilibre assez normal.

Vous avez rappelé aussi les mesures sociales que nous demandons et auxquelles nous serons excessivement attentifs. On va continuer bien sûr à suivre l'évolution au niveau européen, mais c'est dans ce sens que nous voulons travailler. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – J'entends en fait que vous n'allez pas vous opposer à ces mesures, à ces réformes. Vous dites : « globalement, c'est très positif. Et si l'on conditionne cela à des mesures sociales envers des publics plus précarisés, finalement, cela va ». C'est cela que vous avez dit. Donc cela veut dire que vous n'allez pas vous opposer à ces mesures. Faire payer plus cher les gens pour leur carburant, alors qu'il n'y a pas d'alternative ; faire payer plus cher les gens pour leurs factures d'énergie alors qu'il n'y a pas d'alternative. Ce n'est pas une solution pour combattre le réchauffement climatique. Nous n'arriverons pas à combattre ce changement climatique comme cela, avec des taxes, des taxes et des taxes.

M. Florent (Ecolo). – On n'y arrivera pas avec des fossiles en tout cas.

M. Hermant (PTB). – On n'y arrivera pas. Simplement dire : « oui, pour les publics les plus précarisés, il y aura des solutions » ; alors que tous les travailleurs qui doivent prendre leur voiture pour faire 80 kilomètres pour trouver leur entreprise, eux, vont devoir payer plus cher. Ce n'est pas pour nous une solution. Il faut une solution pour les transports publics…

M. le Président. – Votre temps de parole est écoulé.

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – On a toujours bien le système d'allers et retours, Monsieur le Président, je suppose, dans les questions d'actualité ? Je me permettais simplement de rebondir sur ce que M. Hermant disait, parce que c'est tout à fait incorrect de mentir par rapport à ce que je viens de dire il y a une minute. Vous ne pouvez pas faire cela. Ce n'est pas un débat public correct. Je vous ai dit : nous attendons les textes. Nous avons émis des réserves, nous allons les analyser, puis il y aura une position belge. Ne dites pas quelle sera la position belge, nous ne la connaissons pas encore.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ce qu'il avait déjà exprimé et qu'il a bien répété. Effectivement, sur la position de la Belgique, je pense qu'il faut pouvoir entendre les nuances, mais aussi intégrer que la fin des fossiles est obligatoire, elle est nécessaire. S'y opposer de manière ridicule, de manière complètement obtuse, c'est faire partie des fossiles, c'est faire partie du problème, Monsieur Hermant.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Deux choses, je n'ai pas entendu de votre bouche, Monsieur le Ministre : « si l'on touche aux travailleurs, je m'opposerai à ce texte ». Vous n'avez pas dit cela. Vous avez dit que vous alliez analyser le texte et qu'il était positif dans sa globalité. On vous demande de ne pas accepter ce genre de mesures si cela touche la classe travailleuse de notre région.

Monsieur Florent, vous dites que l'on s'oppose à la fin des fossiles, mais en prenant ce genre de mesures, vous poussez les gens à détester les mesures en faveur du climat. Il faut enthousiasmer les gens avec des alternatives pour eux, avec les transports en commun gratuits, avec des alternatives au niveau des chemins de fer, fiables.

M. Florent (Ecolo). – C'est exactement ce que l'on fait.

M. le Président. – Monsieur Florent, vous n'avez pas la parole.

Avez-vous terminé, Monsieur Hermant ?

(Réaction de M. Hermant)

Nous allons suivre votre conseil et essayer d'enthousiasmer celles et ceux qui nous suivraient cet après-midi.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MATAGNE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA RÉPARTITION DES AIRES DESTINÉES À L'ACCUEIL DES CAMPING-CARS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Matagne à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la répartition des aires destinées à l'accueil des camping-cars ».

La question est retirée à la demande de son auteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'AVENIR DU PATRIMOINE MODERNISTE EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'avenir du patrimoine moderniste en Wallonie ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, récemment, dans la presse, le responsable du GAR, qui est un centre d'activités architecturales lié à l'Université de Liège, exprimait toute son inquiétude. Une inquiétude à la suite des risques majeurs de disparition du C&A de Namur. L'inquiétude porte sur la préservation du patrimoine de style moderniste en Wallonie.

Le modernisme et le patrimoine moderniste font tendance, mais force est de constater que, contrairement à la Flandre, c'est sans doute le patrimoine mal-aimé en Wallonie. C'est en tout cas ce que pense la directrice de l'ICA – l'Institut culturel archéologique Wallonie-Bruxelles – pour qui, après l'art nouveau, en matière de patrimoine en Wallonie, il n'y a plus rien. C'est peut-être un jugement excessif, mais il y a plusieurs exemples qui le montrent. La patinoire et les crèches Saint-Astrid à Liège, deux exemples assez emblématiques.

Bien entendu, pour préserver le patrimoine moderne, surtout celui du XXe siècle, il ne faut pas forcément qu'il soit classé. On peut imaginer différents niveaux de protection. C'est le cas dans d'autres pays, notamment en France et en Italie, mais aussi en Flandre.

Bien entendu, pour pouvoir protéger ce type de patrimoine, encore faut-il l'inventorier. Un inventaire existe, mais force est de constater, Madame la Ministre, que cet inventaire est à la fois incomplet et par certains aspects insatisfaisants.

Les travaux sont en cours depuis plusieurs années. Où en sont les groupes de travail sur l'inventaire à la fois du patrimoine industriel et du patrimoine moderne ? Sont-ils en retard, comme semblent l'évoquer les intervenants de cet article ? Comment ces biens seront-ils valorisés ?

Je voudrais aussi vous interroger, pour terminer, sur le groupe de travail que vous avez initié, concernant la préservation du patrimoine moderne. Où en est-on par rapport à l'avancée de ces travaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, je vais vous rassurer, car je m'inscris véritablement dans les échanges – certes très agréables – que nous avons régulièrement en commission au sujet tant du patrimoine industriel que du patrimoine moderne. Je peux vous confirmer que pour le patrimoine industriel, il y a un recensement qui a été effectué par l'AWaP et la SPAQuE. Ces informations vont être mises par l'AWaP sur le géoportail de la Wallonie, pour que tout un chacun – et tout particulièrement les porteurs de projets – puisse prendre connaissance de l'intérêt de certains éléments de notre patrimoine industriel.

En ce qui concerne le patrimoine moderne et particulièrement le courant moderniste dont vous faites état dans l'article, comme vous le savez, j'ai eu beaucoup de contacts avec l'institut culturel d'architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi le GAR – le Centre d'archive de Liège. Suite à cela, j'ai mis en place un groupe de travail. Des recensements avaient été effectués par l'AWaP et des études avaient été effectuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc il me semblait important que ce groupe de travail collabore ensemble. Il réunit la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre administration, l'AWaP, mais aussi la Commission royale des monuments, sites et fouilles, et l'ASBL DOCOMOMO, qui est experte en patrimoine moderne.

Il y a tout d'abord la médiation. Il faut recenser et sélectionner les éléments qui ont un certain intérêt sur le

plan patrimonial. Une démarche importante est aussi dévolue à la médiation par la publication d'un ouvrage de prestige. Il faut déterminer quels sont les éléments les plus intéressants dans ce patrimoine que nous devons préserver.

Ensuite, il y a tout l'aspect de sensibilisation à tout le public, mais également les éléments de protection.

Ce groupe de travail pourra échanger – comme vous le savez, les éléments jusque 1989 seront pris en compte – sur l'intérêt et sur le type de protection que l'on peut apporter à ce patrimoine.

Je tiens cependant à préciser que l'administration wallonne, donc l'Agence wallonne du patrimoine, a les pleines prérogatives pour les recommandations en matière d'inscription et de classement de notre patrimoine moderne.

J'espère avoir pu vous rassurer.

M. le Président. – Je vous ai laissé 23 secondes de plus pour rassurer M. Di Mattia, mais je vais voir s'il l'est.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Vous m'avez rassuré en partie sur votre volonté. Deux choses sont finalement mises en avant par rapport aux protagonistes de l'article, qui ne sont pas les premiers venus.

Premièrement, c'est la temporalité. Vous indiquez que l'on arrive à des échéances qui vont être rapprochées. Deuxièmement, c'est le focus sur le XXe siècle. Vous donnez des précisions, puisque cela va jusque 1989.

Pour le reste, on va suivre les éléments à la fois de médiation et de sensibilisation qui devront être étayés et développés.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA POSSIBLE AUGMENTATION DES PRIX DES MATÉRIAUX DU GROS ŒUVRE ET SON IMPACT SUR LES CHANTIERS COMMUNAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la possible augmentation des prix des matériaux du gros œuvre et son impact sur les chantiers communaux ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, l'année 2023 sera teintée d'une augmentation des prix des matériaux de construction. C'est surtout la pandémie qui a eu un impact sur les matériaux en bois et en métal, surtout les matériaux qui présentent une haute intensité énergétique. Certains projets subissent donc une augmentation de 20 % au niveau des chantiers de nouvelle construction ou de rénovation.

On trouve également ces chantiers au niveau des communes. En tant que ministre du Logement et des Pouvoirs locaux, vous savez combien de temps cela prend au niveau communal pour prendre un engagement sur un projet de construction pour discuter son budget, pour demander l'approbation, et pour réaliser l'adjudication et finalement la commande.

Ce sont également les communes qui seront fortement touchées par cette hausse des prix au niveau de leurs projets communaux.

En tant que ministre du Logement et des Pouvoirs locaux, prévoyez-vous une aide au niveau de ces communes relativement au budget pour leurs chantiers communaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, merci pour la question que vous développez. La problématique qui nous occupe n'est malheureusement pas neuve, puisque déjà dès février 2022 nous avons dû constater une hausse du coût du prix des matériaux, et nous subissons aujourd'hui une crise énergétique due aux événements que tout le monde connaît.

Relativement à cela, contrairement à ce que j'ai entendu ce matin, la Région wallonne a été extrêmement soutenante vis-à-vis des pouvoirs locaux. Rien que le fait d'appliquer l'index inflation +20 % au Fonds des communes, c'est 228 millions d'euros qui viennent, de manière complémentaire pour les communes, auxquels s'ajoutent 50 millions d'euros pour faire face aux frais énergétiques pour les communes et les CPAS.

Je pourrais encore parler de l'indexation des points APE consacrée à 55 % pour les pouvoirs locaux, des arriérés Marshall que nous allons verser à hauteur de 58 millions d'euros. Vous me direz que ce n'est pas un complément au projet, mais cela aide les communes dans leur budget ordinaire et extraordinaire.

Ce sont aussi les différents projets que nous soutenons à travers le Plan de relance où, globalement, on vise 80 % d'intervention au niveau régional. J'ai récemment lancé un appel à projets « Rénovation énergétique » à hauteur de 103 millions d'euros, 78 projets sélectionnés qui vont permettre des économies au niveau des différentes communes.

Enfin, sur des projets particuliers, la Wallonie tente d'être attentive. Je pourrais prendre l'exemple de mon collègue M. Dolimont qui, dans le plan Infra au niveau piscine, vient d'ajouter différents montants.

Je puis vous répondre que nous sommes soutenants, de manière générique, mais que le contexte est particulier et que l'on ne pourra pas intervenir sur tout.

Je peux encore vous dire que notamment le FRIC a été augmenté de 60 millions d'euros pour cette mandature, relativement aux routes. Ne faites pas de mauvaise comparaison.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, il va falloir conclure.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je conclus en disant que j'ai exposé la façon dont nous avons été soutenants, même si la période est compliquée.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éclaircissements. En effet, comme vous l'avez dit et comme je l'ai évoqué juste avant, la pression financière sur les communes est énorme. Je suis contente que la Région vienne en aide et essaie, malgré le contexte très difficile, de recréer le lien ou de maintenir le bon lien qui existe entre la Région et les communes pour que des projets puissent encore se réaliser, de trouver les moyens nécessaires pour améliorer la situation pour tout le monde.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RÉDUCTION DU SALAIRE DES BOURGMESTRES DES GRANDES VILLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réduction du salaire des bourgmestres des grandes villes ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, la rémunération de M. Magnette, en qualité de bourgmestre de Charleroi, est de 198 000 euros. Ceci ne représente pas sa rémunération totale puisque, globalement, sa rémunération est plutôt de 300 000 euros, vu qu'il perçoit également une rémunération en tant que président du PS, rémunération importante. Toutefois, ici, je veux surtout vous parler de la rémunération en tant que bourgmestre.

Tout le monde a pu constater, effectivement, dans les discussions budgétaires au niveau de Charleroi que cette rémunération avait augmenté de manière légitime via l'index.

Il est intéressant de constater que, par mois, le bourgmestre de Charleroi gagne plus que le revenu annuel des Carolos vu que le revenu annuel des Carolo est de 14 500 euros en moyenne, le sien étant plutôt de 16 000 euros. Cela pose la question de la hauteur de ces salaires.

On sait tous que, en fonction des villes où l'on se trouve, ces salaires sont différents. La bonne nouvelle, Monsieur le Ministre, c'est que M. Magnette, lui-même, ouvre la discussion et dit qu'il n'est pas du tout opposé à une réforme de ces rémunérations, à commencer par les rémunérations des grandes villes.

D'où ma question : entendez-vous ce signal de votre président de parti pour entamer une réforme afin de baisser les rémunérations les plus importantes des bourgmestres au niveau des grandes villes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le rôle de bourgmestre est exigeant – je l'ai été moi-même – quasiment 24 heures sur 24. Lors des dernières inondations, on a vu que le rôle de bourgmestre est extrêmement important.

Ensuite, les montants que vous citez sont des montants bruts, puisqu'y sont comprises les cotisations comme tout salaire, donc ce n'est pas le montant net soumis à l'impôt.

Enfin, il est important de dire également que le montant des différents salaires des bourgmestres et échevins, tout comme ceux des directeurs généraux et directeurs financiers, sont réglés par le Code de la démocratie locale. Ce dernier inscrit toute une série de leviers. Il y a exactement 22 catégories établies en fonction de l'importance des différentes villes.

Vous m'incitez à mener une réforme, mais je dois d'abord vous répondre que cette réforme, si elle a lieu, doit être globale, puisqu'il faut envisager le système dans son ensemble, par rapport à l'ensemble des différentes fonctions visées dans le Code de la démocratie locale, en fonction de l'importance des différentes villes. Il est évident que cette réforme ne peut pas s'improviser de la sorte. Globalement, ces salaires sont fixés dans ledit Code et, pour pouvoir le défaire, il faut prévoir une réforme qui l'engendrerait.

Je crois que vous avez eu la correction de relever que ces salaires sont indexés par ce mécanisme qui, quelque part, est un correctif, un matelas, par rapport

aux différentes crises que nous subissons, notamment à la suite de la hausse des prix et de l'inflation.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, des fonctions exigeantes, des fonctions qui sont prenantes, il en existe beaucoup. Infirmière, c'est une fonction exigeante. Policier, c'est une fonction exigeante. Pompier, c'est une fonction, exigeante. Beaucoup de travailleurs et de travailleuse sont confrontés à des fonctions qui exigent beaucoup d'investissement et parfois même de la souffrance.

Dans ce sens, j'entends très bien ce que vous dites et je suis évidemment d'accord avec vous sur le fait que la fonction de bourgmestre est une fonction exigence, mais il y en a bien d'autres.

Le second élément, c'est que, ici, nous sommes, en effet, dans le cadre d'une question d'actualité et je vous demande de donner un signal, que votre président donne manifestement.

Tous les éléments que vous avez évoqués, comme le salaire brut, je les ai également mentionnés. Je suis d'accord avec vous là-dessus. La question est de savoir : vous, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, allez vous donner un signal par rapport – je l'ai bien précisé – aux rémunérations les plus importantes ? On a encore eu, ce jour, un débat sur les rémunérations des parlementaires et d'autres fonctions. Là, il s'agit…

(Réactions dans l'assemblée)

C'est une question d'actualité, puis-je terminer ma réplique, si vous le permettez ?

Je vous regarde, Monsieur Dolimont, mais je sais bien que vous n'êtes pas responsable de cela.

J'en termine.

Vous avez eu l'occasion de suivre ce signal et, à un moment donné, de dire que, là aussi, il y a peut-être des choses à revoir, vu que tout le monde – on l'a déjà dit – doit faire des efforts.

M. le Président. – Pourriez-vous conclure, s'il vous plaît ? Votre temps de parole est écoulé.

M. Mugemangango (PTB). – Je reviendrai vers vous sur cette question.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'INTERDICTION DU RECOURS À DES ACCESSOIRES CAUSANT DES SOUFFRANCES AUX ANIMAUX »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'INTERDICTION DES OBJETS SOURCES DE SOUFFRANCE ANIMALE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- Mme Galant, sur « l'interdiction du recours à des accessoires causant des souffrances aux animaux » ;
- M. Legasse, sur « l'interdiction des objets sources de souffrance animale ».

Je vous rappelle que M. le Ministre Henry répondra en lieu et place de Mme la Ministre Tellier, excusée.

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

(Mme Laruelle, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, les poissons rouges qui tournent pendant des heures dans un bocal, c'est bientôt fini. Le Gouvernement wallon a adopté un arrêté de qui vise à interdire ou à limiter l'utilisation d'accessoires qui génèrent une souffrance pour les animaux : l'aquarium de petite taille, les colliers électriques, les pointes étrangleuses sont désormais interdits en Wallonie, à quelques exceptions pour les services de police, pour la protection civile, pour la Défense.

Quelle est la motivation de votre collègue quant à faire adopter ce genre d'arrêté ? Y aura-t-il d'autres dispositifs qui viendront sur la table ? Par rapport au contrôle de ces interdictions, qui va l'opérer ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, c'était annoncé depuis un certain temps, et nous y sommes, l'arrêté est maintenant pris : il n'est plus question de dispositifs ou accessoires engendrant une souffrance pour certains animaux, qu'il s'agisse de colliers étrangleurs ou de colliers électriques.

Mme la Ministre a pris avis auprès des différents intervenants, comme le secteur du bien être animal et les vétérinaires. Néanmoins, il subsiste des critiques,

notamment quant à cette exception pour les chiens de police et quant à la manière dont on va pouvoir contrôler cette interdiction et, le cas échéant, sanctionner.

Une autre chose est la concertation nécessaire, qui est manifestement initiée, avec le secteur de la vente de ces objets, notamment avec le Fédéral et les autres Régions. Comeos s'inquiète ainsi de savoir comment, à terme, ils vont gérer cette problématique des stocks de ces dispositifs.

Les dresseurs de chiens se sont aussi insurgés par rapport à cette disposition. Certes, on parle d'un an de moratoire, de transition, mais « quelles seraient, le cas échéant, les solutions alternatives » se demandent les dresseurs de chiens qui se sont réellement insurgés contre ce dispositif.

Enfin, une autre question se pose : la dérogation, le cas échéant, pour les particuliers qui auraient une attestation de leur vétérinaire démontrant que leur chien, singulièrement, pourrait bénéficier – je ne sais pas si le mot est adéquat – de cette dérogation et pourrait devoir porter un collier étrangleur.

Autant de questions qui se posent, Monsieur le Ministre, puisque vous êtes appelé à y répondre. Je vous remercie d'ores et déjà de bien vouloir y répondre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame et Monsieur les Députés, effectivement, ce sont des textes que le Gouvernement a adoptés dans la foulée de la politique de bien-être animal.

Depuis que la Région exerce cette compétence, une série d'éléments ont été mis en place. Je pense que ma collègue Céline Tellier est très attentive à ce sujet et a déjà eu l'occasion de faire évoluer un certain nombre de législations, comme vous avez pu également les évoquer au sein de ce Parlement, notamment en commission.

Les textes dont vous parlez ont été adoptés après concertation du secteur, en particulier le Conseil wallon du bien-être animal, la Protection animale, la profession vétérinaire et l'Autorité fédérale. Ils visent à très fortement limiter et interdire, dans la plupart des cas, l'usage de certains accessoires qui produisent de la souffrance chez les animaux, comme cela a pu être démontré : les colliers électriques, les colliers étrangleurs, les colliers à pointes ou, pour ce qui concerne les poissons, les aquariums ronds.

Ce texte prévoit aussi des exceptions qui sont cadrées par rapport aux missions spécifiques dans lesquelles on va se trouver pour ce qui concerne les chiens des polices fédérale et locale, la sécurité civile, la Défense et les douanes où il y a une dérogation concernant l'interdiction d'utilisation des colliers électriques, mais bien sûr avec un cadrage extrêmement précis en matière de formation des personnes accompagnant les animaux et des moments où il est possible d'utiliser ces accessoires.

Pour ce qui concerne les contrôles, Madame Galant, ils sont effectivement possibles par les agents constatateurs régionaux ou communaux, ou par la police, comme pour un grand nombre d'autres dispositifs.

C'est sur cette base que le Gouvernement a adopté la semaine dernière ces nouvelles dispositions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, même si vous répondez pour votre collègue et même si l'on peut être d'accord sur le fond, a-t-on vraiment besoin de cela maintenant ? Je pense qu'il est important plutôt de renforcer les services sur le terrain qui sont déjà surchargés pour lutter contre la maltraitance envers les animaux. Il faut vraiment renforcer les moyens pour tous les services wallons qui sont sur le terrain et former le personnel. C'est essentiel.

Par rapport aux contrôles, de nouveau, on remet la charge sur les communes. Ces contrôles seront strictement impossibles par les agents constatateurs, en tout cas au niveau des communes. Ils ne sont pas formés pour cela. Je trouve que l'on remet une charge sur les communes ; après le permis pour détenir un animal, on remet une charge supplémentaire sur le dos des communes qui en ont déjà beaucoup.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Une fois n'est pas coutume, je voudrais redire et corroborer ce que vient de dire ma collègue.

Très sincèrement, que les communes se tapent – permettez-moi l'expression – cette charge en plus, cela en fait une de plus, c'est vraiment compliqué. J'entends bien qu'il faut un contrôle et tout le monde est demandeur, le secteur ne l'est pas moins, sauf que ce contrôle ne peut pas de nouveau être une charge communale. C'est un avis personnel.

Concernant la vente, je n'ai pas entendu de réponse, mais peut-être ai-je été distrait. Il me faudra revenir par ailleurs concernant ce point.

Concernant la dérogation par attestation individuelle à l'initiative d'un vétérinaire, cela mériterait d'être précisé, d'être encadré, me semble-t-il, même si je rejoins les uns et les autres : sur le fond, la démarche est plus que louable.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE SUIVI DES ANALYSES DES EAUX USÉES DANS LE CADRE DU REBOND DU CORONAVIRUS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi des analyses des eaux usées dans le cadre du rebond du coronavirus ».

La question est retirée à la demande de son auteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES SUITES DONNÉES AU RAPPORT CIRCONSTANCIÉ FOURNI PAR WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les suites données au rapport circonstancié fourni par Wallonie-Bruxelles International (WBI) ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez communiqué au Parlement il y a quelques jours un rapport circonstancié élaboré par l'administratrice générale en réponse aux interpellations de la presse sur des enquêtes en cours. Je voudrais saluer cette transmission et la transparence dont vous faites preuve à cet égard. Cela nous a permis de prendre connaissance du rapport de l'administratrice générale.

Plusieurs questions se posent, la première concernant le dossier en lui-même. Je voulais savoir si vous saviez si l'administratrice générale avait reçu la réponse qu'elle a fait poser par son avocat, à savoir si ces enquêtes étaient bien en cours. C'était la question principielle. Je voulais savoir si elle a obtenu réponse et si des enquêtes sont bien en cours au parquet et à l'Office central pour la répression de la corruption.

Ensuite, le rapport lui-même suscite beaucoup de questions, d'interrogations ; j'en évoquerai quelques-unes ici dans le temps qui m'est imparti. La première est sur le cas de harcèlement et, sur la méthode mise en place dans cette UAP dont vous avez la cotutelle, de savoir comment des cas de ce type sont gérés, puisque la personne potentiellement auteure est toujours en place, alors que la victime a quitté le service. Je voulais savoir ce qu'il en était.

Le deuxième problème est l'état et le statut juridique du comité de direction. Il y a une incertitude juridique sur le statut du personnel, qui date de 2015, apprend-on, avec des échanges réguliers entre les ministres de tutelle et les ministres de la Fonction publique. Qu'en est-il ? Quelles assurances avez-vous pour la constitution de ce CODIR de manière régulière et pour ses actions ?

Le troisième élément est le management et le suivi des États généraux. Le rapport mêle d'anciennes plaintes anonymes de 2014 avec des situations mises en évidence dans les États généraux de 2019.

Qu'en est-il ? Comment pouvez-vous agir ? Avez-vous agi avec votre homologue en Fédération ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, avant de répondre, eu égard à ma courte carrière politique, je suis toujours étonné que l'on m'interroge en commission, que, par honnêteté, j'envoie un rapport, et puis, pouf, le rapport est dans la presse ; puis on vient m'interroger en séance publique. C'est quand même un recyclage étonnant.

(Rires)

Quoi qu'il en soit, mon collègue, M. Jeholet, et moi-même avons décidé qu'en janvier nous allons regarder en détail, avec la responsable de WBI, ce qu'il en était. C'est vrai que nous aimerions savoir s'il y a une enquête judiciaire ou pas. L'avocat de WBI a adressé une lettre au Parquet pour pouvoir connaître si oui ou non il y a une enquête. Je ne suis toujours pas informé s'il y en a une, ce serait intéressant de le savoir, et sous quelle forme. Est-ce une sorte d'information, d'instruction ? Je ne le sais pas. Quand nous le saurons, nous serons un peu plus fixés.

J'ai cru comprendre que l'on parle de situations qui dataient de bien avant l'arrivée de ce Gouvernement. Quoi qu'il en soit, Madame Ryckmans, avec M. Jeholet, on a pris langue. On va trouver maintenant un moment qui convienne aux trois personnes, c'est-à-dire mon collègue, l'administratrice générale et moi-même, pour faire un peu le point en détail. Bien entendu, en janvier, je répondrai aux questions eu égard aux informations que j'aurai.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. Effectivement, la première question est de savoir s'il y a bien enquête, la réalité de ces enquêtes et le suivi qui devrait en être donné.

Il n'empêche que le rapport que vous avez fourni met le doigt sur d'autres problématiques et, en

particulier, la composition du CODIR. J'entends que ce sont des situations déjà anciennes qui durent depuis 2015, d'après le courrier de l'administratrice générale ; des interprétations sur le statut du personnel qui restent problématiques et il me semble important que vous puissiez, dès maintenant, et sans attendre les résultats, ni les résultats des enquêtes, ni même de savoir s'il y a une enquête, savoir comment cette situation peut perdurer ou pas.

Par ailleurs, la gestion des cas de harcèlement reste une situation à gérer. Toutes les administrations – je pense que nous devons être exemplaires – doivent être très claires sur la gestion de ce type de cas à l'intérieur de leurs instances. Nous l'avons vécu ici de très près. Cela s'impose à toutes les UAP également.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 À 3*BIS*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* À 4*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale reprise sur les projets de décret suivants :

- le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3*bis*) ;
- le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 4*bis*).

Nous allons entendre à présent les réponses du Gouvernement.

Je vous rappelle que le temps de parole a été fixé à 60 minutes.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, je vous félicite ainsi que les autres membres du Bureau. Je voudrais également remercier Mmes et MM. les Parlementaires pour leur intervention. Nous savons que la critique est aisée, mais l'art de gouverner est plutôt difficile.

Avant d'entrer dans le vif du débat, voici quelques mots sur le contexte dans lequel le Gouvernement, mes collègues et moi-même avons dû travailler. Un contexte exceptionnel marqué par une succession de crises de toute nature, qui ont eu des conséquences budgétaires majeures.

Depuis le début de cette législature, il y a un peu plus de trois ans, nous avons affronté la pandémie du covid, les inondations catastrophiques de juillet 2021, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et une inflation à plus de 10 %.

Je pense que, dans l'histoire de notre Région, aucun gouvernement n'a jamais traversé autant de tempêtes. Pourtant, nous n'avons pas baissé les bras. Nous sommes intervenus massivement pour sauver notre système sanitaire, empêcher l'effondrement de notre économie et protéger les citoyens. Aucun d'entre nous n'aurait supporté de ne pas venir en aide aux citoyens en détresse sous prétexte de rigueur budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur les bilans humains et les dégâts engendrés par tous ces drames ; j'en reste à l'aspect budgétaire. Toutes ces interventions et toutes ces aides ont eu un coût très élevé. À ce jour, la Wallonie en est à plus de 10 milliards d'euros de dépenses exceptionnelles. Malgré cette cascade de malheurs et de contretemps, le Gouvernement est parvenu à conserver la maîtrise de la situation budgétaire de notre Région.

Le vendredi 16 décembre – le ministre du Budget y reviendra –, Moody's, l'agence de notation, a confirmé la note A3 ainsi que la perspective stable. Ceci est une démonstration de notre maîtrise du budget. Nous ne nous sommes pas laissés dépasser par ces événements, et à chaque fois, nous sommes parvenus à trouver des solutions.

Le Gouvernement montre et démontre sa maîtrise budgétaire, et celle-ci est tout à fait compatible avec des dépenses intervenant en soutien à nos citoyens et à notre économie, mais aussi avec des dépenses pour la relance.

C'est aussi un message que nous pouvons envoyer à la Commission européenne, qui vient de faire une communication dont le contenu nous ramène à une austérité malheureusement déjà connue.

La Région wallonne dépense à bon escient pour sortir au plus vite de la tempête et mettre le cap sur une prospérité nouvelle. Notre Plan de relance est d'ailleurs un élément essentiel de cette transition entre les crises actuelles et le rebond de la Wallonie.

Les chiffres sont clairs : le budget initial 2023 présente un solde brut à financer de 3,14 milliards d'euros, soit une amélioration de 994 millions d'euros. Bien entendu, Madame la Présidente, on peut toujours ergoter sur le fait que rien ne va.

(M. Frédéric, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, je suis revenu.

(Rires)

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je m'étais habitué à Mme la Présidente.

M. le Président. – Il va falloir vous y faire, Monsieur le Ministre-Président. Je suis revenu définitivement.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je sais que je dois m'y faire, mais je vous ai adressé les félicitations du Gouvernement via Mme la Présidente, qui a certainement dû vous en faire part.

L'amélioration est presque de l'ordre de 1 milliard d'euros. On peut ergoter jusqu'à la fin des temps, mais nous y avons beaucoup travaillé.

Par ailleurs, il y a une diminution des coûts d'environ 250 millions d'euros qui s'ajoutent aux 150 millions d'euros d'économies structurelles réalisées en deux ans, soit quelque 400 millions d'euros.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, voici quelques réponses à des questions précises.

En ce qui concerne le genre, Madame Ryckmans, chaque ministre, dans l'exposé des motifs de son département, donne un tableau sur le caractère « genré » de telle ou telle dépense pouvant être identifié par le rapport hommes-femmes. Dès que WBFin sera opérationnel, nous aurons un tableau récapitulatif qui permettra, en un seul coup d'œil, d'y voir beaucoup plus clair. C'est ce que nous espérons le plus rapidement possible.

Pour ce qui concerne les cabinets ministériels, j'entends toutes les explications et les exemples étrangers, mais nous vivons dans une tradition tout à fait particulière. Le système, qui ne date pas d'aujourd'hui, n'est pas seulement wallon, mais belge.

Pour connaître les cabinets ministériels depuis quelques années, pour celles et ceux que je connais auprès du Gouvernement wallon, ce sont des femmes et des hommes d'une qualité exceptionnelle qui travaillent de manière exceptionnelle, et ce, à l'instar des infirmières, des éboueurs et d'autres métiers fort honorables. Les membres de cabinet sont des travailleurs, et, pour ma part, je les défends en tant que travailleurs. Il n'y a aucune usurpation et ils n'ont strictement volé personne. Ils travaillent du mieux qu'ils peuvent et ils font du bon boulot. Ils permettent au Gouvernement d'avoir une vision transversale.

Je vous rappelle, chers collègues, notamment lors de la commission d'enquête, que je vous ai expliqué à quel point notre administration était organisée en silos. Il est vrai que l'on a besoin d'une vue transversale. Dans l'état actuel des choses, c'est le Gouvernement qui procède à cette vue transversale. Pour procéder à une vue transversale sur tout, il faut bien des gens qui s'occupent des différents départements et non pas seulement du département de la ou du ministre concerné.

Relativement à la commission d'enquête, j'ai prévu 2 millions d'euros pour le Centre de crise et je rappelle qu'il y a pas mal de temps que nous y travaillons. Nous sommes passés en gouvernement et nous avons entamé une kyrielle de consultations. Nous sommes toujours en attente de l'avis du Gouvernement fédéral.

Je me propose, à l'occasion du Nouvel An, en même temps que les vœux que j'adresse au Premier ministre, de lui rappeler qu'il est urgent de nous répondre pour que nous puissions avancer, parce que l'articulation entre le centre de crise de Wallonie et le centre de crise fédéral est absolument nécessaire.

Pour ce qui concerne chaque département, chaque ministre travaille à la mise en œuvre de ce qui le concerne par rapport à la commission d'enquête.

On a tourné en dérision ce que pouvait faire le Gouvernement wallon en matière d'énergie. Eu égard à nos compétences – je ne me décharge pas sur quelqu'un d'autre, j'ai toujours assumé –, c'est vrai que l'instance la plus appropriée pour soulager les ménages en termes d'énergie, c'est l'Union européenne. Heureusement, une décision a été prise et nous allons voir maintenant comment elle peut être appliquée, notamment en matière de gaz ; je rappelle que l'électricité est liée au prix du gaz.

Pour ce qui nous concerne, par rapport à la prolongation du tarif social en Wallonie en matière de gaz et d'électricité, on a beau me chanter Ramona, c'est une mesure sociale importante. Je voudrais le rappeler. Le moratoire hivernal sur les expulsions domiciliaires, on ne peut plus expulser ; c'est, Mesdames et Messieurs les parlementaires, une dimension sociale.

La suspension des coupures d'énergie, on peut dire que l'on s'en fout ; non, on ne s'en fout pas. C'est aussi une mesure sociale. Des garanties de facilités de paiement, des prêts bonifiés pour les indépendants et entreprises, dont j'ai tant entendu parlé, la non-indexation des loyers des logements présentant une faible performance énergétique et, pour le moyen terme, la réforme et l'augmentation des primes énergie, l'augmentation des budgets Rénopack-Écopack, les aides aux audits énergétiques, le soutien à l'accès à la propriété, le doublement de la prime pour la formation des demandeurs d'emploi.

Comme lors des exercices précédents, la trajectoire budgétaire ne tient pas compte des montants du Plan de relance, de la crise covid, des inondations et des conséquences de la guerre en Ukraine.

La clause dérogatoire générale de l'Union européenne nous le permet.

J'en termine ; le Gouvernement a accompli un travail titanesque pour protéger nos concitoyens et nos entreprises. Aucun exécutif wallon – je l'ai rappelé en préambule – n'avait connu une telle succession de coups durs et d'impondérables. Le Gouvernement a néanmoins redoublé d'ardeur et trouvé des solutions.

Aujourd'hui, on constate que l'économie wallonne a tenu le choc, que nos finances sont sous contrôle, que nous réalisons un ambitieux Plan de relance et que notre cotation par les agences de notation, ou l'agence de notation Moody's, reste à l'identique.

Sauf nouvelle catastrophe que personne ne souhaite, nous pourrons, en 2023, donner un grand coup d'accélérateur à nos projets ; presque tous les projets ont été abordés.

J'ajouterai un dernier mot ; je réaffirme la volonté du Gouvernement de faire de la Wallonie un modèle de développement durable, dont les réalisations seront au bénéfice de l'ensemble des habitants. Une décarbonation est en bonne voie, comme nous nous y étions engagés ; elle est rendue possible notamment par les aides et les encouragements que nous apportons aux ménages. On est en train de prouver qu'une vie plus sobre en dépenses énergétiques n'est pas une vie au rabais ; c'est au contraire une vie plus saine, plus confortable et moins stressante.

Sur le plan économique, les bases que nous sommes occupés à poser favoriseront des emplois de qualité et de proximité, des emplois qui valoriseront notamment les talents. L'accord conclu avec les différents partenaires sociaux et environnementaux ouvre de très belles perspectives de progrès à cet égard.

En œuvrant de la sorte, le Gouvernement wallon, et avec elle tout qui y contribue, la Wallonie ne respecte pas seulement ses engagements budgétaires, mais elle suit, de manière scrupuleuse, sa feuille de route qui est la Déclaration gouvernementale avec un seul objectif : l'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Président, je vous adresse, ainsi qu'à l'ensemble du Bureau, mes félicitations les plus sincères.

Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues du Gouvernement, la présentation d'un budget, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, est toujours un exercice périlleux. Il l'est par nature, car c'est avant tout un acte de prévision qui, en fonction de la situation macroéconomique, géopolitique et sociale, est plus ou moins incertain. Nous le savons tous, l'incertitude est aujourd'hui grande et pas uniquement en Wallonie.

Je ne vais pas refaire l'historique des crises qui ont marqué cette législature, mais elles ont grandement contribué à une fragilité accrue de nos finances publiques.

Le Gouvernement a assumé le choix de dépenser de façon très importante pour soutenir les ménages et les entreprises dans le cadre de la crise covid, et ce, comparativement plus que d'autres entités régionales en Europe, dans le cadre des inondations, où la Région a décidé de mettre en œuvre tous les moyens pour indemniser les sinistrés, et dans le cadre de la hausse des prix liée à l'inflation et à la crise de l'énergie. C'est également le cas dans le cadre d'un Plan de relance ambitieux avec des moyens importants de l'Europe et de la Wallonie.

Tout cela a amené à une augmentation importante des déficits ces dernières années et à une augmentation substantielle de la dette. Tout le monde le sait. L'opposition n'a d'ailleurs pas manqué de le rappeler en commission, sans réellement non plus proposer des réductions de dépenses importantes pour contrebalancer, que du contraire.

Les prévisions pour 2023, sur le plan strictement budgétaire et financier, ne sont donc pas les meilleures. Cet état de fait n'est heureusement pas une surprise, ni pour vous ni pour le Gouvernement. Le Gouvernement n'est pas resté inactif par rapport à cette perspective.

Il faut rappeler que, en suite des crises successives, la Commission externe de la dette a été mise en place. Ce comité d'experts, unanimement reconnus dans leurs compétences, a livré des recommandations en matière de gouvernance, de trajectoire et de revue des dépenses. Le Gouvernement a fait siennes les recommandations émises en avril dernier. Cela s'est notamment traduit par un effort structurel, à hauteur de 400 millions d'euros, décidé ce jour, sur les exercices 2022 et 2023.

Le Gouvernement a fait preuve de la transparence requise puisque ces informations sur les efforts ont été directement transmises au Parlement, comme j'en avais pris l'engagement.

Le Gouvernement maintiendra ce cap afin de garantir l'équilibre entre soutenabilité des finances publiques et soutenabilité des politiques publiques. Une fois de plus, travailler à la soutenabilité de nos finances régionales n'est pas un choix. C'est une nécessité pour préserver la capacité d'action de la Wallonie. C'est être solidaire des générations futures qui ne doivent pas porter le poids d'une dette paralysante et qui doivent pouvoir déployer leur plein potentiel.

Si nous sommes d'accord sur l'état des finances publiques actuelles, la question beaucoup plus fondamentale dans le cadre de l'examen de ce budget

initial 2023 est de savoir si le budget proposé est meilleur que celui attendu à politique inchangée et si les hypothèses qui vous sont proposées sont bien robustes.

Sur le premier aspect, qui est de savoir si les prévisions sont meilleures qu'attendu, la réponse est trois fois oui.

Premièrement, le solde brut à financer de la Région s'améliore de 1 milliard d'euros entre l'initial 2022 et l'initial 2023 pour s'établir à -3,13 milliards d'euros.

Deuxièmement, le solde de financement SEC de la Région s'améliore également de 500 millions d'euros entre l'initial 2022 et l'initial 2023 pour arriver à -2,58 milliards d'euros.

Enfin, troisièmement, parce que le Gouvernement a décidé de réaliser 250 millions d'efforts structurels supplémentaires.

Si ces trois chiffres, à eux seuls, démontrent l'amélioration par rapport à 2022, il est important de pouvoir comparer avec ce qui aurait été prévu sans action du Gouvernement et sans l'aval du Parlement, c'est-à-dire à politique inchangée.

Pour ce faire, le plus indiscutable est de repartir de la projection réalisée dans le cadre de la Commission externe de la dette et qui avait été présentée en commission le 8 novembre 2021.

Sur base de ces projections, il était attendu que le solde brut à financer de la Région soit de -4,28 milliards d'euros en 2022 et de -4,36 milliards d'euros en 2023.

Aujourd'hui, le budget 2022 ajusté a été fait sur base d'un déficit de -3,98 milliards d'euros en 2022 et de -3,13 milliards d'euros en 2023.

C'est donc une amélioration du solde brut de 1,5 milliard d'euros en cumulé sur les deux exercices par rapport aux prévisions établies en 2021.

Le Gouvernement est donc convaincu que le budget qui vous est présenté aujourd'hui est meilleur que celui qui aurait pu être attendu sans action.

Le travail est, je l'ai déjà dit plusieurs fois en ces murs, encore gigantesque au vu de la taille de la dette et des déficits du passé, mais la trajectoire de soutenabilité est ambitieuse malgré un contexte macroéconomique que l'on peut qualifier de très tendu, vous en conviendrez.

Sur le deuxième aspect qui est de savoir si les hypothèses retenues dans le cadre de ce budget sont robustes, là aussi je pense que l'on peut répondre par l'affirmative et je voudrais encore une fois vous le démontrer.

Premièrement, l'augmentation des recettes est plus importante que l'augmentation des dépenses. C'est une première sous cette législature et la Cour des comptes l'a souligné.

L'écart se réduit et de façon assez importante puisque les recettes, hors opérations de trésorerie et recettes exceptionnelles covid, augmentent de 2 milliards d'euros. Tandis que les dépenses, toujours en neutralisant les opérations de trésorerie pour ne pas biaiser la comparaison, n'ont augmenté que de 1,2 milliard d'euros. Soit un delta positif de 800 millions d'euros.

La robustesse de ce budget, c'est aussi de ne pas avoir coupé dans les budgets là où d'autres gouvernements à d'autres niveaux de pouvoir l'ont parfois fait.

Malgré la crise, les budgets APE, les allocations familiales ou encore les moyens du Fonds des communes pour ne citer que ces exemples ont été indexés sans pratiquer aucun saut d'index.

La robustesse de ce budget, c'est aussi une certaine prudence. La Cour des comptes relève par exemple que l'estimation des recettes régionales perçues par le Fédéral est prudente, tout comme les taxes régionales. Ou encore quand la Cour indique que la correction SEC des certificats verts ou le calcul de la marge de requalification des codes 8 sont également établis de manière prudente.

Enfin, la robustesse de ce budget, c'est aussi d'avoir tenu compte de l'avis du Conseil régional du Trésor qui établissait une balise importante en fixant une hypothèse de financement sur les marchés à 2,5 milliards d'euros.

Au regard de ces éléments, sans refaire les longs échanges bien légitimes intervenus en commission, je pense démontrer ici que ce budget est meilleur par rapport à ce qui était attendu il y a encore 18 mois et que les hypothèses qui le sous-tendent sont robustes.

Les efforts et le chemin que suit le Gouvernement pour le maintien d'une trajectoire soutenable ont d'ailleurs conforté l'agence de notation Moody's dans son évaluation d'une note A3 avec perspective stable.

Vous avez certainement vu cette annonce vendredi dernier. Il en a encore une fois été beaucoup question en commission, mais je retiens surtout que ce sont les engagements pris par le Gouvernement et leurs traductions dans les budgets présentés depuis 2022 qui ont amené à maintenir cette notation.

Soyons clairs, c'est une bonne nouvelle, mais on ne peut considérer cela comme une grande réussite ; je n'en fais d'ailleurs pas un trophée. La situation est critique. Il est toujours moins une *notch* – si je peux m'exprimer en termes financiers.

N’en déplaise à certains, le maintien de la crédibilité financière de la région doit rester une priorité pour ce Gouvernement, particulièrement dans un contexte marqué par une succession de déficits budgétaires importants, conséquence directe des différentes crises et de l’effort de relance et marqué également par un environnement macroéconomique particulièrement mouvementé.

Nous savons que, quand bien même les efforts mis en œuvre au niveau régional permettraient de stabiliser cette note, la Région pourrait subir une dégradation automatique, si le niveau fédéral venait à être dégradé par effet ricochet ou si les marchés financiers venaient à se retourner brutalement. Je prends néanmoins le maintien de cette note comme une reconnaissance et un encouragement à maintenir le cap fixé et le cap que s’est fixé ce Gouvernement.

J’en profite également pour remercier ici, en séance plénière, l’ensemble de mes collègues du Gouvernement pour l’atteinte des 250 millions d’euros d’efforts structurels. Chacun a dû faire des choix et des concessions. Nous savons tous combien il peut-être difficile de renoncer à certaines politiques et encore plus de manière structurelle et récurrente.

Ceci permet de faire la transition vers les résultats de BBZ, que certains ont commentés comme inexistants lors des débats en commission. Comme vous le savez, le marché public BBZ s’est clôturé en avril 2022. Une présentation a d’ailleurs été faite par le consortium le 13 juin 2022 en Commission parlementaire du budget et une présentation au ministre le 23 juin 2022. À titre d’exemple non exhaustif, les leviers BBZ suivants ont inspiré des mesures dans le cadre des efforts structurels de la Région dans le budget 2023.

Premièrement, l’abandon du cofinancement des régies de quartier, diminution des crédits d’outplacement, réforme « mesures Impulsion », réforme « chèques-entreprises », réforme « Primes à l’investissement », prestations irrégulières, avances récupérables en recherche, frais de mission du SPW, et cetera. Cela représente, au total, près de 40 millions d’euros. Oui, le budget base zéro a coûté un peu moins de 10 millions d’euros et n’était pas parfait, mais si tous les investissements portés par la Région de 10 millions d’euros pouvaient porter des résultats de 40 millions d’euros par an, ce serait déjà une bonne nouvelle.

Plus fondamentalement, la Région wallonne procédera à une revue des dépenses annuelles ou, pour les amateurs d’anglicisme, au *spending review*, et ce, de façon sélective et intégrée au cycle budgétaire. C’était un des jalons nécessaires demandés à la Belgique dans le cadre des réformes en lien avec le Plan de relance et de résilience.

Le processus a été élaboré en collaboration avec les experts de l’OCDE et le Gouvernement en a validé le mécanisme jeudi passé.

Avant de conclure, il reste encore un point sur lequel j’aimerais revenir, par rapport à l’assertion de certains concernant les dépenses ordinaires qui exploseraient.

Oui, Monsieur Desquesnes, vous comprendrez que c’est à vous que j’ai envie de répondre, par rapport à vos affirmations. Plusieurs députés ont en effet relevé le passage de la Cour des comptes qui, en page 50 de son rapport, écrit : « S’il en est fait abstraction des dépenses exceptionnelles dédiées par le Gouvernement dans le cadre des crises, des dépenses du budget initial 2023 s’établiraient à environ 17,6 milliards d’euros contre 13,9 milliards d’euros en 2019 ». La Cour poursuit en indiquant que : « La croissance des dépenses entre 2019 et le budget initial 2023 serait alors de 26,2 %, soit une augmentation endogène annuelle moyenne de 5,99 %, contre 3,04 % pour la période 2015-2019 ». Il n’est pas question de remettre en cause ce qui est écrit, mais il n’aura échappé à personne que la période 2015-2019 reprend les montants d’exécution, donc les comptes définitifs, alors que la période 2019-2023 compare des montants d’exécution et des montants de budget, ce qui n’est évidemment pas tout à fait comparable, vous en conviendrez.

Mon esprit mathématique ne peut se satisfaire de cela et m’a donc poussé à calculer une évolution sur base comparable.

En reprenant les chiffres de la Cour, pour avoir la même base de chiffres, mais en ne reprenant et ne comparant que les périodes avec les niveaux d’exécution, c’est-à-dire 2015 à 2019 et 2019 à 2021, derniers comptes à ce jour connus, j’arrive alors au résultat suivant :

- la croissance moyenne entre 2015 et 2019 est évidemment toujours de 3,04 %, soit 12 % en quatre ans ;
- par contre, la croissance moyenne entre 2019 et 2021 n’est que de 2,15 % par an, soit 4,3 % en deux ans, si l’on fait abstraction des dépenses exceptionnelles, comme la Cour le fait.

En suivant ce raisonnement qui compare des choses équivalentes, on voit alors bien que la croissance des dépenses classiques ou endogènes de la Région est plus faible sous ce Gouvernement.

Il faudra bien évidemment évaluer cela sur base des comptes de 2022, pour avoir une période de trois ans, mais cela permet de rassurer ceux qui pensaient que ce Gouvernement, comme je l’ai entendu, laisse filer les dépenses ordinaires.

Enfin, au sujet du *gender budgeting*, le ministre-président l’a déjà évoqué, je suis bien conscient des différents enjeux liés à ce *gender budgeting*. Comme expliqué largement en commission, on a d’ailleurs

souvent l'occasion de pouvoir en débattre, nous continuons à travailler sur ce sujet qui est d'une grande importance.

Je ne manquerai pas d'être attentif avec l'administration à prévoir les évolutions nécessaires dans WBFin SAP pour m'inscrire pleinement dans le plan Genre.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, quelques points d'ordre budgétaire et financier sur lesquels je voulais encore intervenir. Je ne serai pas plus long ici, vu la qualité des longs débats qui ont déjà eu lieu en commission.

Je terminerai tout simplement en rappelant, comme je l'avais rappelé à l'ajustement, que les budgets sont une course à étapes ; c'est beaucoup plus qu'une course à étapes qu'un sprint. Vous avez donc ce budget initial 2023. Il restera pour moi une étape hors catégorie, avec de nombreuses difficultés qui ont dû être franchies en équipe.

Le travail mené en préparation, en conclave ensuite, a été particulièrement important.

Je tiens encore une fois à remercier les collègues du Gouvernement, l'ensemble des services de l'administration, des cabinets et du greffe, pour la préparation de l'ensemble des documents et des tableaux qui vous ont été présentés.

C'est maintenant à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, de franchir la ligne d'arrivée de cette étape en votant le budget.

M. le Président. – Pour paraphraser et compléter l'image du ministre du Budget, d'un point de vue sportif, il y a aussi un chronomètre et que celui qui tient le chronomètre indique au Gouvernement qu'il lui reste 28 minutes 39.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je vais répondre à quelques-uns des éléments plus précis qui m'ont été adressés.

Tout d'abord, en ce qui concerne les aides aux entreprises, le dispositif, tel qu'il a été prévu, prévoit bien une organisation qui est favorable aux PME, qui dispose d'une organisation qui est plus souple, singulièrement en ce qui concerne les conditions à remplir. Pour une PME, par exemple, pour être éligible aux aides suite à la crise énergétique, il faut enregistrer une baisse de son résultat d'exploitation, tandis que les autres catégories, les entreprises moyennes ou grandes entreprises, doivent accuser une perte d'exploitation, ce qui n'est évidemment pas la même chose.

Par ailleurs, en ce qui concerne les entreprises qui sont elles-mêmes filiales de grands groupes internationaux, singulièrement dans le domaine de l'énergie, celles-ci sont expressément exclues du dispositif.

Ensuite, l'organisation sous forme de plateforme permettra l'introduction des demandes à la mi-janvier de l'année qui débutera très prochainement.

De plus, nous prévoyons un traitement rapide des dispositifs dans la foulée. Notre volonté était effectivement de pouvoir simplement disposer des données indispensables pour pouvoir gérer l'octroi des aides énergétiques et, bien évidemment, d'éviter un chaos si les données n'étaient pas validées, croisées, ce que la minorité parlementaire n'aurait pas manqué de nous adresser comme reproche, potentiellement.

En ce qui concerne le dossier Hamon, nous en avons abondamment discuté hier et je constate que M. Schonbrodt n'est pas présent pour entendre les réponses à la question qu'il m'a adressée ce matin, ce qui témoigne de l'intérêt profond qu'il porte à ce débat. Vous m'excuserez, dès lors, de renvoyer directement aux explications, on ne peut plus précises et détaillées que j'ai formulées hier.

(Réactions dans l'assemblée)

En ce qui concerne la NewCo, je pense que l'outil fusionné prévoit à travers les différents dispositifs de contrôle prévus par la loi sur les sociétés, mais aussi le décret Gouvernance régionale wallon, les statuts de cet outil fusionné, mais aussi la charte de gouvernance, vraiment à un niveau de contrôle et aussi de validation du processus décisionnel, mais aussi des incompatibilités, d'autres éléments, probablement d'un niveau jamais atteint.

Par ailleurs, comme ceci fut exposé, notamment à la faveur de débats au sein de la Commission du budget, à travers le mécanisme du single audit, un contrôle vraiment approfondi, piloté, supervisé par la Cour de comptes, sera effectivement de rigueur.

Je voudrais alors m'adresser à Mme Schyns concernant tout d'abord le bio, en indiquant que – bonne nouvelle –, comme je m'y étais engagé, nous avons pu mobiliser une ressource complémentaire de 270 000 euros pour soutenir la promotion du bio qui est sous forte pression en ces périodes de difficultés et de crises. Nous en avons, hélas, de multiples témoignages tout comme vous.

Par ailleurs, nous avons – comme vous le savez – reconduit le financement de l'ASBL Biowallonie à concurrence de 1 794 000 euros.

D'autre part, le Collège des producteurs poursuit son action importante et précieuse, dont je le remercie

d'ailleurs, en ce qui concerne la valorisation des différentes filières régionales.

J'oserai également mentionner que nous avons accordé, c'est important, à la faveur d'une décision du Gouvernement du 27 octobre dernier, un soutien substantiel d'un peu plus 2 035 000 euros pour la recherche en matière de bio et notamment en matière de traitement ou de gestion des ravageurs. Ceci s'ajoute à un certain nombre de budgets dédicacés notamment par l'APAQ-W à la promotion du bio, correspondant ainsi au PSDAB.

Je termine, en ce qui concerne ce volet, en mentionnant que j'ai rencontré les fruiticulteurs qui, eux-mêmes, sont éligibles aux aides « énergie » suivant les conditions spécifiques à ce secteur que j'ai eu l'occasion de leur présenter puisque ce secteur est également confronté à de grandes difficultés.

En ce qui concerne les actions mobilisées pour soutenir nos concitoyens lourdement frappés par les inondations, de même que les villes et communes concernées, les 25 millions d'euros que vous avez cités ont effectivement été libérés. Ils appellent d'autres budgets complémentaires.

Mes collègues s'exprimeront à cet égard puisqu'il est évident que c'est l'ensemble de la mobilisation de ces ressources matérielles et aussi en termes de support humain qui sont de nature à répondre ou en tout cas à contribuer à la réponse que nos pouvoirs locaux sont légitimement en droit d'attendre par rapport à, d'une part la préservation, par rapport aux risques du futur, notamment d'exposition à des risques naturels, mais aussi par rapport au réaménagement de ces quartiers et aux diverses mesures de prévention que nous portons avec les collègues.

C'est notamment dans ce contexte qu'ont été prises les dispositions de gestion de bassins, mais aussi le référentiel concernant la constructibilité en zone inondable, les mesures d'appui liées au travail à mener par les villes et communes ainsi qu'un certain nombre d'autres mesures.

Je termine mon propos en indiquant qu'en cette matière tellement difficile humainement, il convient que l'on puisse continuer à privilégier le dialogue, l'écoute, la négociation avec les personnes concernées plutôt que des mesures d'autorité qui viendraient ajouter de la souffrance à la souffrance.

Je vous remercie infiniment et reste, bien entendu, à votre disposition.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, quelques éléments dans le cadre de mes compétences. Je ne pourrai revenir sur tout, parce qu'il y a eu un grand nombre de sujets et de questions qui ont été évoqués. Nous y reviendrons certainement aussi en commission.

En matière énergétique, contrairement à ce que certains ont pu dire, le Gouvernement n'est évidemment pas resté inactif sur la problématique du prix de l'énergie. Évidemment, nous agissons, comme le ministre-président l'a dit tout à l'heure, en fonction des compétences qui sont les nôtres. Par exemple, le Gouvernement a validé, ce 15 décembre, l'octroi d'un budget complémentaire d'un peu plus de 7,2 millions d'euros pour le dispositif de client protégé conjoncturel, qui est donc un montant qui vient s'ajouter aux 12 millions initialement prévus, versés sous forme d'avance aux différents gestionnaires de réseau.

Plus globalement, les autorités fédérales disposent de leviers et moyens beaucoup plus importants pour agir dans le cadre de l'augmentation des prix de l'énergie.

Concernant la remarque de M. Desquesnes sur la question des bonis des GRD, je vous informe que nous avons reçu la semaine dernière le rapport que nous avions sollicité de la part de la CWaPE concernant l'affectation des bonus cumulés réalisés par les GRD depuis le début de la période régulatoire ; rapport qui sera analysé et discuté dans les prochains jours et d'ici la rentrée de janvier.

Madame Kapompole, je vous confirme effectivement que nous souhaitons poursuivre le déploiement renouvelable et les programmes d'efficacité énergétique. Nous le traduisons d'ailleurs dans le projet de plan Air-Climat-Énergie et avec les obligations et les programmes européens. Par exemple, il est prévu, pour 2023, un peu plus de 200 millions d'euros dans les projets du Plan de relance en matière d'efficacité énergétique. Nous avons aussi confirmé l'objectif de 6 200 gigawattheures de productible pour le secteur éolien.

Les communautés d'énergie, Monsieur Douette, c'est un sujet qui vous préoccupe de manière importante et légitime. Je vous confirme le calendrier que nous avons annoncé depuis un certain temps. Nous avons eu la deuxième lecture le 1er décembre dernier. Nous aurons la dernière lecture tout début d'année, fin janvier-début février au plus tard, pour la mise en place et le cadre complet pour ces communautés, avec des dispositifs d'accompagnement qui ont été mis en place.

Je ne vais pas revenir sur la question des bornes électriques, puisqu'elle est longuement discutée pour le moment dans la commission et nous y reviendrons bien sûr, que ce soit pour le programme de la SOFICO ou pour le travail avec les communes.

Pour ce qui concerne l'accord interfédéral sur le *burden sharing*, nous avons eu un accord partiel avec les ministres du climat. C'est important. Nous devons

poursuivre. Il est donc prévu que l'on recommence à partir de février 2023 pour la suite de l'accord. Pour ce qui concerne 2023, c'est un montant de 200 millions d'euros de rentrées qui sont planifiés au niveau du fonds Kyoto, pour lesquels nous prévoyons aussi les dépenses à due concurrence, dont 77 millions d'euros en particulier et une partie en code SEC. On peut revoir ces répartitions pour le futur. J'entends votre suggestion, mais cela a évidemment des conséquences aussi pour le budget général.

D'une manière plus générale, concernant les mesures climatiques, je parlais tout à l'heure du plan Air-Climat-Énergie et des 255 mesures qui en font partie. Ce plan pourra être financé par différentes sources de financement. Nous avons identifié des besoins pour l'ensemble des mesures en projet – entre 400 millions et 1,4 milliard d'euros par an –, mais les sources budgétaires existent. Il y a notamment le fonds Kyoto, qui est destiné à ce type d'action. Il y a également les fonds du Plan de relance pour les prochaines années. Il y aura d'autres mannes budgétaires encore du côté européen. Tout cet accompagnement devra être mis en adéquation avec les besoins en matière climatique.

Au niveau climatique, il y a également la question de l'adaptation. On a parlé des inondations et de leurs conséquences. Nous devons poursuivre et amplifier notre travail d'adaptation climatique. Je voudrais d'ailleurs signaler que le Gouvernement vient également de décider de l'octroi de 50 millions d'euros sous forme de droit de tirage vers les communes spécifiquement pour des projets d'adaptation climatique. En ce qui concerne les conclusions et la mise en œuvre des conclusions de la Commission – je réponds à Mme Laruelle –, nous y sommes et nous continuerons d'y être très attentifs. Il y a ce décret encadrant les barrages qui viendra au Gouvernement à la rentrée de janvier et un certain nombre d'engagements à réaliser, notamment pour certaines évolutions au niveau du centre Perex, ainsi que d'autres mises en œuvre des conclusions de la Commission.

J'en arrive à la question de la mobilité.

Monsieur Mugemangango, vous m'avez interrogé sur la question de la gratuité. Excusez-moi, mais, depuis le tout début de la législature, nous avons toujours bien précisé qu'il s'agissait d'une gratuité partielle pour les 18-24 ans, les plus de 65 ans et les BIM. C'est ce que nous avons mis en œuvre, et ce, plus vite que prévu.

Par ailleurs, il y a deux éléments supplémentaires, à savoir :

- le statut BIM, pour lequel nous appliquons la quasi-gratuité, s'applique à l'ensemble des membres du ménage, donc également aux 12-17 ans – qui n'ont pas le tarif plein car ils avaient déjà un tarif préférentiel antérieurement – étant ceux qui en ont certainement le plus besoin ;
- la décision de non-indexation de l'ensemble des tarifs des TEC, une mesure très impactante permettant que, dans les faits, il y ait une limitation des prix réellement payés, une diminution relative du prix des transports en commun.

Bien sûr que l'on peut aller plus loin et qu'il y a d'autres ambitions à avoir pour les prochaines législatures. Il n'empêche que ces éléments sont très importants.

Pour la question de M. Florent sur la pénurie de chauffeurs, je dois signaler qu'une indexation a été décidée en cette fin 2022 pour la rémunération des sociétés sous-traitantes des TEC et que des contacts ont été pris avec les ministres de l'Emploi et de la Fonction publique ici présentes. Des crédits spécifiques sont prévus. D'une manière générale, il y a un travail de sensibilisation. Ce problème de pénurie de chauffeurs dépasse largement la Wallonie.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Président, j'évoque les compétences de ma collègue, Mme Tellier, excusée comme vous le savez.

En ce qui concerne les berges, Madame Schyns, la reconstruction urgente est en voie de finalisation. Cela prend du temps, d'autant qu'il est difficile de travailler durant l'hiver et les périodes de crue sur les cours d'eau, comme vous vous en doutez. On a déjà investi environ 21 millions d'euros dans ce cadre.

Les études hydrologiques et hydromorphologiques sont en cours. On travaille par lot d'amont en aval pour faire des propositions concrètes sur le terrain des communes. Ce sujet est très à propos aujourd'hui, puisque le Gouvernement de ce matin s'est mis d'accord pour travailler avec la SPI, sur base d'une coopération horizontale, en interaction avec l'administration et l'Université de Liège et en collaboration avec les communes.

Je rappelle également la mise à disposition des moyens de la BEI, qui se conjuguent à ceux de la Région, pour la reconstruction résiliente à hauteur de 453 millions d'euros.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, en complément de ce qui a déjà été évoqué par le ministre-président et mon excellent collègue, le ministre du Budget, pour ce qui concerne mes compétences, certains éléments ont été évoqués, même s'ils l'ont déjà été en commission, relativement aux points APE. Vous savez que, sous ce Gouvernement, nous avons établi et fait voter un décret permettant de

pérenniser l'emploi de 65 000 travailleurs, principalement des travailleuses, dans le secteur du non-marchand.

C'est également sous cette législature que le Gouvernement a décidé d'un accord non marchand historique de 260 millions d'euros, qui s'étale sur plusieurs années : 100 millions d'euros pour la première ; puis 150 millions d'euros ; puis 200 millions, plus indexation, ce qui correspond à 221 millions d'euros – si vous avez été attentifs en commission, et je ne doute pas que vous l'ayez été, Monsieur de Lamotte ; 260 millions l'année prochaine. Ce sont des montants absolument considérables pour le secteur non marchand. Je vous défie, de toute l'histoire de la Région wallonne, de chercher quel Gouvernement a soutenu à ce point les travailleurs du non-marchand.

Dès lors, les considérations qui viseraient à affirmer que le Gouvernement ne les défend pas seraient totalement injustes et infondées. D'autant que nous avons, par ailleurs, unanimement décidé, exceptionnellement, de travailler à une indexation qui couvre 100 % de la part régionale, eu égard à l'inflation importante et totalement inédite que nous avons connue en 2022 et pour le budget 2023.

En matière d'emploi, Madame Sobry, nous avons un bilan qui met en exergue que le taux d'emploi a augmenté et continue d'augmenter depuis de très nombreux mois. C'est un travail de longue haleine, cela ne se décrète pas, mais les mesures adoptées et les jalons posés par le Gouvernement, surtout les mesures de soutien déployées par le Gouvernement pendant la crise du covid-19 ont permis de faire un filet pour permettre aux entreprises de continuer à employer des travailleurs malgré ces difficultés, malgré la crise énergétique à laquelle elles sont confrontées aujourd'hui et malgré certaines entreprises qui ont été inondées l'été dernier. Ce taux d'emploi augmente encore, et les efforts du FOREm et du Gouvernement continuent. Nous agissons de concert au niveau de l'emploi, de la formation alternée, de la formation et de la mise à l'emploi. Nous avons voté un décret important au niveau de la réforme du FOREm pour permettre un accompagnement plus important et plus adapté aux personnes qui en ont le plus besoin, et nous espérons que cette réforme donnera de bons résultats.

Nous avons également mis un point d'attention à déployer une mesure assez inédite, jamais testée auparavant : ce passeport drive, qui permet à des chercheurs d'emploi en formation et qui n'ont pas leur permis de conduire de pouvoir être financés par la Région wallonne pour passer ce permis et leur permettre ainsi d'avoir le sésame qui les mène à l'emploi. Quarante-cinq pour cent des offres d'emploi qui sont déposées sur le site du FOREm requièrent obligatoirement le permis de conduire. Or, il y a environ 45 % de demandeurs d'emploi qui ne possèdent pas de permis de conduire. Cette condition est un prérequis vers l'emploi, et nous travaillons de cette manière pour les y conduire.

Nous avons également travaillé à un déploiement de formations, nous travaillons de concert avec mon collègue Willy Borsus pour ce qui concerne les métiers en pénurie. Nous avons soutenu à raison de 350 euros des formations dans des secteurs en pénurie et à raison de 2 000 euros les stagiaires qui suivent des stages dans les métiers de la construction. Nous avons également obtenu de pouvoir doubler le montant d'heures des stagiaires en formation, et passer de 1 à 2 euros pour permettre d'éviter les freins à la formation qui avaient été soulevés par de très nombreux formateurs, stagiaires et agents de terrain.

Nous travaillons également, à travers différentes mesures dans le cadre du Plan de relance, pour augmenter et faire des outils de *matching*, le dernier étant l'application du FOREm, qui permet un meilleur *matching* entre les offres d'emploi et les demandes des employeurs. Le FOREm va adresser aux employeurs toutes les offres d'emploi qui sont non seulement tip-top celles qu'ils souhaitent, mais s'il n'y en a pas, celles qui correspondent à peu près à leur demande, afin d'élargir le *scope* de mieux rencontrer cette offre et cette demande.

Il faudrait casser les pattes à un canard en ce qui concerne les offres d'emploi et le fait que les Wallons n'accepteraient pas d'aller travailler en Flandre. Il y a beaucoup de collaboration entre le FOREm et le VDAB. C'est un travail collaboratif qui se poursuit à travers des formations langue, à travers des travaux au sein d'entreprises flamandes qui viennent expliquer à des demandeurs d'emploi wallons quelles sont leurs attentes, et même s'il existe, pour les Français, un léger avantage fiscal à travailler en Belgique, sachez qu'il y a globalement plus de travailleurs wallons qui travaillent en Flandre que de travailleurs français.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que nous comptabilisons 53 000 Wallons qui travaillent en Flandre, contre 34 000 Flamands qui travaillent en Wallonie.

Nous avons travaillé sur la formation en milieu de travail, la réforme de l'accompagnement, et nous viendrons avec des modifications de dispositif sur le plan Formation-Insertion et la FALT en collaboration avec mon collègue Willy Borsus.

Madame Durenne, vous m'avez interrogée sur les primes énergies. Il y a environ une semaine, nous avons envoyé à l'Union européenne la demande. Nous attendons le délai, estimé à environ 15 jours. Dès que nous aurons ce retour, nous pourrons opérer un versement, si l'Union européenne accepte et considère qu'il n'y a pas de règle à la concurrence ou d'incompatibilité avec le marché intérieur.

J'en viens aux questions de santé que vous avez évoquées. Sur la vaccination, la Wallonie est dans le top 5 pour ce qui concerne la vaccination deuxième boost contre le covid-19. Nous avons fait le travail pour permettre que plus de 50 % – 57 % pour être précise – des personnes de 65 ans et plus soient vaccinées en deuxième booster contre le covid. On sait que c'est la meilleure manière de se prémunir d'une forme sévère, mais nous devons aussi travailler à des campagnes d'information sur la vaccination contre la grippe, puisque cela permet de développer moins de formes sévères.

C'est aussi une manière d'éviter une aggravation de son état de santé lorsque les virus circulent, comme c'est le cas aujourd'hui. C'est aussi une manière d'éviter la saturation dans les hôpitaux, bien que la situation ne soit pas alarmante et certainement pas comparable à celle que nous avons connue en plein cœur de la crise covid.

Il n'en reste pas moins que les services d'urgence, les professionnels de la santé ont aussi le contrecoup de cette crise covid qui entraîne beaucoup d'absentéisme, des difficultés, des fermetures de places dans les hôpitaux. C'est la raison pour laquelle la meilleure manière d'éviter de se rendre dans un hôpital est de se faire vacciner contre les maladies, ceci dans le but d'éviter des formes sévères de la maladie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Madame Sobry, par rapport à votre question sur l'étude relative aux allocations familiales, c'est une étude menée à l'initiative du ministre-président et moi-même, et concrètement mise en œuvre par l'AViQ et l'IWEPS. C'est une étude prospective et transversale qui veut évaluer l'ensemble des politiques publiques sur la situation de l'enfance, en particulier sur la précarité infantile.

Une méthodologie a été mise en place et un travail va se faire sur deux ans. Ce travail a commencé il y a quelques mois par des entretiens de terrain. Des premiers constats seront à notre disposition dès 2023. En 2024, il y aura différents scénarios puisque, dans cette étude, une partie est consacrée aux allocations familiales, et des modèles, des scénarios seront proposés aux décideurs de demain.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je remercie les deux orateurs qui se sont exprimés dans le cadre de mes matières, singulièrement sur les pouvoirs locaux. Je prends note qu'il n'y a pas de souci rencontré au niveau du logement.

Il y a la forme : j'entends M. Beugnies dire que, depuis que j'ai pris la charge du département, les pouvoirs locaux vont moins bien. Excusez-moi, mais je n'ai pas eu l'influence du fait qu'il y ait eu le covid, les inondations, les crises énergétiques ; c'est un contexte global, j'espère que vous en conviendrez.

Le Gouvernement wallon a été extrêmement soutenant vis-à-vis des villes et communes, des pouvoirs locaux en général. Je pense que l'ensemble des municipalistes reconnaissent que la difficulté se situe plus au niveau des politiques fédérales, dont on dit généralement qu'elles sont sous-financées. Je prends un exemple que vous connaissez comme moi : les zones de secours, où c'est du 80/20.

Je pense que cet exercice démontre que le Gouvernement wallon est soutenant. Je ne vais pas me répéter de manière sempiternelle, mais vous savez que l'indexation inflation plus 1 %, c'est 220 millions d'euros. C'est la même chose pour ce qui concerne le fonds relatif aux CPAS. C'est la même chose relativement à l'intervention exceptionnelle de 50 millions d'euros pour faire face aux coûts énergétiques.

Ma collègue, la ministre Morreale, vient de s'exprimer relativement à l'indexation des APE, c'est 55 % en faveur des différents pouvoirs locaux. On peut critiquer la reprise pour *partim* des dotations communales dans les zones de secours, mais convenons tout de même que, lorsqu'on s'y connaît en matière de politique de transferts dans les communes, c'est la seule variable qui est au vert ; c'est la seule variable qui s'améliore dans les différentes politiques de transferts.

Le Gouvernement wallon est extrêmement soutenant vis-à-vis des villes et communes. Tout va-t-il bien ? Non, c'est compliqué. On traverse une période difficile à mener pour toutes les institutions, y compris pour les communes, y compris pour les citoyens et pour les différentes entreprises.

Globalement, les actions que nous avons menées et les différents budgets – je pourrais ajouter les arriérés Marshall que nous avons obtenus et que nous versons aux différentes communes – font que l'on a pu donner une forme d'oxygène. Je reviendrai par après au plan Oxygène qui a été négocié et qui permet à certaines communes de se trouver globalement en équilibre. Ces actions sont intéressantes et utiles, celles-ci doivent continuer à être menées.

Il me reste trois minutes, donc je vais pouvoir parler du fameux plan Oxygène.

La première des choses, c'est que ce plan, s'il n'existait pas – et je rappelle qu'à travers ce plan, nous avons modifié la trajectoire SEC de la Wallonie, le

Gouvernement a fait un effort –, s'il n'avait pas été mis en œuvre, beaucoup de communes n'auraient pu équilibrer leur budget. Je m'adresse là à M. Dispa. Pendant que je vous écoutais, je lisais un Belga qui indiquait que la Ville de Namur était en boni de 10 millions d'euros uniquement grâce à l'aide de la Région wallonne.

Je n'ai jamais dit que ce plan était la panacée, mais c'est la démonstration par l'absurde que ce plan est utile, nécessaire et indispensable. C'est juste une réalité.

Deux, vous savez que le principe du plan c'est effectivement de permettre aux communes d'avoir un prêt dont les intérêts sont pris en charge par la Wallonie. Pour certaines, la Wallonie prend en charge 15 % du principal. Ce plan était ouvert à toutes les communes. Je l'ai proposé à toutes les communes, donc je n'ai pas forcé les communes à y rentrer ou pas. En tout cas, force est de constater que celles qui sont les plus sociologiquement en difficulté y sont rentrées.

Ensuite, vous m'avez posé la question, et vous connaissiez d'ailleurs toutes les réponses, relativement au financement de ce plan.

Je vais être clair. Aurais-je préféré que la banque historique des communes, à savoir Belfius, finance le plan de manière pluriannuelle ? La réponse est positive.

Dois-je regretter que cette banque, qui est encore à 100 % publique, que l'État, la collectivité a refinancée suite aux difficultés que l'on a connues, je pense, en 2008-2009, ne l'ait pas fait ? Oui, je le regrette. Je regrette que la banque, à travers sa prise de position, n'ait pas souhaité soutenir les communes.

Au-delà du regret, je dois quand même me faire un principe de réalité, et ce pour quoi l'on a relancé le marché. La banque ING a effectivement souscrit à ce marché. Elle a souhaité que ce soit sur base annuelle, sur un emprunt réduit de 30 à 20 ans et nous avons conservé notre engagement vis-à-vis des communes de prendre en charge deux tiers des intérêts. C'est ce qui explique les 13 annuités que nous prendrons en charge, au lieu des 20 annuités sur 30 ans.

En ce qui concerne le futur, je ne suis pas Mme Soleil. Je peux simplement vous confirmer que les conditions du marché, vous le savez, se sont dégradées ; mais je mettrai toute mon énergie à ce que l'on puisse continuer à obtenir des financements – je n'en doute d'ailleurs pas, c'est une obligation de résultat – probablement au travers d'un consortium bancaire et probablement de manière pluriannuelle. Je ne sais pas à l'avance donner le résultat d'un marché public.

Je vous confirme aussi que la trajectoire budgétaire qui m'a été octroyée par l'ensemble du Gouvernement sera respectée.

Enfin, si je peux déborder de quelques secondes, vous me suggérez aussi d'engager des réformes plus structurelles. Ce à quoi je peux adhérer, mais vous savez comme moi que l'on tourne tout doucement vers la fin de la législature, et que des réformes d'importance ne peuvent se mener comme cela. Néanmoins, il y a des pistes intéressantes, notamment avec ce que vous avez évoqué relativement à la réforme des provinces et leur implication en termes de supracommunalité.

Enfin, pour ce qui concerne la fonction publique locale, je vous confirme qu'un groupe de travail est à l'œuvre pour tenter d'assouplir à la fois le statut, pour régler des problèmes relativement à l'attractivité de la fonction publique, et par rapport aux évolutions de carrière. Je ne doute pas que nous aurons encore de fructueux débats lors de nos prochaines commissions.

M. le Président. – Il y a 20 minutes de répliques pour l'opposition et 10 minutes pour la majorité qui sont potentiellement utilisables.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses.

M. le Président. – Monsieur Mugemangango, quand je dis 20 minutes, c'est pour l'ensemble des répliques de votre groupe.

M. Mugemangango (PTB). – Je vais m'occuper de l'ensemble des répliques de mon groupe.

M. le Président. – C'est ce que l'on appelle un fonctionnement démocratique.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Cela s'est fait en équipe, ne vous inquiétez pas.

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses. Pour rétablir les faits, j'entends plusieurs ministres dire : « On ne peut pas dire que le Gouvernement n'a rien fait. » Cela n'a jamais été notre propos. On n'a jamais dit que le Gouvernement n'avait rien fait. On dit que, par rapport à la situation que vivent les travailleurs et travailleuses de notre Région, le Gouvernement n'est pas à la hauteur de ce qui est en train de se passer. Pour être clair, c'est cela que nous disons. C'est ce que je vais essayer de démontrer dans ma réplique.

Monsieur Henry, quand vous dites que nous avons mal compris, que la gratuité n'a jamais été envisagée pour les jeunes de moins de 18 ans – je refais ce que j'ai fait pendant ma prise de parole –, je vous renvoie à votre propre Déclaration de politique régionale. Je l'ai ici. Elle est aisément trouvable sur le Net. Si vous tapez « DPR Wallonie » sur Google, vous la trouvez en PDF. C'est indiqué ici, à la page 66, premier tiers : « Il mettra progressivement en œuvre la gratuité des transports en

commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans, pour les 65 ans et plus, ainsi que pour les publics précarisés ». De plus, cette interprétation qui est la nôtre a été manifestement confirmée dans *Le soir*, le 14 mai 2020, on peut lire : « Les premiers éléments de la gratuité des transports en commun en Wallonie entreront en vigueur le 1er septembre prochain. Il s'agit de la première vague de mise en œuvre de ce qui a été convenu dans la Déclaration de politique régionale ». Celle-ci prévoit d'accorder : « la gratuité des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans, pour les 65 ans et plus, et pour les publics précarisés, rappelle-t-on au cabinet du ministre wallon de la Mobilité, Philippe Henry, Ecolo ».

Je ne sais pas comment être plus clair. Il y a là un changement de position. Il faut être clair avec ceux qui nous écoutent. Il y a bien là un changement de position par rapport à une Déclaration de politique régionale qui était extrêmement claire par rapport à cela et qui manifestement fait maintenant l'objet d'un renoncement, tout simplement.

Sur la question de l'énergie, encore une fois, il ne s'agit pas de dire que le Gouvernement ne fait rien. Je vais quand même juste vous dire que tous les présidents de parti – M. Di Rupo, votre président de parti, en premier lieu – se sont exprimés très tôt dans la crise pour dire que les interventions actuelles n'étaient pas suffisantes. M. Magnette explique qu'il faut intervenir pour deux tiers de la population. On est loin du compte. Quand on regarde les mesures au niveau wallon, les chiffres sur lesquels on peut s'appuyer sont les chiffres du passé. Les expulsions qui ont été interdites concernent 1 000 ménages. Les coupures qui ont été interdites, cela concerne 4 000 ménages. Le budget du tarif social wallon s'élève en tout pour 19 millions d'euros, dont 3 millions qui ont déjà été consommés. Il reste 16 millions d'euros. On est en fait à 9 500 ménages avec ces trois mesures. Ces chiffres sont aisément contrôlables. On a 9 500 ménages d'un côté, et 1,6 million de ménages, de l'autre côté.

En tout cas, le seul constat que l'on peut faire, c'est que la classe moyenne, les travailleurs, les travailleuses et les indépendants ne sont pas soutenus par les mesures de la Région wallonne.

Les mesures fédérales ne font pas beaucoup mieux, puisque l'on est à 20 % de la population, environ à 2 millions de personnes qui sont aidées. Les autres ne sont effectivement pas soutenues.

Pour le tarif social wallon, j'ai encore une précision. Les montants qui ont été expliqués par M. Henry concernent le budget 2022. Dans le budget 2023, il suffit de lire le budget, il y a zéro euro prévu pour le tarif social wallon. C'est la réalité. Quand on a posé la question à M. le Ministre, il nous a dit que s'il y avait des demandes, elles seront honorées par le Gouvernement. Dans l'état, en tout cas, il n'y a pas de budget pour le tarif social wallon par rapport au budget 2023. Ce sont simplement les faits.

Quand on évoque les pistes, on peut réduire, au niveau de la Région wallonne qui n'a pas tous les leviers – je vous accorde que les leviers les plus importants sont ailleurs –, mais on peut réduire la facture de 900 euros sur une base annuelle pour les ménages. Comment ? Pour préciser ce que j'ai dit tantôt, il y a des postes qui dépendent de la Région. Il y a la taxe énergie verte, l'éclairage public, les obligations de service public des GRD et Elia, la surcharge pour occupation du domaine public, la redevance du raccordement au réseau électrique et au réseau gazier.

Tous ces éléments sont des éléments sur lesquels la Région peut intervenir et n'intervient pas.

Au sortir du conclave, il y avait justement l'engagement de la part du Gouvernement wallon de faire une étude sur ce qui pouvait bouger sur ces postes. Là, on ne voit rien venir.

Encore une fois, ce n'est pas seulement le PTB qui le dit. C'est Test-Achat qui est venu avec ce débat en disant qu'effectivement la facture d'énergie, au fur et à mesure de ce que l'on y ajoute, c'était transmis en feuille d'impôt. Dans ce sens, vous pouvez agir et, hélas, vous ne le faites pas.

Monsieur Di Rupo, je suis peiné pour votre président de parti, parce que vous-même ne reprenez pas sa proposition de bloquer les prix au niveau de la Belgique. On est bien conscient que ce serait efficace et beaucoup mieux de le faire au niveau européen. Cela ne se fait pas ou cela se fait avec des prix qui sont très élevés. On pourrait très bien le faire au niveau de la Belgique. Là, encore une fois, vous avez la possibilité d'intervenir dans les organes interministériels pour pouvoir faire ce blocage. Là, pas de proposition.

Monsieur Borsus, quand je suis intervenu sur la question de l'aide aux indépendants, votre réaction, votre *body language*, votre langage physique faisait croire qu'effectivement il y avait vraiment un mensonge que l'on disait. Dans ce que vous nous expliquez, je suis désolé, mais je n'entends pas de réponse à nos questions.

Le premier élément, c'est que les aides appelées *carbon leakage* sont des aides qui sont destinées aux multinationales. Ce sont des aides qui sont pour les entreprises que l'on appelle électro-intensives. ArcelorMittal, par exemple, peut profiter de ces aides. Ces aides ont même été augmentées dans le cadre du budget que l'on est en train de discuter maintenant. C'étaient 20 millions et ce sont devenus 30 millions.

Le second élément, vous l'avez déjà signalé dans la presse et vous avez raison, c'est que TotalEnergie est exclu des *carbon leakage*. Par contre, TotalEnergie n'est pas exclu des aides directes. Les filiales de TotalEnergie

qui accuse une perte d'exploitation peuvent très bien pouvoir demander des aides directes, il n'y a pas de problème pour elles.

Quand je vous parle de la comptabilité, élément que vous n'avez pas du tout évoqué, c'est Total Anvers qui fournit des produits à Total Feluy. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, dans la comptabilité des multinationales, Total Anvers peut très bien, en fonction des prix qu'elle va pratiquer, mettre Total Feluy en pertes au niveau de sa part d'exploitation et donc profiter des aides.

Dans les textes que le Gouvernement a soumis jusqu'à maintenant, il n'y a aucun mécanisme qui empêche ces multinationales de pouvoir bénéficier des aides. C'est le problème que l'on a posé. On verra effectivement dans l'application de votre réglementation qui a raison. En tout cas, pour le moment, les verrous n'existent pas dans votre texte.

On dit très clairement qu'il faut consacrer ces aides aux indépendants, aux PME et pas aux multinationales.

Sur le dossier Hamon, vous avez cité mon collègue Schonbrodt, mais en fait, vous savez aussi très bien que c'est moi qui vous ai interrogé en premier sur ce dossier. Cela m'aurait intéressé d'avoir la réponse. Pourquoi, sur le dossier Hamon, ne fait-on pas toute la lumière, de manière à ne pas rééditer les mêmes mécanismes dans cette fameuse NewCo, dans ce fameux outil qui va consacrer beaucoup d'outils économiques ? Pourquoi les mécanismes qui ont mené à une opacité dans la gestion du dossier Hamon – avec une faillite que vous connaissez tous – ne font pas l'objet d'auditions dans la Commission de l'économie ? À cette question, vous n'avez pas répondu.

Par rapport aux communes et originaire de Charleroi, j'ai été effectivement étonné entre les paroles et la réalité. Les paroles, que sont-elles ? Le Gouvernement dit : « Le 7 octobre, ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de taxe. Il n'y a aucune taxe, pas de problème. » À Charleroi, on va augmenter le prix du sac poubelle, on va augmenter la redevance de parking et l'on va augmenter le précompte immobilier. Coût total pour les Carolos : 20 millions d'euros, que l'on va aller chercher dans la poche des mêmes personnes, qui paient des taxes poubelles de plus en plus lourdes, les mêmes personnes qui vont payer l'élargissement du parking payant. Effectivement, on ne l'appelle pas taxe, mais pour le portefeuille des gens, c'est la même chose. Si on l'appelle redevance, si on l'appelle augmentation, si on l'appelle taxe, cela revient au même pour le portefeuille des gens. Ce sont évidemment encore une fois les citoyens, en particulier des villes les plus pauvres, qui vont payer les conséquences.

M. Di Rupo disait : « On a beau chanter Ramona ». Il est utile de rappeler que Ramona est une chanson qui a été écrite et composée en 1927. La mélodie de cette chanson a été reprise par les résistants en Espagne en 1936 et par les femmes d'une organisation qui s'appelle la CNT et qui se battaient contre le capitalisme. Je suis désolé, Monsieur Di Rupo, peut-être que l'on va continuer à vous chanter Ramona.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Nous achevons les travaux budgétaires aujourd'hui. Il s'agit d'une véritable course à étapes, comme l'a souligné le ministre du Budget. Cet exercice demande énormément de rigueur pour éplucher avec minutie tous les chiffres présentés par le Gouvernement. C'est encore plus le cas après une année 2022 aussi éprouvante pour tellement de citoyens et d'entreprises.

Je tiens simplement à rappeler les priorités du groupe socialiste pour ce budget 2023. D'une part, veiller à une juste répartition du budget wallon au service des citoyens ; d'autre part, assurer le soutien des ménages et des entreprises dans des secteurs essentiels à leur vie quotidienne.

En définitive, tout doit être mis en œuvre et tout est mis en œuvre pour que l'année 2023 soit plus sereine et plus positive. L'ensemble des Wallonnes et des Wallons en ont bien besoin.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci pour les éléments de réponse fournis, mais, comme disait Jacques Chirac, « les promesses n'engagent que ceux qui y croient. » Le 7 octobre dernier, lors de l'annonce du conclave budgétaire, le Gouvernement a fait des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. Pour preuves, les aides énergétiques aux entreprises et les aides énergétiques à l'attention de nos concitoyens. J'ai entendu votre réponse, Monsieur Henry : « Nous avons reçu le rapport de la CWaPE sur les bénéfices des GRD ». Là n'est pas la question. La question est que, le 7 octobre, vous aviez dit qu'il y aurait une diminution des factures des citoyens sur les coûts de distribution, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

J'en viens à l'essentiel des éléments de réponse que nous avons entendus de la part des ministres du Gouvernement et en particulier, évidemment, ceux de M. le Ministre du Budget. Avant de commenter ou de réagir par rapport à ce que M. Dolimont nous a expliqué, je voudrais reprendre une phrase de M. Bellot. Il n'est plus parmi nous, mais il nous a parlé tout à l'heure d'une dette exceptionnellement élevée. C'est vrai que la dette Wallonie est exceptionnellement élevée ; plus de deux fois nos recettes à l'échéance de la législature.

Un élément important que l'on n'a pas évoqué tantôt et je me permets d'y revenir, car peut-être aurais-je une réponse de la part du ministre-président ou du ministre du Budget en la matière – le Gouvernement peut en

effet toujours intervenir dans le débat, Monsieur le Ministre du Budget – : y aura-t-il, oui ou non, abandon de la créance, le fameux prêt que le Gouvernement fédéral a consenti à la Région wallonne concernant les inondations ?

Souvenez-vous, chers collègues, à la suite des inondations de juillet 2021, à force d'insister, Monsieur le Ministre-Président, vous aviez écrit courant septembre 2021 au Gouvernement fédéral en demandant une série d'éléments de soutien et d'aide. Force est de constater que l'écho avait été très faible et le Gouvernement fédéral – pourtant composé, sur son aile francophone, des mêmes partis de la majorité qu'en Wallonie – avait consenti un prêt pour généreuse réponse. Ce prêt, seule forme de solidarité fédérale, est bien loin de ce que font – comme certaines éminences socialistes l'avaient d'ailleurs signalé au niveau fédéral – les autres pays fédéraux dans lesquels règne une vraie solidarité. C'est un peu un cri « impuissanté », si j'ose l'expression, puisque c'est toujours un prêt à l'heure actuelle.

Monsieur le Ministre-Président, y a-t-il du changement là-dessus ? Par rapport aux inondations, ce prêt sera-t-il un jour converti en contribution modeste par rapport au coût des inondations du niveau fédéral ? Je rappelle et je souligne que l'Europe intervient, tout comme la Wallonie. Celle-ci intervient, et nous l'avons souligné de façon importante puisque, non seulement dans le cadre de ses compétences matérielles, mais également dans le cadre d'un accord avec Assuralia, dont la Cour des comptes nous a dit qu'il ne figurait toujours pas – de façon incompréhensible – dans le budget wallon. À partir du 1er août 2024, la Wallonie devra rembourser cette avance réalisée pour 70 % des indemnisations des victimes assurées.

Monsieur le Ministre du Budget, vous avez dit : « nous attendons les propositions de l'opposition pour faire des économies ». Nous avez-vous écoutés, Monsieur le Ministre ? Nous vous proposons simplement de dépenser moins ! Les 3 milliards de dépenses du Plan de relance de la Wallonie ne sont pas financés par l'Europe. Ils ne sont pas jugés comme des actions prioritaires par les partenaires sociaux de la Wallonie : l'Union wallonne des entreprises, les syndicats, Canopea (ex-Inter-Environnement Wallonie). Il faut aller gratter sur ces dépenses, y enlever le gras. Je sais que cela peut faire mal aux membres du Gouvernement, parce que ce sont des projets auxquels tel ou tel ministre tient beaucoup, mais ils ne sont pas jugés prioritaires. C'est à cela qu'il faut renoncer, c'est cela que nous vous disons.

Je voudrais revenir sur la Commission externe de la dette. Vous avez dit que c'est une trajectoire sérieuse, et cetera. Lors de nos échanges en Commission du budget, lundi voici 15 jours, vous avez fait une ouverture, Monsieur le Ministre. Dans un débat entre majorité et opposition, on peut toujours se demander qui a raison ou tort, qui dit tel côté des chiffres, et cetera. Je pense que l'on a besoin d'un juge de paix sur ce genre de dossier, pas juste pour le plaisir de dire qui a tort ou raison entre majorité et opposition, mais pour démontrer le sérieux du travail qui est fait ou pas en Wallonie. Vous aviez été ouvert à cet élément, vous aviez dit souhaiter pérenniser ce travail. Ces millions d'euros d'économies structurelles, il faut vérifier si ce qui avait été prévu par ces experts se traduit dans les faits.

Je me permets de réaffirmer ce que vous avez dit en commission, à savoir que vous alliez travailler à cela. Mon groupe reviendra à la charge dès la rentrée de 2023 pour s'assurer – je profite de la séance plénière pour le dire – que cet engagement que vous avez porté comme ministre du Budget est bien un engagement de l'ensemble de la majorité. Je suis sûr que l'ensemble des groupes parlementaires partagera assez largement cette demande.

C'est vrai, Monsieur le Ministre du Budget, il y a eu un effort de transparence sur l'identification de ces montants. Je veux le souligner. Il est dommage que cet effort de transparence n'ait pas été d'emblée de mise dans les documents budgétaires. Il a fallu demander à chaque ministre, et cetera. Pour l'instant, je n'ai pas encore eu le détail complet chez chaque ministre ; il y a encore quelques zones d'ombre. Puis-je vous suggérer que, pour l'ajustement budgétaire 2023 et pour la suite de nos travaux, il y ait systématiquement ces informations dans les documents budgétaires initiaux ? Sinon, c'est un peu le jeu du chat et de la souris : on a l'impression que le Gouvernement veut cacher quelque chose, ce que je ne peux pas croire. Autant les mettre directement dans les documents budgétaires.

Sur la trajectoire, vous vantez le solde brut à financer, le solde SEC net, et cetera. Ce n'est pas tout à fait ce que dit la trajectoire budgétaire. C'est ce que votre prédécesseur et vous-même avez mis en avant, c'est la dernière ligne, celle qui enlève les dépenses covid, les dépenses énergie, les dépenses relance, et cetera. Sur ce plan, on a un peu de mal à voir vos 250 millions d'euros. À l'ajustement budgétaire, cette ligne finale du tableau que vous avez remis dans le budget 2023, le compteur reste bloqué à -111 millions d'euros. Où est l'amélioration structurelle si, les dépenses que vous estimez conjoncturelles une fois enlevées, ce chiffre n'évolue pas entre l'ajusté 2022 et l'initial...

J'ai entendu votre modestie par rapport à Moody's et je la partage. Vous parlez d'une bonne nouvelle, mais pas d'une grande nouvelle. Sincèrement, j'espère que ce sera une nouvelle durable pour la Wallonie. Sinon, nous aurons des lendemains qui déchantent et, d'une façon ou d'une autre, ce sera bien plus difficile que tout ce que nous vivons aujourd'hui.

Enfin, je voudrais terminer sur le budget base zéro. Vous m'avez dit : « Monsieur Desquesnes, nous avons

intégré, dans nos travaux budgétaires, les résultats du budget base zéro. Les Engagés se trompent », mais ce ne sont pas Les Engagés qui le disent. C'est le rapport de la Cour des comptes, que je vais relire : « La volonté affichée par le Gouvernement de mettre en œuvre le processus du budget base zéro n'a pas encore eu d'impact significatif dans l'élaboration des propositions budgétaires 2023, alors que les premiers effets étaient attendus dès le budget 2021 ». Ce n'est pas François Desquesnes, ce ne sont pas Les Engagés, c'est la Cour des comptes. Il faut accepter cette leçon. Nous attendons franchement les résultats sérieux de la procédure du budget base zéro qui implique des choix budgétaires de la part du Gouvernement wallon, en faisant des réformes et en osant dire qu'il faut faire moins et mieux sur certaines dépenses.

M. le Président. – M. Wahl ne souhaite pas répliquer.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, j'ai trois réflexions.

Premièrement, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il faut à la fois agir dans l'extrême immédiat pour faire face et en même temps agir dans le moyen terme – un moyen terme qui se rapproche toujours – que l'on peut déjà toucher aujourd'hui pour préparer l'avenir et investir dans la transition écologique. Cela reste le chemin sur lequel nous sommes engagés. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des axes développés, mais j'ai néanmoins deux ou trois éléments.

On a évoqué la gratuité des TEC et l'on est revenu sur ce point en réplique. Évidemment, le Gouvernement poursuit son plan et 37 millions d'euros sont inscrits au budget 2023. C'est une somme très importante dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui. Ce sera un travail poursuivi, si nous en avons la possibilité, dans les législatures à venir.

On a évoqué l'enjeu de l'énergie, et je ne reviens pas sur l'ensemble du débat. Pour ce qui concerne l'intervention des GRD, Monsieur Desquesnes, pourquoi donc Les Engagés n'ont-ils pas pris une position différente au sein du conseil d'administration d'ORES ? Vous avez questionné cet élément, et je n'ai pas eu d'information dans le sens que vous indiquez.

Deuxièmement, j'en viens à l'état de nécessité qui caractérise une nouvelle fois ce budget : le chemin de crête, faire face et investir, et en même temps surveiller la trajectoire et revenir dans un chemin vers l'équilibre.

J'ai apprécié, moi aussi, la modestie du ministre par rapport à Moody's parce que je pense qu'elle est de circonstance. C'est une bonne nouvelle, mais ce n'est pas un quitus par rapport au travail que nous avons encore devant nous.

On peut critiquer les hypothèses budgétaires. Cela a été longuement fait en commission pour indiquer que le budget reposait sur du sable et que rien n'allait fonctionner. Je veux revenir – et le ministre l'a fait sous un autre angle – sur l'exécution du budget, à savoir les termes chiffrés qui permettent de mesurer ce que l'on dit.

Si je prends l'exécution 2020, où l'on nous annonçait déjà un budget qui ne tenait sur rien et qui reposait sur du sable, c'est un déficit de 1,838 milliard d'euros qui a été constaté, alors que le budget ajusté a été voté dans ce Parlement pour une somme de plus de 800 millions d'euros supérieure, à savoir 2,650 milliards d'euros.

En 2021, le solde exécuté est de 3,628 milliards d'euros, soit 100 millions d'euros de plus que le budget ajusté ; un budget ajusté qui a été voté le jour même où les inondations frappaient notre Région. Là aussi, c'était une gageure d'arriver à cette trajectoire.

Ce sera donc, ici aussi, le juge de paix, mais ce sont des termes qui montrent que le discours qui consiste à susciter la peur repose, pour certains points, sur des éléments qui doivent recevoir notre vigilance, mais qui sont parfois maximisés pour créer un effet qui dépasse la réalité.

Troisièmement, l'enjeu de la transition écologique pour bien dire que nous ne sommes qu'au début. Bien sûr, il y a des investissements considérables qui sont faits et qui sont considérablement plus élevés que ceux qui caractérisaient le temps passé.

En même temps, par rapport aux défis que nous avons devant nous, mesurons que nous ne sommes qu'au début. Là aussi, nous nous exprimerons avec modestie : faire face dans le présent et préparer l'avenir. Comme le disait mon collègue, Matteo Segers : « Nos enfants habitent déjà dans l'avenir ».

FAIT PERSONNEL

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, j'ai été cité et je sollicite donc un fait personnel.

M. le Président. – Cela ne m'a pas frappé, Monsieur Desquesnes. Néanmoins, je ne voudrais pas que, à la veille de Noël, vous subissiez une frustration.

La parole est à M. Desquesnes pour fait personnel.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Pour être très clair, ce n'est pas François Desquesnes ni Les Engagés qui, le 7 octobre, en conférence de presse, ont annoncé que les GRD allaient réduire le coût de distribution dans la facture d'énergie de nos concitoyens. C'est simplement ce fait. Il revient au Gouvernement, quand il s'exprime,

de s'exprimer sans mettre la charrue avant les bœufs, en ayant des certitudes, plutôt que d'engager la parole publique sur des choses qui ne sont pas praticables.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 À 3*BIS*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* À 4*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – C'est par respect pour nos interlocuteurs que je souhaite répliquer. M. le Ministre ayant amené des éléments de réponse, je trouve que c'est intéressant de poursuivre la réflexion.

Sur la thématique des pouvoirs locaux, Monsieur le Ministre, commençons par la situation générale des finances locales. Vous avez déclaré que la seule variable qui est dans le vert dans les budgets communaux, c'est le financement des zones de secours dans les politiques de transfert. Il est vrai que toutes les autres sont dans le rouge : transferts au CPAS et aux autres organismes paralocaux.

En l'occurrence, ce n'est toutefois pas tout à fait exact non plus. En effet, c'est une variable qui était dans le vert. Elle ne l'est plus désormais. À partir de l'année prochaine, la montée en puissance va malheureusement reprendre ; dans le cas de ma commune, c'est une augmentation de 58 % à laquelle on doit faire face dans le financement des zones de secours. La responsabilité en incombe au Fédéral, puisqu'il n'y a pas – ou très peu – d'indexation des dotations fédérales. Il y a quand même aussi une responsabilité régionale, puisque les contributions provinciales, de par votre décision, ont été fixées en chiffres nominaux, de sorte que, désormais, toutes les augmentations de dépenses liées à l'inflation sont à assumer par les communes.

L'effet positif que je ne niais pas – au contraire je le soulignais – est désormais derrière nous. Cette variable sera aussi dans le rouge en 2023. En ce qui concerne le plan Oxygène, je vous avais exprimé en commission, et je les ai réitérées en séance plénière, toutes les inquiétudes que la mise en œuvre du plan pouvait susciter. Vous les avez confirmées en exprimant à chaque fois vos regrets. Vous regrettez qu'il n'y ait pas davantage de communes qui aient sollicité le plan Oxygène : 21 pour 2022 sur les 34 qui ont fait une demande.

Pourquoi si peu ? Sans doute parce que, pour celles qui étaient déjà sous CRAC, c'était une opportunité ; c'est bon à prendre. C'est vrai pour la Ville de Namur et pour les quelques autres qui en bénéficieront. Pour l'immensité des autres communes, ce plan – les municipalistes l'ont bien compris – a quelque chose de pervers puisqu'il consiste à financer des difficultés actuelles liées aux dépenses courantes d'un exercice par un recours à l'emprunt qui s'étendra sur 20 années.

Cette formule n'est manifestement pas de nature à répondre aux inquiétudes des municipalistes et à la réalité du modèle communal en termes de finances locales. Sur le retrait de Belfius, banque historique de la Région et des communes, là aussi vous exprimez vos regrets. Je tiens à redire ici que cela ne peut s'interpréter que comme un signe de défiance, d'autant plus interpellant que, comme vous l'avez dit vous-même, il s'agit d'une banque publique à 100 %. Le refus d'une banque publique de participer au financement du plan Oxygène est incontestablement un signe de défiance et, d'une certaine manière, un constat d'échec. On verra si le consortium, que vous appelez de vos vœux pour les exercices suivants, est bien au rendez-vous, mais on peut en douter. En effet, s'agissant de la pérennité dudit plan, à cet égard, vous exprimez également des points d'interrogation, soulignant même que les conditions du marché vont se dégrader avec la hausse des taux d'intérêt. Cette option d'un consortium bancaire est loin d'être garantie. Une hypothèque subsiste sur le caractère durable et pérenne de ce plan de sauvetage pour quelques dizaines de communes ayant demandé à en bénéficier.

Enfin, en ce qui concerne les réformes que j'appelais de mes vœux au nom du groupe Les Engagés, on perçoit votre manque d'enthousiasme. Sur la province, vous renvoyez à l'opération liée à la supracommunalité, mais, en, réalité, s'il n'y a pas vraiment de volonté de travailler sur le *scope* provincial, cette opération de supracommunalité ajoutera une feuille supplémentaire à la lasagne institutionnelle, quel que soit l'intérêt que l'on porte à la supracommunalité.

Relativement à la fonction publique, vous confirmez l'existence d'un groupe de travail dont les conclusions sont sans doute attendues pour la fin de l'année 2023. Ce ne sont même pas des réformes, ni même des « réformettes ». Vous dites que nous sommes à l'approche de la fin de la législature, comme si vous manquiez de temps, alors qu'il reste un an et demi. Il me semble que vous manquez surtout de volonté et de détermination.

À la fin de la législature, quand on devra dresser le bilan, quelle sera la réforme basculante, s'agissant des pouvoirs locaux, que l'on pourra mettre à votre actif ? Je n'en vois qu'une : le basculement dans l'endettement pour les communes qui auront souscrit au plan Oxygène.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mmes Laruelle, Kapompole et M. Bierin (Doc. 1135 (2002-2023) N° 5) et par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Schonbrodt (Doc. 1135 (2022-2023) N° 6).

Un sous-amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Dispa, Bastin, Mme Schyns, M. de Lamotte et Mme Vandorpe (Doc. 1135 (2022-2023) N° 7).

Les amendements et le sous-amendement ont été déposés sur le portail des parlementaires et envoyés par la plateforme sécurisée d'échange des documents.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 À 3*BIS*)

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3*bis*).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 24 ?

Art. 2 à 24

- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 24 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1,1*BIS* À 4*BIS*)

Examen du tableau budgétaire et des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau budgétaire et des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1,1 *bis* à 4*bis*).

Nous commençons par l'examen du tableau budgétaire.

Tableau budgétaire

Au tableau budgétaire, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Schonbrodt (Doc. 1135 (2022-2023) N° 6).

Les votes sur l'amendement et le tableau budgétaire sont réservés.

Nous passons à l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 262 ?

Art. 2 à 262

- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 262 sont adoptés.

Un amendement visant à insérer un article 262/1 a été proposé, après approbation du rapport, par Mmes Laruelle, Kapompole et M. Bierin (Doc. 1135 (2022-2023) N° 5).

Un sous-amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Desquesnes, Dispa, Bastin, Mme Schyns, M. de Lamotte et Mme Vandorpe (Doc. 1135 (2022-2023) N° 7).

Les votes sur le sous-amendement et l'amendement sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 263.

Art. 263

- Pas d'objection ?
- L'article 263 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur le sous-amendement, les amendements, le tableau budgétaire réservé et l'ensemble du projet de décret.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous informe que le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur les critiques de l'Union des classes moyennes (UCM) face à l'inaction de la Wallonie par M. Mugemangango (Doc. 1162 (2022-2023) N° 1) a été retiré par son auteur.

Par conséquent, le projet de motion pure et simple de M. Hardy, Mme Nikolic et Ryckmans (Doc. 1163 (2022-2023) N° 1) est également retiré.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2023 (DOC. 1138 (2022-2023) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023 (Doc. 1138 (2022-2023) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Tzanetatos sous le n° 1138 (2022-2023) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Comme je l'ai dit tantôt, je ne vais pas répéter certains éléments que j'ai déjà abordés ce matin, mais je vais cependant aborder deux éléments de méthode qui sont importants.

On a l'occasion, au fur et à mesure des événements que l'on a vécus au niveau de la Région wallonne, grâce notamment au travail des journalistes et suite à des propositions qui ont été faites dans ce Parlement, de discuter de manière publique, pour la première fois et depuis la naissance de ce Parlement – cela fait quand même 40 ans –, des dépenses du Parlement. Je pense que c'est important. C'est un élément que mon groupe avait mis en avant comme problème depuis notre participation à ce Parlement. Pourquoi tous les éléments budgétaires sont-ils discutés publiquement, comme on l'a fait aujourd'hui, alors que les dépenses du Parlement ne le sont pas ? C'est un élément important.

Le second élément, on l'avait souligné lors de la Commission de comptabilité, c'est que les documents que l'on nous soumet quand on parle du budget ou des comptes ne sont pas forcément assez détaillés. On a souvent des montants qui sont généraux, des lignes générales, sans avoir le détail.

Je prends l'exemple des missions des voyages, puisque c'est un élément qui a beaucoup été évoqué ces derniers temps. Dans le budget, il y a une ligne, 118 000 euros, mais sans savoir à quoi va précisément consacré cet argent. Cela va-t-il être consacré à des missions du Bureau, de la présidence, des commissions ? Ce n'est pas encore clarifié.

Là aussi, quelque part, c'est une demande que j'ai formulée lors de la Commission de comptabilité – c'est une demande que je reformule ici pour les prochains exercices –, on devrait avoir de manière tout à fait automatique, le détail de ces montants pour se positionner de manière très claire par rapport à ces budgets.

Indépendamment de la discussion qu'on a eue dans cette commission, il y a encore des questions qui se posent, mais je ne vais pas les faire nombreuses, juste quelques-unes.

D'abord, il y a eu toute une discussion sur le fonds de réserve du Parlement. En principe, il sert effectivement à faire face à des dépenses importantes. Il sert finalement à assurer la continuité des travaux de ce Parlement. Quand on a demandé où on mettait ce fonds de réserve, la réponse de l'ancien président du Parlement, M. Marcourt, a été de dire : « Le seul qui était au courant du montant exact de ce fonds de réserve, c'est l'ancien greffier ». Là, on a un problème et on doit clarifier au plus vite cette question de fonds de réserve, puisqu'il en va du fonctionnement du Parlement. C'est surprenant que cette information ne soit pas disponible pour les parlementaires et pour le débat public qu'on a ici.

Une autre question qui a été posée, c'est la manière dont la caisse de retraite des parlementaires est gérée, puisqu'il y a des variations très importantes de ce montant à la caisse de retraite. En 2019, les capitaux propres étaient en négatif de -20 millions d'euros. Cependant, l'ASBL a enregistré un bénéfice de 1,5 million d'euros. En 2018, une perte de 397 000 euros, avec des capitaux propres s'élevant à 21 millions d'euros. Depuis 2016, les montants varient très fort. Il y a des questions sur la manière avec laquelle cette caisse est gérée. Est-ce l'impact du payement des retraites ou est-ce une autre gestion qui est faite à travers cette caisse de retraite ? Mon groupe a posé la question et on nous a répondu que l'on allait

faire une réunion pour bien comprendre comment fonctionne cette caisse de retraite.

Un des problèmes qui se pose, c'est que, dans le règlement d'ordre intérieur de la Commission de comptabilité, qui est une commission de comptabilité publique, ceux qui peuvent convoquer la commission, c'est la majorité. Les deux députés de l'opposition ne suffisent pas à convoquer cette Commission de la comptabilité. Pour le moment, il n'y a pas de nouvelle date pour cette commission. On avait effectivement proposé qu'on modifie le règlement d'ordre intérieur pour avoir la possibilité, avec deux députés sur les dix, de convoquer cette commission. Cela a été refusé par la majorité.

En tout cas, pour cette question et pour les autres questions qui vont se poser pour cette commission, je pense qu'il est important de réunir cette commission, de telle manière à répondre à certaines questions posées.

Voilà mes questions, j'espère avoir des réponses au cours de cette discussion et avoir la réponse quant à savoir quand et à quel rythme cette commission va se réunir, sinon toute une série de questions vont s'accumuler, sans qu'elles aient la possibilité de trouver des réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Ministres, chers collègues, ce 21 décembre s'inscrit comme un moment important dans la vie de notre assemblée. Ce 21 décembre, c'est aussi le solstice d'hiver et le moment de l'année qui signe le retour de la lumière. À partir d'aujourd'hui, les jours commencent à rallonger. Vous l'avez compris, je cherche toutes les occasions à positiver. Si ce jour est particulièrement important pour notre assemblée, c'est parce que, pour la première fois, sous l'impulsion des chefs de groupe de la majorité, nous en avons modifié le règlement afin de créer une nouvelle commission, à savoir la Commission de la comptabilité. En son sein, nous avons discuté longuement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie.

Ma casquette de spécialiste en sciences économiques, qui est ma formation de base, me fait envisager cette nouvelle commission un peu comme un comité d'audit. En effet, un comité d'audit a pour objectif de diminuer les risques liés aux erreurs dans une entreprise. Transposée à notre réalité et à notre fonctionnement, je vois cette commission comme un véritable outil de contrôle interne qui permettra d'améliorer la gouvernance et la transparence financière de notre institution. Ce contrôle interne s'ajoute au contrôle externe qui sera désormais exercé par la Cour des comptes. D'ailleurs, avec tous ces dispositifs, nous devenons le Parlement le plus contrôlé au monde.

Avec les 10 membres effectifs de la commission, majorité comme opposition, nous aurons toutes et tous à cœur d'optimiser la gouvernance avec pour but ultime d'augmenter puis pérenniser la sérénité de l'ensemble des collaborateurs de cette assemblée ainsi que la confiance des citoyens.

Cette nouvelle commission s'inscrit également comme un outil de facilitation de la communication entre le Bureau et le reste du Parlement sur les questions relatives aux dépenses, notamment les dépenses d'investissement.

Vous le voyez, c'est un outil novateur. Nous allons travailler avec rigueur pour le placer comme levier de bon fonctionnement, tout en veillant à ne jamais négliger l'indispensable dimension humaine au cours de nos travaux. Les collègues, lors de cette commission, l'ont relevé. Je pense à mon collègue, Maxime Hardy, mais à d'autres aussi. Étant donné que ce jour marque le retour de la lumière, engageons-nous à placer cette dimension humaine au cœur de nos réflexions.

Nos travaux ont débuté par l'élaboration du règlement d'ordre intérieur de cette commission afin qu'elle fonctionne de la manière la plus efficace possible. Nous avons ensuite analysé en profondeur le budget de fonctionnement du Parlement. Je remercie M. le Président Marcourt et Mme la Greffière d'avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées sur chaque poste de dépense.

Dès le mois de janvier – je m'y engage en tant que présidente –, nous poursuivrons notre travail en le concentrant d'abord sur les règles budgétaires et comptables inhérentes à notre Parlement. Ensuite viendra rapidement le temps du suivi budgétaire, puisque nous nous y engageons dans le cadre de cette commission, prévu sur une base trimestrielle. Nous nous attèlerons évidemment à l'analyse des comptes 2022, aidés, dans ce cadre, par le rapport de la Cour des comptes.

Le 21 décembre marque sur le calendrier un jour de profond changement. Notre assemblée se laisse porter par ce changement. La tradition a toujours été de ne pas débattre du budget de fonctionnement lors de la plénière. C'est désormais révolu puisque nous avons eu cette discussion en commission publique et que nous avons cette discussion maintenant. Cela représente une véritable opportunité de mener de vraies discussions de fond et non pas des oukases devant les caméras quand elles sont là.

Pour moi, il est important de faire avancer notre démocratie dans ce cadre. Notre président l'a souligné ce matin, l'année 2023 sera une année importante pour notre assemblée. De nombreuses réformes interviendront et auront des conséquences budgétaires. Le Bureau s'attèlera à concrétiser ces réformes, car c'est son travail. Par exemple, la transparence des décisions du Bureau sera l'une de ces réformes.

Vous le voyez, chers collègues, nous avons pris la mesure des difficultés vécues ces dernières semaines et que nous mesurons l'importance de la mission qui nous est confiée. Chaque crise constitue une opportunité pour mieux faire. C'est ce que nous choisissons de faire aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Le 23 novembre dernier, nous avons modifié, dans cette assemblée, le règlement d'ordre intérieur de notre Parlement. Par cette modification du règlement, nous rendons publics nos débats budgétaires et comptables sur le budget propre du Parlement. C'est un changement important, un changement de paradigme que j'avais souligné et qui, à mes yeux, restait toutefois incomplet, vu le côté boîte noire qui restait concernant d'autres décisions du Bureau de cette assemblée.

Depuis lors, les choses et les mentalités ont évolué. Je le souligne positivement et m'en réjouis. Dans les prochaines semaines, nous aurons à débattre d'une nouvelle modification du règlement d'ordre intérieur pour assurer la transparence effective à l'égard de chacune et chacun d'entre nous sur les décisions du Bureau, mais également pour assurer une transparence des décisions accessibles aux tiers, c'est-à-dire à nos concitoyens, celles et ceux qui font aussi la richesse de notre pays et qui contribuent également au budget de la Wallonie.

Je pense que c'est un élément important, pour la première fois, nous abordons le budget propre du Parlement en séance publique.

Autre élément important, qui permet aussi de relativiser – j'ai entendu les envolées de Mme Kapompole sur le sujet, ce qui me permet de la rendre attentive aux propos que j'échange avec cette assemblée –, c'est la spécialité budgétaire. Cela peut paraître technique, particulièrement détaillé, mais cela ne l'est pas. La spécialité budgétaire, c'est une forme de contrôle par l'assemblée de l'exécution d'un budget. Aujourd'hui, le budget que nous votons, chers collègues, n'est qu'indicatif. Il y a eu un accord et le règlement d'ordre intérieur a été modifié, pour que dorénavant, à l'avenir, le budget du Parlement de Wallonie soit soumis aux règles budgétaires et comptables, y compris de spécialités.

Ces règles nécessitent un règlement technique d'application, qui fera en sorte que le Bureau nouvellement installé ne pourra pas dépenser au-delà du montant qui est prévu par ligne, moyennant la possibilité de déposer des réallocations budgétaires ou des ajustements, ce qui est normal en termes de souplesse de gestion.

Ces règles ne sont pas encore applicables aujourd'hui. Je me tourne encore à nouveau vers la présidente de la Commission de la comptabilité. Je pense que c'est le travail sur lequel nous devons travailler au sein de la Commission de la comptabilité, ce n'est pas le travail du Bureau du Parlement wallon. Je pense que c'est un élément important dans les mécanismes de contrôle que nous devons mettre en place.

Par ailleurs, par rapport au budget qui nous est soumis, même s'il reste indicatif, il y a un *gentleman's agreement* entre les groupes politiques pour que l'on tienne ces lignes budgétaires comme étant des principes et que si jamais il y avait des modifications importantes, par exemple, entre les dépenses courantes et les dépenses de capital, il y ait un retour vers la Commission de la comptabilité. Dans l'intervalle, je pense que c'est important d'avoir cet accord et, même s'il n'y a pas de règle juridique, il y a un engagement politique de l'ensemble des formations politiques. Je m'en réjouis.

J'en viens maintenant au contenu de ce qui est mis dans ce projet de budget dont nous débattons. Il y a trois points sur lesquels nous avons eu l'occasion, mon collègue, M. Bastin et moi-même, d'intervenir en commission.

Il demeure un flou sur les recrutements : 17 personnes sont annoncées pour renforcer les services du Parlement de Wallonie, mais quand il a fallu avoir le détail de ce à quoi correspondaient ces 17 recrutements, nous n'avons pas eu de réponse précise de la part du précédent Bureau. Les choses ont changé aujourd'hui.

Autre élément sur lequel nous n'avons pas eu de précision, c'est l'état d'engagement des dépenses pour les volets « Investissement – les travaux liés au Parlement de Wallonie ». Dans ce qui nous est présenté dans le budget ici comme dépenses d'investissement, nous ne savons pas quelles sont les dépenses qui correspondent à des engagements déjà fermes, sur lesquels on ne pourrait pas changer, sans que cela fasse mettre sous procès avec un fournisseur ou une entreprise de travaux avec laquelle nous serions liés. De ce côté, pas de réponse de la part des membres du Bureau sortant.

Enfin, élément qui nous semble aussi important, c'est que le budget de fonctionnement du Parlement – là, je parle des dépenses courantes – est en progression sensible par rapport à l'exécuté 2021. C'est vrai que, dans les échanges, plusieurs ont fait remarqué qu'il s'agissait de l'exécuté 2021, et qu'il n'est pas toujours comparable à un projet de budget. Je veux bien admettre cet élément. Il n'en demeure pas moins que les chiffres d'augmentation pour les dépenses courantes montrent une progression en deux années de 20 %. C'est un montant trop important aux yeux des Engagés. Nous souhaitons que la sobriété budgétaire s'applique à notre assemblée. Comment pourrions-nous, chers collègues, dire aux services de Wallonie, aux services aux citoyens, qu'il faut faire des économies pour tenir

structurellement les comptes et la trajectoire budgétaire de la Wallonie, sans s'appliquer à nous-mêmes cette propre règle ?

Il s'agit d'un principe qu'il faudra concrétiser. C'est au Bureau, et à vous, Monsieur le Président de cette assemblée, d'y travailler dans les prochaines semaines. Nous attendons de la part des membres du Bureau un ajustement budgétaire, une modification budgétaire qui puisse traduire cet effort sans rogner sur les missions de notre Parlement, mais en faisant en sorte de contribuer aussi au redressement des finances wallonnes.

C'est un élément important et c'est la raison aussi – c'est l'ensemble des remarques que je viens d'évoquer – pour laquelle nous ne soutiendrons pas le budget actuel du Parlement de Wallonie. Nous espérons qu'à l'avenir, nous pourrons le faire, si un travail constructif peut être mené au sein du nouveau Bureau de cette assemblée.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Mesdames les Ministres, mes chers collègues, je m'attendais à entendre le PTB parler du budget de la Wallonie, puisque ce matin on les a entendu parler du budget du Parlement wallon. Il a parlé de la Commission de la comptabilité. On n'a pas encore beaucoup parlé, au niveau du PTB, du budget du Parlement wallon lui-même. Soit, chacun essaiera de comprendre.

Je me réjouis que vous puissiez intervenir parce qu'en fait, précédemment, de mémoire, le PTB n'est jamais intervenu en séance plénière sur le budget du Parlement de Wallonie. C'est très bien, maintenant que c'est en séance publique, vous le faites. Je me réjouis que cela soit désormais en séance publique, parce que comme cela, au moins, les informations qui paraîtront à la presse ne seront pas complètement déformées.

C'est beaucoup mieux d'avoir cette transparence, je préfère nettement. Ceci dit…

M. Mugemangango (PTB). – Vous auriez pu le faire avant.

M. le Président. – Monsieur Mugemangango, vous n'avez pas la parole et, quand M. Wahl cite le PTB, vous ne pouvez pas encore considérer que c'est un fait personnel.

M. Wahl (MR). – Je retiens l'astuce et je trouve cela tout à fait exact.

Le budget est une prévision, on le sait. Des montants – cela avait été évoqué d'ailleurs dans d'autres discussions –, qui sont mentionnés au budget du Parlement wallon, sont trop importants. Pourquoi ? Parce qu'il y a des possibilités d'avoir telle ou telle action, d'avoir telle ou telle activité. Puis, ces budgets sont là dans l'hypothèse où ils sont utilisés ; ils ne le sont pas nécessairement. C'est toute la différence entre un budget et un compte.

Je vous rejoins, Monsieur Desquesnes, la majorité est dans cette optique. Je me réjouis que l'opposition nous rejoigne à ce propos. Il y a un certain nombre d'éléments complémentaires à apporter de rigueur, notamment un budget, que vous avez qualifié d'« indicatif », vous avez raison. Il faut un budget contraignant, un peu à l'instar de ce qui existe pour le budget, mais, toutes proportions gardées, je préfère comparer aux règles d'un budget communal que l'on ne pas dépasser, sans un certain nombre de mécanismes, de garanties. Il faudra les adapter, en ce qui concerne notre assemblée, dans la prochaine révision du règlement que nous aurons.

Cela fait partie des mesures mises en place pour un meilleur contrôle des finances de notre assemblée, avec la Commission de la comptabilité, comme cela a été souligné. Monsieur le Président, vous aurez aussi, au niveau du Bureau, un travail important, essentiel à faire pour que notre assemblée dispose enfin d'un organigramme qui prévoie un véritable service financier, comme cela se fait dans d'autres assemblées, notamment dans notre assemblée sœur, dont nous sommes presque tous membres, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut distinguer les différents services à ce propos ; cela me semble essentiel pour un bon contrôle.

Pour le surplus, je crois qu'il faut réfléchir sans traîner. Des engagements ont été pris par la majorité vis-à-vis de l'opposition également, d'avancer et d'essayer d'aboutir rapidement – janvier ou début février – à des modifications qui soient essentielles et souhaitées par tous. Évitons de réglementer ou de légiférer dans la précipitation. J'ai lu et entendu hier et aujourd'hui, et vraisemblablement qu'on le fera encore demain, un certain nombre de propositions. C'est à qui va le plus loin dans le farfelu le plus complet. Quand j'entends toutes les propositions formulées, il serait bien de veiller, dans cette nouvelle énergie à vouloir faire des économies dans tous les sens sans vraiment les réfléchir, à ce que l'on ne vende pas les fauteuils de notre assemblée et que nous puissions les retrouver à la rentrée.

À un moment donné, il y a des missions de notre Parlement qui doivent être encadrées. Bien entendu, les déplacements, nous sommes tous d'accord, doivent être mieux cernés. Bien entendu, il faut surtout plus de transparence, il faut que les déplacements soient justifiés. Nous n'avons pas toujours la même interprétation sur la nécessité, mais c'est le débat, on peut ne pas être d'accord, mais il faut que ce débat ait lieu. Il faut se ranger à une décision majoritaire, quelle qu'elle soit, et que toutes les justifications et explications puissent être données, y compris s'il y a des surcoûts.

Ce qui va être essentiel dans les jours et les semaines qui viennent – il y aura des conséquences directes ou indirectes sur notre budget –, c'est le rapport de la Cour des comptes sur les travaux. Quels sont les dépassements ? Quelles en sont les raisons ? Sont-ils justifiés ou injustifiés ? Aujourd'hui, je prends garde de prendre position, trop d'éléments nous sont malheureusement encore inconnus.

Ce sera le rôle du prochain Bureau, de la Commission de la comptabilité, qui devra se réunir très fréquemment – elle le fera, je compte bien sur la présidente pour actionner ce mécanisme et je fais confiance à son dynamisme – pour que nous puissions avoir tous les contrôles voulus pour éviter ce qui a été des dérapages. On verra quelles sont leur ampleur et leurs conséquences. Ce sera la mission du Bureau, de la Commission de la comptabilité et de notre assemblée.

(Réaction de M. Mugemangango)

M. le Président. – Il n'est pas prévu de débat, Monsieur Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Cette fois-ci, j'ai été cité.

M. le Président. – Si, à chaque fois que je cite votre nom, vous évoquez un fait personnel, nous n'allons pas nous en sortir.

M. Mugemangango (PTB). – Ce n'est pas vous, mais M. Wahl qui m'a cité. Or, vous avez accordé un droit de réponse à M. Desquesnes pour les mêmes raisons.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Nous n'allons pas y rester deux jours. Vous avez 30 secondes pour vous exprimer.

M. Mugemangango (PTB). – J'entends ce que dit M. Wahl et je suis d'accord avec lui sur le fait qu'il doit y avoir débat, c'est certain.

Je ne crois pas que la crainte actuelle soit que l'on vende les fauteuils du Parlement wallon, je pense que la crainte est plutôt inverse lorsque l'on regarde un chantier à 50 millions d'euros.

Au-delà de l'étude de la Cour des comptes concernant les chantiers, encore faut-il – c'est une demande que nous avons formulée, j'espère que les autres groupes nous suivront – qu'il y ait une étude de la Cour des comptes relative à l'ensemble des dépenses du Parlement entre 2009 et 2022, à savoir la durée du mandat de l'ex-greffier, M. Janssens.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je n'ai pas du tout l'intention de lui donner la parole. Je trouve cette volonté extrêmement intéressante. J'entends toutes les missions qui vont incomber au Bureau. Je me réjouis de voir avec quel dynamisme mes collègues s'impliqueront là-dedans.

M. Wahl (MR). – J'ai quand même le droit de réplique.

M. le Président. – Non, il ne vous a pas cité.

M. Wahl (MR). – Ce n'est pas grave. Je suis d'accord avec lui, sauf sur le fait qu'il va attendre d'avoir les rapports et avoir la connaissance du fonctionnement du Bureau.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Le budget du Parlement est analysé dans un contexte particulier, c'est le moins que l'on puisse dire, et il intervient après la mise en œuvre de la réforme de la Commission de la comptabilité, les uns et les autres se sont exprimés à ce sujet.

Le budget a été préparé par les services, il a ensuite été discuté et porté par un Bureau qui a depuis lors été renouvelé.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le renouvellement du Bureau est un signal qui doit aller de pair avec un certain nombre de réformes dans les prochaines semaines. Les contacts que nous avons eus avec les uns et les autres groupes de l'assemblée me permettent d'espérer qu'un certain nombre d'éléments pourront progresser en ralliant un consensus. C'est en tout cas un état d'esprit que je souhaite promouvoir s'agissant des règles de fonctionnement et des règles internes de notre assemblée.

Dans ces réformes, nous pensons en priorité au rétablissement de la sérénité au sein du personnel et la mise en œuvre du processus d'écoute du personnel tel qu'il a été lancé. Nous pensons aussi à la concrétisation de la procédure disciplinaire à l'égard du greffier, dans le respect des procédures et des droits de la défense. Nous pensons à la publicité des décisions du Bureau, nous pensons au recadrage des missions parlementaires à l'étranger, en incluant les missions du président, du greffier ou de quiconque, le recadrage des dépenses et de leur publicité, et nous pensons plus globalement à la sobriété dans les dépenses du Parlement. C'est la feuille de route que nous assignons au nouveau Bureau ; c'est également la feuille de route que nous nous assignons.

Il y a aussi l'enjeu de la réduction des indemnités parlementaires, des indemnités de fonction spéciale, c'est un élément dont la discussion a été entamée tout à l'heure – j'avais évoqué que j'y reviendrais dans le cadre adéquat.

Comme nous l'avons dit en commission, nous pensons que c'est un débat légitime et nécessaire. Une première étape a été franchie par le Gouvernement en

Wallonie et dans les autres entités. Nous pensons qu'il faudra poursuivre avec les rémunérations des parlementaires et des fonctions spéciales, c'est un débat qui peut donner lieu à des positions différentes, ce que je respecte.

Pour ce qui nous concerne, dans l'attente d'une réforme – c'est quelque chose qui n'est pas nouveau, c'est ainsi depuis le début de l'histoire du parti –, nous appliquons à nous-mêmes les réductions que nous proposons de voir se généraliser, on parle de 40 % du revenu net et c'est davantage pour les fonctions spéciales. Le débat se poursuivra en toute hypothèse dans les prochaines semaines.

Ces réformes doivent aussi contribuer à restaurer la confiance, à tirer les enseignements de cette crise. Celles-ci s'inscriront dans le prolongement d'un certain nombre de mesures déjà prises ou en cours.

En ce qui concerne la délégation quasiment illimitée octroyée en 2018, elle a été très fortement recadrée et il est d'ores et déjà prévu de l'évaluer et très certainement de la resserrer.

Il y a également le travail juridique en cours en ce qui concerne la possibilité d'affiliation syndicale, le cadre de protection des lanceurs d'alerte au sein des services du Parlement. M. Wahl a évoqué l'audit demandé à la Cour des comptes pour ce qui concerne les chantiers. Il est évident que cela sera une pièce maîtresse qui alimentera les travaux. Nous pensons aussi au *screening* des dépenses réalisées par le greffier. Nous pensons encore au screening des dépenses réalisées par le greffier. Nous pensons, enfin, à la transmission au Parquet des pièces relatives à l'enquête de l'Office central pour la répression de la corruption sur le marché informatique, qui a donné lieu, depuis lors, à l'ouverture d'une information judiciaire. C'est un nombre de décisions qui sont soit en cours, soit déjà prises. À cet égard, je veux d'ailleurs remercier M. Disabato pour les initiatives qu'il a pu porter.

Enfin, la Commission de la comptabilité a déjà été installée et a pu donner lieu à une discussion publique. Néanmoins, j'ai une petite correction par rapport à certaines affirmations qui ont été formulées. Il y avait déjà la possibilité d'une discussion publique du budget de fonctionnement du Parlement. C'était le cas en séance plénière. La discussion était jointe à la discussion du budget général. Je renvoie à cet égard aux propos que j'ai tenus pour ce qui concerne l'examen de conscience qu'il nous appartient, chacun, de mener quant à l'attention que nous avons donnée à cet élément.

Le changement sur la transparence est fondamental pour le travail en commission. Il est également fondamental pour le travail au niveau des comptes. Ce sont des réformes qui ont été adoptées il y a un mois, et je pense qu'elles ont rallié l'unanimité de cette assemblée. Toutefois, pour ce qui concerne la discussion du budget en séance plénière, elle était déjà possible.

Cela étant, cette Commission de la comptabilité – M. Desquesnes l'a évoqué – a déjà identifié plusieurs chantiers. Il y a un ordre de hiérarchie des différents chantiers qu'il faut pouvoir établir, ce sera certainement une des premières missions du Bureau. En effet, il y a un grand nombre de mesures à prendre et, certainement, une chronologie, une hiérarchie, par rapport au degré de priorité. Néanmoins, je retiens l'enjeu de l'élaboration des règles budgétaires et comptables qui a été rappelé ici.

Il en va aussi de l'état du Fonds de réserve, comme cela a été évoqué par M. Mugemangango. Il est clair, à cet égard, que la Commission de la comptabilité devra se réunir et il est clair, avant cela, que le Bureau devra travailler. J'ai cru comprendre que celui-ci se réunirait, d'ores et déjà, dès demain.

M. Desquesnes a par ailleurs évoqué une évolution du budget 2023 de cette assemblée sur base d'un paramètre qui n'est pas correct factuellement, puisqu'il a comparé l'état d'exécution du compte 2021 avec le budget 2023. Sur cette base, il a mis en exergue un chiffre d'évolution. Il a amené les deux paramètres, donc son propos était factuellement juste, mais il aboutit à une conclusion qui, elle, est erronée lorsqu'on regarde dans le rétroviseur par rapport au taux d'exécution du budget.

En effet, en comparant l'exécution 2021 avec le budget 2023, on aboutit à 20 %, ce qui est sans doute mathématiquement juste – je n'ai pas fait le calcul –, mais ce chiffre amène une réalité qui est, elle-même, fausse. Pour amener cette lumière que je souhaite ajouter au débat, il faut alors comparer l'exécuté 2021 avec le budget 2021. L'exécuté, c'est 73 millions d'euros. Le budget, c'est 92 millions d'euros. Notre assemblée, en 2021, a dépensé 19 millions d'euros de moins que le budget tel qu'il avait été adopté. On peut regarder en remontant le temps. En 2020, l'exécuté, c'était 62,9 millions d'euros. Le budget, c'était 14 millions d'euros de plus, à savoir 76,47 millions d'euros. Je peux encore remonter en 2019 : 67 millions d'euros, alors que le budget était de 76 millions d'euros.

Cette discussion illustre l'approfondissement qui est nécessaire. Elle illustre aussi la trop faible attention qui a été donnée collectivement à cet enjeu. Il y a un travail à faire pour que les éléments puissent être mieux compris, parce qu'il y a là des éléments d'investissement qui peuvent être liés au rythme d'évolution de chantier. Puis il y a des éléments de dépenses courantes pour ce qui concerne les chiffres que j'ai cités. Si je regarde rapidement, je constate qu'il y a, chaque année, également au niveau des dépenses courantes, un différentiel positif, c'est-à-dire des montants non dépensés de 6 millions à 8 millions d'euros. Il y a donc là un travail à faire pour que le

budget du Parlement soit plus proche de son exécution. Cela peut certainement compléter les mesures de sobriété à laquelle les uns et les autres ont fait référence.

En toute hypothèse, il y a donc beaucoup de travail pour le Bureau, du travail également pour la Commission de la comptabilité, un certain nombre de réformes et, sans doute, également une révision du budget à l'occasion de l'ajustement budgétaire.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, il ne vous aura pas échappé que j'ai été cité et même apostrophé.

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, quand j'avais 20 ans et que j'étais instituteur, j'ai eu l'habitude de cela.

Il faut être sérieux, car le débat a lieu depuis un certain moment.

Je vous donne la parole, puisque vous avez été cité, et vous veillerez, si vous le voulez bien, sans jugement de valeur, à apporter une plus-value au débat.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Quand M. Hazée me cite en ce qui concerne les 20 %, je compare les dépenses courantes et non pas les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, cela signifie aussi que, par rapport à l'ajustement budgétaire que nous appelons de nos vœux pour le budget du Parlement de Wallonie, il faut que très rapidement les membres du Bureau disposent de la préfiguration de l'exécution des comptes 2022.

M. Wahl (MR). – Il n'y a aucune plus-value !

M. le Président. – Je vous avais bien compris.

Je n'ai jamais entendu autant d'intérêt depuis 2019 pour le travail du Bureau…

(Réactions dans l'assemblée)

Si ma réponse ne vous intéresse pas, je ne la continuerai donc pas et je considère que plus personne ne demande la parole.

(Réactions dans l'assemblée)

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL EN CAS DE SIGNALEMENT D'INFORMATIONS SUR UNE IRRÉGULARITÉ SUSPECTÉE AU SEIN D'UN SERVICE DU GOUVERNEMENT WALLON OU D'UN ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC AUQUEL EST APPLICABLE LE DÉCRET DU 22 JANVIER 1998 RELATIF AU STATUT DU PERSONNEL DE CERTAINS ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC RELEVANT DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 1082 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* À 9)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 9).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Di Mattia sous le n° 1082 (2022-2023) N° 7 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Il s'agit de la transcription d'une directive européenne qui protège les travailleurs qui dénoncent....

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je vous demande d'écouter l'intervenante, si vous le voulez bien. Le bruit monte jusqu'ici, ce qui est désagréable.

Excusez-moi, Madame Bernard. Vous avez la parole.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je disais donc qu'il s'agit de la transcription d'une directive européenne qui protège les travailleurs, qui dénonce des manquements, des malversations, des fraudes, des tentatives de corruption ou autres dysfonctionnements. Bref, ce que l'on appelle « les lanceurs d'alerte ».

Au PTB, dans les grandes lignes, nous sommes d'accord avec ce texte même si l'on peut encore améliorer des dispositions pratiques. Il faudra peut-être revenir dessus ultérieurement.

Nous soutiendrons ce texte.

Je voudrais quand même signaler qu'il y a un gros souci dans ce texte. En fait, il manque une partie parce que ce texte a, en fait, une portée limitée puisqu'il s'applique aux travailleurs du SPW, le Service public de Wallonie, et aux organismes d'intérêt public qui relèvent du Code de la Fonction publique.

Or, il y a, en Wallonie, beaucoup d'autres travailleurs qui relèvent des services publics, comme le TEC, la Société wallonne des eaux, la SOFICO, l'Agence wallonne pour la sécurité routière, et cetera. Pour l'instant, tous ces travailleurs ne sont pas protégés par ce décret, de même que les travailleurs de ce Parlement qui sont au service de nos travaux et donc au service de la démocratie et du public.

Nous avons évoqué ce problème en commission en disant qu'il faut nécessairement trouver une solution. Il y a eu des propositions d'amendements, il y a eu aussi du ping-pong entre ministres fédéraux et régionaux. On a demandé à Mme la Ministre régionale d'interroger la ministre fédérale qui a renvoyé la balle au ministre fédéral du privé. Donc il y a eu beaucoup d'échanges pour savoir, finalement, quelle loi va protéger les travailleurs du Parlement. Pour le moment, on n'est pas encore sorti de l'imbroglio.

À ce stade, on sait que les travailleurs de la Chambre et du Sénat sont protégés par la loi de protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique fédérale. Donc, la question se pose de savoir pourquoi des travailleurs de Wallonie ne seraient pas protégés par la loi qui protège les lanceurs d'alerte de la fonction publique wallonne.

Il y a, en effet, un vide juridique qui a été mis à jour par les questions posées par l'opposition. Ce vide juridique est reconnu. Il y a eu des réunions entre Parlements, il y a des avis juridiques qui sont demandés. Il y a notamment eu, à notre connaissance, une réunion le 13 décembre dernier.

Madame la Ministre, je voudrais savoir si cette réunion a déjà donné des conclusions, s'il y a des pistes qui sont lancées et voir dans quel délai on peut attendre une solution. En effet, les travailleurs de ce Parlement ont été beaucoup secoués. Ils ont aussi encore des choses à dire et il faut garantir qu'ils puissent être protégés. Ils sont les garants de la démocratie. Si, demain, ils ne peuvent plus travailler correctement en étant protégés, la démocratie ne peut plus fonctionner correctement. Il sera dès lors important de continuer les travaux pour élaborer une loi sur les lanceurs d'alerte qui protège tout le monde dans la fonction publique en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Chers collègues, nous allons voter aujourd'hui un projet de décret qui s'inscrit dans le cadre d'une transposition, pour la fonction publique, des modalités du canal de signalement interne et de la protection offerte en cas dudit signalement, telles que fixées par une directive européenne.

Ce projet de décret vise à protéger les membres du personnel, c'est-à-dire les travailleurs d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public soumis au Code de la fonction publique wallonne et qui est, premièrement, en possession d'une information couverte par le secret professionnel et, deuxièmement, qui désire le signaler si elle porte sur une suspicion ou sur une irrégularité.

Ce texte, au-delà du fait qu'il transpose une directive, met en œuvre un chapitre important de la Déclaration de politique régionale pour mon groupe politique. Je me réjouis que le dispositif prévu par le Gouvernement ne s'arrête pas seulement au respect du droit de l'Union européenne qui est repris dans la directive. En effet, il va plus loin en visant aussi l'exécution ou l'omission d'un acte portant atteinte aux constituants une menace, pour les intérêts au sens large de la Région, pour l'intérêt public, et qui constitue une violation d'une norme européenne directement applicable, d'une loi, d'un décret, d'une règle interne qui implique un risque pour la vie, un risque pour la santé, un risque pour la sécurité des personnes.

Nous sommes convaincus que, afin de protéger et de renforcer les services publics, auxquels nous tenons tant, nous devons disposer de tous les outils nécessaires, pour qu'ils puissent fonctionner de la manière la plus optimale possible. Ce projet de décret vient compléter l'arrêté du Gouvernement wallon qui a été adopté le 13 octobre 2022 qui vise à transposer, hors canal de signalement externe, l'ensemble de la directive, et ce, dans les limites de la compétence de la Région wallonne.

Chers collègues, je ne serai pas beaucoup plus longue, vu que les débats ont eu lieu en commission. J'aimerais vous dire que la protection des travailleurs est une priorité pour nous, que nous souhaitons encore renforcer ce statut de fonctionnaire et que nous continuerons à y être attentifs. Des pistes sont d'ailleurs sur la table concernant le signalement externe. Nous continuerons à travailler et à protéger ces travailleurs qui sont là pour faire fonctionner notre démocratie de la meilleure façon possible.

C'est sans grande surprise que notre groupe va évidemment soutenir ce texte, qui constitue une avancée majeure pour les citoyens, travailleurs, mais aussi pour le service public et pour notre démocratie.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Chers collègues, l'actualité ne cesse de nous le répéter – et cela concerne notre propre assemblée –, la mise en place d'un mécanisme de protection des lanceurs d'alerte constitue une avancée importante que l'Union européenne nous impose à nous, États membres.

Cela concerne bel et bien les agents de notre Parlement également. Notre groupe avait d'ailleurs soulevé cette question lors du débat intervenu en commission.

J'avais demandé l'avis en urgence du Conseil d'État sur mes amendements. Je dois regretter que, malgré la saisine du précédent président de ce Parlement, que je remercie, la section de législation ait finalement refusé de considérer l'urgence sur la question, alors même que, d'une part, la directive est en retard de transposition et que, d'autre part, le personnel de l'assemblée mérite tout autant de faire l'objet de ce mécanisme de protection. Je trouve regrettable de la part du Conseil d'État son refus de proposer un avis dans les temps, mais bref.

Dans l'intervalle, des membres de la commission m'ont signifié l'existence d'une étude commandée par Mme la Greffière suite à une décision du précédent Bureau portant sur l'application du dispositif à notre assemblée. Cependant, l'information exacte que les services m'ont communiquée est qu'il s'agit davantage d'une note interne sur le sujet.

Le hasard veut que, à mes côtés, au Bureau, siègeront Mme Sobry et Mme Grovonius, toutes deux – comme moi – membres de la Commission de la fonction publique. Il me semble qu'elles n'étaient pas contraires à transposer pour les agents du greffe le dispositif des lanceurs d'alerte.

Je souhaite par ailleurs rappeler que le Bureau élargi a discuté de la réponse à apporter à cette question et que mon groupe a d'ores et déjà annoncé, lors de cette réunion, que je redéposerai, de manière tout à fait constructive, une proposition de décret reprenant le contenu de mes amendements initiaux, l'objectif étant de demander l'avis du Conseil d'État sur cette question ; un avis en bonne et due forme, cette fois-ci.

Pour ces raisons, en l'absence de l'avis du Conseil d'État, vu les déclarations de mes collègues, Mmes Sobry et Grovonius, vu la position du Bureau élargi, je vous annonce le retrait des amendements que j'avais déposés.

Mon groupe aurait souhaité que la dimension relative aux agents du Parlement puisse être intégrée directement dans le projet de décret de Mme la Ministre. Cela aurait pu être possible puisque, dans le cadre d'un débat de nature différente, le Parlement a été intégré dans le décret WBFin qui ne concernait, à l'origine, que les administrations du pouvoir exécutif.

Mon groupe s'abstiendra, mais entend bien revenir sur le sujet dès le mois de janvier, celui-ci étant essentiel afin d'obtenir toutes les garanties juridiques en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Monsieur le Président, Mesdames les Ministres, chers collègues, le projet de décret que nous a présenté la ministre de la Fonction publique constitue une étape importante dans la transposition en Région wallonne de la directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, mieux connue comme la directive « Lanceurs d'alerte ».

Avec mon groupe, nous nous réjouissons du travail accompli en la matière. De l'aveu des divers législateurs du pays, l'exécution de cette directive pour l'ensemble des travailleurs belges, qu'ils soient dans la fonction publique ou dans le secteur privé, n'est pas chose aisée.

Ce projet de décret constitue la touche finale du Gouvernement wallon dans la mise en place d'une procédure de signalement efficace et qui protège toute personne employée au sein de la fonction publique wallonne qui, dans son cadre professionnel, suspecterait ou constaterait une irrégularité.

Dans le cadre de ce signalement et de cette protection, la Région wallonne a même été plus loin que la directive. En effet, la directive se limite aux violations du droit européen dans des domaines expressément listés, tandis que le cadre réglementaire adopté par la Wallonie prend en considération les actes ou les omissions qui portent atteinte aux intérêts de la Région et qui soit violent toute norme, réglementation, circulaire, règle ou procédure interne applicable, soit impliquent un risque inacceptable pour les citoyens ou pour l'environnement.

C'est un geste fort envers le personnel public wallon que je me devais de souligner. Je le souligne plus volontiers encore que, dès demain, le Bureau de ce Parlement s'attèlera à proposer, pour le personnel du greffe de cette assemblée, cette même orientation prise par le Gouvernement parce que, en effet, Madame Goffinet, nous n'y sommes pas contraires.

Lors de nos débats en commission, nous avons exprimé le souhait de s'assurer de la solidité juridique, et donc je tiens à rassurer Mme Bernard sur ce point parce que le personnel du greffe était une des deux catégories de travailleurs que vous avez citées, en disant que nous les oubliions. Par rapport à cela aussi, Madame Bernard, répéter un mensonge n'en fait pas une vérité, et je vous invite à relire la loi fédérale de la ministre De Sutter, parce qu'elle ne s'applique pas au personnel du Parlement fédéral.

La deuxième catégorie de travailleurs que vous disiez être oubliée, Madame Bernard, à savoir les

travailleurs du TEC, de la Société wallonne des eaux, de la SOFICO, et cetera ne tombe pas, ces travailleurs ne sont pas sous l'égide du Code de la fonction publique wallonne. Quand bien même elle le voudrait, la ministre De Bue ne pourrait pas s'assurer de couvrir ces travailleurs, ils sont couverts par la réglementation fédérale du droit du travail. Il ne s'agit pas d'un ping-pong entre ministres, mais simplement du respect des compétences de chacun.

La ministre wallonne de la Fonction publique a pris ses responsabilités dans le cadre de ses compétences en transposant adéquatement cette directive pour le personnel des services et des organismes qui sont placés sous son autorité. Il appartient à présent à ce Parlement de lui emboîter le pas en adoptant le cadre juridique qui met en place une procédure de signalement pour les membres de son personnel.

Au vu des récents débats parlementaires, je ne doute pas que nous pourrons compter sur l'opposition pour avancer en ce sens, et en toute cohérence avec le dispositif qui est mis en place pour les autres membres de la fonction publique wallonne.

À la rentrée aussi, ce Parlement aura l'occasion d'examiner la proposition de décret que les groupes de la majorité du Parlement wallon, et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont déposé de manière conjointe afin de confier aux médiateurs communs le signalement externe, cette fois, comme le prévoit la directive européenne.

Je vous le disais en début d'intervention, le projet de décret sur lequel nous sommes amenés à voter parachève l'exécution de cette directive pour ce qui concerne les agents de la fonction publique wallonne. En effet, l'efficacité de la procédure de signalement nécessite que les auteurs de signalement et les membres du personnel actuel, ancien ou stagiaire qui les aident dans ce signalement ou sont associés à l'instruction bénéficient de la levée du secret professionnel qui est imposé par l'article 458 du Code pénal.

Au nom de mon groupe, je tiens donc à remercier Mme la Ministre et les membres du Gouvernement pour les dispositions qu'ils ont prises et pour celles qu'ils proposent au vote de notre assemblée afin de protéger les lanceurs d'alerte en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Il est normal que l'on ait abordé de façon assez étendue la question de la protection des lanceurs d'alerte du Parlement wallon vu l'actualité.

En même temps, convenons qu'en fait, cela ne fait pas l'objet du texte que nous abordons aujourd'hui, et que Mme la Ministre est compétente pour la fonction publique. Le personnel du greffe, le personnel du Parlement wallon a un statut à part qui doit être réglé et tous les groupes s'y sont engagés en commission, pour résoudre la question par rapport à ce personnel qui mérite d'être protégé. Cela ne rentre toutefois pas dans le champ d'application du texte qu'on aborde aujourd'hui.

On peut souligner que ce texte accorde une protection aux agents de la fonction publique wallonne qui est plus large que celle que la directive prévoyait. Cela a été dit par Mmes Ahallouch et Sobry donc je ne vais pas répéter ce qu'elles ont déjà très bien expliqué.

Je ne sais pas pourquoi je n'ai pas eu l'honneur d'être cité par Mme Goffinet, mais moi aussi je faisais partie de la discussion dans la Commission fonction publique ; et le hasard fait que l'on va tous se retrouver autour de la table du Bureau ensemble pour faire avancer le dossier dès demain, parce que la note évoquée par Mme Goffinet d'analyse juridique interne amorcée par Mme la Greffière, elle est sur la table du Bureau de demain matin à 9 heures. On peut, dès demain, s'attarder sur cet enjeu et le faire avancer.

Je ne serai pas beaucoup plus long par rapport à cela, mais je salue également l'avancée que représente ce texte. Mon groupe le soutiendra et le votera évidemment. Je remercie le Gouvernement et Mme la Ministre pour le travail effectué.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos interventions. Je voudrais vous rappeler que ce texte est une transposition d'une directive qui concerne plusieurs niveaux de pouvoir : le niveau fédéral et dans les entités fédérées, plusieurs ministres sont concernés.

En ce qui concerne mes compétences relatives à la Fonction publique, l'essentiel de la directive est transposé via un arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2022, qui a été publié au *Moniteur belge* le 24 novembre dernier. C'est en effet cet arrêté qui transpose hors canal de signalement externe l'ensemble de la directive, et ce dans les limites des compétences de la Région wallonne et des miennes en tant que ministre de la Fonction publique. Je dirais que 98 % du dispositif sont transposés via l'arrêté.

Le projet de décret relatif au secret professionnel soumis à votre vote aujourd'hui complète cet arrêté en vue de transposer un article de la directive, l'article 21, en ses paragraphes 1, 2 et 7, dès qu'il touche à une matière devant être réglée par voie législative et que l'autorité fédérale n'a pas pris d'initiative.

Je voudrais rappeler que ce projet de décret vise à protéger, dans le cadre d'un signalement, les membres

du personnel d'un service du Gouvernement ou d'un OIP soumis au Code de la fonction publique wallonne qui, en tant qu'auteur de signalement, facilitateur ou personne associée à une instruction, sont en possession d'informations couvertes par le secret professionnel et désirent, selon les cas, les signaler, les divulguer ou les mentionner, dès lors qu'elles portent sur la suspicion d'une irrégularité.

J'aimerais clôturer mon intervention en rappelant l'important travail qui a été mené pour cette transposition. L'aboutissement de ces deux textes, l'arrêté et le décret, est le fruit d'un travail de longue haleine depuis plusieurs mois, impliquant de nombreux acteurs auquel la Région wallonne, par mon initiative, a contribué au premier plan. Deux textes ambitieux qui reflètent la volonté première de protéger au mieux les membres du personnel de la fonction publique wallonne qui soupçonneraient une irrégularité dans un souci de cohérence et de complétude. Cette volonté a été sous-tendue par le projet de décret lui-même, établi en réaction à l'inaction de l'autorité fédérale, pourtant compétente en la matière, afin que le personnel de la fonction publique wallonne soit protégé et ne soit pas freiné par la crainte de possibles représailles pénales en cas de signalement, divulgation ou déclaration d'irrégularité. Il permet donc de déroger, sur certaines conditions, à l'article 478 du Code pénal.

Comme vous le savez, eu égard à mes compétences, le texte s'applique au personnel du Code de la fonction publique, à savoir les services du Gouvernement et les 19 OIP visés par le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne.

De son côté, le ministre Collignon est en train de travailler et d'adopter une réglementation pour le personnel de la fonction publique locale.

Quant au personnel des entités publiques non soumises au code, bien que je ne dispose pas de compétence à leur égard, leur prise en compte a été l'un de mes points d'attention. Lors des travaux menés avec l'ensemble des autorités, les entités fédérées, dont la Région wallonne, ont insisté pour que la loi fédérale Dermagne, relative au contrat de travail – comme l'ont rappelé Mme Sobry et M. Bierin – agisse comme filet de sécurité applicable dès qu'aucune législation ou réglementation spécifique n'existe.

C'est ainsi que l'exposé des motifs de cette loi précise que : « Sauf si les dispositions spéciales leur sont applicables, les entreprises publiques autonomes de natures nationale ou régionale sont considérées comme une entité juridique du secteur privé. Le projet de loi actuel agit donc comme une sorte de filet de sécurité pour les organisations auxquelles aucune législation spéciale relative aux lanceurs d'alerte ne trouve à s'appliquer.»

C'est ainsi que, en son article 6, il est prévu que « les dispositions de la présente loi relative à la protection des auteurs de signalements s'appliquent à toute organisation dotée ou non de la personnalité juridique qui relève des entités fédérées, dans la mesure où une question n'est pas réglée par la législation des Régions et des Communautés et relève de la compétence de l'État fédéral ».

Je comprends la préoccupation des parlementaires au sujet de la situation du personnel du greffe du Parlement de Wallonie, compte tenu de la situation que vous connaissez depuis quelques mois. Je m'inscris totalement dans les propos qui ont été tenus, notamment par Mme Sobry et M. Bierin. En effet, il est important que le Parlement wallon se saisisse de sa compétence et puisse également établir un mécanisme de signalement interne, comme je l'ai fait par un arrêté du Gouvernement wallon pour le personnel qui relève de la fonction publique. Je ne doute pas que vos travaux seront très fructueux.

Il n'y a évidemment pas ici de ping-pong entre la Région vers le Fédéral puisque je vous ai rappelé la méthode de travail de l'ensemble des acteurs et des dispositions qui sont présentes dans la loi fédérale. Je voulais également vous rappeler que la ministre fédérale de la Fonction publique, Mme De Sutter, n'est pas plus compétente que moi pour le personnel des parlements. Nous ne sommes même pas ici dans un mécanisme de signalement interne, il s'agit juste de la levée du secret professionnel qui, comme je vous l'ai dit, est véritablement une petite partie de la transposition de la directive.

Je pense avoir rappelé l'essentiel de ces dispositions. Je voulais remercier l'ensemble des commissaires qui ont participé aux travaux et clôturer ainsi cette intervention.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Chacun a pris ici des engagements pour résoudre le plus vite possible la situation des travailleurs du Parlement, et nous allons donc suivre de près tous ces travaux.

Je dis à nouveau que le texte présenté aujourd'hui apporte une avancée. Nous allons le soutenir et nous continuerons, à l'avenir, à lutter pour protéger ceux qui ne le sont pas encore.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Nous souhaitons rappeler que nous soutenons pleinement ce texte qui vise à protéger les travailleurs et les lanceurs d'alerte.

M. le Président. – Mmes Goffinet, Sobry et M. Bierin ne souhaitent pas répliquer.

Les amendements déposés, après approbation du rapport, par Mme Goffinet (Doc. 1082 (2022-2023) N° 8 – amendements n° 1 à 5) ont été retirés par leur auteure.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 9).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

Art. 2 à 5

- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGRÉMENT ET AU SUBVENTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTOCRÉATION D'EMPLOI (EN ABRÉGÉ : S.A.A.C.E.) (DOC. 1137 (2022-2023) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : S.A.A.C.E.) (Doc. 1137 (2022-2023) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Roberty sous le n° 1137 (2022-2023) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Le projet de décret qui nous est présenté vise à améliorer un dispositif qui permet d'accompagner des personnes vers un retour à l'emploi ; des personnes qui, en étant demandeuses d'emploi, voudraient se lancer dans leur propre activité et ainsi créer leur propre emploi.

Il y a plusieurs points positifs : la garantie d'accompagnement et des services offerts par les services d'accompagnement d'autocréation d'emplois, une meilleure protection des bénéficiaires de cet accompagnement qui seront, pour toute la durée de leur accompagnement, sous contrat de formation professionnelle.

Un petit regret est que le projet de décret ne s'adresse pas aux travailleurs à temps partiel, comme cela était souligné et demandé par le Conseil économique, social et environnemental et le FOREm.

On trouve également dommage que les modalités encadrant l'information des bénéficiaires tout au long de leur accompagnement n'aient pas été davantage précisées. On aurait pu, par exemple, imaginer un mécanisme prévoyant que des séances de suivi d'information et d'orientation soient organisées au terme de chacune des trois phases prévues dans la construction des projets, la précréation, le test et la postcréation.

Malgré ces regrets, nous allons voter ce projet de décret en disant qu'il faudra réévaluer et adapter le projet dans le futur après quelques mois de fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, c'est effectivement un projet de décret qui a été débattu en commission et qui, de manière générale, a recueilli l'assentiment de la majorité des membres de la commission.

Il s'agit des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, ce que l'on appelle les SAACE, qui ont été, pour rappel, mises en œuvre en 1990 comme expérience pilote. Ces initiatives, ces SAACE, avaient pour objectif, Mme Bernard vient de le rappeler, l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi pour créer ou reprendre une activité d'indépendant ou créer une entreprise.

Cependant, aujourd'hui, si l'on regarde dans le rétroviseur, force est de constater que ces dispositifs ont été efficaces. Mme la ministre l'a rappelé lors de travaux de notre commission et elle a avancé un certain nombre de chiffres. Je lui laisserai bien sûr la primeur de les rappeler peut-être tout à l'heure dans son intervention, afin de ne pas lui brûler la politesse.

Néanmoins, au regard des chiffres qu'elle avait avancés, on pouvait effectivement constater que ce dispositif avait été efficace. Ce que nous remarquons également c'est le taux de pérennité à cinq ans des entreprises créées par les SAACE, qui tourne autour de 74 % ce qui est particulièrement élevé.

Les SAACE sont donc particulièrement actives et dynamiques, ce qui a d'ailleurs été confirmé par une étude réalisée en 2020. Malgré ces chiffres, chers collègues, l'état des lieux réalisé en 2019 a mis aussi en avant une série de points faibles dans le fonctionnement de ce dispositif. Je relève, dans ces points faibles, la coexistence de structures juridiques multiples à l'organisation territoriale et thématique peu structurée des SAACE ou encore un manque d'homogénéité des services d'accompagnement.

L'objectif du décret proposé aujourd'hui à notre approbation est d'améliorer ces faiblesses en améliorant la visibilité des SAACE auprès des bénéficiaires, en sécurisant le statut des demandeurs d'emploi pendant toute la durée de l'accompagnement par une SAACE, en maintenant leurs droits sociaux et en professionnalisant davantage ces dispositifs SAACE.

Le tout, chers collègues, en partenariat avec les acteurs proches de l'emploi. La réforme envisagée a également la volonté d'être plus protectrice pour les bénéficiaires accompagnés en assurant la neutralité fiscale et sociale du dispositif. Le décret sécurise, par ailleurs, le statut du porteur de projet pendant toute la durée de l'accompagnement. Effectivement, il n'y aura plus qu'un seul statut pour tous les bénéficiaires permettant de s'assurer des mêmes droits sociaux via un contrat de formation professionnelle conclu avec le FOREm et avec le bénéficiaire.

L'agrément est désormais octroyé pour une durée de six ans afin de permettre une mise en œuvre efficace de la stratégie d'accompagnement de chaque opérateur.

Enfin, le cadre de financement des SAACE est revu et sera drastiquement simplifié. Nous pouvons donc constater que le rôle des SAACE dans l'écosystème wallon est essentiel en termes d'impact économique en matière de création d'emplois d'indépendants et de création d'entreprises.

Nous sommes, chers collègues, convaincus que cette réforme renforcera le rôle important des SAACE et qu'elle participera à l'objectif d'améliorer le taux d'emploi en Wallonie, prévu dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, qui est celui de tendre vers les 68,7 % à l'horizon 2025.

C'est pourquoi, chers collègues, mon groupe soutient fortement ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi nous tiennent particulièrement à cœur. Dans notre éventail régional des aides à l'emploi, c'est en effet un des rares dispositifs orienté vers la création d'emplois indépendants.

Les choses se passent au mieux. Les candidats accompagnés qui parviennent à créer leur emploi, à lancer leur affaire, à se lancer, deviennent eux-mêmes des créateurs d'emplois. C'est donc un cercle vertueux qui s'installe. Au fil des ans, les résultats sont convaincants. Nous savons qu'un des gros problèmes de la Wallonie, c'est la méfiance à l'égard du risque et un esprit d'entreprise parfois trop frileux.

Nous tenons très fort à ce processus et nous saluons la volonté de la ministre de le conforter et de le pérenniser, d'asseoir sur des bases plus solides son agrément et son financement.

J'ai quelques réserves néanmoins par rapport à la procédure et au suivi de ce projet.

Rappelons notre regret de n'avoir pu procéder à des auditions avant l'examen de la mise au vote de ce décret. Il s'agit d'un secteur en effet très particulier, assez rarement évoqué dans nos débats. C'est pour cela que je me permets de le faire aujourd'hui. Il est caractérisé par une certaine diversité de statut juridique et de méthode. Il faut dire aussi qu'il est dépourvu d'une structure faîtière qui pourrait tenir lieu de porte-parole, comme en disposent d'autres associations partenaires de l'emploi, telles que les MIRE ou les CISP.

L'examen de ce projet offrait l'occasion d'entendre en commission un échantillon d'opérateurs pour faire mieux connaissance avec le secteur et être informé des réalités de terrain. Nous n'avons pas eu l'occasion de le faire, c'est dommage.

Dans ces conditions, nous avons spontanément procédé à une série de coups de sonde auprès de structures concernées. Nous retenons quelques éléments dignes d'intérêt. Les SAACE se félicitent de la reconnaissance du Gouvernement pour leur travail et elles saluent la volonté de pérenniser leur activité et de garantir des modalités d'agrément et de financement à cet égard.

Cependant, elles ont quelques remarques, à prendre de manière positive, mais avec des regrets.

Elles regrettent la perte d'une partie de leur public, le dispositif sera en effet dorénavant exclusivement réservé aux demandeurs d'emploi. Elles regrettent la crainte d'un accroissement sensible de travail administratif au détriment de l'accompagnement et du coaching. Il est notamment question des documents justificatifs à fournir à la SOWALFIN ou au FOREm et les personnes accompagnées seraient elles-mêmes astreintes à un surcroît d'obligations administratives, pour un public qui n'y est pas nécessairement opérationnel sur ce type de démarche.

Au fil des ans, les SAACE ont développé plusieurs méthodes de formation et d'accompagnement. Sous couvert d'harmonisation, elles craignent de devoir se conformer à un cadre uniforme et trop rigide. Or, la diversité des approches et des méthodologies serait une des recettes des succès enregistrés par les SAACE, d'où la nécessité d'une certaine flexibilité.

La gratuité est un autre point sensible. Certaines SAACE demandent une caution. Cela s'inscrit dans la démarche pédagogique du futur ou de la future responsable d'entreprise, mais cela a peut-être aussi pour ouverture de fidéliser la personne accompagnée, d'encourager son assiduité.

Enfin, les SAACE redoutent un contrôle plus tatillon pour elles-mêmes et pour leur public. C'est une appréhension classique chez les associations partenaires des politiques de l'emploi.

Ces remarques auraient mérité davantage de débat dans le cadre d'auditions.

Par ailleurs, dans l'examen du dossier qui nous est soumis, nous pouvons faire l'impasse sur les remarques du Conseil d'État. Pour schématiser à l'extrême sa position, en regard de la loi sur la réforme institutionnelle et du transfert des compétences aux entités fédérées, le dispositif SAACE serait à cheval sur les compétences Emploi et les compétences Aides économiques. Cela reste une interrogation et c'est aussi la position exprimée en son temps par la Cour constitutionnelle. Prenons-en acte.

Une des conséquences est de ne pouvoir limiter le dispositif à la région de langue française, mais d'en étendre le bénéfice aux citoyens germanophones. Y a-t-il à cet égard une insécurité juridique ou des risques de recours ? Mme la Ministre a évoqué cette question en commission, mais nous restons encore avec quelques interrogations. Cependant, pour nous, cela reste un élément qui n'est pas fondamental.

Il y a aussi la question de la conformité du dispositif avec des règlementations européennes relatives aux aides d'État. Le projet vise notamment à nous prémunir davantage à cet égard. Néanmoins, il est recommandé de le notifier à la commission. Que répondre à cette suggestion ?

Madame la Ministre, si vous pouviez répondre à ces questions, cela serait un plus pour notre débat et pour la sécurité juridique du montage.

Nous adhérons à la volonté de pérenniser les SAACE et de garantir le financement. Au-delà de toutes les interrogations que nous avons résumées ici, nous avons un grand regret, selon nous, le public des SAACE ne devrait pas se limiter aux demandeurs d'emploi. L'accompagnement qu'elles offrent devrait rester accessible à des travailleurs actifs, salariés, indépendants à titre partiel, désireux de faire évoluer leur carrière ou de s'ouvrir de nouveaux horizons professionnels, au travers d'un projet d'entreprise.

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien ajouter à cette déclaration.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Ces structures d'accompagnement sont importantes pour toutes les personnes qui souhaitent créer leur entreprise ou reprendre une activité existante.

Nous saluons, dans ce projet de décret, plusieurs points. Notamment le renforcement des liens entre les SAACE et la SOWALFIN, ainsi que la mise à disposition des outils économiques régionaux existants et qui inscrivent ainsi les SAACE aux côtés de l'ensemble des opérateurs d'accompagnement économique et de stimulation de l'innovation. On renforce donc l'ADN entrepreneurial de ce dispositif qui a pu parfois en manquer. Dans certains dispositifs, tel qu'Airbag, par exemple, l'accompagnement des futurs entrepreneurs était en effet extrêmement disparate, allant du véritable accompagnement jusqu'à malheureusement le rôle restreint de signataire sans accompagnement, afin simplement de permettre aux demandeurs de solliciter l'aide.

La révision de ce mécanisme de financement permet aussi à ces structures de se concentrer sur leurs missions, leur évitant les multiples recherches et les phénomènes de concurrence contreproductive entre sources de financement, avec le chèque-entreprise notamment. C'est également plus clair et transparent pour les candidats à l'agrément en tant que SAACE et on peut légitimement s'en réjouir.

Enfin, la déduction des APE, en tant qu'aide au fonctionnement de la subvention accordée par le Gouvernement aux SAACE qui en bénéficient, c'est un élément qui est également important à souligner.

Pour ces raisons, nous soutiendrons bien évidemment ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). – Les SAACE – structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi –

accompagnent des demandeurs d'emploi qui souhaitent se lancer comme indépendants et/ou créer une entreprise. L'originalité du dispositif réside dans le test en situation réelle, d'une durée maximum de 20 mois de cette activité, sans perte de droits sociaux.

Prenons un exemple concret : un jour, Frédéric, ancien ouvrier couvreur, mis au chômage suite à l'arrêt de l'entreprise dans laquelle il travaillait – je m'excuse, Monsieur le Président, mais c'est le pur hasard –, souhaite se lancer comme indépendant. Au FOREm, on lui conseille une SAACE dans sa région où il pourra se faire accompagner et tester son projet. Une fois accueilli dans la SAACE, il va d'abord suivre toute une série d'ateliers. Un atelier commercial – quel est le marché que je souhaite viser, comment l'atteindre, quels outils de prospection puis-je mobiliser ? –, des ateliers plus économiques – construire un business plan, calculer son taux horaire –, des ateliers de vie – comment calculer des prix de revient et des prix de vente, mais également maitriser les aspects techniques, administratifs et juridiques d'un devis –, et cetera.

Ensuite, un jour, Frédéric a un devis qui est accepté. Avec ce premier chantier, il démarre effectivement la phase de test en situation réelle de son entreprise. Il va générer du chiffre d'affaires tout en gardant son statut de demandeur d'emploi. Au bout de cette période de test, si l'activité lui semble viable, il peut définitivement franchir le pas, s'installer comme indépendant et démarrer son aventure entrepreneuriale. Pour la petite histoire, Frédéric gère aujourd'hui une entreprise de toiture comptant huit ouvriers.

La *success-story* de Frédéric n'est pas isolée. Jusqu'en 2019, les SAACE ont en effet permis de lancer 5 200 indépendants avec un taux de pérennité à cinq ans de 74 %, ce qui est quand même particulièrement élevé. L'approche des SAACE est profondément humaine et très individualisée. Aider des personnes à réaliser un projet de vie qui est créé et développer une entreprise est extrêmement gratifiant pour les accompagnateurs. Des liens forts peuvent se créer entre les accompagnateurs et les développeurs de projets entrepreneuriaux.

Historiquement, dans ce cadre, les SAACE se sont toujours développés en s'adaptant aux publics et métiers auxquels elles s'adressaient. Elles le faisaient d'autant plus facilement que leurs structures internes sont souvent légères et flexibles. Il en résultait une grande capacité d'adaptation et une forte réactivité qui expliquent, en grande partie, les bons résultats en matière de création d'emploi que je viens d'évoquer. En revanche, de ce fait, d'une part, un niveau d'hétérogénéité élevé a été constaté dans les aspects liés au cadrage institutionnel et à la structure de gouvernance du dispositif SAACE. D'autre part, la coexistence de structures juridiques multiples offrant, chacune, des services et des statuts sociaux distincts ne facilitait pas la lisibilité du paysage de l'accompagnement pour les porteurs de projets.

Il fallait aussi constater une organisation territoriale et thématique peu structurée. Dès lors, le cadre de fonctionnement des SAACE avait besoin d'une mise à jour afin de traiter les inconvénients liés à l'hétérogénéité du secteur. Les objectifs de ce nouveau décret sont donc, d'une part, de simplifier le paysage en prévoyant une seule et unique structuration juridique possible, ce qui a pour effet d'agir sur l'offre de services et, d'autre part, de garantir une égalité de traitement aux bénéficiaires accompagnés. Cependant, une exception a été prévue pour les SAACE spécialisés dans le secteur de la construction, puisque ces dernières nécessitent des accès à la profession non permis aux associations sans but lucratif. Elles peuvent donc se constituer sous forme de coopératives d'activités. Un deuxième objectif est d'harmoniser l'ensemble des l'offre des services des SAACE en l'inscrivant dans un cadre régional, en s'appuyant sur un référentiel global de produits de sensibilisation, d'information, d'orientation et d'accompagnement destiné aux porteurs de projets.

Par ailleurs, ce décret organise et structure les partenariats des SAACE en se calquant sur les contours des bassins Emploi-Formation-Enseignement, qui n'existaient pas, à l'époque, en 2008. Il inscrit également les SAACE dans le paysage régional wallon des opérateurs d'accompagnement économique et de stimulation de l'innovation. Il assure une meilleure couverture territoriale en cadrant les zones dans lesquelles les SAACE peuvent intervenir et en procédant à un découpage thématique lié à deux types d'opérateurs : les SAACE généralistes et les SAACE spécialisés. Le décret sécurise le statut du porteur de projet pendant toute la durée de l'accompagnement. Un seul statut pour tous les bénéficiaires via un contrat de formation professionnelle conclu avec l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, en assurant la neutralité fiscale et sociale du dispositif. Cette neutralité fiscale est un point important pour les porteurs de projets, particulièrement après leur sortie de la structure d'accompagnement. Enfin, il garantit la gratuité des services et prestations des SAACE.

Si elle organise une mise en situation réelle – le fameux test que j'évoquais tout à l'heure –, il est toutefois prévu que la SAACE pourra prélever un pourcentage sur le chiffre d'affaires des activités développées uniquement pour les frais qui ne sont pas couverts par la subvention régionale. Une exception est prévue pour les SAACE spécialisés dans le secteur de la construction : les 10 % pourront être prélevés sur le chiffre d'affaires et non sur les recettes. Cette exception s'explique par les risques encourus dans le secteur de la construction où l'on est responsable de la stabilité des bâtiments qu'on a construits, et ce, jusqu'à 10 ans après la réception des travaux. Quand les porteurs de projets quittent la SAACE au bout de 20 mois, celle-ci continue à assumer cette garantie décennale pour les travaux

effectués durant ces 20 mois, car, d'un point de vue juridique, c'est la SAACE en question qui a officiellement réalisé les travaux. C'est vraiment un point extrêmement important.

Madame la Ministre, il faut souligner la prise en considération, dans ce nouveau décret, de ces aspects techniques parfois très spécifiques des réalités rencontrées par les différentes SAACE. Il faut relever un autre aspect : un processus d'agrément permet à une structure candidate de recevoir le titre de SAACE. La durée de ces agréments est passée à quatre à six ans, ce qui est appréciable, car les démarches administratives nécessaires pour garantir le sérieux du travail de la SAACE candidate sont assez importantes et demandent beaucoup d'investissement en temps de la part du personnel de cette structure, souvent réduit.

Madame la Ministre, vous avez également prévu une mesure transitoire qui va rassurer le secteur, en permettant aux agréments octroyés dans le cadre du décret du 15 juillet 2008 et qui seraient arrivés à échéance avant le 30 juin 2023 de rester valable jusqu'à cette date.

Il faut saluer ici la bonne concertation qui a eu lieu entre votre cabinet et le secteur et l'écoute reçue aux préoccupations du secteur des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le présent décret harmonise le paysage des SAACE en Région wallonne, clarifie et simplifie leur financement, garantit une répartition homogène sur l'ensemble du territoire wallon, tout en faisant preuve de flexibilité face à la diversité des projets entrepreneuriaux hébergés au sein de ces structures qui les accompagnent.

Ce cadre réformé, clarifié et consolidé, va permettre de poursuivre et développer les missions d'accompagnement des SAACE au service de la création d'entreprises solides, dont notre Région a grandement besoin et pour laquelle, depuis 2008, les SAACE présentent des résultats remarquables.

Notre groupe votera favorablement ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vais venir en complément de ce que j'ai eu l'occasion d'évoquer déjà lors de la commission.

Vous connaissez ce dispositif. C'est un dispositif qui a connu une grande pertinence, mais qu'il était nécessaire de pouvoir évaluer, puisqu'il avait 20 ans d'existence et que cela faisait 10 ans qu'il n'avait pas été évalué.

La réforme du dispositif vise en réalité quatre grands objectifs généraux :

- améliorer la lisibilité du dispositif ;
- sécuriser le statut des porteurs de projet ;
- sécuriser les structures ;
- l'accentuation de la professionnalisation du secteur.

On simplifie le paysage en prévoyant une seule et unique structuration juridique possible, ce qui a pour effet d'agir sur l'offre de service, mais aussi de garantir aux bénéficiaires accompagnés une égalité de traitement, avec une exception qui a dû être faite pour la SAACE spécialisée dans le secteur de la construction. On va y revenir.

C'est une simplification qui s'opère aussi dans une organisation territoriale et thématique des SAACE, en se calquant sur les contours des bassins emploi-formation-enseignement, qui n'existaient pas en 2008. On a aussi, de cette manière, une meilleure couverture territoriale, une meilleure cohérence et on procède à un découpage qui est lié à deux types d'opérateurs : les SAACE généralistes et les SAACE spécialisées.

La réforme inscrit l'action des SAACE dans une optique générale de qualité de la réponse aux besoins des bénéficiaires finaux. Elle vise à harmoniser l'offre des services des SAACE en l'inscrivant dans un cadre régional, en s'appuyant sur un référentiel global de produits de sensibilisation, d'information, d'orientation et d'accompagnement à destinataire des porteurs de projets, des indépendants, des très petites et moyennes entreprises wallonnes, appliquées à l'ensemble des opérateurs d'accompagnement économique et de stimulation de l'innovation.

Ces SAACE, ces structures d'autocréation d'emploi vont accompagner désormais un public unique, c'est vrai, les demandeurs d'emploi inoccupés. Pourquoi ? Parce que c'est dans la DPR. Nous voulons, au niveau du Gouvernement, améliorer ce taux d'emploi des demandeurs d'emploi, ce qui ne veut pas dire que les travailleurs à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'aides régionales à travers les chèques formation entreprise pour pouvoir aussi bénéficier d'aides régionales et pour pouvoir créer également leur entreprise.

Dans les SAACE, nous savons, dans cet avant-projet de décret, que sont assimilées aux demandeurs d'emploi inoccupés :

- les personnes en préavis ou en cellule de reconversion ;
- les personnes sous statut mutuelle, moyennant évidemment l'accord du médecin-conseil ;
- les personnes qui sont également en stage d'insertion ;
- les demandeurs d'emploi qui bénéficient de l'avantage Tremplin indépendant.

Cette réforme du dispositif que nous vous proposons de voter aujourd'hui répond aussi à l'objectif de Déclaration de politique régionale de l'emploi où nous essayons d'augmenter le taux d'emploi en Wallonie, en fonction des profils des chercheurs d'emploi, des demandeurs d'emploi, de les orienter vers des métiers d'employé, d'ouvrier, mais aussi d'indépendant. Force est de constater que, en Wallonie, il y a une force de progression aussi pour créer cet esprit d'entreprendre, pour le susciter à travers des gens qui sont en reconversion professionnelle ou des personnes qui, effectivement, pourraient créer leur emploi et ont besoin d'être mises sur les rails, avec des taux de réussite, comme cela a été évoqué par plusieurs députés, qui sont vraiment très encourageants.

Concernant les bénéficiaires finaux, l'avant-projet de décret est désormais plus protecteur pour les bénéficiaires qui sont accompagnés, puisqu'ils vont sécuriser le statut du porteur de projet pendant les phases de précréation et de test : un seul statut pour tous les bénéficiaires qui permet d'assurer à tous les mêmes droits sociaux via un contrat de formation professionnelle conclu avec le FOREm et avec le bénéficiaire.

L'agrément sera désormais octroyé pour une durée de six ans. Pourquoi six ans ? Pour permettre justement une mise en œuvre efficace de la stratégie d'accompagnement de chaque opérateur. Le cadre de financement de ces structures d'autocréation d'emploi est revu et drastiquement simplifié aussi pour opérer désormais sur base de forfait au livrable établi pour chaque type d'accompagnement. C'est un système de financement au forfait qui s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large et qui touche les opérateurs d'accompagnement économique et de stimulation de l'innovation, actifs en Wallonie.

La qualité, c'est aussi un élément essentiel pour permettre aux opérateurs de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue. Ce travail par livrable, dont la qualité est évaluée régulièrement, va permettre aussi de professionnaliser davantage les SAACE ou le secteur des SAACE en général. Parallèlement, nous aurons une structure d'appui représentative des SAACE qui sera institué et qui va renforcer aussi la professionnalisation du secteur.

C'est un dispositif qui dispose d'un budget de 4,702 millions d'euros, indexation comprise. C'est un montant qui comprend la partie du budget qui était consommée dans les SAACE, dans les dispositifs chèque entreprise, et qui a été intégré pour que les SAACE se concentrent sur leur mission d'accompagnement et pas sur la recherche de multiples sources de financement. Au fond, c'est comme on l'a fait dans le cadre du décret APE : simplifier au maximum pour que les opérateurs qui sont financés par la Région puissent consacrer un maximum de temps à l'objet qui est la finalité qui leur est propre, ici, aider les personnes à créer leur emploi comme indépendant.

Le pilotage du dispositif est confié au Service public wallon Économie-Emploi-Recherche, avec un appui méthodologique de la SOWALFIN concernant notamment l'analyse de la qualité des livrables.

Vous avez également posé quelques questions, Madame Bernard. Je vais reprendre vos questions pour essayer d'être la plus complète possible.

La restriction du public sur les informations transmises au porteur de projet, on a un décret du 12 novembre 2021, la réforme de l'accompagnement du FOREm, qui précise le rôle du conseiller de référence du FOREm, qui peut être soutenu par les carrefours et cités des métiers que l'on a sur notre territoire, pour des prestations soit d'orientation, en particulier sur la création d'entreprises. On va aussi harmoniser le statut du demandeur d'emploi, comme je l'ai évoqué. Cela facilitera aussi beaucoup l'information.

Monsieur de Lamotte, vous évoquez les auditions des parlementaires. Je respecte que vous le demandiez ou que vous l'exprimiez en séance plénière.

Pour ce qui me concerne, ce travail est un travail qui a été mené avec une très grande concertation et un travail en amont assez important puisque le Service public wallon EER, la SOWALFIN et mon cabinet ont vraiment étroitement collaboré en associant les SAACE pour prendre en compte leur expertise métier et leurs besoins spécifiques tout au long du parcours de la réforme que je vous propose de voter aujourd'hui.

Je souhaite également compléter sur la restriction du public cible. On évoquait le fait que certains demandeurs d'emploi ne pouvaient pas y prétendre s'ils étaient à temps partiel. Comme je l'ai évoqué, il y avait effectivement les aspects chèque formation qui sont disponibles et des moyens de pouvoir créer son entreprise à travers des aides régionales. Vous devez savoir aussi que l'évaluation du dispositif a démontré que les SAACE ont parfois tendance à s'éloigner de leur objet initial en développant d'autres métiers, en visant d'autres publics, ou en offrant d'autres services qui tendent à les mettre en concurrence avec d'autres partenaires, d'autres dispositifs, d'autres services, d'autres opérateurs de l'écosystème wallon d'animation économique.

Une des recommandations de PwC, à la suite de ce constat, c'est justement que le futur développement du dispositif doive continuer à évoluer en s'intégrant de manière adéquate.

Je pense qu'il ne faut pas faire de doublon, il faut que chacun se spécialise pour ne pas payer deux fois des dispositifs et créer, quelque part, de la concurrence entre des dispositifs financés par la Région wallonne, conformément à ce que d'ailleurs les différents consultants nous ont relayé.

Le dispositif chèque-formation à la création d'entreprises est disponible pour les publics cibles qui ne sont pas éligibles au dispositif SAACE.

Vous devez savoir également que l'on a assimilé aux demandeurs d'emploi inoccupés une série de profils pour lesquels il faisait tout à fait sens de permettre un accompagnement SAACE et cette série de profils a d'ailleurs été construite avec les SAACE elles-mêmes.

Sur la diversité des pratiques, cela reste une force au sein du dispositif que je vous propose de réformer puisque la forfaitarisation des prestations couvre un nombre de jours d'accompagnement à l'intérieur duquel les SAACE restent libres d'utiliser les pratiques qu'elles souhaitent et qu'elles jugent pertinentes. On ne rigidifie pas le modèle. On permet aussi de déployer des particularités en plus de celles qui sont proposées. On n'a pas voulu brider la créativité des acteurs de terrain. Elle est donc bien maintenue.

Sur la gratuité, c'est un dispositif qui, au fond, est un service public que nous réalisons à l'intention des demandeurs d'emploi et c'est dans ce contexte que nous assurons la gratuité des prestations d'accompagnement des SAACE. Oui, c'est la compétence de la Région, comme vous l'avez évoqué, Monsieur de Lamotte, en début d'intervention. C'est effectivement une aide à l'emploi.

En ce qui concerne la question sur la notification à l'Union européenne, sachez que l'encadrement par la décision SIEG prévoit explicitement dans son champ d'application, des aides en faveur de la réinsertion sur le marché du travail. Les exigences sont l'existence d'un mandat d'une durée maximum de 10 ans, sauf exception, une compensation qui n'excède pas le ratio coût-recettes plus bénéfice raisonnable et la mise en place de procédures de contrôle et de recouvrement des surcompensations éventuelles.

C'est un texte qui présente l'avantage de disposer de la notification où seul un rapport doit être transmis tous les deux ans à la commission.

Je termine mon exposé en vous disant, Mesdames et Messieurs les Députés, que je pense que ce projet va permettre d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets en Wallonie et d'apporter un soutien au secteur des structures d'autocréation d'emplois dans la mise en place de cet accompagnement pour répondre aux objectifs fixés, de booster l'autocréation d'emplois en Wallonie pour augmenter l'insertion socioprofessionnelle des chercheurs d'emploi et stimuler le tissu économique wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je voulais brièvement dire que je suis un député, malgré le marasme actuel, plutôt très heureux d'exercer le métier que je fais parce que je l'ai fait pour soutenir et adopter des décrets comme celui d'aujourd'hui.

Après la réforme des APE, après la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, après la réforme des titres-services, aujourd'hui, on se retrouve avec une réforme qui permettra à ces hommes et à ces femmes courageux, qui veulent créer leur propre emploi, de le faire et je tiens à saluer le Gouvernement et Mme la Ministre Morreale pour ce dynamisme.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je n'ai pas de réplique, Monsieur le Président.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : S.A.A.C.E.) (Doc. 1137 (2022-2023) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 31 ?

Art. 2 à 31

- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 31 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 8 FÉVRIER 2018 RELATIF À LA GESTION ET AU PAIEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES (DOC. 1140 (2022-2023) N° 1 À 4)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 1140 (2022-2023) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Ahallouch sous le n° 1140 (2022-2023) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui vise à modifier le décret de 2018 portant sur les allocations familiales.

En Belgique, un enfant n'est plus égal à un enfant, puisque, selon que l'on habite en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles, les montants ne sont plus les mêmes. L'objectif de ce décret est aujourd'hui d'harmoniser le modèle pour assurer un traitement plus équitable des enfants – par exemple, en faveur des enfants handicapés – et corriger certaines incohérences nées à la suite de la régionalisation.

Le décret permet aussi de se conformer aux normes européennes, ce qui permet de ne plus exclure certaines familles, par exemple dont un des deux parents travaille en Flandre, en Communauté germanophone ou ailleurs en Europe. Cela permet aux MENA, aux mineurs étrangers non accompagnés, de bénéficier de leur droit.

Ce décret va permettre de prendre en compte l'évolution de la réalité des familles : par exemple, des familles où les parents sont du même sexe ou des familles où la maman décède avant d'avoir fait la demande de prime de naissance. Tout cela est harmonisé et remis en bon ordre.

Il y a aussi une modification visant à mieux protéger les allocataires dans leurs relations avec les caisses de paiement. On améliore la protection des données, on supprime aussi le plafond des revenus pour les jeunes qui font une formation en alternance, pour qu'ils puissent suivre leur stage ou leur formation sans restriction de revenu. Tout cela est positif et répond à des demandes faites par le comité de gestion de l'AViQ, l'Autorité de protection des données ou encore le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Pour toutes ces raisons, nous allons soutenir ce texte, en soulignant tout de même qu'il y a une grande demande, d'ailleurs aussi avancée par le Conseil économique, social et environnemental et la Ligue des familles : la question des orphelins. Ceux dont les parents sont décédés avant 2019 n'ont pas les mêmes montants d'allocations majorées au cas où le parent survivant se remet en couple. C'est une question que l'on a évoquée ce matin dans les discussions budgétaires.

Nous avons déposé un amendement au budget qui permet de corriger ce manquement dans la situation des allocations familiales en Wallonie. Nous espérons donc que vous allez suivre notre amendement et permettre de compléter ce projet de décret, de sorte que tous les enfants en Wallonie puissent bénéficier des mêmes règlements et des mêmes montants d'allocations familiales.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – À la suite de la sixième réforme de l'État, la Wallonie est effectivement devenue compétente en matière d'allocations familiales pour l'ensemble de son territoire, excepté en Communauté germanophone. C'est environ 3 milliards d'euros qui sont versés chaque année sous forme d'allocations familiales, primes de naissance, primes d'adoption, au bénéfice de plus de 900 000 enfants wallons.

C'est le décret du 8 février 2018 qui régit la gestion et le paiement de ces prestations familiales. Le présent projet de décret vise à apporter plusieurs modifications à ce décret de base de 2018.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, ces modifications font notamment à la suite de constats relevés lors de l'application du dispositif dans la pratique, à une nécessité de mise en conformité avec le droit européen, à des recommandations de l'Autorité de protection des données ou encore à des sollicitations du comité de branche Famille de l'AViQ. C'est un réel travail de fond, presque chirurgical, qui permettra aux prestations familiales wallonnes d'être un outil optimal au service de la parentalité dans notre Région.

Pour faire bref et ainsi terminer, je tenais à soulever une particularité dans ce projet de décret, que l'on retrouve à l'article 26, alinéa 5 : la suppression de plafonds de revenus pour les apprenants. Par cette décision, on lève enfin un frein au développement de l'alternance, qui est un des objectifs forts de la DPR, notamment porté par le ministre Borsus.

Enfin, nous avons déposé en commission, avec mes collègues de la majorité, deux salves d'amendements.

Monsieur le Président, dans un esprit de concision et pour éviter d'y revenir après, me permettez-vous de les évoquer maintenant ?

M. le Président. – Avec plaisir.

Mme Sobry (MR). – Je vous remercie.

Ce sont cinq amendements techniques qui règlent la question de la nécessité ou non de pérenniser certains cavaliers budgétaires inscrits dans un décret budgétaire ayant une portée annuelle.

Pour éviter tout risque par rapport à la sécurité juridique et à l'ordonnancement du texte, il a été proposé de remplacer l'entièreté des dispositions concernées plutôt que de les modifier.

Il y a également un amendement qui concerne l'effet rétroactif de la disposition relative à la suppression du plafond de revenus pour les enfants nés avant le 1er janvier 2001 et engagés dans une formation en alternance. On propose, via notre amendement, de passer cet effet rétroactif du 1er septembre au 1er août pour inclure les quelque 200 apprenants qui signent une première ou une nouvelle convention de stage dans le courant du mois d'août.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je commencerai mon intervention par vous féliciter une nouvelle fois, car ce décret va dans la bonne direction. Il permet de consolider et de renforcer le décret voté à l'initiative de votre prédécesseure Alda Greoli. Nous constatons avec plaisir que ceux qui annonçaient les pires conséquences de cette nouvelle législation votent aujourd'hui en soulignant toutes les qualités de ce nouveau régime.

Pour le reste, ce texte permet, d'une part, d'apporter des corrections mineures, apparues nécessaires à la suite de l'application du décret et, d'autre part, de pérenniser des cavaliers budgétaires adoptés en 2021 et 2022.

La suppression des plafonds de revenus pour les jeunes en formation en alternance constitue une avancée que nous saluons. Elle permettra de faciliter l'apprentissage dans des secteurs qui souffrent bien souvent d'une pénurie de main-d'œuvre et offrent de ce fait des perspectives d'emploi.

Comme nous avons pu le souligner lors de nos débats en commission, il demeure pour notre groupe deux points d'attention pour lesquels nous espérons des avancées.

Le premier point concerne l'automatisation des flux d'information entre les caisses et les établissements de l'enseignement supérieur. La base légale est fournie pour que l'ARES s'empare enfin de ce dossier et facilite la vie de nos concitoyens. Nous espérons que les réunions dont vous nous avez fait état entre l'AViQ et l'ARES permettront d'aboutir à une solution le plus rapidement possible.

Le deuxième point porte sur la situation des enfants orphelins. Ils demeurent une différence de traitement. Lors de nos échanges, vous avez rappelé l'impact budgétaire de cette mesure : 60 millions d'euros. Vous nous avez fait état des réflexions en cours au sein de l'AViQ sur le sujet. Nous vous demandons d'avancer dans ce dossier. Des pistes devraient exister afin de mettre en place des solutions transitoires, qui permettraient une égalité de traitement. Là, il vous appartient de décider d'avancer dans cette voie.

Nous serons amenés à réfléchir à l'évolution de cette législation à l'avenir, d'autant que nous savons que vous recevrez dans les prochains mois les conclusions et les recommandations de l'étude prospective sur la lutte contre la précarité infantile qui pourrait orienter, à l'horizon 2024, des modifications sur le cadre réglementaire. Par nature, toute législation est appelée à évoluer.

Notre groupe sera attentif à ce que les avancées et les équilibres du décret du 8 février 2018 ne soient pas remis en cause.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – En complément de tout ce qui a été déjà dit, et vu le vote à l'unanimité en commission, je serai brève.

Le groupe Ecolo accueille avec satisfaction ce projet de décret relatif à la gestion et au paiement des allocations familiales. Un décret qui propose des dispositions diverses d'ajustement en réglementation européenne assez techniques, mais néanmoins nécessaires. Il harmonise les règles et rectifie les incohérences dans le respect des valeurs qui nous sont chères comme : sécuriser la continuité des paiements, le maintien des droits pour les jeunes stagiaires en formation en alternance, le respect du droit international pour les mineurs non accompagnés, pour ne citer que ces quelques exemples.

Au point de vue de la problématique des orphelins, la ministre nous l'a dit en commission, la réflexion est en cours au sein de l'AViQ. Il ne faudrait pas ralentir l'adoption de ce décret-ci. Ce décret est une amélioration des textes, et surtout une avancée dans la protection des enfants et dans la lutte contre la pauvreté infantile. Le soutenir sans attendre est une évidence.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je voudrais tout

d'abord remercier les membres de la commission pour leur soutien et l'unanimité par rapport à ce décret qui vise à modifier le décret du 8 février 2018 relatif aux allocations familiales. C'est effectivement un décret de nature assez technique qui reprend des modifications suite à des constats relevés lors de l'application du dispositif dans la pratique, à une nécessité de mise en conformité avec le droit européen, des recommandations de l'Autorité de protection des données, ou encore à des sollicitations des comités de branches de l'AViQ.

Il est important de préciser que toutes ces modifications sont de nature à bénéficier aux familles et n'entraîneront donc aucune perte de droit. Tout particulièrement, je me réjouis de porter avec ce décret la suppression du plafond de revenus pour les étudiants en formation en alternance. Cette mesure permettra ainsi à ces étudiants qui suivent ces formations dans un établissement supérieur de conserver leurs droits aux allocations familiales, même si elles dépassent le plafond de revenus autorisés.

À l'heure où l'alternance constitue une des priorités émises dans le Plan de relance de la Wallonie, il est nécessaire de lever tous les freins à l'apprentissage au contact direct des entreprises. Il est également primordial de tout mettre en œuvre pour augmenter le taux d'emploi et répondre aux besoins des entreprises confrontées aux nombreux métiers en pénurie. C'est une volonté du Gouvernement portée par les ministres Borsus et Morreale, et à laquelle je me réjouis aussi de pouvoir contribuer avec ce projet de décret.

Je salue l'amendement déposé et commenté par Mme Sobry qui vise en fait à prévoir une prise d'effet au 1er août 2022 de sorte que les apprenants qui ont signé une première ou une nouvelle convention de stage durant le mois d'août 2022 ou qui ont vu une progression de leur barème à cette date puissent également bénéficier de cette mesure.

Je tiens également à souligner que ce projet de décret permettra de mieux prendre en compte la réalité des familles wallonnes puisque le Gouvernement se verra désormais habilité à désigner une autre personne que la mère en qualité d'allocataire de la prime de naissance. Pourront par exemple être visées des situations où deux pères reconnaissent un enfant né d'une gestation pour autrui ou des situations dans lesquelles l'enfant est élevé par un membre de sa famille alors que la maman est décédée avant d'avoir fait la demande de prime de naissance.

Enfin, la mise en conformité du décret du 8 février 2018, la prise en compte des mineurs non accompagnés, les dispositions en matière de traitement des données à caractère personnel, ou la pratique des caisses d'allocations familiales et de l'AViQ sont également essentielles. En effet, il est important de conférer toute la sécurité juridique nécessaire à un régime tel que celui des allocations familiales.

Pour répondre aux points d'attention qui ont été soulevés notamment par les groupes de l'opposition, au sujet de l'ARES, ici nous confortons la base légale qui est importante pour permettre ces flux informatiques entre l'ARES et l'AViQ. J'espère que, suite à ces dispositions décrétales, on pourra automatiser ces flux.

J'entends bien les préoccupations soulevées quant à la situation des orphelins qui émanent de l'ancien modèle et du nouveau modèle. Je vous répète que nous avons déjà largement débattu de cette situation, depuis deux ans maintenant, au sein de la commission, que le modèle des allocations familiales a été adopté en 2018. Mme Goffinet rappelait tout le travail réalisé par ma prédécesseure. Ce nouveau modèle a été voté et n'a pas été contesté par la Cour constitutionnelle qui l'a validé en décembre 2019.

Vous l'aurez constaté, ce projet de décret apporte de réelles avancées pour de nombreuses familles wallonnes.

En plus d'encore remercier l'ensemble des commissaires, je souhaite également remercier les services du greffe pour tout le travail réalisé en coulisses, notamment leurs recommandations par rapport à la prise en compte de certains amendements.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 1140 (2022-2023) N° 1 à 4).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

Art. 1er

- Pas d'objection ?
- L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 26 ?

Art. 2 à 26

- Pas d'objection ?
- Les articles 2 à 26 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ANNEXE VI DU PROTOCOLE AU TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE RELATIF À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, FAITE À STOCKHOLM LE 17 JUIN 2005 (DOC. 1151 (2022-2023) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005 (Doc. 1151 (2022-2023) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Witsel sous le n° 1151 (2022-2023) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Nous soutiendrons ce texte qui va dans le sens de la protection de l'environnement et, en l'occurrence de l'environnement du sixième continent, à savoir l'Antarctique. Nous le soutiendrons parce que c'est un bel exemple de coopération internationale.

L'objectif de ce Traité de l'Antarctique est de protéger une zone de la terre, d'y éviter tout conflit militaire, d'y préserver la nature, d'y permettre uniquement la recherche scientifique. On constate que, pour y arriver, un nombre conséquent d'États décident de sortir une zone de la terre du système économique capitaliste, sans quoi l'objectif de préservation de l'environnement ne peut être atteint.

Cependant, il faut savoir que ce texte a été, à l'origine, adopté à Stockholm en 2005. Il faut 17 ans pour que la Wallonie le ratifie. Au départ, le Gouvernement fédéral se déclarait le seul compétent, puis la Flandre a dit : « Non, c'est nous », et finalement en 2020, c'est la Cour constitutionnelle qui déclare que les Régions sont compétentes aussi. Bref, il faut 17 ans pour ratifier un texte à cause de l'imbroglio institutionnel belge, une lasagne institutionnelle mise en place par tous les partis traditionnels. Cela fait toujours du bien de le rappeler.

Le pire est que certains partis néerlandophones et francophones n'ont toujours pas compris que division rime avec complication, puisqu'ils veulent encore plus diviser la Belgique après les élections de 2024. Vous me permettrez ce petit aparté.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – L'Antarctique est une région particulièrement fragile face à l'accroissement des activités humaines en son sein, notamment pour des motifs scientifiques ou touristiques. Il convient de mettre en place des mécanismes permettant de préserver les écosystèmes.

L'annexe VI permet en partie de répondre à cet impératif en renforçant la protection de l'environnement en Antarctique. L'adoption du présent décret offre l'occasion à notre Région de remplir ses engagements internationaux vis-à-vis du Traité sur l'Antarctique et d'œuvrer ainsi en faveur d'un renforcement de la protection de l'environnement au sein de cette zone.

Cette annexe a un double objectif : d'une part, mettre en place un mécanisme de responsabilité pour dommages à l'environnement et, d'autre part, imposer des obligations d'actions rapides et efficaces en réponse à des situations critiques pour l'environnement.

Vous l'aurez compris, mon groupe soutiendra ce texte

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Desquesnes (Les Engagés). – M. Matagne est absent, mais tout a été dit et bien dit en commission.

Mon groupe soutiendra le texte.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Le Traité sur l'Antarctique a pour objectif principal de faire de l'Antarctique une terre de paix. Il consacre la non-militarisation et la non-nucléarisation de l'Antarctique. Il est renforcé en 1991 par le protocole de Madrid, qui fait de l'Antarctique une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science.

Quand l'environnement est menacé, il faut pouvoir prendre des actions rapides et efficaces. Il faut réduire au minimum et contenir l'impact des situations critiques pour l'environnement en Antarctique. C'est ce que prévoit l'annexe VI adoptée à Stockholm en 2015. C'est donc un acte bien utile en matière de protection de ce vaste continent que nous posons aujourd'hui. Je suis heureuse de le voir avancer – je vous ai entendu, Monsieur Dupont –, enfin, aujourd'hui, un peu plus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Mesdames et Messieurs les Députés, le Traité sur l'Antarctique date de 1961. Il a pour objectif principal de faire de

l'Antarctique une terre de paix. Il impose la non-militarisation et la non-nucléarisation de l'Antarctique, et consacre la liberté de recherche scientifique. La Belgique est partie à ce traité.

En 1991, les États parties au Traité sur l'Antarctique ont eu la volonté d'accroître la protection de l'environnement de ce continent et des écosystèmes qui y sont dépendants et associés. Cela s'est traduit par l'adoption d'un Protocole dit de Madrid. Celui-ci désigne l'Antarctique comme réserve naturelle consacrée à la paix et à la science. La Belgique est également partie à ce Protocole de Madrid.

Dans son article 16, le Protocole de Madrid prévoit l'adoption de règles et procédures relatives à la responsabilité pour dommages résultant d'activités se déroulant sur l'Antarctique et couvertes par le protocole. C'est sur base de cet article qu'a été adoptée, le 17 juin 2005 à Stockholm, l'annexe VI dont il est question aujourd'hui.

Cette annexe VI a un double objectif : d'une part, mettre en place un mécanisme de responsabilité pour dommage à l'environnement et, d'autre part, imposer des obligations d'actions rapides et efficaces en réponse à des situations critiques pour l'environnement.

Le présent projet de décret a pour objet l'assentiment à l'annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique. Pour des questions de répartition de compétences, l'assentiment doit non seulement être donné par le Fédéral, mais également par les Régions, en raison de la compétence internationale en matière d'environnement, même si les Régions n'ont en réalité aucun pouvoir de sanctionner des actes commis hors de leur territoire.

Je remercie, au nom de Mme la Ministre Tellier, les membres de la Commission de l'environnement pour le débat et les questions qui ont été posées sur ce texte, néanmoins important à l'échelle internationale.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005 (Doc. 1151 (2022-2023) N° 1 et 2).

Article unique

- Pas d'objection ?
- L'article unique est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE BUDGET INITIAL DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) POUR L'ANNÉE 2023 (DOC. 1172 (2022-2023) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2023 (Doc. 1172 (2022-2023) N° 1).

La Conférence des présidents, en sa réunion du 15 décembre 2022, a accordé le bénéfice de l'urgence pour l'examen de ce projet de budget.

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Fontaine sous le n° 1172 (2022-2023) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble du projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2023.

J'invite Mmes les Secrétaires Grovonius et Sobry à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. SCHONBRODT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR L'IMPORTANCE POUR LA MOBILITÉ RÉGIONALE DE MAINTENIR LES LIGNES DE CHEMIN DE FER MENACÉES PAR MM. SCHONBRODT ET HERMANT (DOC. 1161 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Schonbrodt à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur l'importance pour la mobilité régionale de maintenir les lignes de chemin de fer menacées par MM. Schonbrodt et Hermant (Doc. 1161 (2022-2023) N° 1).

La parole est à M. Schonbrodt, auteur principal du projet de motion.

M. Schonbrodt (PTB). – Le train, tout fédéral qu'il soit, a des implications sur la mobilité régionale.

Le ministre fédéral de la Mobilité, M. Gilkinet, a annoncé triomphalement un refinancement record du chemin de fer belge de 3 milliards d'euros en 10 ans. Pourtant, depuis cette annonce, les mesures de mécontentement de la part des cheminots, syndicats et usagers du rail se multiplient. Même les CEO d'Infrabel et de la SNCB ne semblent pas satisfaits du tout de l'annonce.

La première surprise : les seuls euros prévus dans l'accord budgétaire fédéral sont, à ce stade, les 115 millions d'euros de 2023 et les 100 millions d'euros de 2024, soit 215 millions d'euros à se partager pour la SNCB et Infrabel. Pour donner une idée du décalage, Infrabel, à elle seule, réclamait 300 millions d'euros par an pendant 10 ans.

Cela fait des années que le rail souffre du désinvestissement chronique. Le Gouvernement Michel a diminué la dotation SNCB et d'Infrabel de 5 milliards d'euros et aucune mesure n'a été prise pour compenser ce déficit. Aujourd'hui, le service est loin d'être optimal. Un train sur dix est en retard, 35 000 trains supprimés – faute de personnel, 44 guichets fermés en 2021, et cetera.

Pour les cheminots, les conditions de travail se détériorent à grande vitesse. En 5 ans, ce ne sont pas moins de 5 000 emplois qui ont disparu. Une productivité qui a augmenté de 20 %, avec des sous-effectifs à tous les étages. Le chemin de fer, les cheminots et les voyageurs méritent mieux que cela.

Le mercredi 26 octobre, Sophie Dutordoir – la CEO de la SNCB – était auditionnée au Parlement fédéral. Son constat était clair, la SNCB va devoir diminuer ses ambitions. Elle parle d'un trou de 808 millions d'euros pour la SNCB et de 583 millions d'euros pour Infrabel. Deux jours plus tard, la SNCB annonce carrément une augmentation des prix de l'ordre de 10 % sur les tickets de train, dès février 2023. On parle aujourd'hui de la suppression partielle du plan de transport 2023. Certains trains supplémentaires prévus pour cette année-là seraient tout simplement supprimés.

Le CEO d'Infrabel, pour sa part, n'exclut pas la fermeture de certaines lignes, dont la ligne Spa-Pepinster, que le président et moi-même connaissons bien ; faute de moyens pour les entretenir. Impossible avec le budget décidé, d'ajouter du personnel dans les gares, d'ouvrir de nouvelles gares accueillantes, et cetera. Impossible avec les budgets décidés de garantir aux cheminots de meilleures conditions de travail, de recruter de nouveaux cheminots et de leur donner les moyens d'assurer leurs missions de service public. Il est impossible, avec les budgets décidés, de faire du chemin de fer la colonne vertébrale de la mobilité du pays.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Chers collègues, il y a trop de bruit. Ce n'est pas possible. Vous devez encore faire un effort d'une demi-heure. Cela va aller.

La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Il est impossible, avec les budgets décidés, d'atteindre l'objectif FAST 2030 qui est la vision de la mobilité wallonne pour les années à venir.

Pour le train, l'objectif est de passer de 9 % à 15 % de déplacements en train, objectif impossible à tenir, c'est pourquoi nous déposons cette motion qui demande au Gouvernement wallon d'agir pour respecter ses propres engagements en matière de mobilité.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je commencerai par dire que le texte de la motion n'a absolument rien à voir avec ce que l'on vient d'entendre. Je préfère le préciser.

Depuis 2019, des montants conséquents ont été investis dans le rail : 2 milliards d'euros supplémentaires en début de législature, 3 milliards d'euros sur dix ans qui viennent d'être validés par le Gouvernement lors du dernier conclave budgétaire. Trajectoire pluriannuelle donc significativement rehaussée.

Par ailleurs, chose inédite depuis 2008, les contrats de service public dits de performance viennent d'être validés par les deux sociétés publiques ferroviaires. Ces deux éléments, le refinancement conséquent et le contrat de service public sur le long terme font que chiffon agité dans la motion par d'aucuns, de fermetures de lignes

rurales, est en décalage assez flagrant avec la réalité des faits. La fermeture des lignes est même légalement impossible.

Les objectifs stipulés dans les contrats de service public c'est au contraire d'augmenter de 30 % le nombre de voyageurs d'ici 2032 et le doublement des frais du ferroviaire d'ici 2030.

On n'est clairement pas sur une logique de fermeture de lignes rurales.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
8 membres répondent oui.
49 membres répondent non.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HERMANT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR LE NON-RESPECT PAR CERTAINES COMMUNES DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES SACS-POUBELLES « GRATUITS » PAR MM. HERMANT ET DUPONT (DOC. 1164 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. CLERSY, MAROY ET MME PÉCRIAUX (DOC. 1165 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur le non-respect par certaines communes de l'obligation de fournir des sacs-poubelles « gratuits ».

La première motion motivée de MM. Hermant et Dupont a été imprimée et distribuée sous le document n° 1164 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Clersy, Maroy et Mme Pécriaux a été imprimée et distribuée sous le document n° 1165 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Clersy, Maroy et Mme Pécriaux.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Hermant (PTB). – Chers collègues, les conseils communaux de certaines communes ont reçu la lettre du SPW expliquant que leur commune ne respectait pas le service minimum dans le cadre du coût-vérité. Il s'agissait pour ma ville en l'occurrence, du fait que la Ville ne prévoyait pas de sacs-poubelles gratuits mis à disposition des citoyens.

Normalement, dans le cadre de la taxe déchet, et cetera, il y a normalement prévu un nombre de sacs-poubelles gratuits mis à disposition des citoyens. Certaines communes ne respectent pas cette obligation. Ces sacs gratuits ne viennent pas de nulle part. Au moment où l'on a instauré cette taxe poubelle, il y a une grosse révolte des gens dans la région. Je me souviens à Soignies, les chevaux de la gendarmerie ont foncé dans les manifestants, et cetera. Il y a eu de grosses révoltes et l'on a dit – c'était une petite taxe –, « on va prévoir des sacs-poubelles gratuits, ne vous inquiétez pas », et cetera.

Aujourd'hui, on voit que la taxe poubelle augmente d'année en année et les sacs-poubelles gratuits sont supprimés. Quand la circulaire d'élaboration des budgets communaux rappelle à ses communes que l'arrêté ministériel prévoit que ces sacs soient mis à disposition des habitants, si je ne respecte pas le paiement de ma taxe, je vais avoir des problèmes ; si les communes ne respectent pas cette obligation de fournir des sacs-poubelles gratuits, elles vont avoir une lettre de rappel.

Cela ne va pas. Il y a un « deux poids, deux mesures ». On propose que le Gouvernement wallon prenne position et impose aux communes qui ne respectent pas cette obligation de le faire. C'est quelque chose d'important, puisque de plus en plus de communes retirent ces sacs-poubelles mis gratuitement à disposition. Je peux vous dire que dans la commune où je suis, les gens sont vraiment fâchés que cette obligation ne soit plus présente.

(Réactions dans l'assemblée)

J'entends des « oh » parce qu'il y en a qui gagnent des milliers d'euros, mais pour les gens, les sacs-poubelles gratuits, c'est quelque chose de très important. C'est quelque chose auquel ils avaient droit et qu'on leur retire. Je comprends que certains ne comprennent pas cette révolte, dans ce Parlement, mais pour les gens, c'est quelque chose de très important. Je propose donc que le Gouvernement – c'est ce que propose la motion – impose aux communes de respecter cette obligation prévue par l'arrêté ministériel.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Clersy (Ecolo). – Tout d'abord, je voudrais rappeler, chers collègues, que l'on est ici dans une question éminemment communale. Nous n'avons pas la compétence pour nous substituer aux décisions du conseil communal de La Louvière dans ce Parlement. Sur le plan régional, l'obligation de fournir un certain nombre de sacs dans le service minimum est en effet reprise à l'article 3 de l'arrêté du 5 mars 2008 relative à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

Là où vous faites une simplification, Monsieur Hermant, c'est que ces sacs ne sont pas gratuits. Ils sont prépayés par nos concitoyens. Et pour cause, leur nombre doit apparaître explicitement dans le règlement « Taxes et redevances ».

De manière plus globale – et pour élargir le débat au-delà de La Louvière si vous le permettez –, vous l'aurez remarqué, la circulaire budgétaire établie par la tutelle invitait d'ailleurs les communes à être particulièrement attentives à cette obligation et à la respecter. En outre, Mme la Ministre de l'Environnement nous l'a rappelé en commission, les communes qui contreviennent à ces dispositions ont reçu une mise en garde, et il leur a été rappelé la nécessité de respecter l'obligation imposée par l'arrêté coût-vérité.

Il faut aussi rappeler que la ministre de l'Environnement n'a pas le pouvoir ni les compétences pour définir la politique des déchets de la Ville de La Louvière. J'estime que c'est heureux. Elle n'a pas plus le pouvoir d'annuler les règlements de taxes dans les communes. Plus globalement, l'élément essentiel sur lequel je voulais insister – vous le savez, puisque vous suivez les débats de notre commission de l'environnement – est le fait que nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble de ces éléments au niveau régional, dans le cadre de la révision globale du décret « Coût-vérité » que le Gouvernement s'est engagé à revoir.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Oui, cette situation ne concerne évidemment pas que La Louvière. Le SPW nous l'a confirmé quand nous avons posé la question. En fait, ces sacs sont payants, mais en les supprimant, cela évite de devoir augmenter la taxe poubelle, ce qui est très impopulaire. En fait, vous n'acceptez pas d'augmenter la taxe poubelle dans les communes parce que vous trouvez que c'est injuste, ce que nous disons aussi. Les communes qui doivent imposer un certain nombre de sacs-poubelles gratuits doivent le faire. C'est la responsabilité du Gouvernement de faire appliquer ses propres décisions. Je constate, en l'occurrence, qu'il y a deux poids, deux mesures : on demande de faire payer la taxe poubelle et, quand les communes ne respectent pas leurs obligations, on envoie juste un courrier de rappel. Se contenter de cette seule mise en garde, cela ne va pas. Il faut que l'arrêté ministériel soit appliqué et que les gens récupèrent leurs sacs-poubelles gratuits.

M. le Président. – Je pense que l'on a bien compris votre propos.

Nous allons voter, et je demande à chacun de se concentrer pour bien voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
8 membres répondent non.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel,

Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Par ailleurs, je n'ai pas l'intention d'attendre à chaque fois que tout le monde ait voté. Celui qui oublie, c'est dommage, mais tant pis. Je crois que l'exercice intellectuel est abordable pour les 75 députés de notre Parlement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR L'EXTENSION DE L'AÉROPORT DE LIÈGE
PAR MM. LIRADELFO ET SCHONBRODT (DOC. 1167 (2022-2023) N° 1)
ET PAR MME LARUELLE, M. HARDY ET MME CREMASCO (DOC. 1168 (2022- 2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur l'extension de l'aéroport de Liège.

La première motion motivée de MM. Liradelfo et Schonbrodt a été imprimée et distribuée sous le document n° 1167 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Laruelle, M. Hardy et Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le document n° 1168 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Laruelle, M. Hardy et Mme Cremasco.

La parole est à M. Liradelfo, auteur principal du projet de motion motivée.

M. Liradelfo (PTB). – Les travailleurs de l'aéroport de Liège sont inquiets à cause du nouveau permis d'environnement de la Région wallonne : 5 000 emplois sont menacés aujourd'hui ! Ce sont donc 5 000 familles qui sont suspendues à la décision du Gouvernement wallon. Ces travailleurs, que nous avons tous applaudis durant la crise covid parce qu'ils ont transporté tout le matériel médical européen, sont désormais sur un siège éjectable.

La semaine dernière, ils étaient présents en nombre à Namur pour réclamer au Gouvernement de se positionner clairement contre ce permis tel qu'il est aujourd'hui. Ce permis va limiter les vols de nuit et l'on sait que l'activité de l'aéroport de Liège repose, finalement, sur ces vols de nuit. C'est une réalité et les travailleurs ne l'ont pas choisie. D'ailleurs, ils sont les premiers à la subir, notamment avec toutes les conséquences sur leur santé. Nous savons à quel point ils font un travail difficile.

Si les travailleurs sont dans ce carcan aujourd'hui, c'est à cause de l'anarchie du marché qui permet finalement d'avoir des aéroports et des travailleurs qui sont en concurrence les uns avec les autres. Par conséquent, prendre des mesures uniquement ici ne fera que déplacer le problème 200 kilomètres plus loin et des emplois seront aussi perdus.

C'est la raison pour laquelle nous demandons une régulation au niveau européen pour faire cesser cette concurrence qui n'est ni bonne pour les travailleurs ni bonne pour le climat. Nous vous demandons aujourd'hui de vous positionner et de voter pour notre motion qui demande de modifier le permis d'environnement et d'instaurer des règles européennes, et de demander à la Commission de réguler le marché européen pour faire cesser cette concurrence.

M. le Président. – On me signale qu'il est de tradition d'intervenir sur les motions de son banc et non pas de la tribune. Désormais, la règle sera respectée.

La parole est à Mme Laruelle, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Laruelle (MR). – On ne va pas refaire tout le débat que l'on a eu à ce propos en commission. Le ministre a eu l'occasion d'expliquer l'ensemble des tenants et des aboutissants relatifs à ce dossier. Il nous a également rappelé – et l'on en est bien conscient normalement dans notre commission – qu'il ne nous appartient pas, comme il n'appartient pas au ministre de se prononcer sur un dossier alors qu'il est saisi avec d'autres membres du Gouvernement, d'un recours. S'il était amené à prendre position, cela pourrait évidemment mettre en danger juridiquement le dossier.

Rappelons aussi que, bien évidemment, les aéroports comme celui de Charleroi sont des pôles économiques et pourvoyeurs d'emplois importants, mais qu'il y a aussi des enjeux environnementaux de bien-être des riverains, dont notamment des enjeux climatiques.

Je fais entière confiance au Gouvernement et à la ministre en particulier, pour tenir compte de l'ensemble de ces différents enjeux qui ne vont pas toujours dans le même sens, qui ne sont pas toujours convergents. Je sais que la décision ne sera pas évidente, mais tiendra compte, j'en suis sûr, de l'équilibre indispensable entre ces différents enjeux.

Partant, contrairement à M. Liradelfo, je vous invite à ne pas voter sa motion, mais à voter notre motion pure et simple qui est bien meilleure.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Desquesnes (Les Engagés). – Ce que j'ai entendu a suffi. Je ne veux pas en rajouter non plus.

M. le Président. – C'est ce que l'on appelle l'engagement. Je vous remercie, Monsieur Desquesnes.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je voudrais rappeler les propos tenus, parce que ce dossier est un dossier extrêmement important que le Gouvernement souhaite traiter évidemment avec le plus grand sérieux.

Premièrement, je souhaite rappeler le devoir de réserve qui est le mien, mais qui est aussi le nôtre avec ma collègue en charge de l'environnement ou autorités délibérantes en ce qui concerne le recours – les 26 recours qui ont été introduits – tant que l'ensemble des éléments du dossier ne nous sont pas connus et que nous n'avons pas pu en faire une analyse complète. Nous nous imposons, dans ce dossier comme dans d'autres, bien sûr, un devoir de réserve tout à fait indiqué.

Deuxièmement, en ce qui concerne les différentes expressions qui en ont été faites, nous avons souhaité pouvoir être à l'écoute – le Gouvernement comme moi-même ou d'autres interlocuteurs – des différentes expressions, qu'elles viennent à la fois des travailleurs, des entreprises, ou d'autres interlocuteurs associatifs encore. Nous n'ignorons pas que, derrière l'analyse en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais aussi en matière environnementale, il y a des enjeux majeurs en ce qui concerne le développement socio-économique de notre Région, les investissements antérieurement réalisés autour du pôle aéroportuaire et un certain nombre d'engagements contractuels qui ont été par ailleurs exposés au Gouvernement.

Bien évidemment, nous sommes aussi attentifs à des messages, sous réserve de leur analyse, qui nous sont transmis concernant des éléments de fragilité potentielle de la décision prise en première instance et d'autres éléments encore.

Croyez donc que l'on s'inscrit pleinement dans cette démarche d'écoute de l'ensemble des intervenants économiques, des travailleurs, représentants des travailleurs environnementaux et communautés locales ou autorités représentant les villes et communes concernées, de manière à pouvoir tracer les chemins d'une décision cruciale et très attendue.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Les inquiétudes sont réelles. On parle de 5 000 emplois et, comme je l'ai dit, de 5 000 familles qui sont derrière. Je pensais avoir au minimum le soutien du Parti socialiste pour soutenir ces emplois. Je prends acte qu'ils ne nous soutiennent pas. Une chose est sûre : les travailleurs ont décidé de ne pas se laisser faire et de continuer à mettre la pression, ils seront d'ailleurs présents le 11 janvier devant le Gouvernement wallon pour continuer à mettre la pression pour sauver leurs emplois.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
8 membres répondent non.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL EN CAS DE SIGNALEMENT D'INFORMATIONS SUR UNE IRRÉGULARITÉ SUSPECTÉE AU SEIN D'UN SERVICE DU GOUVERNEMENT WALLON OU D'UN ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC AUQUEL EST APPLICABLE LE DÉCRET DU 22 JANVIER 1998 RELATIF AU STATUT DU PERSONNEL DE CERTAINS ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC RELEVANT DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 1082 (2022-2023) N° 1, 1*BIS* À 9)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif à la levée du secret professionnel en cas de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (Doc. 1082 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 9).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
59 membres répondent oui.
7 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mme et MM. Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 À 3*BIS*)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 à 3*bis*).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
17 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1,1*BIS* À 7)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur le sous-amendement proposé, après approbation du rapport, à l'amendement (Doc. 1135 (2022-2023) N° 5) visant à insérer un article 262/1 au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, par MM. Desquesnes, Dispa, Bastin, Mme Schyns, M. de Lamotte et Mme Vandorpe (Doc. 1135 (2022-2023) N° 7).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
17 membres répondent oui.
49 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

En conséquence, le sous-amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à insérer un article 262/1 au projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, par Mmes Laruelle, Kapompole et M. Bierin (Doc. 1135 (2022-2023) N° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
57 membres répondent oui.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leur motif d'abstention.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je souhaite justifier l'abstention de mon groupe, puisque la majorité est venue en modifiant le décret relatif aux contrats de gestion en ajoutant deux sociétés anonymes de droit public, qui étaient citées dans le décret qui met en place la NewCo.

Il peut sembler logique que la majorité vote le texte que nous avions déposé que sous-amendement pour inclure une entreprise encore plus importante.

Je rappelle que NewCo c'est plus de 5 milliards d'euros de pied de bilan. Je ne comprends pas comment une telle société soit dénuée, dépourvue d'un contrat de gestion. Elle est autonome, sans la moindre ligne d'action qui puisse faire l'objet d'un contrôle de la part de notre assemblée et même du Gouvernement.

Votes nominatifs
(Suite)

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, au tableau budgétaire du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Schonbrodt (Doc. 1135 (2022-2023) N° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
8 membres répondent oui.
58 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bastin, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Matagne, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur le tableau budgétaire du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
17 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le tableau budgétaire est adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1, 1*bis* à 7).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
17 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGRÉMENT ET AU SUBVENTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTOCRÉATION D'EMPLOI (EN ABRÉGÉ : S.A.A.C.E.) (DOC. 1137 (2022-2023) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (en abrégé : S.A.A.C.E.) (Doc. 1137 (2022-2023) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 8 FÉVRIER 2018 RELATIF À LA GESTION ET AU PAIEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES (DOC. 1140 (2022-2023) N° 1 À 4)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales (Doc. 1140 (2022-2023) N° 1 à 4).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de

réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.
64 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ANNEXE VI DU PROTOCOLE AU TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE RELATIF À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, FAITE À STOCKHOLM LE 17 JUIN 2005 (DOC. 1151 (2022-2023) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Annexe VI du Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005 (Doc. 1151 (2022-2023) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
65 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bastin, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Nikolic, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

M. de Lamotte m'informe qu'il aurait souhaité voter « oui ».

Nous en tenons compte.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2023 (DOC. 1138 (2022- 2023) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2023 (Doc. 1138 (2022- 2023) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
8 membres répondent non.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de budget de fonctionnement est adopté.

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce doit doit être la première fois qu'un président du Parlement wallon prononce un discours d'intronisation le matin et un discours de vœux de fin d'année le soir.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur cette année écoulée. Je serai bref, rassurez-vous.

L'année 2022 est déjà derrière nous et ne nous laissera pas un souvenir impérissable. Une guerre est toujours en cours à nos portes et fait, chaque jour, de nouvelles victimes. Une inflation inédite et une crise énergétique majeure impactent de manière dramatique un grand nombre de Wallonnes et de Wallons. Je n'oublie pas non plus les victimes des inondations de juillet 2021, qui, pour certaines, pansent encore, à l'heure où nous parlons, leurs plaies.

Nous vivons dans un climat d'incertitude qui favorise le repli sur soi. Dans ce chaos, notre Parlement a vécu, lui aussi, l'une des périodes les plus sombres de son histoire.

Ne nous voilons pas la face, les constats sont lourds. Sur certains de ceux-ci, nous avons peu de capacité d'action. Sur d'autres, nous devons agir et nous avons même un devoir, comme je le disais déjà ce matin, d'exemplarité.

Ouvrons grand les yeux pour prendre conscience des efforts que nous devons faire, non seulement pour continuer à donner des réponses aux citoyens sur les questions politiques liées aux problèmes actuels, mais aussi pour améliorer la transparence de notre assemblée et lui permettre de retrouver une sérénité propice au débat démocratique constructif.

Soyons conscients de notre devoir et redoublons d'efforts pour exercer le mandat qui nous est confié par l'électeur en étant à l'écoute, en relayant les préoccupations de ceux que nous représentons et en proposant des solutions.

Ne dit-on pas, chers collègues, que la lumière brille même dans l'obscurité la plus profonde ? Je garde l'espoir de jours meilleurs.

Une nouvelle année va bientôt commencer. Elle sera l'occasion de tourner une page, de repartir de l'avant.

Je vous souhaite à tous et à toutes, à chacune et à chacun d'entre vous, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires, à travers Mme la Greffière, à l'ensemble du personnel et à la police militaire, d'excellentes fêtes.

Je n'oublie pas les journalistes qui nous suivent – de loin – pour assurer avec ferveur la publicité de nos travaux.

À vous toutes et tous, profitez bien de ces moments sacrés avec ceux qui vous sont proches, car nous serons vite de retour sur nos bancs pour nous remettre au travail.

(Applaudissements)

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Sans vouloir corriger notre président, mon nom se prononce « gué ».

M. le Président. – Je pensais, Monsieur Mugemangango, y être arrivé depuis plusieurs mois et je m'en excuse. J'étais sûr que c'était juste. On me qualifie comme ayant un accent de Verviers. On va dire que c'est la manière de vous présenter en terres verviétoises.

M. Mugemangango (PTB). – Pour votre culture générale et pour la complétude des informations, je suis d'origine rwandaise, et le kinyarwanda ne comporte pas le son « jé ».

Cela va être le moment de se reposer et de se retrouver en famille. Vous connaissez la tradition des films de Noël. Je ne vais pas vous conseiller un film de Noël, mais un autre film : *Bread and Roses* – en français, *Du pain et des roses* –, réalisé en 2000 par Ken Loach, un cinéaste britannique. Au cœur de ce film, il y a la question syndicale. J'en parle parce que l'on en a parlé régulièrement aujourd'hui. Au cœur de ce film, la syndicalisation d'un groupe de travailleuses du secteur du nettoyage, d'origine émigrée, qui ont eu beaucoup de mal à s'organiser, beaucoup de mal à se syndiquer. C'est un très beau film que je vous conseille. On voit dans ce film comment, au fur et à mesure, ils arrivent à s'organiser pour se syndiquer.

Je peux aussi vous conseiller d'avoir des cadeaux pendant la période de Noël. Les cadeaux, cela fait penser à comment les acheter, notamment via une entreprise bien connue, Amazon. Amazon a été créée en 1995 et a connu un syndicat seulement en 2022. Ils ont mis 30 ans à avoir un syndicat. Maintenant, c'est vraiment très important pour ces travailleurs. Ils ont pu s'organiser et construire leur syndicat.

Au cœur de l'hiver, vous allez peut-être avoir envie d'une boisson chaude et cela vous fait peut-être penser à Starbucks. Starbucks est une entreprise bien connue qui a été créée en 1971 et qui a connu un syndicat en 2021. Cinquante ans pour avoir un syndicat.

Je pense, bien sûr, au personnel du Parlement, que je veux, de tout cœur, remercier, en mon nom, en votre nom – j'imagine aussi –, au nom de mon groupe, pour tout le travail qu'il fournit. Sans ce personnel, il est impossible que ce Parlement fonctionne. Le personnel qui assure notre sécurité et le personnel qui rend tous les services nécessaires pour que ce Parlement existe. Le personnel dont on souhaite effectivement qu'il puisse se syndiquer dans le futur.

Une pensée d'abord pour ce personnel, un souhait qu'il puisse se syndiquer et surtout une bonne résolution, pour nous, que le Parlement permette qu'il se syndique.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, je n'irai pas à la tribune, car je ne compte pas utiliser la vidéo de ce que je vais dire.

Chers collègues, comme le veut la tradition, je vous présente, en cette ultime séance, les vœux du Gouvernement, à chacune et à chacun, et j'adresse également, Monsieur le Président, les vœux du Gouvernement au personnel qui accomplit un travail remarquable et l'on salue, bien sûr, les journalistes qui nous suivent.

Je le fais avec d'autant plus de conviction que votre assemblée vient de vivre – c'est le moins que l'on puisse dire – des moments difficiles.

La page se tourne et un nouveau contexte va permettre le retour à la sérénité, je n'en doute pas, et d'ailleurs je vois même une certaine bonne humeur. C'est une excellente chose, tant pour les parlementaires que pour les membres du Gouvernement.

Les relations de qualité entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont en effet essentielles au bon fonctionnement de notre belle Région. Région en plein développement, et cette progression implique un travail considérable.

Comme vous avez pu le constater, cette année encore, le Gouvernement vous a donné beaucoup de travail, jusqu'au dernier jour.

Les réformes sont d'ampleur et elles impliquent l'examen d'une multitude de textes. À l'heure du bilan, j'ose dire que, tous ensemble, nous avons fait avancer les choses.

La Wallonie bouge et c'est à l'ensemble de ses élus qu'elle le doit.

Je me réjouis donc, au nom du Gouvernement, que le Parlement qui est la maison commune de toutes celles et ceux, les hommes et les femmes qui vivent en Wallonie, prenne toute sa part dans la relance de notre Région.

Au nom de mes collègues et à titre personnel, je vous remercie.

La trêve hivernale va nous permettre à toutes et tous de reprendre notre souffle, de recharger les batteries – si je puis dire, Monsieur le Ministre de l'Énergie –, ce sera bien nécessaire au vu de la tâche qui nous attend en 2023.

Après toutes les crises traversées depuis trois ans, l'heure sera à la finalisation d'un très grand nombre de projets inscrits dans la Déclaration de politique régionale et dans le Plan de relance.

Nous devrons être en forme, Monsieur le Président, et c'est évidemment la première chose que je vous souhaite à toutes et à tous pour cette nouvelle année qui s'annonce dans quelques jours.

Pour le reste, chacune et chacun d'entre nous aspire, je pense, au repos, à la détente, en compagnie de ses proches.

Au nom du Gouvernement, je forme le vœu que cette période vous prodigue des moments heureux. Profitez bien de ces quelques jours et revenez-nous en grande forme.

(Applaudissements)

PROJET DE BUDGET INITIAL DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE) POUR L'ANNÉE 2023 (DOC. 1172 (2022-2023) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de budget initial de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) pour l'année 2023 (Doc. 1172 (2022-2023) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
49 membres répondent oui.
17 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Crucke, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de budget initial de la CWaPE est adopté.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

Joyeuses fêtes !

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 47 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
Mme Fatima Ahallouch, PS
M. François Bellot, MR
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Laurent Devin, PS
M. Michel Di Mattia, PS
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Adrien Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Manu Douette, MR
M. Jori Dupont, PTB
Mme Véronique Durenne, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. André Frédéric, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Maxime Hardy, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Julien Matagne, Les Engagés
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés
Mme Rachel Sobry, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Action climatique wallonne
- Aubes pour moteurs d'avions
- Automobilistes wallons
- Budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie
- Budget des recettes de la Région wallonne
- Budget général des dépenses de la Région wallonne
- Chantiers communaux
- Chaudières au mazout et au charbon
- Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
- Conseil européen
- Emission Trading Scheme (ETS - Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
- Entreprise Safran
- Extension de l'aéroport de Liège
- Irrégularité suspectée
- Levée du secret professionnel
- Lignes de chemin de fer menacées
- Marché du carbone
- Mobilité régionale
- Modification de la composition du Bureau
- Parlement européen
- Patrimoine moderniste
- Plan Air-Climat-Énergie (PACE)
- Prestations familiales
- Prix des matériaux du gros œuvre
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Sacs-poubelles gratuits
- Salaire des bourgmestres
- Souffrances des animaux
- Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE)
- Taxe carbone européenne
- Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement
- Wallonie-Bruxelles International (WBI)
- Zone de basse émission (ZBE)

ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADN	acide désoxyribonucléique
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusque 2018)
BBZ	budget base zéro
BEI	Banque européenne d'investissement
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CAIF	Cellule d'audit de l'Inspection des finances
CBAM	Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CNC	Commission nationale du climat (ou Commission nationale Climat)
CNT	Conseil national du Travail
CO_2	dioxyde de carbone
CODIR	comité de direction
CoDT	Code du développement territorial
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
CORTEX	Centre régional de la coordination des risques, du transfert d'informations et de l'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DOCOMOMO	International working party for document and conservation of buildings, sites and neighbourhoods of the modern movement (Groupe de travail pour la documentation et la conservation les bâtiments du mouvement moderne, de leur site et de leur ensemble urbain)
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
FALT	formation alternée
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
GAR	gestion axée sur les résultats
GERFA	Groupe d'étude et de recherche sur la fonction administrative
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
IDETA	Intercommunale de développement des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises

Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LULUCF	Land use, land-use change, and forestry (utilisation des terres, leurs changements et la forêt)
MENA	mineur étranger non accompagné
MIRE	mission régionale pour l'emploi
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIP	organisme d'intérêt public
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Politique agricole commune
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PDF	Portable Document Format (format de document portable)
PEB	Performance énergétique des bâtiments
Perex	Centre de trafic de la Région wallonne
PIMACI	Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité
PIMPT	plan Infrastructures et Mobilité pour tous
PIT	Partenariat d'innovation technologique
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
POLLEC	politique locale Énergie-Climat
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PSDAB	Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique
PwC	PricewaterhouseCoopers
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
SAACE	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAP	Systems, Applications and Products for data processing (Systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SC	société civile
SCRL	société coopérative à responsabilité limitée
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SIEG	services d'intérêt économique général
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WINGS	Walloon Innovations for Green Skies (partenariat d'innovation technologique du secteur aéronautique)